TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES ET DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

CONTENUS

DANS LA GAZETTE DES TRIBUNAUX. (11e. ANNÉE JUDICIAIRE).

1er. Novembre 1835 au 31 Octobre 1836.

Nota. Les dates des jours et des mois qui suivent chaque mot de matière et chaque nom de lieu et de personne, sont celles des numéros de la Gazette où l'on trouve les renseignemens que l'on désire sur les matières, les lieux et les personnes qui sont l'objet de la recherche.

Les Questions de droit et de fait, ainsi que les Faits, se trouvent sous les dénominations qui leur appartiennent.

A

A..., homme de lettres, 13 juin.— *A...* (Rose), 14 oct.

Abattoirs. Un *boucher* peut-il sans contravention tuer ailleurs un bœuf qu'on a refusé d'y admettre ? 2 oct.

Abattucci, 23 mai. — *Abeille*, 28 mai.

Abordage de deux navires près du *Hâvre*, 16, 20 oct.

Abraham, cordonnier, 8 janvier.

Absence illégale d'officiers de leurs corps : l'officier démissionnaire dont la démission n'est pas encore acceptée peut-il être poursuivi de ce chef? 6 fév. — Marinot, 16 janvier. — Lafont, 28 janvier. — Melcion, 6 fév. — Renaux, 1er, 2, avril. — B... du 55e, 23 juillet. — Berthaldi, 8 sept. — Pozzo-di-Borgo, 21 sept.; 22, 23, 24, 26 oct.

Abus (Appel comme d'). Doit-on ranger dans cette catégorie les *diffamations* proférées en chaire par des prêtres ? 20 fév.

Abus de confiance. Le sergent-major qui reçoit des fonds destinés à sa compagnie et qui se les applique commet-il un délit militaire, *un vol* ou un abus de confiance ? 13, 27 mars. — *Quid*, d'une retention de titres ? 13 avril— *Quid*, d'un *imprimeur* qui sans la permission de l'éditeur tire pour son compte un certain nombre d'exemplaires de clichés qui lui ont été remis? 27, 30 août. — Naundorf, se disant Louis XVII, 24 fév, — Mitouflet, ex notaire, 4 mars. — Coulomb. 13 mars. — Morinet, 27 mars. — Desprez. — Mesnard, 25 avril. — Briand et Virginie Gérard, 10 avril, 6 mai. — Delaquis; 20 mai — Lambla, ex-avoué, 25 mai. — Époux Poirier, 20 avril, 17 juin — pour un cabriolet, 11 déc.. — Un savetier, 30 avril. — L'ami d'un cocher de fiacre, 13 mai. V. *Escroquerie*, *revendication*.

Acceptation en blanc. V. *Lettres-de-change*.

Accouchement. Usage de les confier aux hommes, 11 avril.

Aché, 21 janv.

Acquiescement. Existe-t-il de la part d'un condamné correctionnellement qui se constitue prisonnier avant l'expiration des dix jours que la loi lui accorde pour son *appel* ? 29 juil. — V. *Appel*, *Contrainte par corps*.

Acquittement. Collecte en faveur des prévenus acquittés, 16 sept. — *Comité de patronage*, 17 oct. — V. *Dommages-intérêts*.

Acte administratif. Est-ce l'interpréter ou l'appliquer que de décider entre particuliers et d'après des titres privés, que cet acte doit être exécuté dans le sens de ces derniers, 23 déc. — Apprécié par le gouverneur qui l'a fait, comme juge d'appel, 7 juil. V. *Vente*.

Acte authentique étranger. V. *Délégation*.

Acte de l'état civil. Singulière rédaction, 27 mai. — Acte de naissance avec fac-simile des signatures, 29 oct. — Rectification de celui de deux jumeaux, 22 nov.—Acte de décès d'une femme vivante à *Londres*, 13 oct. V. *État civil*, *Acte de notoriété*.

Acte de notoriété. *Quid*, de ceux des réfugiés politiques pour suppléer à leurs actes de naissance? 18 nov.. — Vœu d'un Conseil général à ce sujet, 28 sept.

Actes respectueux. Sont-ils nuls, si les copies n'en sont pas signées par les témoins? Si la fille n'est pas présente au moment de la notification? Si elle n'a pas signé les copies? Si les parens étant absens, ces actes ont été déposés à leur domicile en parlant au portier? S'il n'est pas établi que la fille ne fut pas libre au moment de ces actes? 27 avril. — Accusés d'irrévérence, 20 fév.

Actes sous seing privé. Une créance résultant d'un acte de cette nature peut-elle être transportée par *endossement* ? 6 oct. — Double contesté, 28 avril, 4 mai.— *V.* Émigrés ; faux (inscription de) ; Laboureur ; Vente.

Acteur. V. *Mineur*, *Théâtre*.

Action au porteur. V. *Société commerciale et Agent-de-change*.

Action rédhibitoire. Peut-elle être intentée pour des *grains* de semaille qui n'ont pas levé ? 14 avril.

Action résolutoire. Peut-il encore y avoir recours, le cessionnaire des droits de vendeurs qui avaient produit à un *ordre* et s'étaient fait colloquer ? 11 juin. — V. *Vente*.

Action possessoire. Contre qui doit-elle être intentée de l'ancien ou du nouveau propriétaire, lorsque ce dernier possède au moment du trouble? 19 juin. — Le juge du possessoire peut-il recourir aux titres de la propriété pour s'éclairer sur le fait de la possession ? peut-il se fonder, pour l'admettre, sur ce que le complaignant aurait été en possession pendant le temps nécessaire pour acquérir la prescription trentenaire ? N'est ce pas là juger à la fois le possessoire et le pétitoire ? Des travaux souterrains exécutés au préjudice d'une *source* fournissant de l'eau à une communauté d'habitans dans un fond autre que celui où elle jaillit, peuvent-ils donner lieu à une action possessoire de la commune ? 4 août. — V. *Chemins vicinaux*.

Adam, 1er., 14 janv.; 23 juil. — Adeliné, 4 sept. — Adéma, 25 janvier.

Adjudication. Celui qui s'est rendu adjudicataire d'un immeuble d'autrui, induement compris dans la *vente*, peut-il, avant *éviction*, retenir sur son prix la valeur de cette partie de l'immeuble ? 20 août. — V. *Enchères*.

Adnet, procureur du roi, 15 sept.

Adoption Celle des *enfans naturels* peut-elle avoir lieu ? 14 nov.; 2 déc.; 30 janv.; 12 juin; 1er août. — Celle faite par un Français redevenu étranger est-elle valable, 30 juil. — Celle antérieure au code, bien que non accompagnée des formalités prescrites par cette loi, est-elle valable. — Les qualités *d'enfant naturel* ou adoptif, établies par acte antérieur à la loi de 1792 qui a permis l'adoption, et à celle de l'an II qui accorde une réserve aux enfans naturels, ne peuvent-elles être opposées à l'institution contractuelle résultant du contrat de mariage au profit du mari survivant? 31 août. — Logais par Tranchant, 14 nov. — Monot, par de Balathier, 21 nov. — Marie Daval, par Nicolas Daval, 25 nov. — Garnier, par Delacellerie, 26 déc. — Agathe, par Jeanne Vigueron, 30 janv. — Chedeville de la Maury, par Pasquet de Saint-Projet, 2 fév, — De La Roncière, par le baron Lenourry, 6 mars. — Dlle. Luzier Delamothe, par Perrin, 20 mars. — Saintin-Baudry, par le baron Saunier, 10 avril. — Femme de Foville, par Lelarge-Desar, 15 mai. — Clémentine Ficot, par Fouquet, 18 mai. — Elisabeth Edouar, par Fiquet, 22 mai. — Bronner, par Bourboulon de Saint-Edme, 3 juin. — Antoinette, par Charles Olivier, 12 juin. — Maïa, par Baudot, 29 juin. — Levabié, par Femme Baudin, dite Delagny, 24 juil. — Veuve Tavant, par Epoux Chenal, 30 juil. — Gautron, par Aubry, 23 sep. — Sophie, par Marie Bar, 1er. août.

Adresses distribuées par un Auvergnat, 14 avril.

Adultère. Le complice qui signe une obligation au profit du mari pour éviter des poursuites peut-il être contraint à la payer ? 22 nov.— La prévenue et son complice, en état d'arrestation préventive, peuvent-ils demander leur liberté provisoire sous caution? 1er janv. — Celui commis par une vivandière est-il du ressort du *conseil de guerre* ? 4, 18 juin; 16 juil. — *Quid*, du désistement du mari dans cette circonstance, 23, 30 juin; 16 juil. — La renonciation écrite d'un mari à ses droits d'époux est-elle un obstacle à cette action ? 11 sept. — Jugement singulier en matière de complicité, 18 avril. — Femme Bounin et Déclide, 23 nov. — La comtesse de . . . , rue de Verneuil, 27 nov.; 1er janv. — Femme Bergeon et Drieux, 4 déc. — Femme Joudelat et Lewkowiez 17 déc. — Fe. Paul et Vaisselle, 16 janv. — Fe. Taillandieret Gent, 28, 30 janv.; 13, 14, 26 fév. — Fe. Hente et Chaussin, 17 mars. — Fe. Charpentier et Dauvergne, 19 mars. — Fe. Marie et Leplanquet. — Fe. Laçau et Richard, 27 mars. — Fe. B..., sage-femme et G..., 4, 18 avril. — Fe. Salomon et Fargiers, 8, 12, 28 mai; 1, 4, 18, 23, 30 juin; 16 juillet. — Mistriss Norton et Lord Melbourne, 21 mai; 8, 12, 13, 22, 25, 26 juin. — Mistriss Abel et Andrews, 4 juin. — Fe. Jallon et Chauveau, 10 juin. — Fe. Cheval (plainte singulière), 2 juillet. — Fe Chevallier, actrice, 25 août; 1er. oct. — Fe. Stableau et Devers. — Fe. Boisbunon et Calin, 7 sept. — Fe. Minard, 11 sept. — Fe. Barbault et Adolphe, 12 oct. — Amant chassé en chemise à *Lyon*, 6 fév. — Une fermière du *Perche* et son valet, 2 avril. — La femme d'un commissionnaire en marchandises, 14 juillet. — La femme d'un aveugle, 21 août. — Mari battu par l'amant à *Nogent*, 28 oct. — Par surprise, à *Boulogne*, entre Anglais, 16 août. — Invoqué pour justifier une accusation d'assassinat, 3 oct. — Thouvenin et Dlle. Gogaillon, 20 août. — Mathieu, 23 oct. — Un jeune mari, 12 juin. — V. *Enfant*, *Séparation de corps*, *Viol*.

Affiches. Celles faites à l'aide de planches de cuivre noircies avec un pinceau, avant leur application sur un papier, sont-elles assujetties aux formalités des affiches imprimées, 21 mai. — Interdites sur les monumens publics, 14 août. — Affichage de débiteurs ; 16 sept. V. *Appel*, *Diffamation*.

Agent-de-change. Celui qui fait des paiemens pour son client et qui se rend garant du paiement du bénéfice des différences, peut-il être passible d'une peine correctionnelle? 22 nov. — Celui qui a encaissé pour son client des bénéfices de *jeux de bourse*, peut-il opposer que sa dette résultant du jeu n'est pas exigible? Le client a-t-il au moins une action pour réclamer les sommes fournies comme couvertures, si elles ne sont pas épuisées par ce jeu? 11 déc. — Les prêts à eux faits par leur caisse syndicale pour paiement de différences de *jeux de bourse*, donnent-ils à cette caisse une action contre eux? La cession du *cautionnement* faite, dans ce cas, à la compagnie, établit-elle pour elle un *privilége*? Les *associations* pour l'exploitation de ces charges sont-elles prohibées? Sont-elles sujettes à publication? Les associés liés par une société de fait, ne peuvent-ils prendre part dans la masse que comme les autres créanciers? 11 juil. — Celui qui a négocié une *action au porteur*, sans s'assurer de l'individualité du donneur d'ordre, est-il passible d'une *indemnité* envers le légitime propriétaire à qui elle a été *volée*? 28 avril — Est-il responsable des sommes remises à ses commis en cette qualité? 23 nov.—Responsabilité réclamée contre eux pour lettres non utilement répondues, 29 juin. — Affaire Laborie de Campagne, 2, 4 déc. — Poursuivis en *Belgique* pour opérations faites pour leur compte, 4, 12 mai. V. *Bourse* (*jeu de*), *Courtiers de commerce*, *Trésor public*.

Agent d'affaires. V. *Contrainte par corps*, *Faillite*.

Agent du gouvernement. Un lieutenant-général investi du commandement de plusieurs départemens en *état de siége*, peut-il, à raison des mesures qu'il a fait prendre, être poursuivi sans l'autorisation du Conseil-d'Etat? 18 fév. V. *Fonctionnaire public*.

Agniel (Françoise), 10 avril, 20 août. — Agostini (Femme), 7, 11, 14 déc. — Agrain (D'). 16 déc., 2 janv., 17 fév.

Agréés. Composition de leur chambre à *Paris*, 7 mai.

Aguado, 25, 30 janv.; 2, 16 fév.; 10, 24, 25 mars; 15 avril. — Aguirre-vengoa, 8 fév. — Ahu, 28 sept. — Aignan, 15 août, 8 sept., 28 oct. — *Aix*, ville, 3 juil. — Alain (Dlle.), 23 mars. — Albertini, 21 mars. — Albon (D), 16 déc., 2 janv., 17 fév. — Albertus (Femme), 20 déc.

Alcohol. Celui employé à la fabrication du *vinaigre* est-il affranchi du droit général de consommation? 27 nov. — Les formalités imposées à sa circulation intérieure sont-elles indépendantes du droit de perception, et obligatoires, encore bien que l'alcohol soumis à une taxe unique d'entrée et de circulation cesse d'être passible d'aucun droit envers le fisc? 18 mai.

Aldas, 8 oct. — *Alençon*, ville, 16 oct. — Alerini, 28, 30 sept.—Alexiens de Lierre, 17 juil., 8 août. — Alexis (Jean), 5 août. — Algare, 7 juil.

Alger Installation des tribunaux maures et israëlites à *Oran*, 29 janv. — Modification des tribunaux à *Alger*, 22 oct.—Installation de M. Réalier-Dumas, 5 nov. — Arrivée du duc d'Orléans, 26 nov. — Sort déplorable des déserteurs chez les Kabaïles, 28 mai.—Aperçu des prisons, 6 avril —V. *Appel*.

Algériennes, voitures. L'ordonnance de police de 1828 leur est-elle applicable? Cette ordonnance est-elle légale? 3, 16, 20 21, 23, 26, 28 déc.; 4, 7, 18 janv.; 6 mars.

Alibert, 2, 5, 9 sept.; 2 oct.

Alignement. L'*indemnité* due au propriétaire pour reculement d'un bâtiment démoli ne doit-elle consister que dans la valeur vénale du sol abandonné? 10 déc. — Lorsque par la formation de nouvelles places, dans une *commune*, des propriétés ont acquis une notable augmentation, l'administration a-t-elle droit à une *indemnité* de la part des propriétés améliorées? Faut-il pour cela qu'elle ait fait procéder avant tous travaux à l'estimation de ces propriétés? 4 juin. — Le propriétaire dont le terrain clos est sujet à retranchement, peut-il construire au-delà de la ligne de démarcation quand ces constructions ne reconfortent pas les clôtures? Les conseils de préfecture peuvent-ils diminuer le taux des *amendes* des contrevenans de grande voirie? Peuvent-ils indiquer une transaction à l'administration, 3 janv. — Lorsqu'un propriétaire a fait construire contrairement à l'arrêté d'un maire, contre lequel il s'est pourvu, est-il néanmoins en contravention et peut-on ordonner la destruction des travaux? 30 janv.—Quand ces travaux ne sont pas confortatifs, peut-on forcer à les détruire? 29 juin. — Des constructions faites de bonne foi, en vertu d'un premier alignement, peuvent-elles être démolies sans *indemnité* en vertu d'un second? Faut-il recourir à la voie d'expropriation pour *utilité publique* afin d'arriver à cette démolition? Un premier alignement donné, n'acquiert-il autorité de chose jugée, à défaut de délais fixés pour l'attaquer, que par l'achèvement des constructions pour lesquelles il a été demandé? 18 juin — Les constructions et reconstructions d'édifices qui joignent les *routes départementales* ne peuvent-elles être faites qu'en vertu d'une permission du préfet, alors même qu'aucun plan d'alignement n'a été arrêté par ordonnance royale? Les ouvrages faits sans autorisation doivent-ils être démolis? 17 sept. — Lorsque les *routes* traversent des places ou rues plus larges que ces routes, est-ce au préfet ou à l'autorité municipale qu'il appartient de fixer l'alignement en deça de la largeur de la route? 1er. oct.

Alimens. V, *Contrainte par corps*, *Enfans incestueux et adultérins*, *Pension alimentaire*.

Alix, 31 août, 20 juil., 29 sept. — Allais, 8 août. — Allard, 23 mai, 17 juil. — Allard et Hartmann, 24 fév. — Allaux, 2 juil. — Allier, 23 juil., 16 août. — Allix, 29 nov. — Allouel, 4 sept. — Allue, 4 juin. — Alphonse, 14 sept. — Alzard, 28 avril. — Alziary, 16 oct.

Ambassade. Leurs employés peuvent-ils exciper de leur qualité d'*étrangers* quand ils n'ont pas traité pour et au nom de leur administration? 18 janv. — La qualité d'employé donnée à un individu par un ambassadeur, suffit-elle pour soustraire, celui qui s'en couvre, à la juridiction française ? 26 juin. V. *Voies de fait*.

Amédou, Roi, 7 juil. — Amélie, 19 août.

Amende. L'ordonnance d'un juge d'instruction qui refuse d'y condamner un *témoin* défaillant peut-elle être attaquée par *appel* par le ministère public? 12 mars. V. *Cautionnement judiciaire*, *Contrainte par corps*, *Alignement*, *Déodand*, *Journaux*, *Notaire*, *Pourvoi en cassation*.

Amendes des journaux. Le gérant d'un *journal* qui a payé au Trésor en exécution de divers arrêts le double de l'amende la plus forte, *maximum* de la peine pécuniaire, peut-il se dispenser de payer celles prononcées postérieurement pour délit antérieur, comme se confondant avec celles déjà soldées? 24 juil. — Publication de *souscriptions* : La publication par un *journal* de listes postérieures à la citation constitue-t-elle un nouveau délit? Doit-on prononcer autant de peines qu'il y a de numéros en contravention? 16 juin, 15 juil., 28 août, 2 sept. — *Quid*, s'il s'agit d'une souscription pour publier le compte-rendu d'un procès du journal? Quel *minimum* de peine le tribunal peut-il appliquer? 15 juil., 2 sept. — Pour que le journal soit punissable, faut-il qu'il annonce formellement le but de la souscription? 7, 20, 28 août; 2 sept. — Observations sur cette matière, 20 fév., 2 avril. — Poursuites contre la *Gazette de Flandres* et *d'Artois*, 23 mai, 7, 28 août. — La *Mode*, 9, 16 juin; 15 juillet, 20, 28 août; 2 sept. V. *Journaux*.

Amende honorable. Behr, député bavarois, 6 juil.

Amiet, 22 oct. — Amin-Zecca, 19 mai. — Amiot, 15 sept. — Anceau et Cavant, 21 avril. — Ancelin, 14 déc. — Ancelle, 1er., 3 août. — *Ancenis*, ville, 22 mai. — Anchier, 14 sept. — Andlau (D'), 17 avril, 20, 21 mai. — Andrain, 11 janv.

Ane mutilé par des ivrognes, 13 juin.

Anecdote. L'acteur Molé et un auteur, 7 mai.

Anezas, 28 oct. — Anfray, 12 nov. — Anger, 25 août. — Angiboust, 11 déc., 6 fév., 28 avril. — Anglès, 9 janv. — Angot (Demoiselle), 24 août. — Angoulême (Duchesse d'), 24 juin.

Annonces. V. *Librairie*.

Anquetil de Beauregard, 17 fév. — Ansiaume, 6 juin, 29 août.—Antoine, 23 avril, 24 août. — Antoine (Le père), 22 juin. — Antonio, 21 déc.

Apanage d'Orléans aliéné, 3 déc.

Appel. Une Cour est-elle saisie par un exploit dans lequel l'huissier a omis de déclarer dans les termes d'usage que le requérant se rendait appelant? 25 déc. — *Quid*, de celui interjetté par exploit contenant constitution d'un *avoué démissionnaire*, 19 mai. — Celui d'un *jugement sur requête* (qui n'est que préparatoire) ne peut-il être interjetté qu'avec celui du jugement définitif? 13 janv. — *Quid*, de celui d'un jugement interlocutoire? 16 mars. — *Quid*, de celui d'un jugement qui ordonne le passé outre à la plaidoirie du fond, nonobstant un jugement de *défaut profit joint*, rendu contre une partie à laquelle il n'a pu être signifié avec réassignation? 14 oct. — L'article qui autorise le *congé-défaut*, contre le demandeur non comparant, s'oppose t-il à ce que la Cour statue sur le mérite de l'appel? 18 fév. — Celui d'une ordonnance de *référé* rendus sur l'exécution d'un *jugement en dernier ressort*, est-il recevable? 4 mai. — Dans quel délai doit-être interjetté celui d'un *jugement* rendu en état de *référé*? Peut-on considérer, comme une fin de non recevoir, le consentement de l'intimé à la remise de la cause? 15 mai. — Celui incident d'un créancier qui, sur le chef de l'objet de l'appel, n'a ni contredit sur le *réglement provisoire*, ni plaidé sur le renvoi à l'audience, est-il recevable? 11 juil. — *Quid*, de celui d'un jugement qui rejette une *revendication de meubles*, sans détermination de valeur et qui ordonne la continuation des poursuites, quoique la créance ne soit que de *trente francs*? 21 mars, 14 sept.—Le jugement qui du consentement des parties nomme une *expertise* avec charge de faire application d'un titre, est-il préparatoire ?—Le second jugement qui remplace les premiers experts a-t-il le même caractère, et l'appel n'en est-il recevable qu'avec le jugement définitif? 25 mars. — Son effet suspensif survit-il au *désistement*, pour l'exécution donnée, au jugement attaqué, dans l'intervalle du temps écoulé entre l'appel et le désistement? (Démolition de constructions), 16 sept. —Lors même que le *désistement* est fait devant notaire, y a-t-il lieu d'autoriser l'emploi des dépens de l'intimé? 12 juin. — Une Cour peut-elle sans *excès de pouvoir* censurer le jugement attaqué en le réformant ? — *Quid*, s'ils en ordonnent l'*affiche* ? 16 juil. — Les Cours royales sont-elles seules compétentes pour connaître du jugement civil qui suspend un *instituteur* ? 23 déc.— Peut-on appeler à *Alger* devant les juges français des jugemens rendus par le Cadi en *Midgelès* ? 27 juil. — L'appel *à minimà* du ministère public profite-t-il au condamné qui a *acquiescé* ? 8 nov. V. *Acquiescement*, *Amende*, *Arbitrage*, *Chose jugée*, *Commune*, *Conflit*, *Contrainte par corps*, *Déclinatoire*, *Enquête*, *Expropriation*, *Faillite*. *Journaux*, *Juridiction*, *Partie civile*, *Poursuite disciplinaire*, *Séparation de corps*, *Sociétés commerciales*, *Tiers-détenteur*.

Appert (Réné), 11 mars.

Apprentissage. Dans les arts industriels, ce contrat est-il commercial? *Quid*, de la *caution* ? 11 mars.

Approvisionnement. Le directeur de celui de la réserve de *Paris* a-t-il pu *procéder commercialement* sur une demande formée contre lui par un soumissionnaire ? 22 janv.

Apr.-Jelew, 5 juill. — *Apt*, ville, 4 août.

Aqueduc-Syphon, de *Billy*, 29 juillet.

Arbetol, 25 janv.

Arbitrage. Lorsqu'il y a renvoi devant arbitres sans prononcer actuellement aucune condamnation pécuniaire, cette décision est-elle exécutoire, nonobstant *appel* et sans *caution* ? 18 fév. — Lorsque par le compromis des *délais* ont été accordés à la partie qui serait réliquataire, les arbitres peuvent-ils les modifier ? 12 mai. — Lorsqu'il est volontaire, le compromis prend-il fin par le dissentement des arbitres, s'ils n'ont pas le pouvoir de choisir un tiers, alors même qu'il existe une clause compromissoire qui soustrait les parties à la juridiction ordinaire ? 15 juill. — Lorsqu'il est forcé, la sentence peut-elle être attaquée par *opposition* à l'ordonnance d'*exequatur* ? 29 sept. — La sentence signée par la majorité des arbitres, est-elle valable malgré le refus de signer d'un d'entre eux, si la délibération n'a pas eu lieu en commun, et qu'il n'y a eu ajournement connu de lui que pour la rédaction et la signature ? 18 juin. — Le rapport signé par la femme de l'arbitre, par procuration de son mari, est-il valable ? 26 fév. — Abus résultant de nominations d'amis des plaideurs, 18 déc. — Arbitrage pour broderie d'une robe, 14 déc. V. *Diffamation*, *Opposition*, *Société commerciale*.

Arbousier (d'). 11 avril.

Arbres. La loi de 1825, en attribuant la propriété de ceux des grandes routes aux particuliers qui prouveraient les avoir plantés, a-t-elle exclus de ce bénéfice, les anciens seigneurs auteurs de ces plantations, à défaut des riverains ? 30 déc. — A quelle distance des propriétés voisines, ceux de haute tige doivent-ils être plantés dans les jardins ? 20 mars. — Arbres détruits par vengeance, à *Aubry*, 8 fév. — A *Châteauneuf-sur-Cher*, 9 fév. — A *Croûtes*, par Fretti et Thiessou, 2 juin.

Architecte. V. *Privilége mobilier*, *Travaux préparatoires*.

Ardant, 18 déc. — Ardisson, 13, 14 mars. — Ardouin (Fe), 9 avril.—Arfrilson, 28 avril.

Argenterie. Vente d'argenterie fourrée, 21 avril.

Argentré (d'), 25 nov. — Argy, 18 janv.. — *Arles*, commune, 23 juill —Arlincourt (d'), général, 28 déc., 30 janv.—Armand, 13 oct. — Armansperg, 14 oct.

Armes et munitions de guerre (recel). L'ordonnance de 1816, à ce sujet, a-t-elle été rendue légalement, et doit-on en appliquer les peines ? 12 fév. — Le fait matériel de la détention suffit-il pour prononcer une peine? 12 mars. —

L'exception de la loi de 1834, en faveur des armuriers, s'applique-t elle aux armes de guerre dont ils seraient détenteurs ? 17 avril. — Bandinelli, 18 nov. — De la Rivalière, 18 déc. — Couroux-Desprez, 19 déc. — Rolland et Matrod, 3 mars — Abson-Pujade, 12 mars. — Rosalie de Constantin, 11, 16 juin ; 17 juillet. — Aufrère, Couville et Tournemine, 18 août. — Goddet, Mangin et dix autres, 21 août. — Bury, 26 août. — Un auvergnat, 16 janv. — Impasse St.-Sébastien, 2 sept. V. *Poudre de Guerre.*

Armes des militaires. Leurs bris est il un délit ? 7 déc. — *Quid*, de leur usage défendu ? (Radot). 14 juillet.

Armes prohibées. Les fusils-cannes en sont-ils ? (Bourgaud), 7 juillet, 31 août, 2, 10 septembre. — *Quid*, des pistolets de poches, 22, 24, 31 août, 21 sept. — Arrêts de cassation, 8, 14 oct. — Fournier-Verneuil, 15 avril. — Billot, 7 juill. — Ginet, 10 juill. — Bachi, Ravard et Morand, 11 août. — Bannet, Bardot et onze autres, 12 août. — Devismes, 14, 18, 24, 31 août. — Froger, 18 août. — Achard, Lepage et autres, 24 août. — Berryer, avocat, 2 sept. — Spire, Zimmermann et autres, 3 sept. — Aumont, Guédon et autres, 9 sept. — Guesneau. 10 sept. — Griffe et Maigrot, 30 juin. — Deux commis-voyageurs à *Châlons*, 11 août. — Poursuites à *Orléans*, 25 juill. — Saisies de couteaux-poignards, 1er janv. — Fabrique découverte près le Val-de-Grâce, 5 sept. — Leur recherche, saisie et suppression en *Corse*, 3 juill., 26 octobre. V. *Cannes.*

Armet de Lille, 28 oct. — Armneld (Dlle), 29 janv. — Armonville et Gouin, 13, 29 avril. — Arnaud, Empirique, 13, 24 déc.; 29 avril, 15 oct. — Arnauld-d'Andilly, 30 sept. — Arnault, 1er mai. — Arnoult (Ve) et compagnie, 18 juil. — Aron, 6 juill. — Arrault, 2 mars.

Arrestations arbitraires et illegales. Existe-t-elle par suite du défaut de représentation et notification du mandat d'amener, à celui qu'on arrête hors de son domicile, alors qu'il y a eu perquisition chez lui et production du mandat aux personnes qui s'y trouvaient ? 12 déc. — Qu'est-ce qu'une arrestation illégale ? 23 mars. — Denis, Menesson, Levalton et Leblanc, 23 nov. — Sallambier et Fromont, 18 mars. — Moreau, *garde du commerce*, 17 avril, 20, 21 mai. — Eucelain, *garde du commerce*, 29 janv 25 fév. — Un agent de police de *Reims*, 8 janv. — Quatre cultivateurs à *Brest*, 23 mars. — Envers un docteur suisse par erreur, 15 sept. — Arrestation extraordinaire d'un Anglais à *Brest*, 27 juill., 8 août. V. *Prise à partie, Attentat à la vie du Roi.*

Arrêt : Est-il dépourvu de motifs s'il ne statue pas sur une question de *prescription* soutenue en première instance, reproduite dans l'exploit d'appel, mais non formulée d'une manière formelle dans les conclusions ? 6 déc. — L'obligation de prononcer publiquement ceux qui sont définitifs, alors que le *huis-clos* a été ordonné, s'étend-il à ceux rendus sur incident ? 3 fév. — Ne doit-on considérer comme définitifs que ceux qui terminent tout procès entre les plaideurs ? 19 fév. — Arrêt nouveau sur le point d'être prononcé avant qu'un arrêt par défaut ait été levé, 24 avril. — Obligation de l'autorité de les exécuter, 12 août. — Arrêt illégal cassé en *Russie*, juges obligés à des *dommages-intérêts* envers le condamné, 24 août. — Observations sur les citations d'arrêts. 19 fév. V. *Cassation.* — *Arrêt de renvoi.* V. *Compétence, Testament.* — *Arrêt de partage* : lorsque des magistrats sont appelés en remplacement d'empêchés, est-il nécessaire que l'arrêt énonce la cause de l'empêchement ? 13 juill. — *Arrêt par défaut.* V. *Opposition.*

Arrêté administratif. Son annulation (sur un *marché public*) entraîne-t-elle la nullité de tous les actes d'exécution antérieurs, lorsque cette annullation est fondée sur l'illégalité de l'arrêté ? 26 mai. V. *Eau* (*cours d'*).

Arrivé, 26 fév. — Arrondeau, 6 janv. — Artault et comp., 18 sept. — Arthur, 16 déc. — *Arvien*, commune, 23 mai.

Asile royal de la providence, 20 janv.

Aspe, 14 déc.

Assassinats. Aaron et Mouchi-Sayer, 29 juin, 22 juill. — Ali-Ben-Mensour, 27, 28 fév.; 8 avril. — Amouroux, 21 fév., 10, 24 à 28 sept. — Archet, Deniau et Neveu, 19 juin, 22 juill. — Baillet, 29 fév., 21 avril. — Balisoni, dit *Trompette*, 30 avril, 27 mai. — Bancilhon, 20 juill. — Baquet, dit *Pyrrhus* et Vauquelin, 12 mars, 22 juill. — Barribas, 3 déc., 6 mars. — Bartlett, acteur anglais, 23 sept. — Bates, 7 sept. — Battesti, dit *Tambone*, 28, 30 sept. — Bazire (Fe), 15 juill. — Beissat (époux), 16 juill. — Bel-Harbi et Ben-Amor, 10 sept. — Benoit, 7 nov., 20 déc. — Bernadou (époux), 20 mars, 7 sept. — Bernadet et femme Cazeneuve, 21 janv., 31 mars. — Bernard, 12 sept. — Bernheim, 20 juill. — Bernugat, 14, 16 déc.; 17 janv., 24 fév. — Berthod, 24 mars, 18 juill. — Besnard, 23 août. — Billaudel, 20 août. — Birnbaum (Marie), 8 août. — Bitche (deux soldats), 24, 25 déc., 20 juill. — Blanc, 10 avril. — Bodeau, 16 fév. — Bonnal, sergent, 6 nov. — Bonnet, 29 fév. — Borell (Jayme), Ramon, Peligri et un Gytano, auto-da-fe, d'un voisin pour *sorcellerie*, 2 oct. — Pouiat, 24 juin. — Bouissière, Cazelle (horrible mutilation d'une femme), 11 juin. — Boulineau (Marie), 1er juin. — Bourgade, 2 juin. — Bourgues, 16, 19 août. — Bouvelly, 20 juill. — Briffaut, 12 sept. — Brosseron, 1er mai. — Broche, soldat, 20 juill. — Bruard, gendarme, 31 août. — Buisson (famille), 26 sept. — Caillot, sacristain anglais, 26 sept. — Caminski, Empirique, et autres, pour *sorcellerie*, 12 oct. — Cartoux, 16 août. — Cavilla, 26 nov. — Ceuninck, 9 janv. — Chambre (Jos), 17 déc. — Chauveau, métayer, 25 avril; 6 oct. — Chevat, âgé de 13 ans, 5 juil.; 21 août. — Combes, dit *le Comtois*, et Turrière, père et fils, 20 mars; 7 sept. — Coronati, 4 mai. — Cottel, père et mère, 19 sept. — Coutas, aubergiste, 5 oct. — Cowen (John), 25 fév. — Damoiseau, 13 avril; 25 août. — David, 21, 22 nov.; 18, 31 déc.; 28 janv. — Davoust (Victor). 28 juil; 19 août. — Decaux, 21, 24 déc.; 15 janv., 6 mars. — Dellacollonge, 1er, 13 nov.; 7, 27 janv.; 29 fév; 4, 5, 6, 7, 10, 14 mars; 13, 24 avril; 16 mai; 6, 23 juin; 18, 20 juil.; 6, 14 août. — Deniau, 24 sept. — Desgranges, à *Loos*, 18 fév. — Dieudonné, 30 août. — Drouet, 2, 9 janv.; 21 mars. — Ducasse, 3 juin. — Dufour, 27 août. — Dumas (menaces), 24 fév. Durand, dit *Cadet*, 16 sept. — Dutheil, 5, 11 juil. — Emond, par amour, 1er. août. — F..., son beau-père à *Lyon*. 9, 10 oct. — Fabre, envers un voiturier, 11 sept. — Fabre, dit *Mina*. — Castel fils, dit *Lerouge*, et autres (affaire Coutaud), 1er., 4. 31 janvier, 17, 18, 30 mars; 19 avril; 2 mai; 5 juillet; 5, 18, 19 août; 2, 28 sep.; 10 oct. — Falque-Dacier, 10 oct. — Ferrières et Pastre (révélations de 3 forçats), 28 août; 30 sept. — Fontanat et Pourtier, 14 oct. — Fontaine, à *Loos*, 13 fév. — Gagneux, par amour, dans une église, 10 avril; 20 août. — Gaillard, 28 sept. — Gaudrin, 13 mai. — Géoffroy, dit *Batardy*, 18 juin; 8 juil.; 1er oct. — Giraudet, dit *Zazet*, par superstition, 9 nov. — Goguillon, 8 fév. — Goutandier, 20 juil. — Gouteaudier, Gonard et Jeanne Moulins 18 nov.; 26 déc. — Goyner, huissier, (menaces), 10 août. — Grandvoinet, 24 mars. — Granger, 14 oct. — Granoux, 2 mars; 22 juil.; 22 août. — Guillot, vieillard sourd, 5 juil. — Hermondy, 6 fév. — Isnardi, 26 mars. — Isoré, 18 juin, 16 juillet, 12 août. — Jacquemard, Forçat, 28 juillet. — Jouane, 14 avril. — Karch, 4 juil. — Labat, 12, 29 mai. — Laborieux (Femme) aliénée, 24 mars. — Lacenaire, Avril et François, 7, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 29 nov.; 4, 11, 18, 26, 31 déc.; 10, 11, 13 janv.; 26 mars; 15, 16 juillet. — Lagny, 3 janv. — Laindel, 11 juin. — Lapouille, 19 fév. — Lecousin (Tugdual), 26 oct. — Lemarié, 9, 10 juin : 16 juillet. — Lhuissier et fille Lecomte, 27 nov., 9, 14, 15, 16. 20 janv.; 5 fév., 2, 27 mars. — Lichtwerk, envers toute sa famille, 28 juin; 1er juil. — Logerot et Petrus-Vancauwen-Berghe. 15 nov.; 20 mars, 28 avril; 18, 21, 22, 26 mai. — 10, 11, 12 13, 15, 18 juin; 24 sept.; 30 oct. — Malissier (Anne), *Monomane*, 26 déc. — Mallevois, 5 fév. — Marcantoni 2 janv. — Marchegay, 18 fév. — Marin. 2 déc., 2 mars. — Massiani, 28 sept. — Maufras, 12, 13 juin; 12 août. — Maurier. 3 déc. — Mayrand, 7 août. — Mazin, 13 mars; 8 avril, 12 juin. — Mespoulet, 3 oct. — Michel et Valade : 31 déc.; 6 fév.; 4, 10, 12, 21 mars; 18 juil. — Moissonnier, dit *Moissant*, 22 juin. — Morel, 26 déc.; 24 janv. — Moutarde, douanier aliené, 2 avril; 9 mai. — Oliver, 29 août. — Paccioni, 6 avril. — Patouillard, 1er. juin. — Pawloff, 5 juil. — Pessel (Justine), 9 nov.; 2, 3 avril. — Peyrera, Garcia-Ulloqui et fille Plouvier, 1, 22, 26 nov.; 6 déc.; 9, 27 avril; 4, 11, 29, 30 mai; 1, 3, 4, 5 juin; 1er. juil.; 5 août. — Pierrot frères, 18 mai, 17 juin; 25 août. — Pincet, soldat, 13, 17 déc. — Prendergast et deux femmes dans les rues de *Londres*, 5 sept. — Pupin, envers l'amant de sa femme, 4 déc.; 27 mars. — Randolphe, planteur américain, 4 sept. — Raspail (famille), 5 août. — Renault (menaces), 2, 16 fév. — Reynaud frères, Guyon et Robert dit *Roch*, 20 déc., 18 janv., 14 mars. — Riquier (Femme), 2 fév. — Rivat, 4 fév.; 1er. juin. — Rivot, Claudel et Thirier, 6, 11, 19 déc.; 20 juil. — Roghi, 28 sept. — Rolland père, 20 juin; 22 juil.; 24 sept. — Samat, 4 juillet. — Sly, fermier irlandais, 31 mars. — Soon (Femme), 30 janv. — Tavernier père et fils, 18 sept. — Thomas, 7 déc. — Vacca (Femme), envers un empirique, 13, 24 déc.; 29 avril; 15 oct. — Valéry, 30 juin; 8 juil. Vandègre (de), 16, 20, 21, 23 mai. — Van-Nes, 3, 7 juil. — Venot, soldat, 19 nov. — Verninhac de Saint-Maur, 16 mars; 14 à 21, 23, 24 avril; 17 juin; 30 sept; 3 oct. — Vial, soldat, 1 avril; 1, 2 mai; 14 juil. — Vincente (don), nouveau Cardilhac bibliomane, 23 oct. — Peine infligée à un cadavre en *Allemagne*, 28 juin; 1er juil. — Un paysan à *Phalsbourg*, envers deux soldats, 9 nov. — Menaces envers une dame de *Liége*, 16 déc. — Envers un voiturier de *Remiremont*, 19 déc. — Envers un jeune domestique de la *Viéville*, 21 déc. — Deux chasseurs. — Un nouvel Abraham à *Erlangen*, 6 janv. — Envers un conscrit, 7 janv. — A Izernore, 10 janv. — Révélations de celui de *Buigny-L'abbé*, 21 janv. — Un soldat envers une femme à *Arras*, 22 janv. — Envers un portier, rue des Arcis, 29 janv. — un garde envers la fille de son maire, (*mystifications*). — Une mère qui brûle ensuite son enfant. 30 janv. — Envers des soldats de la légion étrangère en *Espagne*, 4 fév. — Un sergent du 58e., 13 fév. — A *Trilport*, 15 fév. — Un habitant de *Saint-Genis* envers sa femme, 16 fév. — Cadavre surnageant près *Senlis*, 22 fév. — Envers un boucher, fidélité de son chien (*Mystifications*), 25 fév.; 4 mars. — Cadavre découpé, à *Verberie*, 10, 14 mars. — Envers un aubergiste, et d'autres à *Altkirch*, 11, 20 mars. — Envers un curé malade, à *Nesle*, 19 mars. — Débris humains trouvés sur la voie publique, 21 avril. — Ancien assassinat découvert à *Cambronne*, 27 avril. — Entre militaires à *Lille*, 2 juin. — Allégué par des *Danois*, pour sortir d'*Angleterre* aux frais de l'état, 20 juin. — Cinq enfans *suisses* envers un autre pour éviter une dénonciation, 14 juil. — Envers une fille publique à *Marseille*, 25 juillet. — La nuit dans les rues de *Paris*, 6, 7, 8, 10 à 16, 23, 24, 25, 28, 30 août; 3, 12, 17 sept. — Méprise de bourgeois et faux bruits à ce sujet, 8, 15, 19, 23 août; 12 sept. — Un passager estropié envers une vieille femme à *Chatellerault*, 26 août. — Deux chanteurs italiens envers un aubergiste *de la Combe*, 2, 5, 9 septembre; 2 octobre. — Envers une vieille femme, à *Charly*, 4, 5 septembre. — Envers le curé de la *Neuville*, 4 septembre. — Un chasseur à cheval envers un voiturier, 11 sept. Recherches à *Neuilly* de celui d'un ancien marchand forain, 12, 17 sept. — Présumé de deux voyageurs par leur guide dans les *Pyrénées*. 22 sept.; 13 oct. — Envers une vieille fille, à *Verdrel*, 22 sept. — Les domestiques d'une ferme de *Rouxmesnil*, 3 oct. — Au presbytère de *Saint-Martin-Guillard*, 23 oct. — Découverte du squelette d'une personne disparue depuis 60 ans, 27 oct. — Envers une famille entière à *Alger*, 9 sept.; 26 oct. — Envers un sieur Alric à *Alger*, 26 oct. — V. *Attentat, Fratricides, Homicides, Meurtres, Empoisonnement, Parricides.*

Assignation. Les fractions de myriamètres doivent-elles être prises en considération dans le calcul des *délais*, 26 fév. — V. *Billet à ordre : Fabrique d'église, Injures.*

Assises (Cour d'). Le président peut-il sans *excès de pouvoir* entendre, avant l'ouverture des débats, des *témoins* déjà entendus dans l'instruction ? 14 mars. — Doit-il à peine de nullité demander à l'accusé s'il a des observations à faire sur l'application de la peine ? 4 mars. — Peut-il seul renvoyer le *Jury* pour s'expliquer de nouveau sur les questions résolues ? 9 janv. — Le président du tribunal du lieu où elle siége est-il appelé de plein droit à en remplacer le président ? *Quid*, du vice-président à l'égard du président du tribunal ? 25 mars. — Allocutions singulières de présidens après acquittement, 18, 23 mai. — Procès jugé sur simple lecture des dépositions des *témoins* de l'instruction, 6 juin. — Augmentation d'assesseurs à *Paris*, 30 janv. — Résumés de celles de *Saône-et-Loire*, 26 déc. — de celles de *l'Aveyron*, 11 sept. — Acquittemens nombreux à *Strasbourg*, 4 juil. — Un seul arrêt infâmant dans la *Lozère*, 8 oct. — Changement de présidens à *Paris*, 8 sept. — V. *Compte-rendu, Contrainte par corps, Défense, Dommages intérêts, Expertise, Jury, Plaidoiries, Témoins.*

Association de Saint-Joseph, 23 mars. — Pour l'acquisition d'un domaine, 8 janv.

Associations illicites et secrètes. De la Tête-de-Mort à *Londres*, Loveless et autres, 1er nov. — De Carbonari à *Toulouse* : les Cousins et leurs sermens, admission de militaire, 2, 5, 6, 8, 9 nov.; 12 déc.; 23, 24, 25 janv.; 1. 26 fév. — De Carbonari à *Lyon*, 26 déc. — De Polonais, 6 déc. — Des droits du peuple : Séguy et autres sous-officiers à *Paris*, 4, 5, 13, 28 fév.; 8 mars; 10, 19, 23, 24, 25, 27, 29 avril; 7 mai. — Les amis du travail, 2 oct. V. *Culte.*

Assurances contre l'incendie. Sont-elles *imposables* en raison des habitations de leurs agens dans les départemens ? 9 nov. — La police contractée par l'agent d'une compagnie, sauf approbation du directeur, est-elle valable, si le sinistre est arrivé long-temps après le temps moral nécessaire pour son refus ? 24 avril. — Lorsqu'il a été stipulé dans une police qu'à défaut de paiement de la prime, dans un délai déterminé, elle serait résiliée, le juge peut-il se refuser à prononcer cette annullation ? 19 août. — L'assuré cesse-t-il d'être obligé envers l'assureur lorsqu'il a vendu les marchandises qui fesaient l'objet du contrat, encore bien que l'assureur n'ait pas été prévenu de ce fait par l'assuré ? Mais si l'acquéreur de ces marchandises refuse d'exécuter la police, l'assuré est-il passible de *dommages-intérêts* envers l'assureur ? 17 sept. — Le prix de l'assurance d'un immeuble doit-il être distribué par voie d'*ordre* entre les créanciers hypothécaires, ou comme mobilier par voie de *distribution par contribution* ? La *tierce-opposition* d'un hypothécaire à un tel jugement est-elle non recevable, et peut-il être condamné à des *dommages-intérêts* ? 15 août. — La convention par laquelle le *propriétaire* assuré *subroge* l'assureur en cas de sinistre dans tous ses droits contre ses *locataires* est-elle licite ? 24 avril. — Compagnie du Soleil, 23 mars. — La Salamandre, 12 nov. — Paiement de leurs parts des sinistres de la rue du *Pot-de-Fer*, par l'assurance générale, 20 déc. — Le Phénix, 26 déc. — Le Soleil, 30 déc. — V. *Dénonciation calomnieuse, Nantissement.*

Assurances contre la grêle, 13 janv.

Assurances maritimes. Le sinistre est-il dû quand le vaisseau périt par vétusté ou par suite de dégradations non prévues dans les contrats ? 2 janv. — Le délaissement par un assuré au profit d'un assureur est-il un *transport* de créance, ou bien n'est-il qu'un moyen légal de transmission qui rend l'assureur-propriétaire des objets assurés ? 28 mai. — Compagnie générale, 24 fév. — Assurances maritimes de *Prusse*, 20 janv.

Assurances sur la vie. Aperçu statistique, 23 juil.

Assurances pour les *conducteurs de voitures.* Cette entreprise est-elle licite ? et observation à ce sujet, 18 déc., 13, 29 avril.

Astier 15 mai. — Astruc, 21 mars, 7 juil.

Attaques nocturnes. V. *Assassinats, Vols.*

Attentat contre la vie du Roi. Fieschi, Pepin et Morey ; instruction, 2, 8, 12, 16 nov.; rapport et accusation, 18, 19, 20, 22, 27, 30 nov.; 2, 3, 7, 9, 10, 11, 12 déc.; 15, 17, 20, 27, 30 janv.; débats, 31 janv. à 15 fév.; arrêt, 16 à 20 fév.; délaration et exécution, 21, 22, 24, 27, 28 fév.; autopsie, 22, 29 fév.; 6, 8, mars; 7 avril; couronnes, 5 mai. — Bourg, à *Lyon*, 16, 22 nov. — Présumé lors de l'ouverture des chambres, 30 déc. — Alibeau, 26 à 30 juin; 1, 2, juil.; mise en accusetion, 3, 6 juil.; acte d'accusation, 4 à 8 juil. — Débats, 9, 10 juil.; exécution et suites, 11, 13, 14, 20, 22, 24, 25 juil.; 31 août. — Supposé de la part d'un chasseur, 14, 17 juil. — Menaces d'un jeune paysan de *Courteuil*, 3 août. — Proposition, Siré, 18 sept.

Attentat contre la sûreté de l'Etat, des 5 et 6 juin 1832, Jouanne, 22 juin. — Toutain, 17, 21 oct. — Préparés pour les fêtes de juillet, *arrestation*, 24, 25, 30 juil. — Bruits sur un pareil sujet, 5 sept. — V. *Complot, Associations secrètes, Séditions.*

Attroupement occasionné à *Londres* par le placard d'un épicier, 24 oct. — V. *Rassemblement.*

Aube, 6, 7 janvier.

Aubergiste. Sa responsabilité pour *vol* doit-elle être étendue à la personne qui loue une seule chambre meublée sans l'habiter ? 7 déc. — *Quid*, des bijoux et valeurs numéraires non déclarés ? 4, 21 juil.; 29 août. — L'affirmation des voyageurs suffit-elle pour prouver le *vol* ? 29 août.

Aubenas, 14 août. — Aubert, 14 janv. — Aubert (Gravures), 26 juin, 22 juil.; 12 août. — Aubert (Femme), 18 juin. — Aubié (Aimée), 21 déc. — *Aubigny*, duché, 18 mars — Aubineau (Femme), 30 nov. — Aubonnet, 28 avril. — Aubouin, 6 fév. — Aubriot (Veuve), 26 fév. — Aubry, juge, 26 sept. — Aubry, syndic, 11 juin. — Aubusson-Soubrebost, 16 déc. — Aude, 2 fév. — Audierne, 7 nov. — Audousset, 17 janv., 11 mars. — Audry de Puyraveau, 8 mars. — Aufrère de la Breugne, 31 déc. — Aulnette, 10 fév, 28 août. — Aumale (Duc d'), 21 déc., 2, 24 janv.; 21 fév., 10 août. — Aumoitte, 15 juin. — Aumont, cultivateur, 9 fév. — Aumont (Duc d'), 30 janv., 16 mai; 2 juin, 29 août. — Aumont (Duchesse d'), 13 fév., 16 mai, 2 juin. — Aumont (d'), 16 août. — Auquier, 9 sept. — Auster, 21, 22 mai. — Austruy, 25 fév. — Auteserre, 25 août.

Auteurs. V. *Librairie.*

Autorisation. Le refus d'un préfet pour l'établissement d'une *usine* sur un *cours d'eau* est-il définitif ? Ce refus ne doit-il pas émaner du Conseil-d'Etat ? 30 août. — V. *Communes, Domicile, Hospices.*

Auvay ou Aubray, 13 avril, 29 juin. — Auvray, 29 oct. — Auzias, 26 déc. — Auzou, abbé, 14 mars.

Aval. V. *Billet à ordre, Contrainte par corps, Femme mariée.*

Avettè, 3 juil. — Aviat, 16 fév. — Avis (Epoux), 14 sept.

Avocats. Un bâtonnier peut-il, en donnant sa démission, se soustraire à l'obligation de convoquer l'ordre pour la réélection du bâtonnier et du conseil de discipline ? 11, 13, 25 janv. — Sont-ils responsables de leurs plaidoiries devant une autre juridiction que celle où ils les ont prononcées ? 28 janv. — Ont-ils droit de se réunir en assemblée générale pour tous les objets relatifs à l'exercice de leur profession, 4 fév., 29 avril. — Leurs consultations doivent elles être écrites sur *papier timbré* ? 2 avril. — Ancien avocat placé et secouru, 8 nov. — Renonçant au barreau pour condamnation de leurs clients, 23, 30 déc., 11 mai. — Inculpé de négligence par un voleur, 30 sept. — Marié à la fille d'un président, 25 fév. — Donnant une leçon de couture, 19 août. — Appel qui leur est fait pour la *nouvelle galle*, 18 sept. — Consultation de la chambre sur la qualité d'une jeune fille, 6 mars. — Adresse au Roi du barreau de *Paris*, 30 juin, 8 juil. — Discours contre ce barreau à *Aix*, 2 déc.; serment, 6 déc. — Leur nombre en *France*, 19 déc. — Circulaire d'un bâtonnier, 20 janv. — Avocat de couleur à *la Martinique*, 5 fév. — Election d'un trésorier à *Paris* et d'un secrétaire, 11 nov., 6 déc. — Rentrée de la conférence, 27, 29 nov. — *Election* pour le discours de rentrée, 24 juil. — Du bâtonnier et du conseil de l'ordre, 5, 8, 10, 16 août. — Elections à *Orléans*, 22 août. — A *Bordeaux*, 24 août. — A *Nancy*, 23 août. — A *Rennes*, 27 août. — A *Bourges*, 28 août. — A *Lyon*, 28, 31 août. — A *Aix*, 31 août. — A *Châlons-sur-Saône*, absence des avocats, 4 sept. — Annullation de celles de *Grenoble*, pour tardivité de convocation, 17 déc.; nouvelles élections, 25 janv. — V. *Diffamation, Dommages-intérêts, Poursuite disciplinaire.* — Avocats à la Cour de cassation : Renouvellement du conseil de leur ordre, 2 nov, 19 août, 5 sept.

Avortement. Une sage-femme, 25 déc. — D..., docteur, Eulalie-Combes et Femme Chaussedent, 15 janv. — Boussac, médecin, 18 mars. — Ribes, médecin, 11 juin. — Madeleine Marseille, 1, 2 mai.

Avoués. La *prescription* de leurs *frais* dans une suite d'instances, ne court-elle que du jour de l'arrêt définitif ? 18 déc. — Peut-il leur être dû des *honoraires* en sus de leurs émolumens, 15 août. — Rejet de *frais* pour doubles occupations; débats de *comptes* déposés et non grossoyés et signifiés; *honoraires* pour démarches non étrangères à leurs fonctions, 28 janv. — Adjudication prétendue frauduleuse, 6, 18 fév. — Visite au garde-des-sceaux, 29 fév. — *Désaveu* formé contre deux avoués à *Drenx*, 19 mars. — Par une indigente, 8 mai. — A *Nîmes*, 15 mai. — Renouvellement de leur chambre, 11 nov., 26 juin, 29 août. — V. *Appel, Cautionnement, Copies de pièces, Domaine, Enchères, Faillite, Office ministériel, Pension alimentaire, Poursuites disciplinaires, Procédure, Requête.*

Ayres, 9 nov. — Azibert, abbé. 23 juil.

B.

B..., notaire, 26 fév. — B... (comte de), 3 juill. — B..., statuaire, 29 avril. — B... (veuve), 28 avril.

Bacs. V. *Rivières.*

Badoux (Augustine), 5 oct. — Bagnères, 4 janv. — Bagot, avocat, 16 déc. — Bagot, conseiller référendaire, 22 fév.

Bague donnée, puis judiciairement réclamée, 17 juin, 19 août.

Bail. Un *emphithéose* peut-il être donné en nantissement et vendu comme meuble ? L'obligation imposée au preneur d'y construire un marché dont le bailleur sera propriétaire à fin de bail, peut-elle être considérée comme canon *emphitheotique* ? 3 mars. — La liquidation des *dettes de l'etat* attribuée à l'autorité administrative, lui donne-t-elle le droit de statuer sur des questions d'exécutions et de résiliation de bail ? (Salle Ventadour), 21 mars. — La résiliation du bail principal entraîne-t-elle celle du sous-bail ? 23 mars. — Le propriétaire qui a assisté à la vente d'un fonds de commerce où le bail était en même temps transporté à l'acquéreur, peut-il en demander contre lui la résiliation pour non exécution de la part du cédant ? 18 avril. — Lorsque la sous-location est défendue, cette clause est-elle nulle, si la sous location est couverte par le silence prolongé du propriétaire ? 5 juillet. — L'interdiction de le céder empêche-t-elle le locataire de sous-louer ? 21 juill. — L'irrévérence d'un *portier* peut-elle être une cause de résiliation ? 23 juin. — Peut-on en demander la résiliation ou des *dommages-intérêts*, pour voisinage incommode, quand ces personnes étaient dans la maison lorsqu'on y est entré ? 10 juin. — Peut-on le faire résilier en refusant d'en payer les termes ? 30 sept. — Lorsqu'une de ses clauses comprend la nomenclature des professions auxquelles on permet de sous-louer, le principal locataire est-il tenu de s'y renfermer strictement ? 16 sept. — Quelle doit-être la durée d'un bail verbal de *terres cultivées en luzerne* ? 29 juill. — Le *fermier* autorisé à dessoler et à dessaisonner, ainsi qu'à faire des prairies artificielles, peut-il cultiver en *colza* une portion des terres affermées, pourvu qu'il ne cause aucun dommage à la propriété ? 15 août. — Résiliation demandée à cause des *Bédouins*, 10 janv. — A cause de filles publiques, 28 juin. — Clause de résiliation favorable au propriétaire, 28 août. — Résiliation accordée et leçon donnée en même temps au propriétaire, 4 juillet. — Bail frauduleux entre deux frères. — Autre payable en tableaux, 20 déc. — V. *Congé, Entrepreneur, Frais, Loyer, Nantissement, Référé, Rivière.*

Baillehache, 3 déc., 13 fév. — Baillet et Morand, 12 mai. — Bailly, 9 sept., 26 oct. — Bailly (Ve), 26 juin.

Bains de mers. Accident à *Boulogne*, 20, 25 juill.

Bajon, 23 juill. — Balagny, 3 juin.

Balayage. Ordonnance à ce sujet, 31 mars. — Baillot et de La Rochefoucault, 28 avril.

Ballande, 23 juill. — Ballet, 25 mars.

Ballets. V. *Théâtre.*

Ballon, mis en pièces La commune où le fait est arrivé en est-elle responsable ? 2 juill., 29 sept., 1er, 17 oct.

Balny, 18 juin, 8 juill., 1er oct.

Bals particuliers. Les restaurateurs peuvent-ils s'affranchir de la rétribution au profit des pauvres, lorsqu'on en donne chez eux ? 23 mars, 21 avril, 13 mai. — Sont-ils responsables des dépôts effectués entre leurs mains, avant d'y entrer ? 29 avril. — Ceux non publics, donnés par abonnement, n'appartenant pas à un entreprenenr, et non spéculatifs, doivent-ils la *taxe des pauvres* ? 7 mai.

Balzac (de), 13 janv., 21 mai, 4 juin. — Bambini, 27 mai. — Bamby-Amady, 23 juin.

Ban (rupture de). Chinet (Fe), 24 oct. — Cotte, 9 nov. — Croche, 28 avril. Danquiny, 3 déc. — Deschamps et Robillard, 27 nov. — Desjardins, soutien de sa mère, 15, 23 juin. — Desprez, dit *Maquet*, 21 sept. — Dupas, bègue, 8 sept. Fleury-Calval, 29 oct. — Foudeux (Fille), 13 oct. — Le Gougnec, pour rentrer en prison, 6 déc. — Lelann, ex-marin, 5 oct. — Femme Lozé (caricature), 18 mars. — Maigrot, 22 nov. — Meynier (Rose), 8 sept. — Spinola (comte), 24 août, 15 oct. — Un forçat pour sa maman, 16 déc. V. *Mendicité, Vagabondage.*

Banc d'église contesté, 29 juill.

Banck-notes fausses trouvées dans une planche, 21 nov., 28 juin, 7, 8 juill. — Disparition d'encre par l'influence du cuivre, sur celles d'*Amérique*, 15 oct.

Bandelier, 30 juill. — Baudinelli, 18 nov. — Bannejay, 26 août.

Bannis. Est ce au conseil-d'état qu'il appartient d'interpréter les effets des lois qui rappellent ceux de 1816 ? La loi qui les réintègre dans leurs biens sans préjudice des droits acquis, a-t-elle compris tous ceux acquis de bonne foi, fussent-ils susceptibles de recherche aux termes du droit commun ? La loi de 1816 a-t-elle révoqué une *récompense nationale* décrétée à un banni par une loi ? Leurs biens ont-ils été frappés d'*un sequestre*, ou d'une révocation de propriété par la loi de 1816, en ce qui concernait les biens à eux concédés à titre gratuit ? Etait-ce une *confiscation* 12, 26 mars. V. *Pensions de retraite.*

Banque de France. Faillite Girardot, 17 sept. — Banque de *Naples*. Vol tenté, 20 oct. — Banque *philantropique* Sa position, 18 fév., 25 juill., 21 sept, 3 oct.

Banqueroute frauduleuse. Peut-il en être accusé, le négociant failli qui n'a tenu qu'un brouillon au lieu de journal, et quelques livres auxiliaires au lieu de livre d'inventaire ? 14 déc. — Demiannay et Consors, 1er, 23 nov.; 24 déc., 2 janv., 24 fév., 26 mars, 10 avril, 27. 28, 29, 30 mai; 2, 4, 5, 8, 10, 11, 13, 15, 17, 19, 22, 25, 26, 29 juin; 1er, 7, 8, 10, 11, 14, 17, 18, 25 juill.; 1er, 12, 13 août; 9 sept, 23 oct. — Pluart frères, 11, 14 déc. — Francisca Aguirre, 31 janv. — Epoux Doches, 2 avril. V. *Faillite.*

Banqueroutiers. Suppressions de leur asyle à *Livourne* et à *Nice*, 4 septembre

Banquiers. V. *Hypothèques.*

Bara, 22 août. — Baragnon, 12, 22 juin. — Barante (de), 17 mars.

Baraterie. La loi de 1825 sur cette matière est-elle appliquable au complice aussi bien qu'à l'auteur principal, 30 sept. — *Quid*, si celui qui a fait sombrer le bâtiment n'est ni capitaine, ni maître ou patron ou pilote ? 6 oct

Baratgin, 11 août. — Barba. 19 nov.; 5, 16, 20 déc.; 13 mars; 15 mai; 16. 24 juil.; 13 août; 30 sept. — Barbacena (de), 16 avril. — Barban (Ve), 30 août. — Barbe, 23 avril. — Barberey, 22 fév. — Barbet (Henri), 23 nov.; 21 déc. — Barbier, 1er. août — Barbuat-Duplessis, 15 juil., 3 août. — Barbuat de Juranvigny, 1er. mai. — Barcelona (Femme), 16 oct. — Barde, 6 mai, 5 juin. — Bardot, 7 janv. — Bardou (Rosalie), 18 mars. — Barrelle, 18 fév. — Baronnet, 14 juil.; 23 août. — Barlatier, 11 nov. — Baron (époux), 14 janv. — Baron, tailleur, 16 sept. — Baron (Julie), 2 juin. — Barraud, 25 juil. — Barre-Pin, 24 déc. — Barré, 17 fév.; 4 sept., 22 oct. — Barré, adjudant; 19 août; 8 oct. — Barret, 19 mars. — Barret (Louise), 25 avril.

Barrière de routes coupée, 24 fév.

Barril, 8 sept. — Barrillet, 16 déc. — Barrois, 21 sept. — Barrot (Ferdinand). 20 juil. — Barrot (Odilon), 4 avril; 7 mai. — Barry, (Femme), 1er. août, 5 oct. — Barthé, 10 mars. — Barthélemy, 10 janv. — Baruch-Weil, 19 fév; 5 mai. — Bascant, 29 oct. — Bascle de Lagrèze, 12 juin. — Basset, 5 nov. — Bastard de l'Etand, 16 août. — Bastarel, 19 fév. — Bastide. 8 août; 5 sep Bastien, 25 nov. — Bastien et Robert, 1 av. — Bataille, 4 sept.

Bateau à vapeur, Chauffeur tué, 8 oct.

Batignolaises-omnibus, 4 juil. — Batiza, 13 avril; 29 juin, 1er juil. — Bâton. 25 nov.; 26 fév. — Batowski, 11 mars. — Bauchard, 4 mars. — Baud, 2 avril — Baude, 14 juil. — Baudelaid, 6 oct. — Baudet (Lille), 1, 2 juin. — Baudoin, 4 sept. — Baudon, 4 avril. — Baudot, 10 déc. — Baudouin, 17 juil. — Baudry, 27 juin. — Bauduin, 30 déc. — Baudut, 19 juin. — Bausseron, 1 mai. — Bavoux, 19 juin. — Bayart, 16 nov. — Baylas, 25 fév. — Baylay, 16 oct. — Bayle, fabricant, 10 juin. — Bayle, substitut, 17 avril. — Bayle de Poussey, 8 avril. — Baylen (Mistriss), 11 sept. — Bayvet de Rubian. 16 mai. — Bazancourt (de), 23 juil. — Baze, 28 juin. — Bazoche, 3 juin. — Bazon, 18 août. — Beau, 20 juin. — Beaucaine, 27 juil. — Beauclerck, 18 mars. — Beaudry, 6. 12 déc. — Beaufils (fille), 29 juin. — Beaufort, 25, 26, 27 nov. — Beaugrand, 17 oct. — Beaulieu (Dlle), 28 fév. — Beaumont, 30 avril. — Beaumont-Durepaire (de), 10 janv. — Beaury, 3 avril. — Beaussier, 4 sept. — Beauvois, 25 juil. — Beck d'Ypres, 28 janv. — Becq, 17, 30 juin. — Bedmar (Marquise de), 21 déc. — *Bédouins* de la Porte-Saint-Martin, 24 déc.; 10 janv.; 11, 14, fév.; 16, 23, 30 mars. — Beffroy, 17 juin. — Bégain, 27

avril — Behr, 6 juillet. — Béhuré (Veuve), 21 oct. — Belamy, 6 août. — Beliu-Leprieur, 8 janv. — Bellée, 4, 6 mars. — Bellet, 19 mai; 14 août. — Belliard, 2 janv.; 6 mars. — Bellot, 16, 18 avril; 15 oct. — Belville (de), 22 janv. — Bénard, 15 janv.; 3 juil. — Bénard, avocat, 14 janv. — Bénard (époux), 23 sept. — Bénard, litographe, 18 sept. — Bénard (fille), 10 août. — Bénard (Veuve), 17 avril. — Bénazé (de), 26 août. — Benech, 18 sept. — Benel. 23 août. — Beugué, 29 août. — Benizet, 16 sept. — Benjamin, 25 déc. — Benn, 23 mars. — Bennetot, 16 fév. — Bennette (Jos.), 16 déc. — Bennezon, 24 oct. — Benoît, 11 janv.; 15 juin. — Benoît, avocat-général. 14 déc. — Benoiste, 2 oct. — Benou, 13 mars. — Berardy, 7 sept. — Béraud, 26 mars. — Berger, 26 nov., 5 déc. — Bergerac, commune, 12 oct, Bergère, 18 déc. — Bergeret, 20 déc. — Bergeret (Dlle.), 9 janv. — Bergeron, 30 déc., 22 juin. — Bergmiller, 1er. oct. — Béringer, 11 juil. — Bériot (de), 29 sept.; 13, 22, 24 oct. — Bermudez, 16 oct. — Bernard, 27 oct. — Bernard, général, 21 sept., 26 oct, — Bernard (de *Montbrison*), 8 juin. — Bernard-Léon, 19 nov.; 19 avril. — Bernheim, 19 fév. — Bernicard, 19 oct. — Bernier, 27 août. — Bernis, commune, 15 janv. — Berriat, 2, 12 mars. — Berriat-Saint-Prix, 3. 12 déc. . 15 août. — Berrié, 21 oct. — Berry (faux duc de), 2 oct. — Berry (duchesse de), son portrait, 25 nov., Domaine engagé, 2 juillet, prétendue réapparition, 21 juil. — Berryer fils, 7 mai, 2, 3 juin, 15, 24 juil., 21 août, 2 sept. — Berryer père, 10 avril. — Berryer (Dlle.), 1er. juin. — Bertaux, 22 avril. — Bertel, 14 sept. — Berthaut, 11 sept. — Berthelin, 17 sept. — Berthelot, 27 mai, 13 juin. — Berthomé, 9 juin. — Berthots de Saint-Germain, 24 oct — Bertin, 18 mars, 23 avril. — Bertrand, 13 janvier. Bertrand, cocher, 16 oct. — Bertrand, fossoyeur, 26 nov. — Bertrand (héritiers), 31 août. — Bertrand (Julie). 2 mars, 29 juil., 22 août. Bertrand (Valerie), 17 déc. — Berty (Dlle.), 16 fév. — Beslay, 11 août. — Besnard, 13 avril. — Bessières, 2, 20 mai. — Besson, 7, 8 mai. — Besson (Fanny), 1, 13 nov., 7. 27 janv., 29 fév., 4, 5, 6, 7, 10, 14 mars, 13 avril. — Bestault, 11 déc., 6 fév. — Betthell (Anne), 2 déc.; 2 mars. — Béthune (de), 31 mars. — Béthune-Charost (duc de), 23 août, 1er. sept. — Bettencourtl, 23 mars, 17 avril. — Beuchot, 8 nov. — Beugon-Arson, 8 avril, 13 août. — Beuret (Veuve), 7 déc. — Beurrier, 2 juil. — Beury, 3 oct. — Beydel, 23 juil. — Bezard, 25 mars. — Bèze, commune, 23 déc. — Bezou, 21 fév. — Bflum, 24 déc. — Biadell., 28, 29, 30 oct.

Bibliothèque. Établissement près des tribunaux, 30 janv.

Bidault, 1er. nov., 29 fév., 3 juil., 15 août. — Bidault (Dlle.), 14 oct. — Bidon, 29 janv. — Bienaimé, 15 mai.

Bienfuisance (Établissement de). V. *Contributions directes*.

Bièvre, rivière, 2, 11 juil., 7 sept.

Bigamie. La tentative est-elle un crime? *Quid* si l'accusé se proposait d'épouser une *étrangère*, en pays étranger? 23 août. — Demat, forçat libéré, 26 nov. — Duvergier, colonel, 29 janvier. — Bideau (Femme). 20 juil. — Laligant, 13 août. — Vieillard, 23 août — à *Champrepus*, 25 janv. — Clarck, tentative à *Londres*, 15 oct.

Bigle, 23 juil. — Bignon-Saint-Roch, 21 janv. — Bigot (Ad.), 3 oct. — Bigot (Femme), 12 oct. — Bigot (Dlle. , 11 août. — Bigot de Morogues: 21 juillet.

Bijoutier. V. *Or*, *Revendication*.

Billacoys, 25 août — Billard, 28 juin. — Billebau, 8 mars.

Billets de Banque Trouvé à l'Opéra-Comique, 23 mars, 17 avril — Perdus, 15 avril. — V. *Tresor*.

Billets à ordre. La mention *retour sans frais* oblige-t-elle le porteur? 15 juin, 23 sept. — Cette mention dispense-t-elle du *protet* en tout temps? 17, 23 sept. — Où doit être fait le *protet* de celui souscrit par un *militaire* en garnison, qui indique son grade et le numéro de son régiment sans élection de *domicile*, 20 mai. — Que doit faire le porteur d'un billet où un *besoin* est indiqué ailleurs que dans le lieu du paiement? 29 janv. — Quelque soit la bonne foi du porteur l'*endos en blanc* lui donne-t-il un droit personnel contre les endosseurs précédens? 23 avril. — Le tiers porteur par *endos* régulier, mais *postérieur* à l'échéance, n'est-il qu'un mandataire? 21 sept., 8 oct. — Le donneur d'*aval*, ou les co-débiteurs solidaires doivent-ils écrire la somme en toutes lettres? 22 fév. — Son souscripteur, qui reconnaît sa signature et son obligation, peut-il demander sursis, sous prétexte que la signature d'un endosseur est *fausse*? 24 fév. — Sont-ils signés *sans cause*, ou pour *cause illicite*, ceux consentis pour éviter une plainte en *détournement* de mineure? 25 juil. — Celui souscrit, en échange d'espèces, dans un lieu et payable dans un autre, est-il un *billet de change* entraînant la *contrainte par corps*, même contre un non négociant? 23 mars. — Peut-on requérir toutes ses conséquences envers tous les engagemens pris par des commerçans, à moins de preuves contraires? 10 juil, — Le *tiers-porteur* d'un billet causé pour *vente de biens fonds* doit-il être payé par l'acquéreur, quoiqu'il ait déjà payé son prix entre les mains de *créanciers hypothécaires*, et sans qu'il puisse forcer ce tiers-porteur à faire cesser ce trouble hypothécaire? 27 mai. — Les poursuites dirigées au *domicile* indiqué, quand le débiteur l'a quitté depuis, sont-elles valables? 29 janv. — L'*assignation* peut-elle être donnée au lieu indiqué pour son paiement sans observer de *délai de distance* entre ce lieu et le domicile réel du souscripteur? 8 oct. — La poursuite du *billet au porteur* n'est-elle de la juridiction commerciale que lorsqu'il est souscrit pour cause de commerce? *Quid*, des présomptions? 25 janv. — Lorsqu'un *billet privé* est *à ordre* et que le bénéficiaire le transporte à un tiers par *endossement*, le souscripteur peut-il lui opposer les exceptions qu'il pourrait faire valoir contre son créancier? 27 oct. — Billets souscrits par des *hommes de paille à Paris*, 3 avril, 17 juil. — V. *Conseil judiciaire*. *Contrainte par corps*, *Faillites*, *Femme mariée*, *Huissiers*, *Hypothéques*, *Lettres de change*, *Obligations*, *Protet*. *Traites*.

Billiard, 4, 6 déc. — Billiard-St-Laumer., 15 juillet, 1er août. — Billodeau, 9 nov. — Billot, 15 mai. — Billoux, 6, 7 août, 3 sept. — Bimont, 3 oct. — Binard, 4 sept. — Binet, 8 août. — Binet, maire, 28 juin, 28, 29 juil — Binet, professeur, 17 fév., 13 mars. — Binet (Femme) 19 mars. — Binet (Rosalie) 18 mai. — Bioche. 20 janv. — Biral, 15 avril. — Bischoff, 30 avril. — Bissette 17 fév. — *Bitche*, forêt, 9 fév. — Blachette, 4 sept. — Blaise, 6 juillet. — Blaise, avocat, 6, 7 août. — Blaizot, 4 sept. — Blanc (Hippolyte), 5 juillet, 21 août. — Blanc (Époux), 10 oct. — Blanc (Femme) 10 avril. — Blanc-Fontenille, 16 juillet. — Blanchard, juge, 4 sept. — Blanchard (Femme), 27 avril. — Blanchet, 15 juin.

Blanchisseuse, écrasée par sa voiture, 17 oct.

Blanchou, 2 juin. — Bland-Wood, 21 juill. — Blanqui, 22 fév. — *Blaye*, citadelle, 4, 7 janv. — Blésimare, 28 oct.

Blessures graves: Marie Huet, 26 nov. — Fille Courège (acide sulfurique sur une noce), 21 déc. — Femme Lucas, 2 janv. — Marchand, ex-forçat, 2 janv., 14 fév. — Lepaniteur, mendiant, 10 fév. — Jeanne et Launay, gendarmes, 13 fév — Desranis, 4 mars. — Cazals, vieillard se remariant, 21 mars. — Quatre Grecs à Marseille, 18 mars. — Fille Dutar, 24 avril. — D... avocat, 29 avril. — Privat, 29 avril, 1er mai. — Lemarchand, hussard, 19 mai. — Peignot et Poisal, soldats, 22 mai. — Casse fils, 15 juin. — Sauvage, 17 juin. — Marie Neyret, 8 juil. — Mailloc, 13 juillet. — Ginfray, 14 juil. — Marguerite, (vitriol), 25 juil. — Prud'hommeaux, 20 août. — Lefort. — Dauty, 29 août. — Laporte, soldat, (nez emporté avec les dents), 1er oct. — Roux, boulanger, 3 oct. — Bardot, 16, 18 avril, 15 oct. — Anne Legonidec, Lecoz et Tigeon, envers un mendiant soupçonné de vol? 19 oct. — Brennau, pour un *charivari*, 29 oct. — V. *Dommages-intérêts*, *Homicides*, *Meurtres*, *Sorcelleries*.

Blessures par imprudence: Les maîtres de *voitures de place* sont-ils civilement responsables de celles que font leurs *cochers* sur leurs siéges? 28 nov. — Lorsqu'elles sont la suite de l'écroûlement d'une maison en construction, est-ce le propriétaire ou le constructeur qui en est responsable? 14 janvier. — Le comte Glanard et son cocher, 1er nov., 5 déc. — Combret, 8 nov. — Un entrepreneur de vidanges, 18 nov. — Gruel et Alix envers des employés pris pour des voleurs, 24 déc. — Nicolas frères, 2 janv. — Dupuget, 3, 5, 9, 19 fév., 18 mars, 29 avril, 1er mai. — Briant et Derieu, soldats, envers un garde-national. 28 fév.; — envers un maître de cor, 4 mars. — Un maçon et son coûteau, 16 avril. — Ouvrard, soldat, envers son ancienne fiancée, 20 avril, 17 juin. — Hundesinger et Happey, 28 avril, 18 juin. — Un *chien* chéri, 29 avril. — Thornwick, 8 mai — Au théâtre St-Antoine, 9 mai. — Godin (Femme), envers son fils, 12 mai. — Leclerc, brasseur, 15 mai. — Macnisse, frère de la doctrine chrétienne, 19 mai. — Rosalie Picard, sourde-muette, 23 mai. — Un enfant, pour venger sa mère frappée par son mari, 22 avril, 3 juin. — Joris, garde municipal, 4 juin. — Degrétau, 3 juillet. — Douchain, 13 juil. — Dusaussoy, soldat, 22 juil. — Lucas, capitaine, à *Gand*, 23 juil. — S..., commis, 28 juil — Lagasca, 8 sept., 6 oct. — Chatenay, avec un cheval à l'heure, 16 sept. — Une voiture, à *Lyon*, 22 sept. — Un boucher en voiture, à *Tours*, 6 oct. — La diligence Laffitte, 16 janv.; — Notre-Dame des-victoires, 28 fév., 20 juin. — La malle-poste, 14 août. — Parry, cocher d'omnibus, (œil crevé), 21 fév., 20 avril. — Contausset, cocher, 28 fév. — Toin, cocher, 7 avril. — Maldant, cocher, 13 avril. — Bourgaisse cocher de diligence, 22 mai. — Une omnibus, envers une laitière, 30 juillet. — V. *Voies de fait*.

Blévy, commune, 11 nov. — Blin, 18 juin. — Bloc, 10 oct. — Block, 12 oct. — Blondeau (Veuve), 21 juil. — Blondeaux, 21, 24 oct. — *Blye*, commune, 18 août. — Blygh, 8 oct. — Boas (Veuve), 28 juil. — Boblet, 12 août, 23 sept. — Bochaf, 12 mars. — Bocquet. 14 juillet. — Body, 18 mai. — Bœhler, 14 oct. — Boëhch, 10 oct. = Bœuf, 3 janv. — Bohain, 23 mars.

Bohémiens accusés de vols d'enfans, 22 janv. — V. *Vagabondage*.

Boidrou, 8 juil. — Boileau de Castelnau, 26 déc. — Boillet (Veuve), 8 janv., 24 fév. — Boinot, 28 oct. — Bois frères, 15 fév.

Bois de chauffage scié sur la voie publique, 16 déc., 4, 9, janv.; 11 avril

Bois et forêts. Certains *usages* sont-ils des *servitudes* ou des droits réels qui n'ont pu s'éteindre par confusion dans les mains de l'Etat pendant le séquestre des biens du propriétaire? 21 déc., 24 janv. — Des droits *d'usages* ont-ils pu être *prescrits* dans la forêt de *Conches*, par suite d'un laps de plus de quarante ans sans procès-verbal de délivrance, en présence des lois de 1792 et de l'an II? 10 mars. — La liste dressée par un maire, du nombre originaire d'habitans à qui des droits *d'usages* étaient dûs, peut-elle faire foi si le propriétaire pouvait la contrôler? La sentence émanée d'une maîtrise des forêts, quoique en l'absence du propriétaire, peut-elle constater au moins la jouissance? La *prescription* de quarante ans qui aurait pu courir depuis cette sentence a-t-elle été *suspendue* pendant que l'Etat a possédé ces forêts, au moins en ce qui concerne les *usages* prohibés par lui? En supposant cette *suspension* contestable, les usagers n'auraient-ils pas *interrompu* cette *prescription* si des réclamations faites par eux ont été suivies d'un arrêté administratif qui a reconnu leurs droits? 20 mai. — *L'usager normand* qui n'a pas exercé son droit depuis quarante ans, ou trente ans sous la loi actuelle, a-t-il encouru la *prescription*? Y a-t-il présomption de non usage s'il ne rapporte un acte de délivrance émané du propriétaire? Dans le cas où ce mode n'était pas suivi, peut-il être admis à *prouver* sa jouissance par *témoins*? 20 mai. — La possession d'un *droit d'usage* dans les forêts soumises au régime forestier ou des particuliers, est-elle susceptible d'être *prouvée par témoins*, lorsqu'il existe un commencement de preuve par écrit? 29 oct. — Quels sont l'étendue et le mode des *droits d'usages* des habitans du *Theil* dans la forêt de *Touques*? 21 sept. — L'administration peut-elle limiter à une partie de l'année le droit de *pacage* dans les bois de l'Etat? Ne peut-elle que réduire les cantons et diminuer le nombre des bestiaux? 29 juil. — Les bois ou *dunes de Gascogne* plantés par l'Etat sont-ils sous sa dépendance? Le décret de 1810 est-il obligatoire pour les propriétaires des terrains, 23 juil. — Le propriétaire dont le garde particulier a rédigé un procès-verbal mensonger, est-il passible de *dommages-intérêts* envers celui qu'il a fait poursuivre pour *délit de chasse* en vertu de ce *procès-verbal*? 23 août. — Les *copies de procès verbaux* rédigées par des gardes-forestiers font-elles foi en justice? 19 mars. — Le propriétaire du bois où se trouvent des *lapins* est-il responsable de leurs dégâts dans le voisinage, s'il n'y a ni faute, ni négligence de sa part? 11 mars. — *L'inscription de faux* contre un *procès-verbal* doit-elle être déclarée par le prévenu avant l'audience indiquée par la citation, sous peine de déchéance? 19 mars. — Les préposés de l'adjudicataire sont-ils présumés avoir commis les délits commis dans leurs ventes, par cela seul qu'ils ne les ont pas dénoncés à l'administration? Cette présomption peut-elle entraîner condamnation contre l'adjudicataire? 25 avril — L'impraticabilité d'un *chemin* peut elle être prouvée, et fait-elle disparaître la contravention résultant, pour un voiturier, d'avoir été saisie dans un chemin interdit dépendant d'un bois? 18 déc. — Comment distingue-t-on un bois d'un *parc*? — 18, 19 mars. — Soulèvement pour essartage dans les *Ardennes*, 8 nov. — Refuge de vagabonds aux *Tauxelles*, 13 juin. — Droits de chauffage, panage et *pâturage* contestés par le domaine dans le bois de *Chinon*, 5 juil. — Propriétaire condamné pour défrichement, 6 août. — Chêne abattu par un garde-champêtre, 20 août. — Droit de ramage disputé, 4 fév. — V. *Patentes*, *Usages*.

Boisgard. 18 avril. — Boisgelin (De), 19 fév. — Boissat, 23 déc. — Boisset, 25 déc. — Boissier, 13 fév.

Boissons. Débit nuisible en *Belgique*. Van-Meerbeck et Dittence, 31 déc. — Débitant puni pour avoir laissé s'enivrer des enfans, 28 mai.

Boitard. 4 déc. — Boitel, 20 déc. — Bole Ansart, 6, 9 juin. — Bolvillers, 21 nov., 28 juin, 7, 8 juil. — Bonaparte (Latitia), 20 mars, 1er. oct. V. *Napoléon*. — Bonastre, 28 fév. — Bon fils, 16 déc., 27 mars. — Bonhomme, 11 mars. — Bonjour, 28 juil. — Bonnard, 27 juil. — Bonnefonds, 6 juin, 11 juil. — Bonnegens (De), 6 août. — Bonnel, 17 mars. — Bonnet, 8 oct. — Bonnet, acteur, 29 juin. — Bonnet, avoué, 18 juin. — Bonnet, chasseur, 23 août — Bonnet (Epoux), 12 juin. — Bonnet (Femme), 6 juin. — Bonnet Desmaisons, 26 oct. — Bonneville, 17 mars, 17, 22 avril; 18 mai, 12, 18 juin; 8, 16 juil.; 30 août. — Bonniau, 24 fév. — Bonnot, 16 oct. — Bonnot (Femme), 19 nov. — Bonvallet, bijoutier, 10 mars. — Bonvallet, homme d'affaires, 10 oct. — Bony, 18 avril. — Boon, 23 juil. — Bordeaux, 16 nov., 7 janv. — *Bordeaux*, ville, 19 mai. — Border (Marie), 16 janv — Bordron, 11 nov. — Borel, 22 nov. — Borgo, 4 mai. — Boselli, 25 fév. — Bosquet. 2 avril, 26 août. — Bossange, 4 sept. — Bossis, 5 août. — Bossu, 16 mars. — Bossy, 19 fév. — Botex, 28 août. — Bothello, 7 mars — Botherel (De), 1, 2 nov. — Bottet, 9 fév. — Bottin, juge, 22 août. — Bottin (Eulalie), 25 déc. — Bottin-des-Illes, 4 sept. — Boubée, 22 sept. — Boucaud, 30 août. — Bouchenelle (Veuve), 28, 29 oct. — Boucher-Lemaître, 23 mars. — — Bouchereau, 18 nov. — Bouchereau de St.-Georges, 4 sept. — Boucherie, 13 fév.

Bouchers. Faux poids à *Thann*, 20 juin. — Etalage en saillie, 10 janv. — V. *Abattoirs*.

Bouclet, 2 mai. — Boucot (Fille), 7 déc. — Boucqueau de Villeray, 20 déc. — Boudaud, 13 mai. — Boudeville, 2, 30 avril; 6 mai. — Boudie (Femme), 17 déc. — Bougeard, 11 août. — Bougie (Alexandrine), 11 avril. — Bouillé, 28 juin. — Bouillé (Comte de), 25 août. — Bouillon (Duc de), 20 mai, 15 août. — Boula de Mareuil, 17 juillet — Bouland, 11 août.

Boulangers. Peut-il faire des brioches sans payer la *patente* de pâtissier? 31 déc., 16 avril. — Faux poids, 11, 15 janv.; 1er. mai, 15 juil. — Comparés aux épiciers, 16 fév. — Aux orfèvres, 11 mai. — Procès-verbaux de contraventions, recours mal fondé, 24 août. — Prescription pour leurs poids à *Arras*, 11 janv. — Restitution de sac, 23 janv.

Boulé, 14 oct. — Boulenois, 11 juil. — Boulet (Marguerite), 9 mai. — Boullangers, 13 mars. — Boullenois, 6 juin. — Boulogne-Fayet, 21 sept. — Bouquerot, 18 déc. — *Bouranton*, commune, 17 oct — Bourbel-Montpinçon, 9 nov. — Bourbier, 17 janv. — Bourbon (Duc de), fou, 15 oct. — Bourbonne-Lemaistre, 2 juil. — Bourcey, 2 avril. — Bourcier, 3 déc., 23 oct. — Bourdeau, 16 mars. — Bourdon, huissier, 17 avril. — Bourdon (Epoux), 20 nov. — Bourdu (Marie), 16, 20, 21 mai. — Bourée, 25 janv. — *Bourgain*, 9 oct. — *Bourganeuf*, commune, 5 juil. — Bourgeois, 24 août. — Bourgeret, 16 nov. — Bourgis (Femme de), 18 déc. — Bourgoin, 15, 27 juil. — Bourguet, 1er. oct. — Bourguignat, 15 mai. — Bourguignon, 4 déc. — Bourguin, 5 sept. Bourlon de Chavanges, 3 juin. — Bourrier, 29 août. = Bourrigaut, 18 déc. — Boursault, 25 déc., 29 juin.

Bourse (opération de). Le fait d'acheter et de vendre des rentes françaises et étrangères rend-il justiciable du tribunal de commerce, 8 fév.

Bourse (jeu de). Donne-t-il une action en justice? 3 déc., 18 fév. — *Quid*, à l'égard de la chambre syndicale? 11 juil. — La femme mariée sous le *régime dotal* ou du droit écrit, qui lui interdisait le *cautionnement* et qui s'y est engagée avec son mari, peut-elle faire annuler cette obligation? 21 juil. — Les marchés à terme sont-ils ou non jeux de bourse, parce que l'acheteur n'a pas fait de consignation préalable, si ses ressources apparentes et les valeurs existantes dans ses mains établissent qu'il a pu agir sérieusement? Le report fait par *l'Agent-de-Change*, à la suite d'un premier marché sérieux que le client n'a pas réalisé à l'échéance, est-il valable quoique l'autorisation de report ne soit pas justifiée par écrit, si les circonstances prouvent que l'ordre a été donné? 13 juil. — Gentilhomme anglais arrêté en *Suisse*, 8 juil. — Isot et Williams, 2 déc. — V. *Agens-de-Change*.

Bourse, palais, visité par le roi de Naples, 10 août.

Bourset, 17 déc — Boursey, 8 sept. — Boursier (Adèle). 14 fév. — Boury. 14 juil. — Bousse, 5 mai. — Boussi, 30 juil, 6 août. — Boussiron, 5 nov., 1er. avril — Boutarel, 15 avril. — Bouteille, 14 déc. — Boutelier, 16 oct. — Boutet (Dlle), 10 juil. — Boutin, 28 oct.

Boutique. V. *Congé*.

Boutmy, 25 fév., 18 mars. — Boutraux, 16 sept. — Boutroy, 18 nov. — Bouvet, 31 mars, 13 avril. — Bouvier, huissier, 19 avril. — Bouvier (Dlle.), 14 janvier. — Boyard, 3 janv., 31 août, 28 octobre. — Boyer, président, 21 déc. — Boyer, substitut, 13 oct. — Boyer-Fonfrède, 6, 18 janv. — Boyton, 4 sept. — Bracconi, 28 sept. — Bracconnier, 30 janv. Bradin, 2 avril. — Braham, 20 déc — Brancas (duc de), 2 janv., 22 avril. — Brancas, estampeur, 23 mai. — Brandin, 14 janv. — Brandt, 27 oct. — Branger, 8 mars. — Braulotte, 26 août, Brassier de Jocas, 5 août. — Brault, 26 sept. Braun, 14 avril. — Braun, procureur du roi, 13 oct. — Bravard-Veyrières, 24 mars, 11 avril, 4 mai, 22 sept., 12 oct. — Bray, 8 avril. — Breban-Chenetais, 7 nov. — Brechignac, 8 fév. — Brechot, 22 fév. — Brecon (Elisabeth), 30 sept. Brenet, 5 août — Bressan, 13, 14 oct. — Bressolle, 20 nov. — Bresson, 19 mars, 14 juil. — Breteu, 6, 9 juin. — Breton (Femme), 2 nov., 18 déc., 2 avril. — Breuil (Femme), 14 sept.

Brevet d'invention. Sa cession ne peut-elle avoir un effet utile que par son enregistrement à la préfecture? 15 sept. — Perception exigée à la préfecture de *Paris*, et son emploi, 16, 19 oct, — Nouvelles dispositions en *Angleterre*, 4 mars. — V. *Contrefaçons*.

Briavoine, 4 juin. — Brie, 23 avril. — Brie-Comte-Robert, terre, 17 avril, 8 mai. — Briel, 2 fév. — Briet, 4 sept. — Briffaut (Femme), 12 sept. Brillot, 2 juil. — Brindossière, 24 avril. — Brion, 22 juil., 20 oct. — Briquet, 25 janv.

Bris d'armes. Pevre, 13 mai. — *Bris de clôtures*. Barrières de routes coupées, 24 fév. — Monthet, au nom de la morale, 8 juil. — Perrot, pour voir sa maîtresse, 27 oct. — *Bris de meubles*. Chaises coupées par une femme dans une église, 3 mars. — A la suite d'un charivari, 14 déc. — *Bris de prisons*. V. *Évasion*. — *Bris de scellés*, Bélin, 6 mai.

Brissart, 27 mai. — *Brives-la-Gaillarde*, ville, 24 août, 15 oct. — Broca (de), 21 sept. — Brocard, 8 mars. — Brochain, 28 août. — Brochant, avocat, 23 nov. — Brochant de Villiers, 28 oct. — Brocher, 25 août. — Broglie (de), 11, 20 déc. — Bronzac (de), 2 juil. — Brossard, 5 oct. — Brossard (de), 12 mai, 17 sept., 10 oct. — Brondichon (Femme), 1er. fév. — Brousse, 1 avril, 1, 2 mai, 14 juil. — Broutin de Longuevue, 18 déc. — Browne (Mistriss), 8 avril. — Brucy, 8 oct. — Bruet, 25 déc. — Bruges (de), 16 avril, 25 mai.

Bruits souterrains au faubourg Saint-Antoine, 28 oct.

Brûlé, 8 avril. — Brumont et Comp., 8 nov. — Brun, 30 nov. — Bruneau, 18 sept. — Brunet, juge, 26 sept. — Brunet, limonadier, 21 mars. — Brunsdon, 13 avril. — Brunswick (duc de), 7 déc., 9, 10, 17 janv., 29 fév. — Brunswick (duc régent de), 4 mars. — Brux, 16 oct. — *Bruxelles*, ville, 17 juil. — Bruyer, 9 juin. — Bruzelin, 9 avril. — Bucher, 6 déc. — Buchet-Desforges, 3 déc. — Buchez, 19 mars, 3 sept. — Buchot, 1 oct. — Buchy, 11 avril. — Budan de Bois-Laurent, 17 juin. — Buff, 28 juil. — Buffardière (de la), 3 oct. — Buisson, 12 mars. — Buisson, substitut, 6 mars — Buissy (de), 27 juil. — Bulle, 8 nov. — Bullionj (de), 8, 14 mars. — Bunet, 21 mai. — Burat de Burgy, 3, 19 oct. — Burdet, 23 oct. — Bureau, 6 juin. — Bureaux, 11, 23 déc., 11 juil. — Burger, 5 juil. — Burguière. 20 janv. — Burns, 24 août. — Burter (fille), 28 nov. — Busche, 22 janv. — Busson, 15, 28, 31 août. — Bussy. 16 avril. — Bussy (de), 24 déc. — Buteman, 9 nov. — Buvignier, 4 sept. — Buyk, 11 juil. — Buyk (de), 6 juin.

C

C... (marquis de), 4 sept. — C... (vicomte de), 24 août. — C... père et fils, 16 fév. — Cabarus, 19, 21, 28 nov. — Cabardès mère et fille, 21 déc. — Cabute, 23 mai. — Cachereux (Femme), 21 fév., 20 avril.

Cadeaux. V. *Frais funéraires*

Cadiou, 23 juin. — Caen (de), 25 déc. — Caffin, 14 nov. — Caffrai, 2 mai. — Cagiano, 17 juil. — Cahel, 28 oct. — Cahier, 12 déc. — Caillard. 1 janv. — Caille, 15 mai. — Caillou, 14 oct.

Caisse des dépôts et consignations. Lorsqu'une somme qu'elle détient a été *distribuée* en justice et que chaque bordereau porte *intérêt* jusqu'au moment de sa délivrance, la caisse doit-elle y ajouter les *intérêts* échus jusqu'au jour du paiement, ou faut-il une nouvelle distribution? Est-elle fondée à exiger des *quittances notariées* des porteurs de bordereaux, et aux frais de qui? 17 avril.

Caisse d'épargnes. Les tribunaux de commerce peuvent-ils connaître des contestations qui les concernent? 28 nov. — Don de la Cour d'*Amiens*, 11 juin.

Caisse hypothécaire. Actions au porteur, 5 sept.

Caisse des invalides. Les prétentions élevées contre elle pour versement de capitaux provenant de *naufrages* de navires étrangers, doivent-elles être jugées administrativement, 26 août.

Cal, dit Poulet, 4 juil. — Calemard de Lafayette (Veuve), 11 mars. — Callard, 1 août. — Calonne (de), 18 mai. — Camart, 16 juin. — Cambefort (de), 6 mars. — Cambis (Veuve de), 24 déc. — Cambon, 1 oct. — Cambridge (duc de), 7 déc., 9, 10, 17 janv. — Camou, 28 août. — Campbell (Veuve), 31 août. — Campfiels, 12 oct. — Campredon, 15 mai. — Camusat, 17 oct. — Camusat-Descarets, 7, 15 mai. — Camuzat de Busserolles, 15, 18 juil. — Camuzet, 2 janv.

Canal. Du *Berry*, digue coupée pour éviter une inondation, 21 déc. — D'*Arcachon*, 6 janv. — De la *Dive*, 15 mai. — De la *Bassée*, 29 juil. — Canal maritime du *Hâvre* à *Paris*, 4 sept. — Saint-Martin. V. *Ponts* (maîtres de). — V. *Eau* (cours d')

Canapville, 31 août — Canivet, 26 juin.

Cannes saisies dans les lieux publics et chez les marchands, 1, 2, 3 juin, 15, 21 juil., 21 août.

Canet des Aulnois, 14 oct. — Cantal, 7 sept. — Canterel, 8 sept. — Cantillon de Lacouture. 15 sept. — Cantreau, 14 janv. — Capelan (Femme), 13 juil. — Capin, 21 sept., 3 oct. — *Caplongue*, commune, 23 mai. — Capoue (prince de), 9, 13, 18 mai. — Caprou, 14 avril. — Carassi, 26, 30 sept. — Caravello, 27 janv. — Carayon-Latour, 15 juin. — Carbonnier, 17, 19 juin. — Carchereux (Femme), 21 fév. — Carenat, 4 juin. — Carette, avocat, 29 juin. — Carette fils, 17 janv., 11 mars. — Carette (Femme), 12 oct. — Carillon, 9 juin. — Cariol, 28 fév. — Carle, 15 avril. — Carlier (Rose), 29 juil. — Carlier, Cuoq et Comp., 19, 21, 25 fév., 27, 30 mars. — Carmichaïl, 20 juil. — Carnot (héritiers), 2 déc. — Caron, 7, 14 déc., 25 avril. — Caron (Femme), 11 juil. — Caron-Vitet, 19 déc., 29 mai. — Carré, 22 avril. — Carré, président, 7 mai. — Carrell (Henri), 22 oct. — Carrère, 14 déc. — Carrette et Minguet, 20 juin. — Carteret, 27 fév., 20 mars. — Carteron, 9 juin, 29 août.

Cartes à jouer. Falsifiées, Hennequet et Femme Julienne, 5 déc. — Non timbrées, 3 juil. — Biseautées, 16 mars.

Carton, 5 sept. — Cartret (Veuve), 16 mars. — Caruet (Veuve), 18 avril. — Casanova, 28 sept. — Casaux, 25 janv.

Caserne. Est-ce un lieu public? 7 déc.

Casey, 4 juin. — Cassano, 13 avril, 29 sept. — Cassarino, 27 janv.

Cassation: Celle prononcée en vertu de l'art. 441 du code d'instruction criminelle, est-elle restreinte à l'intérêt de la loi, ou peut-elle exister aussi dans l'intérêt des prévenus? 1er, 2 avril. V. *Pourvoi*.

Cassin, 26 nov. — Castagné, 23 nov. — Castelcicala (de), 28 déc. — Castelli 27 avril, — Castelnau, 29 fév. — Castillon, 20 janv.

Castration Tentée sur des amans à la veille de se marier, 12 déc., 1er oct. — Un invalide, 17 oct.

Catalo, 20 oct. — Catel, 17 janv. — Catelin, 13 avril. — Catherin, 10 juin. — Catherine, 23 nov. — Caubert, 5 juin. — Cauchois, 27 nov. — Cauchy, 15 fév. — Caumartin (Femme), 2, 8 mai, 21 juill. — Caunes, 3 déc. — Caupin, 9 juin.

Cause illicite. V. *Liste civile de Charles X*.

Caussade, 28 juill., 21 août. — Causse, 27 juill.

Caution, judicatem solvi. V. *Etranger*, *Opposition* (*saisie*).

Cautionnement civil. L'inspecteur colonial chargé de prendre *inscription* sur les immeubles effectés à celui des *avoués*, peut-il en consentir la main-levée? Cette radiation doit-elle être opérée par le conservateur, sur la représentation d'un simple acte de consentement de l'inspecteur? 4 mars. — Le cautionnement devient-il acte bilatéral par son accession à un acte synallagmatique? 15 janv. V. *Agents de change*, *Apprentissage*, *Bourse* (*jeu de*), *Trésor public*.

Cautionnement judiciaire. Celui déposé pour répondre de la présentation du délinquant et fait par un tiers; peut-il être retenu par le domaine, s'il y a condamnation et amende, et que le prévenu n'exécute pas? 8 juill. — *Quid*, si le prévenu fait défaut et qu'il est néanmoins acquitté? 8 août, 5 sept. — Le cautionné peut-il faire défaut, et former opposition au jugement qui l'a condamné en son absence? 5 sept.

Cautionnement des journaux. Y a-t-il autant de contravention que de numéros publiés avant ce dépôt? 14 nov., 23, 24, 29 janv.; 25 juil., 14 oct. — Les difficultés sur sa qualité qui apportent du retard à son versement peuvent-elles empêcher les poursuites? 26 nov. — Projet à ce sujet, soumis au conseil-d'état, 20 nov. — Almanachs (petits) de tout le monde, 29 nov. — Avant-scène, 12 mars. — Charte de 1830, 29 oct. — Conservateur (nouveau), 22 nov. — Justice, 14 nov., 23, 24, 29 janv.; 25 juill. — Lancette française, 23 oct. — *Siècle*, 22, 25, 30 juill.; 14 oct. — *Télégraphe*, 26 nov, 25 déc., 30 janv. — *Tribune*, difficultés pour le retrait du sien, 19 déc. V. *Journaux*.

Cauvelle de Beauville, 29 fév., 21 avril. — Cavaignac, 18 fév. — Cavaillé, 30 nov. — Cavello (duc de), 28 déc. — Cayron (veuve), 18 mai. — Cazado, 8 juill., — Cazalot (femme), 15 juin. — Cazaux (Paul), 3 oct. — Cazemayor, 24 mars. — Cazeneuve, 21 janv. — Cazes, 16 mars, 14, 15, 16, 17 à 21, 23 avril. — Cecconi, 4 août. — Cécile, 20 juin.

Célibat. Pétition en Angleterre contre les célibataires, 11 sept.

Cénégal, 23, 30 déc, 11 mai. — Censier, 23 oct.

Censure essayée au sujet de la publication du discours d'Alibaud, 10, 11, 15 25 juill. V. *Gravure*.

Cerceau, 13 juill. — Cerclet, 4 mai. — Cérembert, 4 mars. — Cérizeaux, 30 janv.

Certificat de vie. Mort subite d'un réclamant, 8 oct. — Certificat singulier de bonne conduite, 25 mars.

Césari, 26 mars. — Cesbron (femme), 18 déc.

Cession de biens Demandée par un fils qui se prétend emprisonné par son père au moyen d'un prête-nom, 17 janv., 11 mars. V. *Faillite*, *Naturalisation*.

Chabannettes, 25 juill. — Chabert (héritiers), 19 mai. — Chabrand, 18 fév. — Chagot, 9 avril. — Chaignet, 2 mai. — Chaillou, 1er juill. — Chaise, 9 juin. — Chaise-Martin, 23 juill. — Chaix-d'Est-Ange, 22 fév., 29 avril. — Chalmel, 22 oct. — Chalopin, 28 août. — Chambaud, 14 déc. — Chambaud (Victoire), 5 oct. — Champ, 25 fév. — Champigneulle (femme), 6 mai. — Champion, 22 avril, 18, 23 juill. — Champlouis (de), 21 nov. — Champy de Boizeraud, 24 mars, 1er avril, 25 mai, 10, 26 oct.

Chansons réclamées par Lacenaire, 12, 13 nov.; 12 déc., 26 sept. — Des forçats, 20 juill. V. *Crieurs publics*. — *Chansons séditieuses*. Altaroche, Paguerre et Herhan, 7, 12, 13, 15 nov.; 19 déc. — Le *Réparateur de Lyon* et la *Gazette du Midi*, 15, 16 nov., 21 déc. — Pétition d'un voleur à un roi, 12 déc., 26 sept. — De Nugent, 13 fév. — Distribuées au Théâtre-Français, Billot, 7 juillet.

Chanteclair, 27 mai. — Chantelauze (de), 13 mai, 19 oct. — Chantereine, 18 avril.

Chanteur non autorisé. Téru, 25 janv.

Chanvre. Son rouissage dans les fleuves et dans les rivières navigables et flottables, est-il un délit depuis la loi sur la pêche ? 22 oct. V. *Emeute.*

Chapeau blanc. Son danger, 23 août.

Chapelié, 12 juin. — Chapelle, 4, 22 sept. — Chapenel, 16 mars. — Chaplain, 16, 17 juin, 13, 25 juill. — Chaplut, 17 oct. — Chapron, 20 mai. — Chapsal, 8 janv. — Chapuis (veuve), 23 sept.

Charbon de l'Yonne, gare de *Césy*, 10 août.

Charbonnier, 20 août. — Chardel, 6 oct. — Chardon, mère et fils, 7, 13, 14, 15, 26 nov. — Chardonnet, 25 janv., 23 juill. — *Charenton.* V. *Hospices.* — Charil, 3 déc.

Charivari. N'est-il punissable qu'après une certaine heure de la nuit ? 22 oct. — *Pour mariages.* Protégé par un maire, 21 mars. — Usages de *Cambrai*, 13 avril. — A *Marseille*, 27 juin. — Au *Mans*, Pioger et autres, 2 juill., 30 août. — A *Bouverans*, 14 sept. — A *Caen*, 30 sept. — A *Marennes*, 22 oct. — Pour mariage avec un étranger à la commune, 17 oct. — A un Anglais qui battait sa femme, 29 oct.

Charlemagne, 8 juill., 6, 9, 27 oct. — Charles, Failli, 7 sept. — Charles, propriétaire, 5 déc. — Charles (époux), 23 sept. — Charles (femme), 7 nov. — Charles-Quint, 2 juillet. — Charles IX, 13 juin. — Charles X, 18 nov., 7 fév., 13 mars, 10 avril, 8, 19, 25 mai, 18 juin. — Charlier, 20 juin. — Charost (famille de), 4 juin. — Charost (veuve), 31 mars. — Charpentier, libraire, 13 mars. — Charpentier, portier, 22 juill. — Charpentier, vagabond, 18 mars. — Charpentier (vins), 18 janv. — Charpentier (Dlle), 22 mai. — Charpy, 9, 10 oct. — Charraud, 25 nov. — Charrier, 1er fév. — Charron, 1er oct. — Chartrey, 21 déc. — Chartron, 25 sept. — Chasal, 1er oct.

Chasse. Un préfet peut-il l'interdire en temps de neige ? 25 janv. — La défense de chasser sans port-d'armes, s'applique-t-elle au propriétaire chassant dans son terrain clos ? *Quid*, Si ce terrain dépend de son habitation ? Doit-on considérer comme clos, le terrain qui, d'un côté, n'a que des fossés non entretenus, mais encore apparens ? 4 sept. — *Quid*, de la chasse aux moineaux, sans port d'armes, dans une ville ? 2 juin. — Le fermier peut-il poursuivre ce délit commis sur les terres qu'il tient à bail ? N'a-t-il qu'une simple action en *dommages-intérêts*, et l'action correctionnelle n'appartient-elle qu'au propriétaire ? 14 janv. — En vendant une parcelle de terre peut-on y retenir à tout jamais le droit de chasse pour soi et les siens ? 23 déc. — Le propriétaire qui en louant se réserve ce droit, peut-il le transporter à un tiers ? 8 oct. — Les père et mère de l'enfant mineur délinquant sont-ils civilement responsables des frais ? 11 août. — Le mineur coupable de ce délit peut-il être absous, comme ayant agi sans discernement ? 19 août. — Le décret de 1812 est-il légal ? 6 déc. — Suspension de plusieurs maires pour ce délit, 1er nov. — Canard sauvage disputé, 2 janv. — Port d'armes altéré, 7 sept. — Officier prenant à *Chambord* sa part de sa souscription, 10, 14 sept. — Taxe et publication des permis à *Londres*, autorisation d'y vendre du gibier, 28 sep. — Noblat et Morey, gardes, 16 nov. — Ménivard, garde, 4 janv. — Genet, garde, 23 sept. — Coltée, douanier, 2 janv. — Céron et Sarrazin, vieux braconniers, 10 mars. — Prot, dans le parc de Bercy, 6 avril. — Dabos de Laplume, 2 juill. — Ferré frères, 30 août. — Dréaux, Marais et Petit, 2 sept. — Sir Georges de Grennefelle, 17 sept. — De G..., se noyant pour échapper aux gardes, 22 sept. — Chasseur tirant un homme pour un oiseau de proie, 15 oct. — Pour un lapin, 17 oct. V. *Bois et Forêts, Homicides, Prescription.*

Chasseloup-Laubat, 14 juill. — Chastenet-Baulieu, 7 avril, 6 juin, 11 juill.

Chat. Enlevé par des soldats à un enfant. V. *Rixe.* — Mis sous scellés, 9 octobre.

Châteaubriant (de), 24 sept. — Chatel, 12 mars. — Chatel, abbé, 29 avril. — Chatelain, 27 mai. — Chatellier (femme), 13, 15 nov. — Chaucholle, 30 sept. — Chaudonnet père, fils et comp., 8 fév. — Chauffour, 13 oct. — Chaulin, 3 oct. Chaumy (femme), 8 nov. — Chausse, 6 déc. — Chauveau (Ad.), 20 janv., 29 août. — Chauveau-Lagarde fils, 10 fév. — Chauvelot, 17 janv. — Chauvet, 6 oct. — Chauvier, 11 janv. — Chauvin, 9 nov, 10 mars. — Chavagnac (de), 15 juin. — Chavapeyre, 6 mai. — Cheesemann (Isabella), 28 juin. — Chef-de-Bien (Sophie de), 14 janv. — Chefdrue et Chauvreux, 1er oct. — Chegaray, 8 nov. — *Cheillé*, commune, 5 juill.

Chemins de fer. Sur qui doit retomber la responsabilité des *homicides* qu'ils occasionnent ? 29 juin. — De St-Germain, mémoire, 12 mars, réponse, 28 mars, réplique, 2, 7 avril. — Etablissement de son point de départ, 7 avril, contestation, 30 avril. — Jury d'expropriation, 27 mai, 3 juin. — Plouzet, 19 mai. — Faillite de celui de la *Loire*, 2, 7 avril. V. *Mine, Utilité publique.*

Chemins vicinaux. Les routes de troisième classe qui, par le décret de 1811, sont devenues routes départementales, font-elle partie du domaine public ? Sous les rapports de la police, des travaux, de la *compétence*, etc.; ces routes sont-elles assimilées aux routes royales ? Ainsi lorsqu'un arrêté de préfecture rendu avec un *entrepreneur* viole un principe de droit, le ministre peut-il en demander la réformation au conseil-d'état ? Les conseils de préfecture peuvent-ils allouer à un entrepreneur une *indemnité*, par des considérations purement gracieuses, ne doivent-ils pas le renvoyer devant l'administration superieure ? 12 sept. — La poursuite à fin de répression des *usurpations* qui s'y commettent appartient-elle aux riverains ? 9 oct. — Ces chemins étant imprescriptibles sont-ils susceptibles d'une possession de nature à donner lieu à des *actions possessoires* devant les tribunaux ordinaires ? Ces derniers doivent-ils se déclarer *incompétens* et renvoyer devant l'autorité administrative ? 12 oct. — Instruction ministérielle à leur sujet, 18 juill., 4, 5 août, V. *Alignement, Bois et forêts.*

Chenage, 15 oct. — Chenaud père et fils, 26 fév. — Chenet, 20 mai. — Chenier, 28 juil. — Chenu, 9 sept. — Chéradame, 18 janv. — Cherbonnier, 28 oct. — *Chéré*, commune, 14 déc. — Chéri-Salvador, 1er nov. — Chériez, 21, 24 oct. — *Chéron*, 15 août. — Chéron (Veuve), 21, 24 oct. — Chéronnet, 6 juin, 11 juil. — Chertier, 28 juin. — Chesnay (de la), 20 déc. — *Chesnaye*, 11 août. — Chevalier (Th.), avocat, 30 août. — Chevalier; procureur du roi, 25 janv. — Chevalier, voiturier, 10 fév. — Chevalier (Femme), 8 mai. — Chevallier, juge, 28 déc. — Chevallier, notaire, 29 janv. — Chevassut, 11 déc.

Chevaux, poursuites pour morve, 2 juil. — blessé par un homme ivre, 27 oct. V. *Pâturage.*

Chicoisneau, avocat, 20 fév.

Chien: faisant découvrir son maître assassiné, 17 déc. — Conduite supposée de celui d'un boucher attaqué par des voleurs, 25 fév., 4 mars. — conservant une somme tombée de la voiture de son maître, 14 avril. — gardien des demoiselles de la halle, 23 mars. — Nationalité contestée, 8 sept. — réclamé par un Anglais, 26 sept. — Inculpation contre son maître qui l'enterrait, 5 oct. — lancé sur un garde-municipal, 12 mai. — Indemnité pour meurtre de *César*, 2 oct. — Loi bourguignonne au sujet de leur meurtre, 28 juil. — Leur hôpital, 4 juin. — V. *Blessures par imprudence, Dommages-Intérêts, Voies-de-fait.*

Chimay (*princes de*), 19, 21, 28 nov. — Chinard, 11, 14 sept. — *Chinon*, forêt, 5 juillet. — Chiquet, 24 août. — Chodzco, 29 avril. — Choiseul-Beauharnais (Demoiselle), 17 avril. — Choiseul-Gouffier, 12, 26 mars.

Choléra : invoqué dans un parricide, 14 nov. — V. *Poursuites disciplinaires.*

Chollet, 26 juin. — Chopin, 6 mai.

Chose jugée : cette exception peut-elle résulter du jugement qui intervient sur une contestation à une *contribution*, et qui maintient la collocation du créancier produisant, alors que les parties sont en *appel* du jugement en vertu duquel la provision a été faite ? 11 déc. — Est-elle constituée par une *ordonnance de non-lieu* ? 3 oct. — Bizarre position créée par elle, 24 déc. V. *Communes, Conseil-d'État, Contrainte par corps, Contributions directes, Émigrés, ordonnances de renvoi.*

Chouannerie : Allard frères, 18 déc., 20 mars, 28 août, 3 oct. — Augusseau, dit *Sans peur*, 1er. fév., 18 mars. — Arondel, 26 juin — Baranger (cruautés atroces) 19 mai, 14 août. — Bascher, 22 fév. — Bonnin, Fouchereau et Petit, 8 nov. — Charnacé (de), 24 août. — Cornullier (de), 12 juin — Courtin et Guesdon, 25 nov., 25 août. — Deschâtaigners (Charles, Robert) 3 juil., 15 sept. — Donias, 8 juil. — Dudoré frères, 3 juil., 24 août. — Duplessix (Danet) 24 sept. — Godet, dit *Bâton*, 11 nov. — Kersabiec (de) 11, 25 juin — Larochejacquelin (de), 18, 20 nov. — Mad^e. Larochejacquelin (de), 5 mars, 20, 21, 23 avril. — Lelohé, et Pinru, 18 avril. — Lépinay (de) 14 déc. — Leriche, 12 mars. — Meynard (de) père et fils, 24 août. — Peyraudeau, 17 juil. — Posson (révélations d'un forçat), 25 août. — Chouans arrêtés à Paris, 6, 12 déc. — Violences à *St.-Hilaire* et à *Poiville*, 9 nov. — Recommandation au *prône* d'un chouan exécuté, 9 nov. — Tentative à *Forminy* pour délivrer un réfractaire, 24 août. — Document sur le parti légitimiste, 16 juin. — Correspondance vendéenne, 23 avril. V. *Interdiction.*

Chouet, 30 sept. — Chrétien, capitaine de vaisseau, 30 sept. — Chrétien (Édouard), 2 janv. — Chrétien (Narcisse), 30 nov. — Chrétin, 25 janv.

Cimetières : Suffit-il qu'ils soient établis à 35 mètres de l'enceinte des villes ? 18 déc. — Peut-on y *saisir* un terrain concédé à perpétuité ? *quid* à l'égard des ornemens du monument ? 11 juil. — Constations sur celui de *Blévy*, 11 nov.

Circonstances atténuantes : Lorsque le jury ne les répond qu'à un des vols dont l'accusé est inculpé, y a-t-il lieu de modifier la peine à l'égard des autres ? 18 sept. — Au correctionnel, et malgré la *récidive*, le tribunal qui en reconnaît, peut-il affranchir le condamné de la *surveillance* ? 3 janv. — *Quid* lorsqu'il s'agit de *vagabondage* ? 18 fév. — Faits dégoûtans invoqués pour atténuer un parricide, 11 mai. — V. *Or. Séparation de corps.*

Circulaires de M. Martin (du Nord), sur le mode d'instruction des affaires criminelles, 9 nov. — Aux notaires de l'arrondissement de *Dieppe*, 11 nov. V. *Journaux, Lettres* (*poste aux.*)

Cirque-Olimpique, 30 septembre.

Citation directe. Peut-elle encore avoir lieu de la part du plaignant, après une *ordonnance de non lieu*, s'il produit de nouvelles charges ? 3 oct. V. *Assignation, Presse* (*délit de*).

Civray (de), 16 juill. — Clairet, 18 juin. — *Clamecy*, ville, 22 avril. — Clament-Zuntz, 12 déc. — Clanet (Marie), 2 juin. — Clanghton, 9 nov. — *Clarisse*, navire, 20 oct. — Clary, 11 juin. — Clausel, maréchal de France, 28 mai. — Clausse, 30 avril, 5 mai, 19, 24 juin. — Clausse, notaire, 22 juill. — Clausse (veuve), 11 mars. — Clavel, 24 mars, 5 oct. — Clavier, 3 juin. — Claye (veuve), 15 août. — Clayeux, 25 avril, 3 sept., 14 oct. — Clément, 29 juill., 26 août. — Clément (4 saisons), 16 août. — Clément (femme), 7 sept. — Clérambert, 18 avril. — Clerc, 8 sept. — Clerger, 26 mai. — *Cléville*, commune, 6 janv. — *Clichy-la-Garenne*, commune, 14 mars.

Clincaillerie. En quoi consiste-t-elle ? 3 déc.

Cloworthy (mistriss.), 10 août. — Clugny de Nard, 27 juill.

Coalitions dans les usines du général d'Arlincourt, Darbaud, 28 déc., 30 janv. — De cochers de fiacres, 24 avril, 7 mai. — De marbriers, 25 avril, 3 juin. — De menuisiers à *St-Denis*, 2 juin. — D'imprimeurs sur étoffes (les berlingots, les dévorans, les deux *Mayeux*, 7 juill., 14, 26 août. — D'ouvriers en papiers peints, 22 juill. — A *Lillebonne*, 23 juill. — De lithographes, 18 sept. — De Maçons à *Nantes*, 19, 22, 25, 26 sept.; 14 oct. — De taffetassiers à *Nîmes*, 29 sept., 1er oct. — De graveurs sur bois, 2 oct. — Recurt (excitation), 19 mars. V. *Voitures publiques.*

Cocher, forçat, 28 juin. — Cochonot, 12 sept.

Cochons. Arrêté d'un maire sur leur vagabondage dans les rues, 19 juin.

Code rural. Vœu d'un conseil-général, 12 sept.

Coëssin, 14 janv. — Cognard de la Tour, 8 mars. — Cohade, 16 fév. — Coïdre, 30 août. — Colaud (comte), 18 avril. — Cole (Anne), 8 oct. — Colenson (femme), 14, 16 déc. — Coletta, 4 mai. — Coleu (Nanon), 1er oct. — Colin, 29 juill. — Colincamp, 3 juin. — Collart, 20 nov., 19 déc. — Collas, 11 janv. — Collas-Desfrancs, 23 juin.

Collége. V. *Communes.*

Collet, 7 fév. — Collet-Delamarre, 28 fév., 20 juin. — Collett, 4 mars. — Colliard, 4 avril. — Collibœuf (de), 5 mars. — Collier, 19 mai. — Collignon, 20 nov., 27 mars. — Collin, 28 fév. — Collin, commissaire de police, 18 nov., 1er avril. — Collin de Plancy, 14 sept. — Collon et Leclercq, 17 sept. — Colomb, 22 mai. — Colombat, 3 août. — Colombel, 19 août.

Colombiers. L'autorité municipale peut-elle faire des réglemens à ce sujet ? Peut-on tuer les pigeons trouvés sur les terres en culture ? 6, 7 janv.

Colon (Jenny), actrice, 4 mars.

Colons (Indemnité des). Constitue-t-elle un droit mobilier non sujet au droit de suite par *hypothèque* ? 11 nov. — Les créanciers qui l'ont réclamée au lieu et place des colons, y ont-ils un privilége au préjudice des simples opposans ? 25 nov. — Les créanciers *forclos* dans la *contribution* ouverte sur l'indemnité en conservent-ils le reliquat non absorbé pour gage de leurs créances ? 16 déc. — Encourt-il la déchéance le créancier qui, dans le mois de la sommation, n'a pas produit avec sa requête en *collocation*, les titres à l'appui ? *Quid*, de ceux pour lesquels a produit en même temps que pour lui, le créancier *Forclos* ? 27 juill. — Les lois de *sursis* ont-elles suspendues les *prescriptions* contre les colons ? 18 mai. — L'héritier bénéficiaire n'est-il comptable envers les créanciers de son auteur que du dixième de l'indemnité ? ne doit-elle pas être considérée comme une ressource inespérée ? 6 fév., 18 mai. — Doit-on considérer comme avances faites à la culture dans le sens de l'arrêté de l'an X, les salaires dus à l'économe d'une habitation sise dans la colonie ? Les créances de cette nature antérieures à 1792 doivent-elles jouir du *sursis* accordé par ledit arrêté ? 27 mai.

Colons. V. *Société de biens, Successions.*

Colza. V. *Bail.*

Combustion humaine spontanée. Epoux Larivière, 16 avril. — Veuve B....., à *Annay*, 28 avril. — Attribuée par un médecin à l'incendie d'un cadavre, 1er juin.

Compensation. V. *Mandat.*

Comte, charcutier, 22 avril.

Commis-négocians. V. *Privilége, Mobilier, Vente.*

Commissaires de police. Etablis dans tous les environs de *Paris*, 18 sept. — Réclamation au sujet du procès Amouroux, 26 sept. — Suspension Lafontaine, 28 sept.

Commissaires-priseurs. Peut-on refuser de leur payer le prix des adjudications qu'ils ont faites lorsqu'elles dépassent la valeur de l'objet ? 17 déc., 2, 8 janv. — Composition de leur chambre, 13 mai. V. *Office ministériel, Vente aux enchères.*

Commission rogatoire. Un juge militaire peut-il en charger un juge ordinaire ? 13 oct.

Commissionnaires en marchandises. La stipulation que les marchandises emmagasinées seront affectées au remboursement de ses avances doit-elle être observée, bien que les parties n'aient pas suivi la loi ? L'héritier bénéficiaire du commettant, peut-il opposer cette exception ? 18 sept. V. *Mont-de-piété.*

Communauté. Sous la *coutume de Paris* qui en déclarait le mari seigneur et maître, la disposition des valeurs faite par lui à *titre gratuit* était-elle réductible, comme faite en fraude des droits de la femme, lorsque cette disposition était excessive ? La seconde femme donataire contractuelle de son mari doit-elle être privée de sa part dans des *rentes sur l'état*, à elle transférées par celui-ci avant le mariage, comme coupable de recel au préjudice de la première communauté, lorsqu'il n'appert pas que le mari en soit resté propriétaire sous le nom de la donataire ? 5 oct. V. *Femme mariée.*

Communes. Sont-elles responsables des *pillages* commis chez elles ? 7 déc., 3, 6, 7, 8 avril, 9 mai, 3, 28 juin; 4 juill. — *Quid*, de celui commis dans les bureaux d'un *journal* ? 17 juill. — *Quid*, si le pouvoir municipal a été paralysé dans son action de répression ? 19 mai. — Quand il est reconnu qu'un acte émané du maire, agissant pour la conservation des droits des habitans, a occasionné un *préjudice* à un tiers, la commune peut-elle être condamnée à le réparer ? 28 avril. — Lorsqu'une commune a été condamnée par arrêt inattaquable à payer une dette nationalisée, l'autorité de la *chose jugée* peut-elle s'opposer à ce qu'elle soit déchargée de cette dette ? 4 janv. — Les réparations des bâtimens occupés par les *établissemens universitaires*, sont-elles à leur charge, si elles en sont propriétaires ? 23 mars. — Le ministre peut-il leur refuser l'autorisation d'accepter un *legs* ? Cette autorisation ne peut-elle être donnée ou refusée que par le roi, le conseil-d'état entendu ? 8 avril. — Commune condamnée sans autorisation de poursuites, 14 déc. — *Appel* tardivement autorisé, 16 fév. V. *Alignement, Bois et Forêts, Comptes, Eglises, Fabrique, Pavage. Réverbères, Utilité publique.*

Commutation de peines. Carlat (époux), *parricides*, 20 juill. — Coquet, artilleur, 2 juin. — Dalbys, dit *Carrat*, 28 fév. — Deschamps, soldat, 2 juin. — Isoré, 12 août. — Michel, 10, 12 mars. — Perrier, soldat, 4 janv. — Rivierre, *Parricide*, 21 fév. — Les prisonniers de *Ham*, 19 oct. V. *Grâces.*

Compensation. V. *Frais funéraires, Hypothèques.*

Compétence. Les tribunaux administratifs sont-ils compétens pour connaître des questions d'application de la loi révocatoire de l'an VIII ? 6 janv. — Un tribunal correctionnel peut-il, après un *arrêt de renvoi* qui le saisit, se déclarer incompétent ? 13 juill. — Observations de M. Séguier sur les petits procès d'immeubles. 23 août V. *Acte administratif, Approvisionnement, Contrainte par corps, Contrefaçon, Délit militaire, Dommages-intérêts, Garantie, Juge-de-paix, Nantissement, Ordonnance de renvoi, Poursuites disciplinaires, Référé, Vente.*

Complots d'*avril*, 2, 11, 13, 16, 20. 26 nov.; *Lunéville et Epinal*, 29, 30 nov, 3, 4, 5, 6, 7, 9 déc.; *St-Etienne, Grenoble et autres*, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 28 déc.; *Paris*, 16 déc., 10, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 22, 23 janv.; 10 mars; *Delente*, 20 mai, 8 juin; *Contumaces et évadés*, 9, 10, 24, 25 janv. — De *Neuilly*, 7, 9, 24 fév., 3, 7, 8, 10, 12, 28, 30, 31 mars; 1er à 8 avril. — Arrêt, 9, 10, 11, 14 avril; 13 mai. — De la rue des Prouvaires : Cochery, 11 mai. — De *Bone* en *Alger*. Besnard, 1er mai. V. *Associations secrètes, Attentat, Poudre* (*fabrication clandestine*).

Comptes. Peut-on considérer comme *comptable communal* celui qui se charge pour le compte d'une commune de la direction de travaux payés des deniers du receveur municipal ? Le conseil de préfecture peut il appurer cette gestion ? Ne peut-on l'attaquer que devant la cour des comptes ? 23 juill.

Comptes-courans. V. *Faillite, Hypothèque, Notaire.*

Comptes-rendus. De la justice criminelle en 1834, 31 août, 1er, 2, 11 sept. — De débats judiciaires. V. *Journaux.*

Conard, 20 oct.

Concert interrompu par un nageur, 1er juill. — Suspendus chez Musard pour réparations, 23 sept. V. *Enseignes.*

Conciliation. V. *Faillites, Concordat.*

Concussion. Demaire, percepteur, 15 août.

Condamnés libérés. Nouvelle circonscription de leur résidence, 7 nov. — *Condamnés politiques.* Transférés à *Doulens*, 13 fév., 15 avril. — Scission entre eux, 6 août.

Conduit (miss.), 28 juin.

Confession. Son secret, 14 nov.

Confiscation annulée en *Prusse* au sujet de la révolution polonaise, 29 nov. — V. *Bannis, Deodand, Tabac* (*anti*).

Conflit. Quand des juges supérieurs sont saisis par acte d'*appel*, bien que la compétence ait été déclinée et jugée en première instance, le préfet peut-il l'élever avant que les derniers juges aient statué sur leur compétence ? Aurait-il pu être élevé devant le *juge-de-paix* ? 3 déc. — *Quid*, pendant l'instance en *appel* de cette juridiction, 12 oct. — Quand par un même arrêt une cour, saisie d'une question de compétence, renvoie la connaissance du fond à un tribunal du ressort, est-ce au greffe de la cour que le préfet doit déposer son arrêté de conflit ? 27 oct. — Est-il nul s'il est élevé sans déclinatoire préalable ? 19, 21 déc. — Conflit elevé après arrêt de rejet, 18 nov. — Théâtre Ventadour, 2, 11 déc. — Angiboust, réglement de dunes, 11 déc., 6 fév., 28 avril. — Desséchement des marais de *Donges*, 19 fév. V. *Déclinatoire, Eau* (*cours d'*), *Extradition, Servitudes.*

Congé de locations. Dans quel temps doit-être donné celui d'une boutique ? 5 déc. — Le *juge-de paix* est-il compétent au sujet d'une expulsion de lieux dont les loyers réclamés ne s'élèvent pas à 100 francs ? 22 janv. V. *Débauche.*

Congé-défaut. V. *Appel.*

Congrès scientifique de France à *Blois*, 17 sept.

Coninx (femme), 1er sept.

Conseil-d'état. Une décision rendue par lui, sur la poursuite de simples particuliers, peut-elle avoir autorité de *chose jugée* en faveur de l'administration, parce que son dispositif renferme une déclaration de droits en sa faveur ? 18 juill. — Son organisation, 15, 16 nov.

Censeil de famille. Les formalités tracées par la loi pour le composer doivent-elles être observées rigoureusement, à peine de nullité ? 2 déc. — Les tribunaux doivent-ils être appelés à apprécier les irrégularités dont on se plaint, et être libres d'en maintenir les délibérations ? 30 janv., 27 oct. — Doit-on toujours le convoquer là où la *tutelle* s'est ouverte ? 28 oct.

Conseil-général de la Seine. Extrait de ses votes, 23 août.

Conseil de guerre. Peut-il être présidé par un lieutenant-colonel lorsqu'il y a des colonels dans le lieu où il siège ? 27 mars. — Le commandant de la division peut-il en changer les membres quand le prévenu est déjà arrêté et l'information commencée ? 22 août, 26 sept. — La loi de brumaire an V, en prescrivant le dépôt sur le bureau d'un exemplaire de la loi, a-t-elle entendu parler de la loi de procédure de cette année, ou de la loi pénale applicable au fait qu'il s'agit de juger ? 26 sept. — Lorsqu'il a déclaré un militaire coupable du délit de vente d'effets fournis par l'état doit-il statuer sur le délit de dissipation de ces mêmes effets quand il est reconnu qu'ils ont été vendus ? Ce second chef ne rentre-t-il pas dans le premier ? 24 juin. — Le jugement qui déclare qu'un accusé y a été condamné à une peine de... à la majorité de 4 voix, doit-il également, à peine de nullité, mentionner les avis donnés par la minorité ? 15 sept. — Le *défenseur* peut-il y retarder le jugement de son client ? 18 sept. — Proposition du général Lallemand sur cette matière. 3, 24 avril. — Audiences tenues à 6 heures du matin, 3 juill. V. *Défense, Délit militaire, Commission rogatoire.*

Conseil judiciaire. Le jugement qui en nomme un à un prodigue ne peut-il être frappé de *tierce opposition* par les créanciers, qu'autant qu'il aurait été rendu en fraude de leurs droits ? Les tribunaux français en peuvent-ils pourvoir un *étranger* qui ne décline pas leur juridiction ? Est-ce dans ce cas une mesure d'ordre public et de protection ? La publicité légale donnée à ce jugement, met-elle cette mesure à l'abri de la *péremption* de l'art. 156 du code de procédure ? L'individu pourvu de ce conseil peut-il seul transmettre par voie d'endos des *billets de commerce* même payables au porteur ? 6 juill.

Conseil de préfecture V. *Référé.*

Consignation. V. *Partie civile.*

Conspiration anglaise des poudres. Voies de fait à ce sujet; Goode, 23 nov.

Constantin (veuve), 21 janv.

Construction. V. *Alignement, Appel.*

Contrainte par corps. Peut-il y être soumis le non négociant pour l'emprunt qui a servi à lui acheter un fonds de commerce ? 9 juin. — *Quid*, du non négociant donneur d'*Aval* ? 30 sept. — *Quid*, de l'*agent d'affaire* endosseur d'un billet de commerce ? 10 oct. — *Quid*, des militaires en activité de service et en campagne, 8 sept. — L'*acquiescement* donné à un jugement rendu par défaut, après sa péremption, fait-il revivre la contrainte par corps ? 11 sept. — Celui souscrit avant jugement est-il valable ? 16 mars. — Une consignation d'*alimens* faite par un créancier pour plusieurs périodes et dans la prévision éventuelle où la pareille consignation d'un autre créancier serait annulée, ne peut-elle être appliquée à une période postérieure à celles pour lesquelles elle a été faite ? 28 déc. — Une consignation d'*alimens* profite-t-elle au *recommandant*, lorsque pendant la période de trente jours pour laquelle elle a été faite, le droit de l'incarcérateur a cessé d'exister ? 5, 21, 26 déc. — L'obligation de l'incarcérateur de ne retirer les *alimens* que du consentement du *recommandant*, est-elle réciproque de la part de ce dernier envers l'incarcérateur, ou d'autres recommandans ? 14 janv., 7 avril. — Lorsque l'incarcérateur a cessé de pourvoir aux *alimens* du débiteur, le premier *recommandant* peut-il contraindre les recommandans postérieurs à y contribuer par portions égales ? Dans ce cas, la consignation faite volontairement par le second recommandant le soumet-il, de fait, à supporter seul, sur la somme consignée, les frais de nourriture du débiteur commun, quelques soient d'ailleurs les imputations, que fait le greffier, des *alimens* sur telle ou telle période ? 6 mai. — Lorsque la recommandation est déclarée nulle, les *alimens* fournis par le recommandant peuvent-ils profiter à l'incarcérateur ? 16 sept. — *Quid*, dans ce cas, de *recommandant* à recommandant ? 22 oct. — *Quid*, de ceux consignés par le créancier avant la signification du transport de sa créance; profitent-ils au cessionnaire ? — La période de trente jours, en matière d'*alimens*, se compte-t-elle à partir de l'arrestation, de l'écrou, ou bien de minuit à minuit ? 13 avril. — La loi de 1832 qui porte à dix ans la contrainte par corps pour les *étrangers*, lorsque la dette s'élève à fr. 5,000, peut-elle être invoquée par un *étranger* : *Quid*, si ce dernier paie en *France* une *patente* de négociant ? Son débiteur n'est-il soumis qu'à l'emprisonnement ordinaire ? Sa durée part-elle de la détention provisoire ? 5, 21, 26 déc. — *Quid*, pour *billets à ordre* souscrits entre *étrangers* ? 29 janv. — *Quid*, lorsque dans ce cas la condamnation a été prononcée en *France* pour lettre-de-change ? 18 sept. — Après un jugement passé en force de *chose jugée* contre un des incarcérateurs et portant que la détention d'un *étranger* n'a pu excéder cinq ans, et qu'elle est expirée, tout autre créancier peut-il remettre ces deux points en question ? Lorsque l'incarcération provisoire a été exercée en *France* par un *étranger* sur un *étranger*, la durée de la détention part-elle de ce jour pour les autres incarcérateurs ? 28 déc. — Le *Français* établi en pays étranger, mais avec esprit de retour, peut-il faire procéder en *France*, de même que s'il y résidait, à l'arrestation de son débiteur *étranger* ? Où doit-être jugée en ce cas la demande principale en condamnation ? 2 mai. — Le *Polonais* réfugié peut-il cesser d'être considéré comme *étranger* ? 28 fév. — Un *garde du commerce* n'ayant qu'un pouvoir spécial d'arrêter un débiteur, peut-il, au nom du créancier, former sur le procès-verbal tendant à emprisonnement *opposition* à un jugement d'*offres réelles* qui mettrait obstacle à l'incarcération ? Le créancier conserve-t-il le droit de former cette opposition, nonobstant le défaut de cette déclaration, sur le procès-verbal d'emprisonnement ? 4 janv. — Les détenus peuvent-ils obtenir leur transfert dans les prisons du chef lieu de leur arrondissement, malgré l'opposition de leur créancier ? 9 sept. — La demande en *élargissement* ne doit-elle être considérée comme formée que lorsqu'elle est présentée au président, 28 juin. — Lorsque l'acte de main-levée d'écrou contient des réserves que le débiteur n'a pas été appelé à accepter ou refuser, le créancier peut-il le réincarcérer pour la même dette ? 25 août. — L'*appel* d'un jugement du chef seul de la contrainte par corps est-il suspensif ? 19 septembre. — Un hôtel garni doit-il être considéré comme une maison tierce, lorsque le débiteur y réside à titre de locataire, et l'assistance du juge de paix est-elle nécessaire pour l'arrestation ? Le *garde du commerce* n'est-il tenu de justifier de son pouvoir que lorsqu'on en exige l'exibition ? Le débiteur arrêté qui en *référe* ne l'a pas demandée, peut-il en *appel* offrir de prouver le refus de le représenter ? 16 sept. — Lorsqu'à la suite d'une condamnation pour *délit de presse* le ministère public a négligé de faire prononcer une contrainte au sujet de l'*amende*, peut-il quand l'emprisonnement a été subi revenir devant la *cour d'assise* pour faire prononcer sur ce chef ? 9, 12 fév. — Le tribunal civil peut-il réparer l'omission commise au correctionnel de la durée de cette peine prononcée au profit de la *partie civile* ? Dans ce cas, est-ce le *minimum* fixé par la loi qui doit être appliqué ? De ce que le jugement qui a fixé cette durée a été rendu sur la demande même de l'appelant, forme-t il une fin de non recevoir contre l'*appel*, 11 juin. — *Quid*, lorsqu'il s'agit de *stellionat* ? 26 juin. — Dette payée par un président devant lequel un débiteur était amené en *référé*, 10 sept. — Tribulations d'un étudiant détenu, pour passer un *examen*, 14 oct. — Arrestation d'un débiteur en lâchant ses cochons, 28 oct. — Sauf-conduit méprisé, 14 déc. — Libération annuelle à *Lyon* pour la fête du Roi, 7 mai. — Contrainte par corps prononcée par un juge de paix, 25 mars. — Demandée à la chambre contre un député, 8 mars. — Réclamée contre une notabilité parisienne, 26 oct. — V. *Arrestation arbitraire, Billet à ordre, Dommages-intérêts, Défense, Évasion, Extradition, Faillite, Garde du commerce, Homme de lettres, Mariage, Notaire, Rébellion.*

Contrebande. Lorsque la marchandise est saisie sur des préposés à sa conduite, le propriétaire peut-il *intervenir* dans l'instance introduite par la douane ? 28 juin. — Contrebande de bonnets, 15 janv. — de bestiaux en *Belgique*, 29 oct. — dans le *Pays Basque*, 7 fév. — Mystification envers la douane, 13 mai. — Arrestation de fraudeurs à *Paris*, 25 août. — Françoise Eumont, 5 fév. — Prise de trois contrebandiers d'*Aurigny*; *enlèvement* et arentures d'un *douanier* pris par eux; Bott frères, Gaudion et autres, 20 mai, 17 juin, 22 juil. — V. *Fraude, Voitures publiques.*

Contrefaçon. Le dépôt aux archives des prud'hommes confère-il, non seulement à *Lyon*, mais pour toute la *France*, la propriété des dessins sur étoffes ? Ce dépôt n'est-il nécessaire que pour l'action civile en contrefaçon ? La mise en vente après ce dépôt d'un dessin semblable est-elle une contrefaçon ? 30 déc. — Lorsqu'une découverte consiste dans une idée brevetée à l'étranger et laissée dans le domaine public par l'inventeur, sa consignation dans les journaux étrangers, sans description, suffit elle pour motiver une dé-

échéance, en *France*, contre le *brevet* postérieur à cette publication ? 13 août. — La contrefaçon existe-t-elle quand elle n'est pas faite dans un but de spéculation ? 21 janv. — devant quelle juridiction doivent être portées ces demandes ? 27 mars. — peut-on, par une demande en *dommages-intérêts*, saisir directement un juge-de-paix d'une question de suppression d'*enseigne* ? 4 juin. — Lorsque le contrefacteur est décédé après un jugement par défaut non signifié, le tribunal correctionnel saisi par l'opposition des héritiers peut-il retenir la cause et prononcer civilement sur les *dommages* ? 31 déc. — Existe-t-elle par l'impression de livres d'église sans l'autorisation de *l'évêque diocésain* ? Ces derniers ont-ils un droit de propriété, ou seulement d'examen, sur l'*impression* de ces livres ? Est-ce dans le fait d'avoir *imprimé* ou débité ces livres qu'il y a délit ? 19 déc., 19, 29 mai, 9 juin. — L'auteur littéraire d'un ouvrage qu'il a vendu peut-il lui-même se rendre coupable de contrefaçon ? 9 janv., 14 fév. — Donne-t-elle encore lieu à *indemnité* si on a fait droit à l'auteur copié, en retranchant de l'ouvrage ce qui le concernait ? 1er août. — Une traduction en langue étrangère, publiée dans le pays de l'auteur du livre, peut-elle être considérée comme telle ? 1er juil. — La contrefaçon de copies de grands-maîtres est-elle punissable ? 4 août — *Quid* de leçons publiques recueillies par la sténographie et publiées. 24 avril, 1, 2, 21 mai, 5, 25 juin, 1, 2 juil. — Nomination d'une Commission pour les contrefaçons étrangères en matière de librairie, 19 oct. — Annonces d'Eau-de-Cologne ; Rueb, 18 nov., 4 déc. — Vignettes de nouvel an des tambours de la *garde-nationale*, 20 fév. — Le titre de l'opéra des Huguenots, 13 avril. — Une lithographie d'hôpital de chiens, 4 juin. — Une notice de clyso-pompe, Piérin, 30 janv. — d'un clyso-pompe, Lecouvey et Pascal, 2 avril. — Impressions sur étoffes, Rondot-Boucher et Lecoq, 26, 27 nov. — Barbet de *Jouy*, 30 déc. — Gravures sur papiers peints, 12 fév. — de dessins, Deshayes, 17 mars. — Papier Weynen, Meissonnier à *Toulouse*, 25 juin. — Bougies de l'Étoile et du Soleil, 4 avril. — Bougies de l'Étoile et du Phénix, 28 mai, 6 juil. — Allumettes-bougies, Morellon, 15 avril. — Biberons artificiels, 2 nov., 18 déc. — Fusils-Robert, Hubert et Blosseville, 27, 31 mars. — Fusils à deux coups dans un seul canon, 29 sept. — De porcelaines, Dubois et autres, 16 mai, 1er juin. — Un buste du Roi : l'école d'arts-et-métiers d'Angers, 21 janv. — Copies de plâtres de Canova, Tellier, 4 août. — Bains russes (déchéance de brevet), 21 fév. — Forges à air chaud (invention déjà décrite), 8 avril, 13 août. — Fosses-mobiles inodores, 9 juin. — Capsules gélatineuses, Danéjan et Bonicati, 26 août. — Tannage des peaux de lapins, Morillon et autres, 18 mars. — Estampage en bijouterie, Rigaud et autres, 23 mai, 9 juin. — Dactylion, Clusman, 1er juil. — Peigneuses à laine, Briolet, 19 mai. — De notes à Voltaire, 8 nov. — La pièce de Robert-Macaire, Barba, 16, 17, 18 déc., 1, 29 janv., 5, 19, 21 fév. — Un vaudeville de M. Scribe, Barba, 25 fév. — OEuvres de Touillier : Dauvin et demoiselle Leblanc, 12 déc. — Institutes de Justinien, Faujat, 18 déc. — Mémoires de Garat sur la révolution, Paulin, 16 déc. — Le cuisinier royal, Camuseaux et autres, 20 déc.; 15 mai. — Grammaires française et grecque, Barbou et Caron-Vitet, 8 janv. — Méthode mnémotechnique polonaise, Jazewinski, 9, 10 janv. — Dictionnaire de médecine usuelle, 7 fev. — Dictionnaire des villes, bourgs, villages, 19 mai. — L'*Écho français*, 31 déc. — L'*Estafette*, 12, 21 mars, 14, 18 juil., 28 août. — Les *petites affiches*, 19 mars. — V. *Brevet d'invention*.

Contre-lettre. Lorsque celui qui s'est rendu publiquement adjudicataire d'un immeuble, et qui en est en possession, l'a grevé d'*hypothèques*, une contre-lettre constatant qu'il n'est que mandataire peut-elle être opposée aux créanciers ? — *Quid*, aux enfans de l'adjudicataire, cessionnaires de ces créanciers ? 13 avril.

Contribution (Distribution par). V. *Chose jugée*, *Colons*.

Contributions directes. Lorsque le contribuable conteste la valeur qui sert de base à l'assiette de son impôt, le conseil de préfecture peut-il refuser la vérification par *experts* ? 16 juin. — Où doit les payer le contribuable inscrit dans deux communes, quoique n'ayant qu'une habitation ? 8 avril. — Quelle est la différence entre les demandes en *dégrèvement* et en *remises*, 8 fév. V. *Percepteurs*. — *Foncières*. A la charge de qui sont-elles, du *propriétaire* ou du *fermier*, quand ils ne s'en sont pas expliqués ? 29 juil. — Les halles et *marchés* couverts des communes y sont-ils soumis ? 16 oct. — Demande d'exemption pour les maisons de la rue Monthabor, 25 mars, 15 avril. — *Personnelles*. Le fils de famille majeur, habitant en garni hors de la maison paternelle, sans profession, sans bien propres, y est-il soumis s'il ne peut être considéré comme indigent ? Cet impôt est-il dû au lieu de l'habitation et de la résidence, bien qu'il ne soit pas le siége d'affaires personnelles, et qu'aucune déclaration de *domicile* n'y a été faite ? L'impôt est-il dû à raison d'une chambre garnie aussi bien que pour un appartement garni, 1er mai. — *Mobilières*. De ce que la loi de 1832 autorisait les répartiteurs à fixer, pour cette année, la cote mobilière d'après les élémens antérieurs, s'ensuit-il qu'on puisse encore aujourd'hui asseoir cet impôt d'après les facultés présumées du contribuable ? La loi, en proportionnant cette contribution à la valeur locative de l'habitation, entend-elle qu'on prenne pour base les évaluations du cadastre pour l'impôt foncier ? 14 juil. — *Portes et fenêtres*. Les *écoles secondaires ecclésiastiques* en sont-elles exemptes ? 1er nov. — *Quid*, des *petits séminaires* ? 8 janv. — Les propriétés particulières où les admissions n'ont lieu qu'en payant pension, bien qu'employées à un *établissement de bienfaisance* et régies et administrées comme hospices, doivent elles y être soumises ? Un arrêté de dégrèvement sans motifs spéciaux, pour l'année dont il s'agit, fait-il autorité de *chose jugée* pour les années suivantes ? 20 janv. — V. *Assurances contre l'incendie*.

Contributions indirectes. V. *Alcool*, *Bals*, *Entrepôt*, *Faillite*, *Octroi*, *Passe-avant*, *Voitures publiques*.

Contumace. Quand il y a arrêt de contumace, la *prescription* court-elle contre l'action du ministère public ou contre la peine prononcée ? 1er janv.

Convulsionnaires en *Angleterre*, 6 avril.

Conwenberghe, 24 sept.

Copies de pièces. Les *avoués* et les *huissiers* ont-ils concurremment droit aux émolumens de celles données en tête de significations extra-judiciaires ? 20 janv. — Illisibilité de sténographie, 28 août. — V. *Huissiers*, *Signification*.

Copin, 18 janv. — Coppeaux, 13, 20 fév.

Coq promené attaché par une patte, 8 sept. — Disputé entre deux boulangères, 28 oct.

Coquart, 31 déc. — Coquelet, 7 avril. — Coquelet (Femme), 5 oct. — Coquillaud, 22 sept., 13 oct. — Cora (Dlle.), 19 juin. — Coraly, 3, 19 oct. — *Corbeil*, ville, 17 oct. — Corbie, 21 déc. — Corbière (De), 28 nov. — Corbière de *Perpignan*, 7, 9 juil. — Corcelet, 6 déc. — *Corcelles*, commune, 25 mars. — Corcelette, 16 août. — Cordier, imprimeur, 4 juin. — Cordier, ingénieur, 10, 18 janv. — Cordoen, 14 déc. — Cornac, 28 oct. — Cornebois, 6 août. — Corneline, 16 avril. — Cornet, 4 mars, 30 juin. — Cornette, 23 mars. — Cornu, 10 mars. — Corpelet, 11 juin.

Corps-de-garde à la place Saint-André-des-Arts, 16 nov.

Corrard de Bréban, 7 mai. — Corrège, 14 déc.

Corruption d'employés. Ceux d'une sous-préfecture sont-ils, aux termes de la loi, des agens ou préposés d'une administration publique ? 1er. oct. — Buchot 1er nov. — Magu, 9, 10 déc. — Migne, abbé, et Toupenet, 25 déc. — Un conscrit envers un chirurgien, 2 janv.

Cossin, 28 oct. — Cosson, 24 janv. — Cosson (Marie), 13, 15 nov. — Costa, 19 fév., 16 sept. — Costain (de), 25 juin. — *Cotentin* (Compagnie du), 7 nov., 18 fév. — Cotiaux, 25 juil., 3 août. — Cottance, 14 sept. — Cotte (de), 10 avril. — Cottel, 19 sept. — Coubard, 28 oct. — Couchies, 10 juillet. Couchoud, 8 juil. — Coudray, 13 juil. — Coudurier, 22 oct. — Couétoux, 28 oct. — Coullebeau, 29 août. — Coulon, capitaine de vaisseau, 5 oct. — Coulon (Hubert), 21 déc. — Coulon (Marie), 16 mars. — Coum, 16 fév. — Coupier, 6, 9 juin. — Coupron, 6 oct. — Courant, 21 oct. — Courat, 27 mars. Courcy (de), 2 mars, 4 avril. — Courjaud, 3 juin. — Courrier, 24 oct.

Cours. De Cassation. Comment doit-elle assister aux obsèques d'un ministre ? 11 nov. — Absence de conseillers aux audiences, 30 janv. — Rentrée, 4 nov., 20 oct. — Visite au Garde-des-sceaux, 29 fév. — *Des Comptes*. Rentrée, 2 nov. Chambre des vacations, 14 août. — Audience trimestrielle, 10 avril — *Royales*. Rentrées. *Amiens*, 11 nov. — *Aix* (messe), 14 nov., 2 déc. — *Besançon* (messe), 9 nov. — *Bourges*, 6 nov. — *Caen* (messe), 7 nov. — *Douay* (messe), 7, 9 nov. — *Nancy*, 9 nov. — *Orléans*, 8 nov. — *Paris*, 4, 21 nov. — *Poitiers*, *Rennes*, *Rouen*, 6 nov. — *Toulouse*, 12 nov. — Demande d'adjonction du *Vaucluse* au ressort d'*Aix*, 2 fév. — Don à la caisse d'épargnes par celle d'*Amiens*, 11 juin — Installation du procureur général à *Bastia*, 3 sept. — Réunion à *Paris* pour augmentation de magistrats, 5, 6 déc. État nomade de sa chambre d'appels de police correctionnelle, 18 avril, 3, 4 juin, 1er août ; Rouen, 10, 16 août ; appel général des causes, 13 août ; visite au Garde-des-sceaux, 29 fév. — V. *Fêtes de juillet*, *Pension de retraite*.

Courses de chevaux. Le jury qui y préside est-il juge souverain des circonstances qui les accompagnent, et peut-il annuller l'épreuve pour en faire recommencer une autre ? 1er nov. — Mode d'admission des chevaux, 27 août. — Courses de *Maisons*, 29 avril. — V. *Paris*

Courta de Beaupré, 25 avril. — Courtade, 14 avril.

Courtage clandestin. Dupré, Moulin et autres, 13 déc., 7 fév., 24 avril. — Roux et Cacherat, 2 mai.

Courtiers de commerce. La défense de rien recevoir ou payer pour compte de leurs commettans est-elle absolue ? 20 janv. — V. *Mariage*.

Courtin (Femme), 25 avril. — Courtin (de), 19 fév. — Courtin de Torsay, 15, 23 juil. — Courtois, artilleur, 21 sept. — Courtois, notaire, 20 mai. — Courty, 14 avril, 8 sept. — Courvallette, 24 avril. — Cousin, 6 déc., 27 avril. — Coutaud (époux), 5 nov., 1, 4, 31 janv., 17, 18, 30 mars, 19 avril, 2 mai, 5 juil., 5, 18, 19 août, 2, 28 sept., 10 oct.

Couteau d'un assassin retrouvé, 10 mars.

Coutellier, 15 août. — Couturier, 22 sept., 13 oct. — Crannis, 30 août. — Craon (prince de), 25 déc.

Créance singulièrement réclamée à *Londres*, 8 oct.

Créancier. V. *Enfant naturel*, *Récusation*, *Vente*.

Crédit. V. *Dommages-intérêts*.

Crémieux, 11 déc., 6 août. — Crémille, 14 oct. — Crepon, 26 déc. — Crespel (Julienne), 20 juin. — Cretin, 24 avril, 24 août. — Cretot (Veuve), 21 juil. — Creusot, 18 mai, 25 août. — *Creuzot* (société du), 25, 30 janv., 10, 17, 24 mars, 9, 30 avril. — Crevon, 11 nov.

Crieurs publics. Annonce de l'*Indiscret*, au moyen de grelots, 23 nov. — Vente d'almanachs, 25 déc. — Lernat, 20 déc. — Nourd, 9 sep. — Riblet, 26 août. — Rua, chanteur à l'Arc-de-Triomphe, 26 août.

Criquetot-Lesneval, commune, 15 juin.

Cris séditieux. Bailleul, 12 nov. — Billette, 1er. nov. — Bourdet, 18 nov. — Brassier, 6 juin. — Décure, 2 déc. — Defrance, soldat, 7 déc. — Deleseignes, soldat, 13 janv. — Dugué, 11 nov. — Echast, basque, 26 nov. — Lemerle, 28 janv. — Lucas, 11 nov. — Martin (Edouard). — A *Valence*, 20 août. — V. *Emblême séditieux*.

Croisiel, 18 juin. — Croisilles, 23 juin. — *Croissac*, commune, 19 fév., 2 mars. — Croissant, 28 mai, 21 sept. — *Croissy*, commune, 8 avril. — Croisy, 13 janv. — Crontelle, 3 janv. — Crucy, 15 sept. — Cuaz, 27 avril. — Cubaud, 11 nov. — Cubières-Palmezeaux, 19 déc. — Cubin, 12 nov. — Cugnet-Richard, 2 juil. — Cuizeaux (Dlle.), 23 nov.

Culotte de peau, ses métamorphoses, 3 oct.

Cultes. Un maire peut-il légalement refuser (sans motifs valables) l'autorisation à un citoyen de réunir chez lui ses co-religionnaires appartenant, du reste, à un culte reconnu et pensionné par l'État ? Y a-t-il dans ce fait une *association illégale* ? Par quel juge doit être jugée cette contravention ? L'art. 294 Cod. pen. peut-il se concilier avec la charte de 1830 ? 21, 22 mai, 13 oct. — Une simple déclaration du local où l'on veut se réunir suffit-elle, ou faut-il l'autorisation de l'autorité ? 1er. août. — *Quid*, au sujet des sectateurs de l'*église française* (affaire du *Pecq*) 10, 12, 13, 14, 31 août, 2, 4, 9 sept. — Doit-on considérer comme *usurpation de fonctions* publiques, ou comme *outrage*, le fait d'avoir endossé le costume d'un prêtre catholique pour confesser ? 7 août. — Les *voies de fait* dans une église contre la personne d'un prêtre, s'il s'y est lui-même livré le premier envers le délinquant, sont-elles un *outrage* dans l'exercice des fonctions, ou à raison de cet exercice ? 7 août. — Service funèbre anniversaire chanté pour trois personnes à-la-fois, 14 sept. — Faux prêtre à *Reims*, 25 avril, 8 mai. — Interruptions d'exercice, Pelvey, 9 février. — Brassine, à *Venloo*, 14 juil. — Un instituteur et un curé, 6 juin. — V. *Épiscopat*, *Interdit*. *Officialité*, *Outrages*.

Cummings (Eliza), 12 sept.

Cumul. V. *Pension*.

Cuocq, 16 sept. — Curasson, Curmer, Curzay (de), 19 mai. — Cussy (de), 27 mai. — Custine (de), 7, 11, 14 déc. — Cyrant (Veuve), 22 janv. — Czartoryski, 2 janv.

D

Dabadie, 6, 16 avril, 26 sept. — Dabeaux, 13 oct. — Dabrin, 13 juil. — Daffond, 19 sept. — Dagien, 15 juin. — Dagrève, 25 fév. — Daigremont-Saint-Manvieux, 4 sept. — Dailly, 13 mai, 8 juil. — Dalberg (duchesse de), 23 déc. — Daleman, 30 mai. — Dalican, 28 août. — Dalloz, 12 déc. — Daloz, 25 mars, 15 avril. — Damas (de), 23 mars. — Damesme, 27 nov. — Damien, 15 août. — Danremont (de), 11 janv. — Damville, 30 juil., 9 sept. — Dandin (nouveau Georges), 23 sept. — Dandiran, 25 juil. — Dandrieu, 22 août. — Daniel, 5 août.

Danse immorale. Deux jeunes gens, 10 janv. — Au *Prado*, 20 janv., 22 avril.

Dansy, 21 fév., 20 avril. — Dantey, 17 mars. — Dantu (Veuve), 24 déc. — Darbo, 2 nov., 18 déc. — Darjewa, fille Serve, 24 août. — Darnaud, 13 janv. — Darnay, 23 juillet. — Darra, 9 juin. — Darré, 30 sept. — Dasbeck (baronne), 20 janv.

Date certaine. V. *Enregistrement*, *Société commerciale*.

Daunay, 12 juin. — Dauphin-Dubourg (le), 25 janv. — Dautant, 23 mars. — Dauty, 29 août. — Davasse, 25 juil. — David, 1er. mai, 8 août; 22 sept. — David, ébéniste, 23 nov. — David, professeur, 15 janv. — David, rentier, 22 avril. — David-Michau, 20 juil. — Davilliers et Comp., 29 janv., 27 juil. — Daviot, 30 août.

Débauche (maisons de). Sont-ce des maisons de commerce ? 30 déc., 26 mars. — Aperçu de la rue Saint-Eloy, 2 déc. — Maison infâme, à la barrière de l'Étoile, 29 sept. V. *Fille publique*.

Débauche (excitation à la). La loi est-elle applicable à celui (notamment un prêtre) qui ne l'excite que pour voir commettre des actes indécens et obscènes ? 16 janv., 3 fév. — Le fait constaté qu'une *locataire* s'y livre chez elle suffit-il pour l'expulser sans *congé* préalable ? 28 fév. — Femme Sautreau à *Lille*, 2 janv. — Gourraud, abbé, 16 janv., 3 fév. — Delhorme, mère et fille, 25 fév. — Bunel, prêtre, 11, 16 mars. — Bernard (Marianne), 20 juil. — Lescher (Fanny), 3 août — Latour, 28 août. — Février (Adèle), 16 sept. — Femme Perrin et un père envers sa fille, 20, 24 octobre. — V. *Outrages aux mœurs*, *Viol*.

Debaudre, 6 janv., 19 mars. — Debay-Huart, 6, 18 fév., 5 juin. — Debled, 27 mai. — Deborque, 24 fév. — Debray (Dlle.), 12 sept. — Debreuil, 14 oct. — Debroc, 14 janv. — Debuire, 14 sept. — Decazes (vicomte), 16 mars, 5, 11 mai. — Decharanne, 10 juin. — Dechaulnes (Fe.), 15 août. — Dechaume, 16 fév. — Dèche, 4 août.

Déchéance. Celles portées par l'arrêt de floréal an XI, au sujet des *proscrits*, sont-elles applicables quand la pension réclamée est contestée et radiée ? 2 déc. La question de savoir si celle de la loi de 1822 est applicable à une créance, est-elle du ressort de l'administration ? 5 décembre. — V. *Pourvoi au Conseil-d'État*.

Déchezeaux, 23 avril. — Dechezelles, 8 fév. — Declide, 23 nov.

Déclinatoire. Quand il n'a pas été présenté en première instance, est-il recevable en *appel* ? Lorsqu'il a été ainsi rejeté, le *préfet* est-il recevable à le proposer dans l'intérêt public ? 19 fév.

Decov..., 21 mars. — Decrand, 16, 26 oct. — Decrèpe, 12 août.

Décret. Celui non inséré au Bulletin des Lois est-il exécutoire pour les tribunaux 5 oct.

Défaut. V. *Cautionnement*. — Défaut faute de plaider. V. *Péremption*. — Défaut profit-joint. V. *Appel*.

Défense en matière civile. Un défendeur *incarcéré* peut-il exiger d'être amené à la barre du tribunal saisi pour y présenter ses moyens et être confronté avec le demandeur ? 2, 16 janv.

Défense en matière criminelle. Peut-on devant *les jurés* discuter la peine à appliquer ? 24, 25, 26, 27 mars. — *Quid*, des questions de droit, 19 sept. — *Quid*, sur ces points devant les *Conseils de guerre*, 30 mars. — Un défenseur peut-il y retarder le jugement de son client ? 18 sept. — Doit-on, en cas d'absence du défenseur d'office nommé par le président des *assises*, en désigner un autre au moins cinq jours avant les débats ? 6 mai. — Lettre sur la défense au criminel, 12 déc. — Défense en vers, 7 déc. — Droit violé envers un avocat, 28 janv. — Défense curieuse présentée par un frère, 21 avril. — Accordée aux accusés en *Angleterre*, 23 sept. V. *Diffamation*.

Deffieux, 23 mars, 21 avril, 13 mai, 3, 25 juil. — Deforest-de-Quartdeville, 30 janv. — Defosse, 18 mai. — Defoy, 21 août. — Defrêne, 1er oct. — Déghistelle (Thérèse), 20 janv. — Deglos, 13 mai. — Degouves (Michel), 26 août.

Dégradation de monument (la Bourse). Méchin, 13 avril. — *Dégradation militaire*, place Vendôme, 5 oct.

Dehelly, 10 mars. — Dehérin, 19 sept. — Dehodencq, 30 avril. — Dehogues, 12 nov. — Deiche, 13 fév. — Deignot (Fille), 2 mars. — Déjazet, actrice, 28 nov. — Dejean, 20, 28 oct. — Dejeux, 15 oct. — Dejoux, 11 avril. — Delabachellerie (Femme), 27 juil. — Delaborde d'Estouteville, 11 avril. — Delabouglie, 19 mars, 15 oct. — Delachapelle, 9 nov. — Delacour, juge, 26 déc. — Delacour, typographe, 4 juin. — Delafosse, 15 juil. — Delafaye, 3 janv. — Delahaye, conseiller, 15 janv. — Delahaye, président, 9 janv., 16 mars. — Delahaye (Jean), 4 juil. — Delaigle et Comp., 16 juin. — Delair, avoué, 5, 6 août. — Delair (Femme), 21 juil., 27 août.

Délais. V. *Arbitrage*.

Délaissement. V. *Hypothèques*.

Delaistre, 2 mai. — Delalain, 8 janv. — Delalain, substitut, 15, 24 juil. — Delaloge, 28 juil. — Delamarck, 17 sept. — Delamarre (Femme), 24 oct. — Delamarlier, 24 mars. — Delamotte, 13, 14 juil. — Delamotte-Félines, 28 avril. — Delampre (Marquis), 23 août. — Delangle, 27, 30 janv., 8 août, 14 oct. — Delaplace, cocher, 24 avril. — Delaplace, procureur du Roi, 23 oct. — Delaporte, horloger, 22 oct. — Delaporte (Angélique), 14 nov. — Delaquis, 20 mai. — Delarbre aîné et Roussin, 2 déc. — Delarue, 3 sept. — Delatour, boulanger, 23 avril. — Delatour Saint-Igest, 4 juin. — Delâtre, 13 fév. — Delaunai, 21 nov. — Delayaie, 21 sept. — Delcambre, 24 avril. — Delcroix, 23 juil.

Délégation. Lorsqu'un *acte authentique*, passé à *l'étranger* entre *étrangers*, contient une délégation sur un débiteur français résidant en *France*, faut-il, pour ordonner son exécution, que l'étranger qui a souscrit cette obligation soit mis en cause ? 1er sept. — V. *Hypothèques*.

Delépine, 4 juil., 29 août. — Delessert (Gabriel), 12 sept. — Delestrée, 28 janv. — Delettre, 4 mai. — Deleuze, 3, 16 juin. — Delfabro, 29 fév., 8, 9 avril. — Delforges, 13 déc. — Delhomme, 24 fév. — Delimac, 1er mai. — Delisle, 25 nov.

Délit. V. *Jugement par défaut*, *Prescription*.

Délit militaire. Quel tribunal doit connaître de celui commis par un homme en congé ? 3 juil. — *Quid*, du militaire condamné en marche pour une compagnie de discipline ? 23 juil.

Delivet, 3 juil. — Dellan (Dlle.), 3 juin. — Delloro, 2 juil. — Delmas, 24 fév. — Delmas-Grossier, 10 août. — Delorme, 1er nov. — Delort, 21 juil., 21 août. — Delvincourt, 30 janv. — Demachy, 4 sept. — Demachy (Dlle.), 1er. août.

Demande judiciaire. L'arrêt qui accueille celle faite par plusieurs parties, en renvoyant devant notaire pour déterminer leurs droits respectifs, viole-t-il la règle qui veut que tout demandeur *justifie* de ses droits et qualités ? 28 mai.

Demangeat, 26 juin, 17 sept. — Demangeot, 25 juil. — Demaulde, 18 mai. — Démay, 12 déc., 4 mars. — Demazery, 24 juil. — Dembinski, 18 fév.

Démence. Etat des aliénés de la *Salpêtrière*, 4 juin. — Un fou réclamant Polignac au palais, 27 juil. — Une femme y réclamant grâce pour son mari, 1er août. — Danger de laisser en liberté ceux qui en sont atteints, 3 sept. — Une Anglaise au sujet de la loi sur les pauvres, 30 sept. — Femme Jurus, dite Derbaud, 27 juin. — Vernepuit, à *Rouen*, 8 sept. — Démence furieuse et subite à *Lons-le-Saulnier*. Callier, 15 oct. — Le duc de Bourbon, 15 oct. — V, *Folie*, *Hospices*, *Interdiction*, *Mariage*.

Demetz, 17 oct. — Demilly et Mattard, 4 avril. — Demontferrand, 23 sept. — Denis (Femme), 23 nov. — Denis, traiteur, 13 mai, 20 juin. — Denise-Lagarde, 4 mai. — Denisse, 26 sept.

Dénonciation calomnieuse. Peut-on la voir dans le fait d'un père qui dénonce et poursuit le ravisseur de sa fille ? 17 juil. — Entre deux frères, 26 fév. — L'Assurance générale contre l'incendie, 13, 14 mars. — Denou, 6 juin, 11 juil. — Denoyelles (Femme), 21, 24 déc., 6 mars. — Denoyer, 18 mars.

Déodand. Nature et origine de cette amende en *Angleterre*, 30 août.

Depart (Dlle.), 11 mars. — Depierre, 19 mars, 2 juil. — Deplace (Julienne), 22 janv. — Depléchaine (Veuve), 2 oct. — Deport, 17 juin.

Dépôt. V. *Bals*, *Dommages-intérêts*, *Intérêts*, *Notaires*.

Déportation. Choix d'un lieu à cet effet, 4, 6 janv.

Depouilly, Godemard et Comp., 30 déc., 18 fév. — Depoy (Femme), 1er nov. — Derban (Femme), 27 juin. — Derecq, 14, 22 sept. — Derély, 28 oct. — Derieux (Dlle.), 26 fév. — Deriquehem (Femme), 1er oct. — Deroziers, 14 août. — Derrois, 22 oct. — Derue, 29 avril. — Deruelle, 16 fév. — Desabie, 18 mai.

Désaveu. V. *Avoués*, *Enfans*.

Desbordes, 6 oct. — Desboudet, 28 mai, 11 juin. — Descampeaux, 2 mai. — Deschamps (Femme), 28 fév. — Deschamps (Succession), 21 juil., 27 août. — Deschadt, 15 juil. — Descloux, 1er juin. — Desclers, 8 juil. — Desciozet, 29 sept. — Desenne, 27 août.

Désertion. Peut-on considérer comme déserteur le remplaçant présent aux corps pour un remplacé, et absent pour un autre avec qui il a pris aussi un engagement ? 31 mars. — *Quid*, de celui qui ne pouvait faire partie de l'armée et qu'on y a introduit au moyen de *faux* ? 10 avril. — *Quid* d'un frère de la doctrine chrétienne qui est encore dans l'année de l'abandon de sa robe ? Est-il *insoumis* ? 10 juil. — *Quid* du fils d'un Français né en *pays étranger*, et qui a un remplaçant militaire dans ce pays ? 21 juil. — Lorsqu'un individu faisant partie d'une classe se trouve absent de son canton au moment des opérations du *recrutement*, et que, par le numéro à lui échu, il fait partie du contingent, la lettre de mise en activité doit-elle être signifiée au lieu de sa résidence, ou au *domicile* de ses parens, pour le constituer en état d'*insoumission* ? 15 sept. — Erreurs et négligence commises dans les ordres de route, 2, 10 juin, 28 oct. — Assenat, amant d'une muette, 30 janv. — Beaumon, *insoumis*, 23 mars. — Boucheron, *insoumis*, 18 sept. — Burguet, après 14 ans, 10 août. — Corbet, *insoumis*, 17 sept. — Déboq, maréchal-des-logis, 29 oct — Debusignes, employé à la police, *insoumis*, 1er sept. — Degabriel, *insoumis*, 8, 22 août. — Delbassano, 2 mai. — Dozières, pour soutenir ses parens, 9 oct. — Dupuy, pour sa mère, 8 août. — Fauvelle, fourrier, 9 nov. — Ferrand, *insoumis*, 21 sept. — Finette, remplaçant, 24 oct. — Fromont, *insoumis*, 15 sept. — Garnier, *insoumis*, 2, 10 juin. — Géraud, 28 oct. — Gindre, instituteur, 21 juil. — Hairon, pour secourir son père, 8 août. — Hardy, hussard, 29 sept. — Harquin de Quy-Appessetche, 25 fév. — Huc, pour nourrir sa famille, 23 juin. — Lescure, 14 oct. — Magaut, à *Alger*, 28 mai. — Maire, double remplaçant, 31 mars, 10 avril. — Paquelet, vendu par son beau-frère, 11 mai. — Peurette, *insoumis*, condamné pour vol, 30 août. — Poussier, *insoumis*, conseillé par un sergent de ville, 21 oct. — Rauch, étudiant en médecine, 8 juin. — Rivière, sous-officier, 5 juin. — Robert, 10 sept. — Roger (Antoine), frère ignorantin, *insoumis*, 16 août. — Royer, Vendéen, 18 août. — Samson, 3 fév. — Schmidt, vieux grognard, 16 sept. — Silly, berger, *insoumis*; 8 août. — Terveix, 10 avril. — Versejoux, 14 oct. — Vincent, soldat de don Pedro, 29 oct. — Voignier (Aëthère), frère ignorantin, 10 juil. — Un artilleur avec une Anglaise, 28 juin. — A bord de la *Légère*, 31 août, 26 sept. — V. *Absence illégale*, *Recrutement*, *Remplacement*.

Des-Escures, 23 mai. — Desétangs, 8 juil. — Desfossés, 6, 8 avril. — Desfourneaux, général, 18 juin, 10, 23 août. — Desgodins, 15 sept. — Deshayes, 8 mars, 9 avril. — Deshayes, 22 juil. — Désirabode, 2 mars, 4 avril.

Désistement. Celui donné sans motifs et avec réserve de reprendre l'action, est-il admissible ? 1er juil. — V. *Appel*.

Desjardins, 30 sept. — Desjars et fils, 23 déc. — Deslandes, 30 mai. — Desleaux, 8 janv. — Desmadières, 15, 23 juil. — Desmaret, 30 sept. — Desmazes, 21 déc. — Desmortiers, 19 fév., 2, 18 mars. — Desnouy, 19 oct. — Desnoyers, président, 16 mai. — Desnoyers (Femme), 22 janv. — Desormes, 10 janv., 11, 14 fév., 16, 23, 30 mars. — Desormes (Clément), 8 avril. — Désormes, traiteur, 14 avril. — Desparre (Lœtitia), 2 juin. — Desperbasque (Femme), 27 oct. — Despinassous, 26 déc. — Desplaces, 3 déc. — Desportes (Baron), 11 mai. — Despréaux, 25 déc. — Desprelles, 25 nov. — Desprez, tourneur, 2 oct. — Desprez (Dlle), 20 janv. — Despy (Femme), 20, 24 déc. — Desrobert, 6 juin. — Desroziers, 18 fév. — Dessourbet, 14 janv. — Destor, 25 janv. — Desvarennes, 9 avril. — Desvignes, 4 mai. — Desvignes, joaillier, 25 août. — Desvignes (Veuve), 12 août.

Détention après expiration de peine. V. *Surveillance*.

Deternes, 28 oct. — Deterville-Desmortiers, 13, 16 fév. — Dethmann, 3 octobre.

Détournement d'une mineure. Un jeune homme de 21 ans, 15 mai.

Dettes anciennes payées par un major polonais, 29 février. — *Dette espanole*. Conversion, 18, 20, 22, 24 juillet.

Devallée, 14 mars. — Devaux, 10 mars. — Devaux, huissier, 13 mars, 2 mai. — Devaux, substitut, 15, 31 août. — Devéria, 20 janv. — Devienne, 28 sept. — Deville, 28, 30 déc.; 3 juil. — Devonceaux, 6 oct. — Devoud, 5 nov. — Dhalu, 28 oct. — Dhoedt (Femme), 9 janv. — Diancourt, 18 fév. — Dic-Puters, 18 juin. — Dich, 1er avril. — Dida, 19, 22 avril. — Didelot, 27 fév. — Didier, 23 nov. 11 fév. — Didot, 6 juin. — Dieulouard, 3 janv. — Dietrich (de), 9 fév.

Diffamation. Existe-t-elle dans une critique d'invention et de produits ? 2 nov. — *Quid*, en imputant méchamment, dans un *journal*, des vers absurdes à un écrivain ? 19 déc. — *Quid*, d'un *journal* qui rapporte l'opinion d'un médecin sur la crânologie d'une personne ? 21, 24 oct. — *Quid*, de la part d'un *avocat*, pour énonciation dans sa plaidoirie de faits non étrangers à sa cause, et autorisée par ses clients ? 2, 11 sept. — Les héritiers peuvent-ils utilement poursuivre la répression de celle commise envers leur auteur, quand elle leur cause d'ailleurs un préjudice ? 4 juin. — L'étude d'un *notaire* est-elle un lieu public ? 27 juil. — Les *médecins* d'un hospice sont-ils des fonctionnaires publics contre qui on puisse faire preuve des faits articulés ? 11 juil., 22 août. — L'interdiction de rendre compte de ces procès, dans les *journaux*, ou de ceux en injures, est-elle absolue ? Peut-on admettre à ce sujet des *circonstances atténuantes* ? 3 oct. — Le tribunal correctionnel peut-il connaître de la plainte portée par des *arbitres*, quand la diffamation a eu lieu par la voie de la presse ? 17 mars, 17, 22 avril ; 12 juin, 8, 16, 17 juil. — *Quid*, dans le même cas, de la plainte portée par des *notaires* ou fonctionnaires publics, en leur qualité ? 5, 6 mai ; 19, 24 juin ; 10 juil., 9, 10, 11 sept. — Bissette, 17 fév. — Chapelié, 12 juin. — Cicéron, 20 déc. — Dhéron, envers un fossoyeur marchand de lard, 10 janv. — Duchatellier, contre les *notaires* du Finistère, 4 avril. — Durand-Vaugaron, 21 janv. — Fournier, curé, 29 fév. — Fournier-Verneuil (les *notaires*), 26 mars, 15, 30 avril ; 5, 6 mai ; 19, 24, 28 juin, 11 juil., 9, 10, 11 sept. — (Affaire de Charost), 4 juin. — Guérin, orthopédiste, 7 mai, 8, 12, 23 juin. — Hochard (Époux), 15, 16 juin. — Huret et Fichet, serruriers, 20 janv., 26, 28, 29 fév.; 23 mars. — Lebris, curé, 20 fév. 27 mai. — Maître, coiffeur, 7 juil. — Minnart, envers la vertu d'une femme, 20 déc. — Moreau (Femme), sur les amours d'une propriétaire, 24 avril. — Nefflen, maire, 2 fév. — P..., de *Ploumoguer*, 27 mai. — Paulin ; 24, 29 juin ; 9 sept. — Richomme, Salmon et de Blessebois, 17 mars, 17, 22

avril; 12 juin, 8, 16 juil. — Royer et Bohain, médecins, 7 fév. — Sénart, avocat, envers un journal, 2 sept. — Swaine (John), à cause d'un second mariage, 8 oct. — Vaunois, avoué, 5 juin. — Le curé de *Rupt*, 29 fév. — Deux chapeliers anglais, par affiches en vers et en prose, 3, 16 sept. — Un curé, au prône, envers une jeune fille, 29 juil. — Dans des *journaux* ou autres écrits; *Bon-Sens*, 22 juil., 18 août. — *Brighton-Patriot*, 27 avril. — *Constitutionnel*, envers les gendarmes de *Rodez*, 24 déc. — *Constitutionnel de Loir et Cher*, 11 juil., 20 août. — *Corsaire*, 25 fév., 18 mars. — *Courrier des Théâtres*, 25 déc., 17, 18, 24 janv; 13 juin. — *Écho de la Dore*, 3 oct. — *Garde national du Loiret*, 3 janv. — *Gazette des Théâtres*, 8, 22 sept. — *Hermine*, 13 mars, 26 juin, 17 sept. — *Indiscret*, 23 nov., 21 déc. — *John-Bull*, 27 avril. — *Journal d'Ambert*, 3 oct. — *Mémorial Dieppois*, 28 juin, 28, 29 juil. — *Méphistophélès*, 30 janv. — *Messager*, 21, 24 oct. — *Minerve (Nouvelle)*, 11, 20 déc. — *Morning-Herald*, 27 avril. — Histoire parlementaire de la révolution française, 23 nov. — Libelle contre une femme mariée, à *Gand*, 25 janv. V. *Abus (Appel comme d')*, *Injures*.

Digby (Mary), 3 oct. *Dijon*, ville, 28 juin.

Dîmes prélevées par des curés aux environs de *Nantes*, 12 sept, 29 oct. — Excès commis en *Irlande*, 4 juin.

Dîner réclamé judiciairement à *Londres*, 22 oct. — Dinocourt, 11 mars. — Diot, 25 août. — Dirtet, 15 janv.

Discernement. Cette question ne doit-elle être posée que pour les crimes, délits ou contraventions prévus par le Code pénal? 19 août.

Discours de rentrée. Recherches sur leur origine, 30 oct.

Distribution par contribution. Celle du prix d'une chose mobilière doit-elle être faite devant le tribunal qui a connu de la saisie et devant lequel il a été procédé à la vente de cette chose? 3 juil. — V. *Agent-de-Change*, *Appel*, *Assurances contre l'incendie*, *Colons*, *Caisse des dépôts*.

Dithemer, 6 déc.

Divination. Femme Lacombe, 7 mars.

Doché, 7 déc. — Doche (Femme), 23 sept. — Dodon, 20 juin.

Dol. V. *Femme mariée*, *Requête civile*.

Dollivet (Veuve), 3 oct.

Domaine de l'État. Peut-il être forcé de prendre *avoué* en cour royale? 28 mars, 11 avril — Madame Adélaïde et la terre de *Brie-Comte-Robert*, 17 av., 8 mai. — Fausse perception, réclamée par la *Quotidienne*, 2 mai. — Faillite Mathias frères, 21 juil. — V. *Bois et Forêts*, *Cautionnement*, *Chemins*, *Dotation*, *Hospices*, *Loterie*, *Majorat*, *Pourvoi au Conseil-d'État*.

Domaine de Westphalie, 29 nov.

Domaines engagés. Les registres servant à la perception des *rentes* dues aux domaines de *Valogne* et du *Cotentin*, et constatant le paiement fait, en 1790, de diverses portions de rentes, peuvent-ils constituer un droit entre les mains des engagistes? A défaut de la représentation du titre, quelle force peut avoir un acte de vente dans lequel l'obligation de servir cette *rente* a été imposée à l'acquéreur qui n'y était pas présent? 3 déc, 7 nov., 18 fév. — L'acquéreur d'un usufruit viager peut-il être tenu au paiement du quart exigé par la loi de ventôse? 18 juin. — Les tribunaux sont-ils seuls *compétens*, malgré divers actes administratifs constituant des mesures conservatoires, pour connaître de la demande principale d'acquéreurs à l'égard desquels ont été remplies les formalités de la loi de l'an VII; et de la demande en garantie des vendeurs de ces domaines contre l'État; le tout pour faire cesser le trouble résultant de ces actes administratifs? Ces demandes peuvent-elles être portées, comme personnelles ou mixtes, devant un autre juge que celui de la situation des biens? 16 août. — Affaire des héritiers du duc de Berry, 2 juil.

Domicile. La déclaration d'un portier, dans un exploit, qu'un individu ne demeure plus dans les lieux, suffit-elle pour établir en justice qu'il n'y a plus son domicile? 4 janv. — La qualité de *Pair de France* est-elle attributive de domicile à *Paris*? 10 oct. — Domicile contesté et décidé par les affiches électorales, 23 août. — *Domicile conjugal*. Un *étranger* peut-il en *France* contraindre sa femme à le réintégrer? 20 fév., 18 mai, 24 juin, 10, 27 juil., 1, 8 août. — V. *Femme mariée*. — *Domicile violé*. Un *maire* qui, dans la prévision d'un désordre existant ou possible, donne l'ordre au commissaire de police de s'introduire dans une auberge, commet-il le délit de violation de domicile? Faut-il pour le poursuivre l'*autorisation* du Conseil-d'État, 2 mai. — Encelain, garde du commerce, 29 janv., 25 fév. — V. *Billet-à-ordre*, *Contribution personnelle*, *Désertion*, *Élections*, *Femme mariée*, *Faillite*, *Hypothèques*, *Mariage*, *Passeport*, *Pourvoi en cassation*, *Recrutement*, *Société en participation*.

Dommages-intérêts. Dans un cas donné de perte d'un jugement par un *huissier*, les dommages ne doivent-ils être que la réparation du préjudice causé? 24 avril. — En *cour d'assises*, doivent-ils être réclamés par la partie civile avant l'ordonnance d'*acquittement*? Cette ordonnance doit-elle être considérée comme un jugement? 29 avril. — Un *juge de paix* est-il *compétent* pour statuer sur une demande de ce chef, même au dessous de 50 fr., si le fait allégué est le résultat d'un ordre administratif? 20 juin. — Dommages réclamés pour exposition de la vertu d'une domestique, 23 nov. — Pour expulsion du territoire français, 28 nov. — Pour suppression de jours à cause de l'emprisonnement de Fieschi, 17 déc. — Par un domestique pour blessures faites pendant son service, 25 déc. — Pour postulation de trône, 10 juil. — Pour transport d'une voiture-moulin, 8, 10, 18 janv., 16 fév. — Au sujet des canaux de l'*Essonne*, d'*Orléans* et de *Loing*, 25 nov. — Pour *blessures* par des *diligences*, 28 fév., 20 juin., 18 juil., 12, 14 août. — Pour promesse de mariage violée, 4 avril. — Pour difficulté de sortie de cabriolets, 10, 24 avril. — Contre un *avocat* pour refus de répondre sur un *dépôt* en présence des déposans, 10 avril. — Contre un pharmacien pour erreur, 21 avril. — Pour un *incendie* causé par une domestique, 13 mai. — Pour un *cours d'eau* insalubre, 21 mai. — Pour meurtre de deux *chiens* de chasse, 28 juil. — Pour un spectacle mécanique détérioré par un roulage, 28 juil. — Dans l'affaire Demiannay, 1er août. — Pour un fusil crevé dans les mains du chasseur, 27 août. — Contre un patron de bateau anglais pour submersion d'un passager, 30 août. — D'une somme de trois francs 50 centimes, avec six mois de contrainte par corps, 15 sept. — Contre un aubergiste pour refus de crédit. — Pour une morsure de *chien*, 6 octobre. — Par un *locataire* pour expulsion violente, 21 oct. — Pour un coq, 28 oct. — Prononcés contre des accusés après *acquittement*, 19 mars, 29 avril, 15, 17 juin, 11 juil., 29 août. — V. *Agent-de-Change*. *Arrêt illégal*, *Assurances contre l'incendie*, *Bail*, *Bals*, *Bois et Forêts*, *Chasse*, *Commune*, *Contrefaçons*, *Déodand*, *Douanes*, *Duel*, *Eau (cours d')*, *Femme mariée*, *Garde du Commerce*, *Immeuble*, *Imprimeur*, *Jonction de causes*, *Mandat*, *Mariage*, *Notaire*, *Portier*, *Poursuites disciplinaires*, *Rivières*, *Servitudes*, *Sociétés commerciales*, *Transport*, *Utilité publique*, *Viol*.

Domnier, 1er août.

Don d'une bague, redemandée en justice, 17 juin.

Donation. Le *mineur*, autorisé par conseil de famille à contracter *mariage*, a-t-il capacité pour consentir une donation envers son conjoint? 23 juin. — Celles faites à un *enfant adultérin*, au-delà des alimens légaux, sont-elles annulées par le fait de sa reconnaissance? 22 janv. — Peut-elle être attaquée en se fondant sur ce que le donateur ou *testateur* a reconnu antérieurement le donataire ou légataire comme *enfant incestueux* ou *adultérin*? 16, 17 fév. — Celle faite à un individu dans le dénûment peut-elle être révoquée s'il revient à meilleure fortune? 1er juin. — Leur révocation pour cause de survenance d'enfant ne s'opère-t-elle qu'autant que l'acte qualifié donation est réellement une libéralité, et le juge peut-il ordonner une *expertise* à ce sujet? 2 juin. — Celle faite en avancement d'hoirie à l'enfant renonçant doit-elle s'imputer exclusivement sur la *quotité disponible*, ou d'abord sur la réserve légale? 5 juin. — La *femme* donataire, par *contrat de mariage*, d'une part d'enfant le moins prenant, peut-elle exiger le rapport réel ou seulement fictif de la *dot* constituée par son mari, avant de l'épouser, au profit d'un enfant du premier lit? 13 juin. — L'époux donataire, par acte passé pendant le mariage, de l'usufruit des biens de son conjoint lors de son décès, est-il saisi de l'effet de la libéralité du jour de l'acte? Doit-il demander délivrance à l'héritier légitime? La qualité de donation révocable fait-elle obstacle à la *saisine* du donataire? L'héritier légitime peut-il opposer le défaut de délivrance à des *légataires* particuliers, lorsqu'il existe un donataire à qui ces fruits devraient appartenir? 18 avril. — La donation *contractuelle*, faite par un *Anglais* devenu Français, à son fils français comme lui, de la nue-propriété d'un immeuble situé en Angleterre, est-elle soumise à la restriction de la *quotité disponible* de nos lois? 16 mai. — Lorsque deux héritiers *co-partageant* stipulent, pour ne pas diviser ou liciter une maison, qu'elle appartiendra au survivant d'eux, font-ils un contrat aléatoire, ou une donation? 17 oct. — Le donateur qui vend l'immeuble donné et qui attribue au donataire la presque totalité du prix de la *vente*, est-il présumé, vis-à-vis de *l'enregistrement* être rentré dans cet immeuble, et doit-il, sur cet acte, le droit et le double droit de mutation? 4 juin. — Donation attaquée pour imbécillité, 4 juil. — V. *Communauté*, *Enregistrement*, *Hypothèque légale*, *Légitime*, *Majorat*, *Mariage*, *Quotité disponible*, *Rente viagère*, *Succession*, *Substitution*, *Testament*.

Donderschont-von-Lowentritt, 12 sept. — Donges, marais, 19 fév., 2 mars. — Donjan (Fe.), 21 oct. — Donnat, 20 nov., 11 sept. — Donnet, 20 juin. — Donneux, 20 juillet. — Donnier, 13 juin. — Doré (Ve.), 7 juillet. — Dorlancourt, 22 août.

Dorure réclamée sur des boucles de minime valeur, 17 oct.

Dorsay, 5 mars.

Dot. La question de savoir si un co-héritier chargé de payer les dettes d'une succession est tenu au paiement d'une dot que cette *succession* devait, est-elle une question de droit ou de fait? 6 déc. — Ses revenus sont-ils insaisissables, lorsque les époux, après avoir adopté le régime de la communauté, ont cependant déclaré dans leur contrat de mariage que les immeubles de la femme seraient soumis au régime dotal? 25 août. — V. *Bourse (jeu de)*, *Donation*, *Femme mariée*, *Vente*.

Dotation. Faut-il une loi pour confirmer un *échange* de biens *domaniaux* fait en vertu d'un décret de l'Empereur. — *Quid* lorsque l'échange a été effectué et que les lettres d'investiture déclarent que ces biens étaient affectés à la dotation dont jouissait l'échangiste comme prince et maréchal d'Empire? Jusqu'à la décision du pouvoir législatif, ce contrat ne doit-il pas être respecté par toutes les parties? Et si dans cet état des portions de biens ont été distraites, pour être remises à des *emigrés* anciens propriétaires, l'échangiste a-t-il une action en indemnité contre l'État? 18 juil.

Douane. Quand elle s'est désisté d'une saisie, le saisi, outre l'indemnité légale, a-t-il droit à des *dommages-intérêts*? L'*intérêt* d'indemnité est-il dû à compter du jour de la saisie illégale? L'offre faite de la remise sous caution de l'objet saisi arrête-t-elle cet intérêt? 17 mars. — Lorsque les saisis ne font aucune réclamation, le *juge de paix* est-il *compétent* en cette matière pour juger des contraventions que la loi attribue aux tribunaux correctionnels? 2 oct. — La poursuite à vue n'est-elle exigée que pour les saisies opérées dans l'intérieur ou dans le rayon frontière? Hors ce cas, la saisie est elle valable si elle constate que les objets saisis sont les mêmes que ceux qui ont été vus entrant frauduleusement? Un seul préposé suffit-il pour cette opération? Le second n'est-il exigé que pour constater la poursuite à vue? 2 oct. — Lorsqu'une *préemption* a été exercée et annulée plus tard avec condamnation à la restitution des marchandises, et qu'on ne peut les restituer, d'après quel taux doivent-elles être payées? 10 juin. — La douane, au préjudice de qui une *hypothèque* a été consentie, peut-elle pour la faire tomber provoquer la *faillite* du redevable? Est-elle obligée de subir les conséquences de cette position comme tout autre créancier? 8 janv. — Demande d'une loi à ce sujet par un conseil général, 12 sept. — Dégustation et saisie, en *Angleterre*, de l'esprit de vin qui conservait un cadavre, 16 oct. — Mystification de la douane de *Boulogne* par une boîte à sorcier, 20 oct. — V. *Contrebande*, *Fraude*, *Garde nationale*, *Signification*.

Douanier à bonnes fortunes, 24 oct.

Douaud (Veuve), 1er. fév. — Douay, 6 mai. — Double, 21 oct. — Doublet, 7 mai. — Doucet, 23, 30 nov. — Douchet, 18 avril. — Doudeuil, 28 mai, 6 juil. — Douilly fils; 31 mars. — Dourdin, 19 août. — Dousset, 30 janv. — Douvre (De), 2 juil. — Doux (Femme), 13 mars. — Draiu, 30 août. — Drajon de Beaulieu, 27 avril. — Drake, 26 juin.

Drapeau tricolore insulté à *Avanton*, 11 avril. — Drapeau blanc arboré à *Marseille*, Samat, 19 sept.

Drevan (Veuve), Dunoyer et Marion, 4 juil. — Drevon, 20 déc. — Drin, 13 janv. — Drivon, 16 juin. — Drouard, 26 fév., 19 mars, 18, 19 avril. — Drouet, bijoutier, 10 mars. — Drouet-d'Erlon, 18 fév. — Drouot de Charlieu, 24 juil. — Drucker, 29 juin. — Dubarlé, 28 oct. — Dubarry (Femme), 28, 29 fév. — Dubax, 13 janv. — Dubernard, 6 juin. — Dubernard, président, 14 déc. — Dubois, curé, 28 juin, 6 juil. — Dubois, faïencier, 13 déc. — Dubois, notaire, 4 18 janv. — Dubois, propriétaire, 4 juin. — Dubois, substitut, 14 déc. — Dubois (Vins), 26 sept. — Dubois de Chemant (Veuve), 18 janv., 2 fév. — Dubois dit Michel, 21 mars. — Dubosc, 23 août. — Dubouchage (Vicomte), 2, 8 juil. — Dubouchot, 25 fév. — Dubourdin, 4 mars. — Dubowski, 30 avril. — Dubrac, 27, 29 avril; 2 mai. — Dubreuil, 21 janv. — Dubun-Peyrelongue, 2 mai. — Dubuc, 6 mars, 21 mai. — Dubuisson, 14 sept. — Dubus, 14 déc. — Dubussac, 9 nov. — Dubusseau (Françoise), 25 juil. — Ducaurroy, 18 déc., 18 fév., 12 mars, 7 mai. — Duchatel, 8 sept. — Duchatellier, 12 déc. — Duchauffour, 21 fév. — Duchemin frères, 7 août. — Duclaud, 28 août. — Duclos, épicier, 11 mars. — Duclos (Dlle.), 2, 8 mai; 21 juil — Ducluzeau, 21 mai — Ducoroy, 16 mars. — Ducorps, 8 août — Ducros, avoué, 17 mars, 17, 22 avril, 12 juin, 8, 16 juil. — Ducros, charcutier, 9 juin. — Dudevant, 30 juil., 1, 19 août.

Duel. Est-il punissable, et quand peut-il le devenir? 23 mai, 3, 20, 30 juin, 1, 14, 15, 29 juil.; 7, 8, 10, 27, 28, 29 août. — Réquisitoire de Me. Dupin, 1er. juil. — La mère d'un jeune homme tué en duel peut-elle obtenir des *dommages-intérêts* de l'auteur de sa mort? 1, 2 juil. — Mode de le réprimer en *Angleterre*, 17, 27 oct. — Bellamy, colonel, et White, capitaine, pour *élections* américaines, 22 janv. — Malcolmson et Urquhart, à *Bombay*; usage de ce pays, 9 avril. — Verbist et Claessens, 23 mai. — Sirey fils et Durepaire, 3, 5, 6, 8, 9 juin; 7, 8, 20, 25, 27, 28, 29 août. — Chapelié et Huybrecht, 12 juin. — Deux Belges à *Quiévrain*, 13, 15 juin — Willems, 20, 30 juin. — B... (Charles) et T... fils, 30 juin. — Moens et Schovaerts, 14 juil. — Michaëls, 15 juil. — Balzac et Maker, officier, 21 juil. — Jullien, du jardin Turc, et L..., 21 juil. — Armand Carrel et de Girardin, 23, 24, 25 juil. — Refusé par M. de Girardin, 21 août. — Deux sous-officiers à *Anvers*, 23 juil. — D..., chirurgien, et G..., secrétaire de marine, à *Alger*, 25 juil. — Un Polonais et un journaliste pour suicide manqué. — Un soldat du 67e et un Toulonnais, 29 juil. — Aux couteaux, à *Audenarde*, 4 août. — Defrance et de Roussellière, 10 août. — Deux étudians à *Paris*, 30 août. — Deux paysans à *Vauchelle*, mort subite d'un des champions, 2 sept. — Druilhet, maire, et Bernard Alem, 8 sept. — Au camp de *Compiègne*, 30 sept. — D... et un voyageur français à *Termonde*, 2 oct. — B... et F... à *Romans*, 8 oct. — Caron, acteur, et un spectateur, à *Alger*, 10 oct. — Mitchell, Walls et Lateward, en *Angleterre*, 17 oct. — Singulièrement interrompu à *Besançon*, 26 août.

Dufaure, 14 juil. — Dufavel, 9, 11, 12, 14 à 19, 24 oct. — Dufay, 2 juil. — Dufetel, 8 août. — Dufils, 4 déc., 27 mars. — Dufour, 30 nov., 16 avril, 19 août. — Dufour, architecte, 14 mars. — Dufour frères, 29 juin. — Dufrancastel, 17 oct. — Dugès, 21 déc. — Duggan, 4 juin — Dugon (Femme), 26 août. — Dugue, 30 mai, 12 juin. — Duhamel, 13 janv. — Duhanti, 6 avril. — Duke, 5 oct. — Dulaure (Veuve), 11 mars. — Dulecq, 14 sept. — Dulin, 18 juil. — Dumain-Cardoux, 12 nov. — Dumas, avocat, 4 fév., 25 mars, 29 avril. — Dumas (Alex.), 23 déc., 11 janv., 13, 27 mars. — Dumas, juge, 13 oct. — Dumas (Femme), 25 août. — Dumas (d'*Andrezieux*), 1er juin. — Dumas de Polart, 20 oct. — Dumesnil de Merville, 15 oct. — Duminy, 15 avril. — Dumolin, 17 sept. — Dumont, berger, 17 déc, — Dumont (Estelle), 11 avril. — Dumont (Dlle.), cuisinière, 7 mars. — Dumont (Loup, Leu, Luc), 13 fév. — Dumont, épicier, 7 juil. — Dumont frères, 24 oct. — Dumoulin, 7 sept. — *Dunes de Gascogne*. V. *Bois et Forêts*. — Dunlop, 13 août. — Dunoyer, 21, 24 déc., 15 janv. — Dupaquit, 21 sept. — Duparc (Comte), 3 déc. — Dupas, 26 juin. — Duphot, 8 nov. — Dupin aîné, 10, 25 fév.; 10 mars, 22 avril, 7 mai, 1er. juil., 12 août. — Dupin (Ph.), 12 déc., 24, 28 janv.; 5 août. — Dupin, procureur du Roi, 28 oct. — Dupin et Comp., 2 janv. — Duplan, 8 juin. — Duplenne (Femme), 25 janv. — Duplès, 21 mai, 12 juin. — Duplessis, 11 sept. — Duponchel, 13, 14, 16 déc. — Dupont, avocat, 30 sept., 1, 2, 3, 6, 7, 9 oct. — Dupont (Jos.), 6 mars. — Dupont, juge, 22 août. — Dupont (de l'Eure), 6 août. — Dupont-de-St.-Marc, 6 juin. — Dupont-Withe, 20 janv. — Dupotet, 2 juil. — Dupoty, 30 nov. Dupré, substitut, 14 déc., 3 fév, 26 sept. — Dupuis (Epoux), 7, 14 déc. — Dupuy (Héritiers), 17 juin. — Duquesney (Veuve), 4 juil. — Duquesnoy, 15 sept. — Durand, négociant, 23 mars, 8 mai. — Durand, président, 16 juil. — Durand, propriétaire, 7 mars. — Durand dit Fargayré, 20 mars, 7 sept. — Durand (Veuve), 13 déc. — Durandin, 9 avril. — Duras (De), 16 août. — Dureau, 3 oct. — Dusaillant, 2 déc., 25 août. — Dussault, 2 mai. — Dutar, 21 oct. — Dutertier, 26 mai. — Dutertre, 6 juin, 11 juil. — Dutfoy père, 9 avril. — Dutilleul, 18 nov. — Dutors, 8 janv. — Duval, 10 mars, 10 avril, 6, 18 mai. — Duval (David), 27 mai. — Duval (Eloi), 30 déc — Duval, conventionnel, 27 mars. — Duval fils, 20 juin. — Dettauchelle (Femme), 27 oct. — Duvergier, colonel, 29 janv. — Dyonnet, 5, 9 oct.

E

Eagan, 16 oct.

Eau de fleurs d'orange. V. *Escroqueries*.

Eaux (Cours d'). Les contestations au sujet de celles conduites dans *Paris*, à l'aide de travaux d'art et de travaux artificiels, sont-elles de la compétence des tribunaux ordinaires? 1er nov. — Les *arrêtés des préfets* approuvés par le ministre sont-ils des réglemens irrévocables, ou seulement des mesures provisoires en cette matière, et ne sont-ils susceptibles que d'un recours administratif? 30 juin. — Les tribunaux ordinaires sont-ils *compétens* pour apprécier les *dommages-intérêts* résultant de l'inexécution d'un réglement d'eau donné par ordonnance royale? 11 déc., 6 fév., 28 avril. — Les riverains d'un canal creusé de mains d'hommes peuvent-ils user de ses eaux pour arroser leurs propriétés? La *destination de père de famille* pour y maintenir une prise d'eau ne peut-elle être invoquée qu'autant qu'il n'existe pas de convention sur cette *servitude*? Les francs bords de ce canal sont-ils la propriété de celui qui le possède? 13 avril, 4 sept. — Le propriétaire d'un *moulin*, construit sur un cours d'eau privé, a-t-il le droit de *passer* sur la douve, ou bord de ce canal, pour veiller au libre cours des eaux? 24 déc. — Les adjudicataires des *bacs* et passages d'eau sont-ils responsables de toutes dégradations survenues au matériel de leur exploitation quelles qu'en soient la nature et la cause? 30 juin. — V. *Action possessoire*, *Autorisation*, *Dommages-intérêts*, *Moulins*, *Rivières*, *Servitudes*.

Eaux de goutières et de ménage. V. *Servitude*.

Éberhard, 29 avril. — Ébet, 15 janv.

Échange. Les lois domaniales sont-elles applicables à un contrat d'échange entre souverains? 15 août. — V. *Dotation*, *liste civile*.

Échepare (Gratianne), 21 août. — Écoiffier, 26 oct.

Écoles. Lorsque la moralité d'un instituteur est attestée par trois conseillers municipaux, le maire peut-il refuser de lui en délivrer un certificat? 1er nov., 29 fév., 3 juillet. — Opposition des communes à l'exécution de la loi, dans le *Finistère*, 20 oct. — *Écoles non autorisées*. Faut-il une autorisation pour enseigner l'écriture? 8 juil. — Floch, dans la mairie de *Daolas*, 4 mai. — Un vieillard, gardeur de marmots, 1er juil. — *Écoles de droit*. Les étudians sont-ils obligés de tirer leur thèse après leur onzième inscription et avant d'avoir passé leur quatrième examen? 27 juin, 5 juillet. — Établissement d'une chaire administrative, à *Aix* et demandée à *Toulouse*, 17 déc. — Rétablissement de plusieurs chaires demandé à *Toulouse*, 17 mars. — Concours pour deux chaires à *Paris*, 28 mai. — Concours à *Aix*, 12 août. — Concours de médailles d'or à *Poitiers*, 30 janv., 11 avril, 11 août. — Testament en faveur de ces écoles, 18 avril. — Leurs élèves, 23 nov. — *Écoles de médecine*. Concours pour les hôpitaux, 18 nov. — V. *Émeute*. — Écoles ecclésiastiques, V. *Contributions*. — École des frères: sa cessation et émeute à *Narbonne*, 24 août. — Faux inspecteur d'écoles, 18 nov. — V. *Communes*, *enseignement*, *externat*.

Écriture. Expertise faite en *Angleterre* par des docteurs, 19 sept. — *Écriture (vérification)*, V. *Testament*.

Éditeurs, V. *Librairie*.

Edom, 18 mars. — Edsor, 29 oct. — Edwards (Jenny), 4 avril. — Edwards (Mistriss), 13 oct.

Effet rétroactif. V. *Arrêté administratif*.

Effraction. Existe-t-elle dans le fait de déchirer une toile d'emballage? 15, 16 oct.

Église. La *commune* en est-elle propriétaire? a-t-elle, aussi bien que la fabrique, action contre le curé pour voies de fait par lui commises dans un mur séparatif du presbytère et de l'église? 30, 31 déc. — Jusqu'à quel point le curé en a-t-il la police? 15 mai. — V. *Fabriques*. — *Église française*: accusée d'enlèvement d'ornemens, 14 mars. — V. *Culte*.

Eilerbacq, 16 sept. — Eldon (Lord), 18 mai.

Élections politiques. Une femme non mariée peut-elle déléguer le montant de ses contributions à son *fils naturel*? 7 nov. — Un préfet peut-il être condamné aux dépens dans une instance électorale? 23 avril — Le co-licitant, adjudicataire d'un immeuble indivis, postérieurement aux premières opérations de la révision des listes électorales, mais dont le titre successif remonte au jour du décès de l'auteur commun arrivé avant cette révision, peut-il se prévaloir des contributions de cet immeuble pour se faire inscrire? 7 oct. — L'article 9 de la loi de 1831 est-il applicable à tout preneur de biens ruraux? Tout fermier est-il censé exploiter par lui-même les biens qu'il afferme? Tout propriétaire est-il censé utiliser sa maison pour lui-même, et peut-il faire entrer dans son cens l'impôt des *portes et fenêtres* jusqu'à ce qu'il soit établi qu'il a loué sa maison à un tiers? 21 oct. — Un fonctionnaire public révocable qui n'a pas déclaré vouloir établir son *domicile politique* dans le lieu où il remplit ses fonctions, doit-il être porté sur la liste générale du *jury* du département où il réside? 14 oct. — Celui qui prend faussement le titre d'électeur est-il passible des peines portées contre ceux qui s'immiscent dans les fonctions publiques, civiles et militaires? 24 avril. — Avis aux électeurs concernant leur *domicile*, 26 mars. — Scènes déplorables à *Gand*, 23 juillet. — Poursuites pour corruption, en *Angleterre*, 8 avril. V. *Avocat*, *duel*, *naturalisation*. — *Élections municipales*. Les électeurs qui ont fait écrire leurs votes peuvent-ils, sous prétexte qu'on a écrit un autre nom que celui désigné, faire annuler les élections? 12 nov. — Le conseil de préfecture est-il valablement saisi de l'examen de leurs opérations, quand le préfet les lui défère verbalement, et non par un arrêté écrit? Le procès-verbal d'élections, quoique non signé par la majorité des secrétaires, est-il valable si l'on peut établir qu'ils ne se sont retirés que pour créer un moyen de nullité? Lorsque plusieurs candidats doivent être élus, la nullité de l'élection des premiers candidats entraîne-t-elle celle des autres? 23 mai. — La présence de personnes étrangères au corps électoral annule-t-elle les élections, lorsque ces étrangers n'y ont eu aucune influence? Est-il loisible d'ajourner un second tour de scrutin à huitaine? 13 juin. — Les secrétaires élus par le bureau en font-ils partie et ont-ils voix délibérative? Lorsque par décision irrégulière en la forme, le bureau attribue des bulletins à tel candidat, le conseil de préfecture a-t-il le droit, sans s'occuper de la régularité de la décision, d'apprécier le fait en lui-même, et de maintenir l'attribution? 11 juin. — Celui qui est inscrit sur les listes communales peut-il en être rayé, même après leur révision, s'il a perdu depuis la qualité de citoyen en acceptant par exemple purement et simplement la succession d'un failli? 9 sept. — Lorsque, dans une commune divisée en sections, des électeurs sont portés à une autre que celle de leur *domicile*, leur réclamation en *appel* sur la décision du maire est-elle de la compétence des tribunaux? *Quid* s'il ne s'agit que de réparer l'omission de l'indication des *domiciles*? Tout électeur inscrit peut-il réclamer contre ce domicile erroné? Le domicile des *électeurs adjoints* doit-il être indiqué sur les listes? 27 fév. — *Rixe* à *Villeneuve-Duras*, 3 mars.

Élias, 18 fév. Elie (Fiacre), 21 septembre.

Émancipation. La mère d'un *enfant naturel* peut-elle l'émanciper? Le juge de paix peut-il se refuser à recevoir l'acte par lequel un père ou une mère déclare émanciper son enfant? 7 juil., 15 août.

Emblêmes séditieux. Couronne sur la tombe de suppliciés politiques: Lecomte, Valière et autres, 5 mai.

Emeric, 24 décembre.

Emeutes. A *Amsterdam*, 2 fév. — Aux dunes de *Plouval-Mezeau*, 26 mars. — Contre le curé de *Cléry* pour remplacement d'une *madone*, 6, 26 mai. — Pour les feux de Saint-Jean à *Bordeaux*, 29, 30 juin, 3 juil., 15 août. — A l'école de médecine de *Paris*, 10, 11, 14 juil.; 31 août, 18 sept. — Pour *l'école* des frères à *Narbonne*, 24 août. — A *Nantes*, affaire des maçons, 19, 22, 25, 26 sept.; 14 oct. — Pour le *rouissage* du chanvre, à *Chef-boutonne*, 13 oct. V. *Bois et Forêts*, *Pillage*, *Rassemblement*.

Emphytéose. V. *bail*.

Émigrés. Les décisions rendues en vertu de la loi de l'an III, par le bureau de liquidation de leurs droits et créances, ont-elles, en faveur desdits émigrés, l'autorité de la *chose jugée*, lorsqu'elles n'ont pas été frappées du recours autorisé par cette loi? 4 déc. — La production d'un *acte sous seing privé*, sans date certaine avant 1792, au directoire du district, a-t-il pu interrompre la *prescription*? *Quid*, si, après la vente des biens confisqués, les héritiers de l'émigré sont restés inconnus et ne se sont présentés qu'en 1825, pour recueillir l'indemnité? 14 oct. — Demande en réintégration sur les listes, 23 août, 1 sept. V. *Dotation*, *Ordre*.

Empoisonnemens. Andrieu, 10 juin. — Balm (Catherine), 6 août. — Benoni-Gros, 1er août, 21 sept. — Binier et femme Léglise, 30 mai — Boussart, 5 septembre. — Brimeur (Veuve), envers sa fille, 14 oct. — Denneville, 6 janv. — Dobigny (Femme), 6 avril. — Douillet (Femme), envers son mari, 4 déc. — Domonteil, envers sa femme, 27 juil. — Finken, prêtre allemand, 11 déc. — G...., ex-avoué, 11 nov. — Genieys, 25 fév., 25 août. — Gilbert, avocat, 15 mai, 26 août. — Hautier, 23 mai. — Langevin, 21 déc. — Letessier (Veuve), son enfant, 18 déc. — Maute (Epoux), 26 mai. — Marin, à *Jersey*, 2 déc. — Piret, 4 sept. — R... (Femme), marchande de nouveautés, 10 oct. — Rowland (Betty), 18 avril. — Siffren-Gandolphe, pour politique, 12 nov. — Staur (Toussaint), 28 sept. — Vernière (Femme), 11 sept. — Un oncle envers toute une noce à *Dutilleheim*, 24 janv. — Un mari, à *St-Jean-de-Braie*, 13 août. — A *Bucy-le-Long*, 1er sept. — Envers toute une famille à *Epeuse*, 9 nov. — Chez un logeur, pendant l'éclipse, 20 mai — De la famille d'un notaire, par de la charcuterie, 7 juil. — Envers un marchand de vins à *Montrouge*, 26 sept. — Par imprudence, à *Bordeaux*, 29 oct. — Observations sur les couleurs à donner aux substances vénéneuses, 11 sept. V. *Epicier*, *Fratricide*.

Emprisonnement. prolongé par erreur, 5 déc. V. *Surveillance*.

Encallada, 26 nov. — Encelain, 29 janv., 25 fév.

Enchère (Folle). Le créancier colloqué sur un adjudicataire, perd-il ce droit contre lui, par le fait de la revente de l'immeuble avec charge de payer les bordereaux de collocation? 19 fév.

Enchères. La clause qui ordonne de signifier aux vendeurs le jugement *d'adjudication*, entend-elle qu'elle ait lieu ailleurs que chez les *avoués*? 17 avril. V. *Adjudication*.

Encre anglaise disparaissant par l'influence du cuivre, 15 octobre.

Endossement. V. *Acte-sous-seing-privé*, *Billet à ordre*, *Billet privé*, *Conseil judiciaire*, *Lettre-de-Change*.

Enfant. Celui conçu pendant l'instance en *séparation de corps*, et lorsqu'il y a *adultère*, peut-il être *désavoué* par le mari? 21 mars. — Celui inscrit comme fils d'une femme mariée antérieurement, et d'un père autre que le mari, peut-il réclamer la *filiation légitime*, sans prouver l'existence du mari, au moment de la conception? 11 avril. — Enfant *désavoué*; Clément, 29 juil. — Loué, pour *mendier*, 2 janv. — Enfans *séquestres* par leurs parens: époux Béquelin, 17 mars. — A *Arras*: Wagner, 15 août. — *Abandonnée*: Catherine Vildois, 10 août. — Et recueilli par sa nourrice, 5 sept. — Recueilli par un portier, 18 avril. — Trouvé sur un fumier par un chiffonnier, 26 sept. — Présumé mort de faim à *Londres*, 3 oct. — *voté* par une femme, 7 juil. — Disputé entre deux époux *séparés de corps*, 27 juil. — *Exposé*: Bunel, prêtre, et sa sœur, 11, 16 mars. — Réflexions sur la suppression des *Tours* dans la *Vienne*, 19 mars. V. *Escroqueries*, *Etat (Suppression)*, *Infanticide*, *Séquestration*. — Enfant *reconnu*. V. *Scellés*. — *Enfant adultérin*. Peut-on réclamer pour lui des *alimens*, quand sa filiation n'est établie que par de simples lettres missives de celui qu'on dit être le père? 25 fév. — V. *Donation*. — *Enfant incestueux*. Sa reconnaissance dans son acte de naissance annulle-t-elle toutes les libéralités qui lui seraient faites au-delà des *alimens* qui lui sont légalement dus? 7, 14 déc., 25 avril. — *Enfant naturel*. Peut-il être valablement reconnu par un *mineur*? 13 nov. — La mère a-t-elle le droit de le garder? 4 fév. — L'action en recherche de la maternité passe-t-elle à ses héritiers? L'acte de naissance auquel la mère n'a pas été partie, et les lettres émanées d'elle, au sujet de son accouchement, peuvent-ils servir de commencement de *preuve*

par écrit? La reconnaissance forcée a-t-elle le même effet que la volontaire? 17 fév. — Sa reconnaissance par la mère, pendant son mariage, est-elle opposable au mari ou à ses représentans, lorsqu'elle est établie par documens autres que la seule déclaration de la mère? 31 août. — Lorsque son acte de naissance n'est pas signé par la mère, et que celle-ci a constamment payé sa pension, les quittances trouvées dans ses papiers peuvent-elles établir un commencement de *preuve par écrit*? Quel est l'article du Code civil qui règle cette preuve, en matière de filiation naturelle? 8 septembre. — Son créancier peut-il *intervenir* dans l'instance qu'il poursuit à l'effet d'obtenir la *légitimation?* 13, 14 juil. — V. *Adoption*, *Actions*, *Emancipation*, *Legs*, *Licitation*, *Recrutement*, *Succession*.—*Enfant naturel nègre*. V. *Succession*.— *Enfant* (*Suppression d'*). Celle d'un enfant mort-né est-elle punissable? 10 mars, 11 juin, 1er juil. — Veuve Alexis et femme Couturier, 10 mars. — Marie Regnier, 11 juin. V. *Etat* (*Suppression d'*). — *Enfans condamnés*. Société pour leur placement, 8 nov. — *Enfans de Dieu* (Les), 14 janv.

Engel, 15 août. — Engelen (Christine), 28 sept.

Enlèvement. De *mineurs*, tenté à *Alençon*, Peurey, régent de rhétorique, 26 déc. — A *Senlis*, par un médecin, 7 fév.— Gikodon, homme marié, 2 juin. — Une jeune anglaise, par son précepteur, 19 sept. — La fille d'un boulanger, à *Bolbec*, 24 oct. — Une riche héritière, pour la cloître, à *Toulon*, 12 sept. V. *Dénonciation calomnieuse*, *Pensionnat*. — Tenté à *Gand*, par des sous-officiers envers une dame, 5 oct. — Supposé d'une soubrette par un commis-marchand, 26 juin. — D'une sœur par un frère, pour obtenir sa succession, 4 juil. — D'une femme par son mari, 5 juil. — D'un *mari* à *Restinclières*, 1er juil. V. *Contrebande*.

Enne, avoué, 17 juin.

Enquête. Lorsque l'exploit de notification à l'un des défendeurs est nul (en fait de *vente*), le demandeur est-il déchu même à l'égard des autres défendeurs? 16 fév.—La demande en prorogation peut-elle être accueillie même avant l'audition des témoins assignés, et lorsque les assignations sont nulles? 17 fév. — *L'appel* du jugement qui l'ordonne, interjeté après la huitaine de la signification à l'avoué, peut-il suspendre le délai légal pour procéder à la contre-enquête? Lorsque, devant le juge-commissaire, une déchéance est opposée à l'une des parties, ce magistrat peut-il surseoir à l'audition des *témoins*, et renvoyer en *référé*, pour prononcer sur la déchéance? 11 mars.— V. *Bois et Forêts*, *Mariage*, *Obligation*, *Servitudes*.

Enregistrement. Sa perception doit-elle être faite suivant la teneur de l'acte, sans avoir égard à la probabilité plus ou moins fondée de son annulation demandée en justice? 19 déc. — Une demande en restitution de droits se *prescrit-elle* par deux ans, si la *prescription* n'a pas été légalement interrompue? Une saisie-arrêt, ou une réclamation administrative, non suivie d'effet, interrompt-elle cette prescription? 1er fév. — La *prescription* de cette action court-elle du jour de l'enregistrement, ou du jour du paiement? 5 mai. — Le jugement qui ordonne de passer *vente*, et qui, à défaut d'exécution, déclare qu'il en tiendra lieu, est-l une mutation donnant lieu à un droit proportionnel, 1er fév. — L'acte par lequel les débiteurs d'une *rente foncière* remboursent partie du capital, en s'obligeant à payer le surplus dans un délai déterminé, est-il passible du droit de libération et d'obligation? 19 sept. — Quel est le droit à percevoir lorsqu'un *acte paternel* contient abandon envers ses enfans à titre nominal, sans désignation de *parts* ou *attribution de lots*? Est-il nécessaire que tous les enfans du *donateur* soient appeles à la libéralité? 29 avril, 5 mai. — Les *partages d'ascendans* entre-vifs, sous seing privé, jouissent-ils du bénéfice de l'article 3 de la loi de 1824? Cette loi donne-t-elle a la régie le droit de critiquer la forme des actes qu'on lui présente à enregistrer? 24 août. — Quel est le droit dû pour les transports d'actions des sociétés par actions? 29 juin. — Les dispositions relatives aux droits et *double droit de mutation* s'appliquent-elles aux conventions verbales comme aux conventions écrites — La régie peut-elle leur assigner une *date*? 16 juill. — L'administration qui réclame le *double droit* pour un *acte notarié* non enregistré dans le délai de la loi, en se fondant sur ce qu'une *date* nouvelle a été substituée à une antérieure et raturée, doit-elle prendre la voie de l'*inscription de faux*, sous peine de voir l'acte faire pleine foi de sa date? 2 avril. — Lorsque, chez un *notaire*, la régie découvre un acte sous seing privé non enregistré annexé à une minute qui n'en est que la reproduction, avec cette différence que le prix porté dans ce dernier acte est inférieur, y a-t-il lieu à deux perceptions des droits de *vente*, ou à un supplément? 15 avril. — Lorsqu'un *entrepreneur* de fournitures de la ville de *Paris*, ayant payé l'enregistrement de son adjudication, cède son entreprise, l'arrêté qui admet son successeur est-il soumis de nouveau au même droit? 16 sept. — Recommandations d'y soumettre les lettres et les titres sous seing-privé produits en justice à la Cour royale, 28 nov., 17 déc., 28 janv., 7, 9 fév., 16 juill.; aux justices de paix, 10 mars; au tribunal de commerce, 22 juill. V. *Donation*, *Mutation*, *Notaire*, *Office ministériel*, *Omnibus*, *Société*.

Enseignement. V. *Magnétisme*.

Enseignes. Lorsque le bail ne renferme pas de conventions à ce sujet, le propriétaire peut-il empêcher son locataire d'en suspendre à la devanture de sa boutique? 15 juin. — *Quid*, si une telle demande est formée après une tolérance de trois ans? 9 sept. — No 13 disputé par deux modistes, 6 mai.—L'hôpital des chiens, 4 juin. — Concerts des Champs-Elysées d'hiver, 18 fév. V. *Usurpation de titres*.

Entrepôt. Les *droits d'entrée* des *vins* qui y sont placés, sont-ils dûs à l'instant où ils sont livrés à la circulation intérieure? 30 janv.

Entrepreneur de travaux. Les pertes résultant de cas de force majeure extraordinaire peuvent-elles faire réduire un prix de *bail de travaux de détenus*, lorsque ce bail contient des clauses générales sur les cas de force majeure? 8 avril. — V. *Chemins*, *Enregistrement*, *Travaux*, *Utilité publique*.

Epiciers. Peuvent-ils vendre du beurre? 10 mars. — Poursuivis pour vente et délivrance de *poisons*, 26 fév., 19 mars, 18, 19 avril. — Faux poids, 16 fév.

Episcopat. Etendue de son pouvoir, 18 juill.

Equarisseurs. V. *Etablissemens insalubres*.

Erbert. 6 janvier.

Ermite à *Montaigu*, 24 mars. — En *Angleterre*, William, ex-voleur, 20 août.

Ernault, 5 sept. — Ernould de la Chénelière, 13 oct. — Errington-Franck, 15 mai. — Erskine, 20 janv., 18 mai. — Escande, 28 avril. — Escarrat, 24 déc. — Eschard, 30 mai. — Escoffier, 25 juin.

Escroqueries. Barbier père et fils, et autres, commissionnaires, 3 mars. — Bastien, Labbé, Courtine et Tanchon, auvergnats prétendus *incendiés*, 16 juin. — Beaumont (Fille), écaillère et Hussard, 23 mars. — Beck, 28 avril, 28 juil. — Beert (Isaac) et Sarah, 30 déc. — Belavoine et Flagny, en matelots, 27 oct. — Bernardin (parentés supposées), 24 fév. — Bientait, Fabre et Martin, (eau de fleur d'orange), 9 oct. — Bollan, 30 mai. — Bourg, dénonciateur politique, 16, 22 nov. — Campagne, 10 mars. — Campestre (Adelaïde Milo, marquise de), et Mauvernay, 27, 28 nov. — Chaussade de St-Roman, Robert, Viévard et Riquier, 6 nov., 25 janv. — Carel, contrebandier, 13 mai. — Debaize, 24 oct. — Debay-Huart, 6, 18 fév., 5 juin. — Debuenne, en cabriolet, 5 juil. — Dechamps et Tazard, 19 nov. — Delamotte et consorts, *billets de commerce* d'hommes de paille, 3 avril, 17 juil., 21 août. — Delannois, 20 juin. — Denker, se disant polonais, 29 fév. — Dufour et Renaudin, *le phare du commerce*, 1er mai. — Duhem (Rupp), 14, 17 janv. — Dupart, faux magistrat, 2 déc. — Duprat, Cornebise, Verrier et Marogues, marchands de vins et consignataires, 7 juil., 20 août. — Fagus (Syrac-Abraham), 14 mars. — Feydeau, 17 mars. — Feydeau (Femme), *sorcière*, 13 janv. — Fontaine et Femme Martin, placeurs, 24 fév. — Fresset et Tessier, au *billard*, 7 nov. — Frugère, relieur, chez les avoués et les notaires, 16 nov., 2, 5, 21 déc. — Gérard, banque philantropique, 24 juil — Godde de Liancourt (comte) 7 sept. — Grisard (chevaux et voitures), 20 mai. — Guérin (Femme) envers des fruitières et des portières, 4 mai. — Hache, 4 mars. — Hasker, dit Erskine, et Woodward, 20 janv. — Laurent, commissionnaire de parens, 24 août. — Lefèvre (Wormspire), 22 janv. 18 fév. — Lejeune, prêtre de l'église française, 13 déc., 9, 10 janv. — Lequette (jetons dorés), 27 avril. — Lucas, commis du *Franc-Parleur*, 18 mai. — Marsan (veuve), *substitution d'enfans*, 3 juin. — Maurice, 23 nov. — Mayer, homme d'affaires, 16 avril. — Mayer (Isaac), 25 déc., 20 mars, 22 avril. — Minette, soldat, 3 fév. — Moachi-Mesrich et femme Etherbert-Jacob, à *Alger*, 19 sept. — Moisset, envers une maison de jeu, 15 sept. — Nérat, placeur, 3 sept. — Nief, ébéniste, 11 mars. — Pâris, de *Troyes*, envers un gendarme (piéges à rats), 27 juil. — Pillet (Baronne), 15, 16 janv. — Prévost, placeur, 28 janv. — Rachel (veuve) envers des gardeuses d'enfans, 4 juin, 1er juil. — Revoil et Brunet, hommes d'affaires, 30 déc. — Rondy, des *véloces françaises*, 23 avril, 8, 22 juil. — Roux, Raymond et Groley, pompes funèbres, 26 juin — Sartorio (comte), créeur de chevaliers, 2, 5, 8 juil. — Schmidt, vieux soldat, 16 sept. — Scoll, marchand de tabac, 29 oct. — Spinola (comte), 24 août, 15 oct. — Trabus, 26 mars — Apperwilson (milady), 22 juillet. — Vanderscheld, 24 sept., 30 oct. — Vanstenskiste et filles Desvignes, et Girouard, 22 nov. — A la suite de livraison de vins, 1er nov. — Au billard, au café de la Taverne, 8 nov. — Des tireurs de cartes envers un alsacien, 18 nov. — Un dentiste et sa femme à *Laduoze*, 1er fév. — Chez des sages-femmes, 6 fév. — Envers une vieille religieuse, à *Dunkerque*, 8 fév. — Un jeune commis que l'on croyait honnête, 27 avril. — Au moyen de fausses pièces d'or, 6 mai. — A l'eau de seltz, chez les pharmaciens, 18 mai, 11 juin. — Un prétendu marbrier, 23 mai. — Une directrice d'agence matrimoniale, 24 juillet. — En vendant des pièces d'or en *Angleterre*, 15 août. — Un faux mandataire de hauts personnages à *Nantes*, 20 oct. — En matière de *recrutemen*, Bobin (Femme), 28 oct. — Ferré, 6 janv. — Gadiot et Marlien, 2 avril. — Saül, aubergiste, 11 nov. — Vasse, chirurgien, 17 janv. — Un prétendu prophète, à *Révigny*, 12 sept. — Consultation d'autorités musulmanes à ce sujet, 19 sept. — V. *Abus de confiance*, *Recrutement* (*exemption frauduleuse*), *Revendication*, *Vol*.

Escudier, 25 juil. — Esnault, 12 sept. — Espert de Sibra, 29 janv. — Espinassy (d'), 27 avril. — *Espoir*, vaisseau, 30 sept. — Essling (prince d'), 18 janv., 16 fév. — Estibal, 12 déc., 10 juil. — Estienne, 19 sept., 22 oct. — Estienne et co. 5 sept. — Estival, actrice, 24 mars, 1er. avril, 25 mai, 10, 26 oct. — Estournel (Femme), 25 fév., 25 août.

Etablissemens insalubres. Les préfets peuvent-ils décider qu'un établissement de première classe, antérieur au décret de 1810, a chômé pendant 6 mois, et qu'il a besoin d'une nouvelle autorisation? 11 juill. — Un simple arrêté d'un maire peut-il ordonner la suppression de celui qui existe depuis long-temps, notamment avant le décret de 1810 (*équarrissage de Montfaucon*)? 27 août, 1er sept., 1er, 2, 12 oct. V. *Autorisation*.

Etamage polychrone, 28, 30 janv.

Etat-civil. La loi qui autorise les tribunaux à admettre comme preuve les circonstances graves, précises et concordantes, s'applique-t-elle aux actes de l'état-civil, et notamment aux *décès* survenus *sur mer*? 27 oct. — Maire condamné pour n'avoir pas remis au greffe les registres annuels, 27 mars.

Etat (question d'). Taillien-Cabirus, 19, 21, 28 nov. — Epoux Dupuis, 7 déc. — Femme Lemoine, 17 déc. — Comtesse de Vichy, 17 fév. — Metzger Bullion, 8, 14 mars. — Fouinat, 11 avril. — Sforza, à *Rome*, 29 oct. V. *Enfant*, *Légitimation*.—Intervention à ce sujet. V. *Enfant naturel*.

Etat (suppression d'). S'en rend-on coupable par une *inhumation* d'enfant sans déclaration? 1er, 3 juill. V. *Enfant* (*suppression*.)

Etat de siége. V. *Agent du gouvernement*.

Etats-unis. Loi de Lynch, 16 oct.

Etchecopas et Etchegoreau, 26 août. — Etienne, 6 janv. — Etiennot, 30 janv. — Etignard Delafaulotte, 14, 21 nov.

Etrangers. Dans une cause entre étrangers, le défendeur peut-il exciper de l'*incompétence* du juge, lorsqu'il a défendu au fond, et exécuté un jugement interlocutoire? 21 déc.—La *caution judicatum solvi* est-elle due par un étranger envers un étranger? 28 sep. — Le conseil-d'état peut-il connaître en *appel* de la nullité de l'emprisonnement, ou de l'expulsion d'un individu ayant possession d'état d'étranger, mais se trouvant en instance pour se faire déclarer Français? 5 août V. *Adoption*, *Ambassade*, *Bigamie*, *Conseil judiciaire*, *Contrainte par corps*, *Délégation*, *Désertion*, *Domicile conjugal*. *Dommages intérêts*, *Donation*, *Extradition*, *Femme mariée*, *Garde nationale*, *Mariage*, *Nationalité*, *Naturalisation*, *Opposition* (*saisie*), *Pension alimentaire*, *recrutement*, *Substitution*, *Succession*, *Traites*.

Eudeline, 13 fév. — Eudes (Dlle), 23 juin.

Evasion. La tentative d'évasion d'une *prison pour dettes* est-elle punissable? 25 août, 7, 22 sept. — Benoni-Gros, à *Carpentras*, 21 sept. — Bernard, à *Nogent*, 26 sept. — Besnard, à *St-Brieuc*, 23 août. — Best, à *Clairvaux*, 24 oct. — Briant, Hardy et Tuffières, à *Nantes*, 29 sept., 14 oct. — Brocard, à *Morteau*, 8 mars. — Buchillot, à *Brest*, 15 oct. — Cahussac, Delaquis, Delente et autres prévenus d'avril, de *Ste-Pélagie*, 11, 25 nov.; 24, 26, 31 déc.; 2 juill., 6 août. — Caillé, Chéri et autres condamnés politiques à *Doulens*, 22, 26, 29 oct. — Caillot et Aubry, jeunes détenus, 11 août. — Croisy, à *Tulle*, Vitrac et Treins, complices, 17 déc. — Deheim et Mayrard, de la Souricière, 17 mars, 12 juin. — Duval, Perrier et époux Leclerc, complices des prévenus d'avril, restés à *Ste-Pélagie*, 12, 28 nov., 3 déc. — Fontaine, à *Reims*, 1er sept.—Godard, à *Paris*, en répondant pour un libéré, 11 mars, 4 août. — Goodwin, en *Angleterre*, 16 sept. — Hébert et autres, de la prison pour dettes de *Clichy*, 16, 18 juin, 25 août, 7, 22 sept. — Hubert, à *Versailles*, 13 mai. — Kemper, à *Arcis-sur-Aube*, 21 juill. — Lachlan-mac-Intosh, en *Angleterre*, 2 janv. — Leclerc, à *Brest*, 3 sept. — Lequertin, à *Coutances*, 11, 16 nov. — Mach, repris par des femmes de gendarmes, 1er nov. — Malauze, à *Clermont*, 19 sept. — Manuel, à *Paris*, 8 mai. — Monnier et un compagnon, à *Rochefort*, 29 oct. — Moulin, à *Caen*, 11 sept. — Pupin et Bourdon, à *Yvetot*, 16, 20 fév. — Richemond (de), dit *Louis XVII*; Poilly, gardien, 22 nov. — Savin, à *Rouen*, en revenant de l'exposition, 26 mars. — Deux détenus, à *Versailles*, 21 déc. — Trois détenus à *Gex*, 19 avril. — Tentée à la *Force*, 21 sept. — à *St-Omer*, 10 oct — Manquée à *Toulon*, 1er août. — Récit d'évasions extraordinaires de forçats, 18 juill. — Destitution d'un concierge acquitté, 14 oct.

Everat, 9, 11 mai, 17 juill.

Eviction. V. *Adjudication*.

Evrard et Bourget, 28 juill. — Excelmans, 21 août.

Excès de pouvoir. V. *Appel*, *Assises*, *Expertise*, *Garde nationale*, *Témoins*, *Testament*.

Exécutions capitales. Les ouvriers militaires en congé peuvent-ils être valablement requis pour monter l'échafaud? 2 déc. — Est-ce au maître des hautes-œuvres qu'appartient le commandement de l'escorte d'un condamné? 5 août. — Alibaud, à *Paris*, 11, 13, 14, 22 juill.—Avril et Lacenaire, 31 déc., 11, 13 janv., complainte, 10 janv. — Barribas, à *Saintes*, 6 mars. — Bel-Harbi et Ben-Amor, à *Bone*, 10 sept. — Bernadet, à *Mont-de-Marsan*, 31 mars. — Case (Daniel), à *Ilchestre*; révélations, 14 sept. — Cazelles, à *Albi*, 5 nov. — Courvoisier, à *Maure*, 30 nov. — David, à *Paris*, 31 déc., 28 janv. — Decaux, à *Rouen*, 6 mars. — Deniau, à *Nantes*, 24 sept. — Fête, à *Courtelary* (Suisse), 11 janv. — Fieschi, Morey et Pépin, 20, 21 fév. — Autopsie, 22, 27, 28, 29 fév.; lithographie, 24 fév., 6, 8 mars, 7 avril; couronnes, 5 mai.—Geoffroy, dit Batardy, à *Beauvais*, 1er oct. — Jacquemart, forçat, à *Rochefort*, 28 juill. — Juneau (Fe), à *Troyes*, 13 août. — Lemaire, à *Beauvais*, 7 déc. — Lhuissier, à *Paris*, 2 mars. — Magaut, soldat, à *Alger*, 28 mai. — Mazin, à *Limoges*, 12 juin. — Oliver, à *Londres*; singulière recommandation de l'exécuteur, 29 août. — Peyreira (Benito), 5 août. — Piel (fille), à *Coutances*, 12 déc. — Pierrot, à *Nancy*, 25 août. — Renvoizé, à *Blois*, 16 nov. — Reynaud, à *Grenoble*, 14 mars. — Roland, à *Nantes*, 24 sept. — Ruffin-Duplessis, à *Laon*, 2, 5 nov. — Vial, soldat, 14 juill. — Mort du patient la veille de son exécution, *au Puy*, 23 août. — Exécuteur suspendu à *Limoges*, 18 nov. — A *Blois*, 7, 21 déc. — Changement de place d'exécution, à *Rouen*, 21 janv. — Introduction de la guillotine au *bagne de Rochefort*, 28 juill. — Vente des instrumens de supplices, à *Reims*, 20 mars. — Observation sur la lenteur des exécutions après rejet de pourvoi, 31 déc. — Inefficacité de cette peine pour la répression des crimes, 9, 21 avril.

Exécutoire. V. *Opposition*, *Pourvoi en cassation*.

Exhumation. Pour l'effectuer, faut-il le consentement de toute la famille du défunt? 22 janv.

Expertise. Les juges, lorsqu'ils l'ordonnent, peuvent-ils nommer d'office les experts, avant que les parties aient été mises en demeure de les désigner, ou qu'elles y aient renoncé? 23 mars. — Le président d'une *cour d'assises* peut-il seul, en vertu de son *pouvoir discrétionnaire*, ordonner pendant les débats une vérification requise par le ministère public, et consentie par l'accusé? — *Quid*, si cette vérification a été ordonnée par arrêt de la cour? 26 sept. — V. *Appel*, *Contributions directes*, *Donation*, *Substitution*. — Experts. V. *Serment*.

Expilly (d'). 24 déc.

Exposition publique. Fait-elle partie de la peine infligée, et les cours d'assises doivent-elles l'ordonner? 28 déc. — Bernugat, à *Lyon*, 24 fév. — Bouvier, Sacchi et Arselin, à *Marseille*, 24 avril. — Grosmy, Pâté, Valade et Michel, à *Paris*, 21 mars. — Savin, à *Rouen*, 26 mars. — Delacollonge, à *Dijon*, 16 mai. — Delaune, Toutani, Frépaz et Gaucher, à *Paris*, 20 juin. — Juneau, Bouchu et Abel-Abat, à *Troyes*, 11 juill. — François, May et Mouton, à *Paris*, 15, 16 juill. — Pierrot (J.-B.), à *Nancy*, 25 août. — Verninhac-St-Maur, à *Paris*, 30 sept. — Isetta, à *Lyon*, 16 oct. — Simonnet, notaire, à *Rouen*, 23 oct. — Les évadés d'avril, par contumace, à *Paris*, 10 mars. — Un condamné, après tentative de suicide, à *Lyon*, 16 fév. — Préparatifs de cette peine, 16 juill. — Enfans jouant sur l'échafaud, 23 juin.

Expropriation. Le propriétaire soumis à l'abandon de sa propriété, pour les *fortifications de la ville de Paris*, peut-il, après le jugement qui règle l'indemnité définitive d'après la loi de 1831, demander en *appel*, qu'il y soit procédé suivant celle de 1833? Peut-il même, après la prise de possession, obtenir un nouvel arpentage de la quantité du terrain? 17 janv. V. *Jury civil*, *Utilité publique*.

Expropriation forcée. Vœu d'un conseil général à ce sujet, 28 sept. V. *Saisie immobilière*, *Société*.

Externat. Son chef, qui ne fournit aucune prestation alimentaire à ses élèves, est-il commerçant? 16 sept.

Extorsion de billets; Demarle, Bellier et Taquet, 2 nov — De *signature*, Martin, Prieur, 24 déc.

Extradition. L'ordonnance qui la prononce est-elle un *acte administratif* dont l'examen puisse être soumis aux tribunaux? (*conflit* à ce sujet).— Un jugement emportant *contrainte par corps*, au profit d'un Français contre un *étranger*, peut-il être un obstacle à l'exécution de cette mesure? 8 juill. — Extradition d'un voleur refusé, 4 août. — Consultation sur cette matière, 4 avril.

Eyraud, 18 sept.—Eyrault, 23 déc.

F.

F..., 17 juin, 19 août. — F... (Dlle), 11 janv.— Fabas, 9 juin.

Fabrique d'église. Y a-t-il réunion des *presbytères* de cures et succursales supprimées, aux biens des fabriques des cures et succursales conservées, quand même le presbytère eût été autrefois *propriété communale*? 15 janv. — Est-elle un établissement public, et les assignations doivent-elles lui être notifiées dans le lieu de son siége? 21 janv. — Pour avoir droit à une *rente* qu'elle possédait, faut-il nécessairement qu'elle prouve l'usage pour lequel elle lui a été constituée? 5 juillet.

Fabvier, général, 3 août. — Fabvier, substitut, 23 avril. — Fachot, 4 sept. — Fagare, 3 oct. — Faiée, 23 déc.

Faillites. Les *syndics* sont-ils solidaires des détournemens opérés par un d'entre eux, lorsque cette condition ne leur a pas été imposée par le jugement de leur nomination? 23 nov. — *Quid* des commissaires à l'exécution d'un concordat? 1er mai. — Révocation de *syndics* pour défaut de dépôt de leurs recettes, 8 juill. V. *Opposition à jugement*. — Les *syndics*, même non salariés, sont-ils responsables des titres qui leur sont remis par les créanciers? 8 fév. — L'*avoué* qui a occupé pour elle a-t-il, contre les *syndics*, une action personnelle, ou solidaire pour ses frais? 16 fév. — Les *syndics* doivent-ils une indemnité à celui qui, par ses démarches et ses voyages, fait opérer des rentrées d'actif du failli? 16 mars. — L'autorisation du juge-commissaire pour la *vente* des immeubles d'un failli peut-elle résulter de son assistance à la requisition de mise aux enchères, ou à d'autres actes? Les *syndics* peuvent-ils se rendre *adjudicataires* des immeubles du failli? 3 avril. — Le *syndic* autorisé, par contrat d'union, à poursuivre les débiteurs de la faillite et à *transiger*, est-il dispensé du préliminaire de la *conciliation*? 11 juin. — La *saisie* faite par le *propriétaire*, avant la faillite, peut-elle être suivie contre les syndics? 28 oct. — Le *propriétaire* est-il obligé de se présenter à la faillite et de requérir paiement de ses loyers par privilége, après vérification et affirmation, lors même qu'une *saisie-gagerie* a été faite avant la faillite? 29 sept. — Le créancier *nanti d'un gage* et condamné à le restituer à la faillite, peut-il faire partie des assemblées, avant la restitution? 23 juill. — Le vendeur d'*effets mobiliers* non payés peut-il réclamer *privilége* sur leur prix? 25 juill. — Le *créancier privilégié* qui renonce à son privilége conditionnellement, et pour le cas seulement où il y aura *concordat*, peut il être admis à voter dans les délibérations qui y sont relatives? 18 déc. — Les apports de la *femme* d'un commerçant sont-ils suffisamment constatés par le contrat de mariage portant quittance, et peut-elle réclamer l'effet de son *hypothèque légale* sur les biens de son mari failli postérieurement? 21 janv. — Le négociant qui a été admis au bénéfice de *cession de biens* par le tribunal civil, contradictoirement avec ses créanciers, peut-il, alors qu'il y a *appel* de cette décision, être déclaré en faillite ouverte par le tribunal de commerce? 14, 22 sept. — Peut-on appliquer les lois de la faillite à la succession d'un négociant mort en état de déconfiture, bien qu'aucune déclaration n'ait été provoquée contre lui de son vivant? 3 mars. — *Quid*, si ce négociant est décédé sans protêt, quelque insolvable que soit sa *succession*? 30 juin. — Peut-il dépendre d'un *associé* de déposer un bilan à l'insu des autres, et surtout du co-associé qui a la signature sociale? 23 mars. — Une faillite peut-elle être *rapportée* et réputée non avenue lorsqu'on justifie de l'acquit des dettes inscrites au bilan? 24 fév.— Le créancier inscrit au bilan, sans *domicile*, et qui n'a reçu aucune convocation, est-il lié par le *concordat*, si l'on prouve qu'il a eu connaissance de la faillite? 6 fév — Le failli condamné pour *banqueroute simple*, peut-il encore passer *concordat* avec ses créanciers? 27 mai. — Lorsqu'il y a eu *concordat*, les délibérations ultérieures qui peuvent avoir lieu sur son exécution, doivent-elles être prises à l'unanimité des créanciers, et les absens sont-ils obligés de suivre la loi faite par les présens? 15 août. — Les créanciers signataires du *concordat* peuvent-ils valablement stipuler qu'il n'y aura que les créanciers vérifiés et affirmés qui participeront aux répartitions? Peut-il y avoir lieu à *vérification* et *affirmation* de créances après homologation du concordat? 5 sept. — Peut-on opposer aux *contributions indirectes* un *concordat* pour l'y soumettre, quant à la remise et à la renonciation à la *contrainte par corps*? 30 août. — Une demande en nullité de *concordat* pour dol ou fraude peut-elle être formée par action principale et après les délais d'opposition au jugement d'homologation? Peut-on opposer à cette action un arrêt de non lieu rendu sur une plainte en *banqueroute* frauduleuse? Les faits de dol et de fraude peuvent-ils être prouvés au civil par des enquêtes faites dans l'instruction criminelle? 21 août. — Sous l'ordonnance de 1673, le failli était-il comme aujourd'hui dessaisi de disposer de ses biens, et, par conséquent, privé du droit de diminuer, par une *transaction* avec un de ses créanciers, le gage commun; même sous prétexte de l'utilité de cette transaction? 17 sept. — Le failli qui fait une opération avantageuse, en peut-il poursuivre l'exécution en justice sans l'assistance de son syndicat? 3 juin. — La *caution* d'un failli est-elle recevable, à contester autrement que pour omission ou double emploi, le *compte* d'entre le failli et le créancier cautionné, arrêté par le juge-commissaire contradictoirement avec les syndics? 14 sept.— Le non accomplissement de la condition mise au paiement de *billets à ordre* peut-il être opposé à la faillite du bénéficiaire, comme il aurait pu l'être au failli resté *in bonis*, et le *compte courant* doit-il être réglé avec la masse, ainsi et de la même manière qu'il l'aurait été avec le failli *integri statûs*? 1er oct. — Le *billet* souscrit par un failli avant *concordat*, au profit d'un créancier, est-il nul comme formant double emploi avec la créance admise, lorsque surtout celui-ci déclare renoncer aux *dividendes*? Néanmoins, les concordataires peuvent-ils intervenir sur la demande à fin de *mise en liberté* formée par le débiteur de ce billet, et demander que la *contrainte* ne soit exécutée qu'après le terme fixé pour le paiement des *dividendes*? 7 sept. — Le paiement d'un supplément particulier de *dividende* peut-il être exigé avant l'exécution du *concordat*? 27 fév. — Pour qu'un *contrat-d'union* soit valable, faut-il que la sommation d'assister à l'assemblée soit donnée au failli à son *domicile réel*, ou bien à celui élu lors de sa déclaration? 10 mars. — Un *arrangeur de faillites* peut-il être poursuivi par la voie commerciale? 17, 18, 21, 26 déc. — *Concordat* favorablement reçu et manqué par suite d'une remise (lacune à ce sujet dans la loi), 16, 17 mars, 3 avril. — Annullation d'une liste de candidats au *syndicat* pour parenté et éloignement, 8 juill. — Observations sur un projet de loi concernant cette matière, 25, 26 mars, 11 avril, 4 mai, 22 sept., 12 oct. — Commission à ce sujet, 14 août. — Mise en faillite d'une *baronne*, 8 août. — Morel, directeur de la monnaie à *La Rochelle*, 21, 28 déc., 7 janv. V. *Banqueroute*, *Douane*, *Elections municipales*, *Fonds de commerce*, *Hypothèqne légale*, *Lettres de change*, *Maître de pension*, *Opposition à jugement*, *Pension alimentaire*, *Pourvoi en cassation*, *Privilége mobilier*, *Revendication*, *Surenchère*. — Déclarations de l'année. V. *Fin de la table*.

Faivre, 18 avril. — Falaiseau, 3 sept. — Falcon (Laurence); 26 sept. — Falconin, 15 sept. — Falcoz, 1er oct. — Falligan, 2 oct. — Falquet de Planta, 23 oct. — Fade, 23 sept. — Fanjat, 18 déc., 7 mai. — Fanton, 2 juill. — Faquet-Chezeau, 13 fév. — Fargiers, 8, 12, 28 mai, 1, 4, 18, 23, 30 juin, 16 juill. — Farina, 18 nov., 4 déc. — Farine, 12 fév. — Farineau, 27 janv. — Faras, 6 mars. — Farjeat, 18 fév. — Fasquel, 1er nov. — Fatham, 19 sept. — Fathmah (Ve), 27 juill. — Fauchier, 6 oct — Fauconnier, 17, 24 oct. — Fauginet, 31 déc., 21, 28 janv. — Faujat, 12 mars. — Fauquet, 21 janv. — Faure, 4 avril. — Faure (Félix), 14 juill. — Faure (Femme), 11 juill. — Fausti, 6 avril. — Fauvel, 20, 31 mars, 8 avril, 16 juin. — Fauvet, 14 avril.

Faux (Inscription de). Cette voie est-elle facultative pour les tribunaux qui peuvent l'admettre, ou la rejeter suivant qu'elle leur paraît utile? Le juge peut il en conséquence déclarer faux un *acte sous seing-privé*, sans recourir à cette procédure? 30 août. — Tribunaux prononçant malgré cette plainte, 3 juill. V. *Bois et forêts*, *Enregistrement*, *et faux* (*poursuites en*).

Faux (*poursuites en*). Lorsque sur une *inscription de faux* sur un procès-verbal de garde forestier, le conseil-d'état a déclaré qu'il n'y avait lieu d'autoriser la poursuite, les tribunaux peuvent-ils néanmoins suivre incidemment sur cette plainte? 14 déc. — Le *mandataire* par acte notarié qui après révocation remplit le nom laissé en blanc, et qui souscrit avec une anti-date une obligation sous *seing-privé* au nom de son mandant, commet-il un faux en écriture privée ou authentique? 25 mars. Le *Garde du commerce* porteur d'un jugement par défaut qui ne rédige pas de procès-verbal d'opposition sur le lieu-même de l'arrestation, commet-il un faux en énonçant ce fait dans une rédaction ultérieure? 4 sept. — Existe-il en matière de *remplacement* par la disparition effectuée dans un certificat, d'une annotation du corps? 26 fév. — Celui qui fait disparaître sur des certificats produits devant un conseil de révision l'empreinte des cachets qui l'indiquaient comme impropre au service, et qui se présente ensuite devant un autre conseil de révision, qui, sur le vu de ces certificats, l'admet comme remplaçant, commet-il un faux ou un *remplacement frauduleux*? 15 sept. — Les fausses déclarations faites devant un maire pour obtenir un certificat de résidence et de bonne vie et mœurs, constituent-elles le faux, en matière civile, ou en écriture publique? 18 juin. — Existe-t-il dans le fait de signer le nom d'un homonyme? 20 mai. — *Quid* d'un sobriquet, 30 déc. — Armand, 8 mai. — Artaud, 28, 29, 30 sept. 1, 2, 3, 5, 6 oct. — Azaïs, notaire, 16 sept. — Barranqué et Mourland, pour un âne, 23 août. — Basset et Roux (*recrutement*), 30 juin. — Bassot, 27 juin. — Baudry (époux) et Lebœuf, usage d'un contrat de premier mariage, 22 juil. — Béraud et Reybert, 25, 26, 30 mars. — Blancagnel, notaire, 20 mai. — Boichi et Morache, 25 mars. — Bourbier et Rupp, dit Duhain, 25 déc. — Caravello, 15 mai. — Carpentier, adjoint, et Milan, 1er août. — Carrère, *remplaçant*, et Papoin, 9 janv. — Chapron, Demorey, Fayuot et Lucron, 19 nov. — Choquet père et fils, 1er août. — Croisiel, Martin et Moreau, 18 juin. — Daguillon, 27 avril. — Dejaker et Fouache (*remplacement*), 26 fév. — Deschamps, soldat, 31 mars. — Duchemin, médecin, 6 avril. — Dumaire, percepteur, 15 août. — Dupont, greffier, 7, 29 sept. — F..., à *Lyon*, par supposition de personne, 9, 10 oct. — Fletcher-Farren, acteur anglais, et Forbes, 30 déc. — G..., par supposition de personnes, 11 mars. — G..., commissaire de police, pour *recrutement*, 11 avril. — Gagniet, 25 janv. — Gasteau, 21 juil. — Gendron et Godard, 12 mars. — Genieys, 25 fév., 25 août. — Gérard, 21 juil. — Gilbert, avocat, 15 mai, 26 août. — Gilbert, dit *Miran*, par supposition de personne, 6 mai. — Guérin, notaire, 7 avril. — Guilbert, *remplaçant*, 7 sept. — Heu-

rault (*remplacement*), 25 août. — Hiscocks et Sanders, 8 nov., 5 déc. — Hœgner, se disant comte de Waldner, 28 déc. — Horner, Lourtet et Fe de Wailly, 8, 26, 29 mai, 22, 24 juin, 27 juil., 1, 7, 8, 10 à 25, 28, 31 août. — Jeannin, 21 juil. — Latapi, colonel, 10, 11 fév. — Fille Lefebvre, 24 oct. — Leménager, 15 juil. — Lenoble, notaire, 11 août. — Liuwar, 16 mars — Magnié, 18 juil. — Maire, *double remplaçant*, 31 mars. — Marmion, 24 mars. — Paillerès, 3 sept. — Pajot, huissier, 11 juin, 6, 26 août. — Parfresne, 14 juil. — Perez de Castanos, 8 mai. — Pigache (fe.), 25 mars. — Renard, 19 sept. — Rivière, agent d'affaires, 4, 6 janv. 10, 11 avril. — Rousseau-Gaultier, (déloyauté d'agent de police), 13 juin. — Simbault et Villermin, cuirassiers, 29 janv. — Simonet, notaire, 23 oct. — Soubabère, maire, 28 déc., 17 mars. — Soulié, 15 juin. — Turpin, Dehors, Gauguin et autre (*remplacement*), 18 juin. — V..., interprète, à *Bruxelles*, 24 oct. — Verninhac de Saint-Maur, 16 mars, 14 à 24 avril, 17 juin, 30 sept. 3 oct. — Un paysan effronté, à *Angoulême*, 18 nov. — Pour *recrutement* à *Marseille*, 24 avril. — Un régisseur, *testament* notarié, 15 juil. — V. *Billets-à ordre*, *Desertion*, *Notaires*, *Passeports*, *Poursuites disciplinaires*, *Requête-civile*, *Testament*, *Trésor public*.

Favier, 28 oct. — Favre, 25 août. — Fayaux, 14, 15 sept. — Fayet-Bouthors, 19 fév. — *Fayolle* (la), commune, 29 oct. — Fayolle de Mellet, 13 avril. — Fayon, 14 déc. — Fearnley, 21 juil. — Febure, dit Picon, 17 juin. — Fécamp, 14 juil. — Feletz (de), 2 nov. — Félix, 6, 9 juin.

Femme mariée. Celle qui l'est sous le régime *dotal*, peut-elle souscrire, ou endosser des *effets de commerce*, même avec l'autorisation de son mari, si elle n'est pas marchande publique? 1er mai. — La femme non marchande publique qui, du consentement de son mari, promet de *prêter* une somme à une maison de commerce, peut-elle sans autorisation garantir par un *aval*, le *billet à ordre* qui réalise cette promesse? 8 oct. — Celle qui est *séparée de biens* peut-elle, sans autorisation, s'obliger jusqu'à concurrence de son *mobilier*? 21 juil. — Celle qui sous ce régime est locataire et patentée en son nom est-elle présumée propriétaire des *meubles* de son habitation? 21 mars. — Est-elle tenue, solidairement avec son mari, des frais d'éducation des enfans communs? La *prescription* interrompue à ce sujet à l'égard du mari, l'est-elle aussi vis-à-vis d'elle? 12 mars. — Le juge des *référés* peut-il, sous ce même régime, l'autoriser à *vendre* une partie de son *mobilier* et à transporter le surplus dans un *domicile* spécial, malgré l'opposition du mari et la sommation de réintégrer le domicile conjugal? 26 oct. — Peut-elle *transiger* sur le *dol* commis par son mari pour la priver d'une partie de ses droits et reprises? L'arrêt qui interprète les termes de cette transaction et qui déclare qu'elle comprend toutes les soustractions commises par le mari, échappe-t-il à la censure de la cour de cassation? 1er juin. — La charge de remploi imposée à des biens qualifiés *paraphernaux*, dans un contrat de *régime dotal*, imprime-t-elle à ces biens le caratère de *dotalité*? 10 juin. — La femme française qui a épousé un *étranger* peut-elle exciper du défaut d'autorisation maritale pour faire annuler des *contrats* passés par elle en France? 25 fév. — *Mise en vente* par son mari à *Paris*, 29 oct. — Jetée à l'eau par deux étrangers à *Rennes*, 10 mars. — Réintégration de *domicile* conjugal ordonnée sous peine de 25 fr. par jour de retard, 1er avril. *V*. Bourse (jeu de), domicile conjugal, donation, faillite, hypothèque légale, ordre, séparations de corps et de biens, succession. — Femme *tutrice*, V. *Partage*.

Femme de chambre. Peut-elle garder en sortant les vêtemens que ses maîtres lui ont remis à titre de livrée? 27 oct.

Fenard, 8 sept. — Fercoq, 5, 8, 13 août. — Ferer, 1, 22, 26 nov., 6 déc., 9, 27 avril, 4, 11, 29, 30 mai, 1, 3, 4, 5 juin, 1, 5 juil., 5 août. — Feret, 2, 20, 23 juil. — Ferey, 30 avril.

Fermier. V. *Bail*, *Contributions foncières*.

Féron (Fe), mendiante, 10 oct. — Féron (Ve), 28 juil., 19 août. — Ferrand, président, 2 mars. — Ferrand (Fe), 27 nov., 9, 14, 15, 16 janv, 5 fév., 2, 27 mars. — Ferranty, 27 oct. — Fesch, cardinal, 17 juil. — Fessart, 4 sept. Fessler, 18 juin, 14 oct.

Fêtes de juillet. Absence de revue, arrestations, programme, vacance des tribunaux, 18, 23, 24, 25, 28 juil., circulaire aux magistrats pour l'office des Invalides, 29, 30 juil., 1er août.

Feugère, 18 mai. — Feuillant, 11 nov. — Feuillide, 21 août. — Feultaine, 23 juin. — Fey, 23 juin.

Fiacre. Le *bail* d'exploitation de son numéro peut-il, comme tout autre bail, être cédé, si cette faculté n'a pas été interdite? 16 oct.

Fichet, 20 janv., 26, 28, 29 fév., 23 mars. — Filassier, 27 mai. — Filhot, 9 nov. — Filhous, 15 juil.

Fille publique. L'inscription en cette qualité sur les registres de la police n'est-elle qu'une note constituant une présomption de nature à être détruite par la preuve contraire devant les tribunaux ordinaires? 8 juin. — *Fille-garçon*. Jeune Anglaise échappée en commissionnaire, 3 sept.

Filloux, 16 août. — Finelle, 22 mai. — Finot (Josephine), 15 oct. — Firback, 9 juin. — Firmin, 2 janv. — Fisanne, 21 déc. — Fitz-James (de), 22 juil. — Flachat, 13, 14 juil., 4, 8 sept. — Flandin, 5 août. — Fleming (baron), 8 mai.

Fleur. Celui qui par accident casse la fleur d'une plante sur un marché en est-il responsable? 3 oct. — *Fleur de lys*, décorarion portée par un vigneron, 17 mars.

Fleurimont, 21 août. — Fleurot, 27 août. — Fleury, huissier, 24 avril, Fleury, juge, 27 nov., 3 fév. — Fleury, substitut, 4 sept. — Flexney, 30 avril. — Flick (Ve), 11, 20 mars. — Fliniaux, 15, 18 juil. — Floch, 14 avril. — Florence, 21, 30 déc. — Flotta, 28 oct. — Fluchaire, 14 déc. — Foertsch, 17 juil. — Foester, 27, 28 fév. — Foisy, 24 avril.

Folie. Guérison des passans en leur crachant au visage, 26 déc. — Folie *administrative*. V....., 9, 17 janvier. — *Melancolique*. Rivierre, 21 nov. — V. *Démence*.

Follet, dragon, 26 mars. — Folleville (de), 31 déc.

Fonctionnaire public. Un juge d'instruction peut-il décerner contre lui un *mandat de comparution*, pour faits consommés pendant ses fonctions? 24 fév. V. *Agent du gouvernement*.

Fonds de commerce. Celui qui a vendu le sien, avec faculté de se rétablir de l'autre côté de la Seine à *Paris*, peut-il sans contravention le recomposer dans la Cité? 31 mars, 13 avril. — En cas de *faillite* de l'acheteur, le vendeur peut-il demander la résolution de sa *vente*, lorsque le contrat portait cette clause en cas de non paiement? 26 août. — Conserve-t-il sur son prix un *privilège*, en cas de *faillite* de son acquéreur? 6 mai, 18 juin. — Un *Bonneville* fait-il partie nécessaire de celui d'un changeur? 18 mai. — V. *Vente et Vente aux enchères*.

Fons, 16 déc. — Fonsèque, 10 juil. — Fontaine, bijoutier, 24 mars. — Fontaine, marinier, 25 juil. — Fontenay, 30 avril.

Forçats. Départ de la Chaîne de *Paris*; leurs chants, modifications de transport, 10, 14 avril, arrivée à *Toulon*, 7 mai, 6, 23 juin, 18 20, 21, 22, 23 juil., 6, 14, 23, 31 août, 7 sept., 3 oct.; commission pour leur transport, 10 oct.; passage à *Lyon*, 22 oct. — Révélation dans une affaire de *chouannerie*, 25 août. — Secours donné par le Roi à un *forçat libéré*, 16 nov.

Forcioli, 5 août. — Forest, 18 nov. — Forestier, 8 oct. — Forestier frères, 18 mai. — Forestier (de), 18 avril.

Forfaiture. V. *Prise à partie*.

Forget (de), 12 oct. — Forien (Veuve), 21 mars. — Forjonel, 1er sep. — Formay, 13 mai. — Fornachou, 3 juin. — Forster, 27, 28 fév., 8 avril. — Fort, 25 mai.

Fortifications de Paris. Indemnités, 23 janv., 11 avril. V. *Expropriation*. Dégradations à *Metz*. Lejeune, 18 juin.

Fortin, 7, 15 mai. — Forton, 21 sept. — Fossart, 18 déc. — Fossey, 4 septembre.

Fossoyeur, enterré par un éboulement, 16 nov.

Foucault, 11 juil. — Fouché, 21 oct. — Foucher, 9 sept.

Fouet. Décès d'un militaire anglais des suites de cette peine, 2 déc. — Suicide d'un autre pour l'éviter, 14 juil. — Examen pour sa suppression, 23 mars.

Fougeroux, 22 fév., 13 juil. — Fougy (de), 15 août.

Fouilles. Découverte de fausses antiquités, 25 janv.

Fouinat, 11 avril. — Foulcon, 25 avril. — Fould, 16 mars. — Fouquet, 25 mars, 19 sept. — Foureau, 25 janv. — Fourmant (de), 15 sept. — Fournier, 18 avril, 15 mai, 29 juillet. — Fournier, gendarme, 6 janv. — Fournier, notaire, 20 janv., 12 juin. — Fournier officier, 20 mai. — Fournier (Ve), 10 fév. — Fournier-Bougier, 25 mars. — Fournier-Verneuil, 26 mars, 15, 30 avril, 5, 6 mai, 4, 19, 24, 28 juin, 1er juil., 9, 10, 11 sept.

Fournitures militaires. Réclamations des communes des Basses-Pyrénées pour celles de l'armée d'*Espagne* en 1813 et 1814, 25 nov., 5, 6 déc.

Fournal, 15 août. — Fonrrier (Adélaïde), 18 déc. — Foussier, 20 actobre. — Foy et Compagnie, 10 fév. — Fraboulet, 7 mai. — Fra-Diavolo, 27 fév.

Frais. V. *Notaire*, *Ordre*, *Pension alimentaire*, *Pourvoi en cassation*, *Substitution*. — Frais de justice criminelle. V. *Hypothèque*. — Frais *funéraires*. Peuvent-ils être compensés par des cadeaux en nature, comme boudins, etc.? 8 janv., 24 fév.

Français juge, 2 avril, 4 sept. — Français (Fe), 14 mars. — Franceschi, 21 janv. — Franck-Carré, 14, 26 déc., 21, 25, 29 sept. — François, négociaut, 25 déc. — François (époux), 20 janv. — Franconi, 12 juin, 20, 28 oct. — Frank-Nichols, 30 nov. — Franzi, 30 avril. — Fraser, 19 dec.

Fratricides. Antommarchi et Romani, 26 fév. — Baudry, 27 juin. — Belmondy père et fils, 24 août. — Bois, 15 fév. — Délebecque, 8 fév. — Hervé, 30 juin. — Perrotin, 11, 18 mars. — Sipp (Martin), 18 juil. — Théréniault, 3 mars. — Thion et Marie Tavernier (poison), 22 juil.

Fraude. Abbé Gaillard (annulation de procès-verbal), 4 déc. — Wonken, 13 oct. — De viandes (les deux amis), 8 nov. — Par tuyaux souterrains, 19 nov. — Un jeune premier de la Banlieue, 29 avril. — Faux ventre, en huile, 2 oct. — V. *Contrebande*.

Fraumont, 27 fév. — Fraysse, 1, 3, 15 juil. — Frédérich, 31 janv. — Frémeau, 5 sept. — Frémiel, 28 avril — Fremont, 19 août. — Fresneau, 17 déc., 2 janv. — Frevin, 30 août. — Freytag (de). 3 janv. — Fricot (Dlle), 6 janv.. — Friend Charles, 16 déc. — Froger-Deschênes, 20, 26 mars, 15 avril. — Froidefond du Châtenet, 13 avril. — Froidure, 21 mai. — Fromage, 14 janv. — Fromaget, 17, 18, 21, 26 déc. — Froment, 23 avril. — Fromond frères, 20 juil. — Frossard, 9 mai. — Frost, 7 avril. — Frottier, 18 déc. — Fullen, 22 oct. — Fumey, 5 août. — Furet, frères et sœurs, 17 oct. — Furne, 8 nov.

G

G... (Femme de), 7 fév. — Gabaille, 30 janv., 3 fév. — Gabarret, 4 juin. — Gabillé, 27 mars. — Gabrielli, 25 janv. — Gadon, 15 mai. — Gaffet, 19 fév. — Gaffré, 4 mars. — Gagelin, 28 déc. — Gagnière, 9 sept. — Gago et Barbedienne, 16 sept. — Gaignard, 21 déc. — Gaignet (Femme), 9 mai, 5 oct. — Gailhard, 17 fév. — Gaillard, armurier, 2 oct. — Gaillard, conseiller, 19 nov. — Gaillard (Toiles), 28 juin, 7 juil. — Gaillot (Femme), 26 déc. — Gairal. 27 nov. — Galerot, 28 janv. — Gales, 29 sept. — Galisset, 17 oct. — Gallais, 5, 10 mars, 19 oct. — Gallé (Veuve), 3 oct. — Gallet, 21 avril. — Gallocchio (Antommarchi), 30 juin. — Gallois (Léonard), 4, 6 mars. — Gallon, 1er janv. — Galois, 21 oct. — Galos et fils, 10 juin, 25 juil. — Galtié, 14 déc. — Gamare-Perrée, 20, 29 janv., 28 juin. — Gauneron, 19 août, 8 oct.

Garantie. Le destinataire de marchandises peut-il actionner le *voiturier* en garantie, pour perte d'une partie d'icelles, devant le tribunal de la destination, quand son consignataire a formé une demande aux mêmes fins contre le même individu devant les juges du transport? 18 juin. — Lorsqu'elle est formelle dans une *vente*, le garant, qui prend fait et cause pour le garanti resté partie au procès, est-il mis en ses lieu et place de telle sorte qu'un *acte de procédure* nul à l'égard du garant, mais valable à l'égard du garanti, ne puisse plus être opposé ni à l'un, ni à l'autre? 26 août.

Garat, 23 nov., 16 déc. — Garcia (Femme), 13 avril. — Garcias, 8 fév.

Garde du commerce. Est-il responsable, et comment l'est-il de la nullité des arrestations qu'il opère, 23 août. — Accusé de l'extorsion d'un billet, 23, 30 nov. — V. *Arrestation arbitraire*, *Contrainte par corps*, *Faux*.

Garde municipale. Quoique assimilée à la gendarmerie, fait-elle partie des cadres de l'armée, en ce sens que ses membres puissent être poursuivis devant les *Conseils de guerre* pour vente d'équipement, cet équipement d'ailleurs étant payé par chaque garde, 19 sept., 22 oct.

Garde nationale. Les *huissiers* audienciers sont-ils exempts de ce service? — *Quid* des audienciers près les tribunaux de commerce? 13 mars, 1, 2, 4 mai. — *Quid* d'un directeur de *douane*? 22 janv. — *Quid* de l'individu né de parens *français* établis dans un pays détaché plus tard du territoire et qui, depuis cette séparation, est venu s'établir à *Paris*; peut-il prétendre n'être pas français parce que surtout il aurait été inscrit sur les tableaux de la milice de ce *pays étranger*? 22 juin. — *Quid* de celui qui est né en *France* sous l'ancienne législation, de parens *étrangers* qui s'y étaient établis, et qui produit un certificat de non admission aux droits civils? 8 oct. — Les dispenses tirées de l'âge peuvent-elles être présentées devant le conseil de discipline? 15 janv. — Celui qui est inscrit sur les contrôles d'une compagnie peut-il être légalement commandé dans une autre, sous prétexte qu'il y a été incorporé de fait? 9 oct. — L'ordre de service donné verbalement par un inférieur à un supérieur est il régulier? 8 août. — L'assistance à un *service religieux* est-il un service d'ordre et de sûreté? 20 nov. — *Quid* s'il s'agit d'un *Te Deum* pour le Roi? 20, 23 juil. — Cette garde est-elle soumise à l'obéissance passive? Peut-elle être assimilée à la troupe de ligne et obligée, comme elle, de fournir une escorte d'honneur à la *procession* de la Fête-Dieu? 4 fév. — L'ordre de faire partie d'un piquet pour une *procession* constitue-t-il une réquisition pour un service d'ordre et de sûreté? Ce service est-il obligatoire? 5, 8 juin. — L'absence momentanée du poste est-elle un abandon, et de quelle peine ce fait est-il passible? 30 janv., 11, 13 mai, 1er juil. — L'absence momentanée des rangs au moment d'une *revue* est-elle une infraction aux règles du service? 4 août. Celui qui a manqué deux fois à l'exercice peut-il être puni d'emprisonnement comme pour insubordination? 6 janv. — *Quid* d'une promenade quand on est commandé de service et au lieu de le faire? 27 nov. — Un seul manquement à un service d'ordre peut-il entraîner la prison? 20 nov. — Un colonel est-il personnellement responsable des fournitures d'habits de tambours, faites sans autorisation écrite du conseil de la légion? 14 avril. — Est-ce au maire, président du conseil de recensement, sauf recours, qu'il appartient de fixer l'ordre d'entrée et de sortie des membres qui doivent composer le *conseil de discipline*? Le chef de bataillon qui le convoque, avec d'autres membres que ceux désignés par le maire, peut-il, pour ce fait, être légalement *suspendu* par arrêté préfectoral La qualité de président de conseil de discipline peut-elle soustraire ce chef à l'autorité préfectorale, alors que le conseil qu'il a présidé n'était pas légalement constitué? 28 juin. — L'art. 110 de la loi, qui renferme les pouvoirs des *conseils de discipline*, a-t-il investi les chefs de corps d'un *pouvoir discrétionnaire*, aussi bien sur les plaintes des membres de la garde nationale que sur celles des chefs dans l'ordre du service? En conséquence, un chef de corps peut-il refuser de convoquer un conseil pour juger la plainte en abus d'autorité portée par un adjudant contre un chef de bataillon? Le préfet et le ministre, en maintenant ce refus, font-ils un acte administratif, sans *excès de pouvoir* et inattaquable? 19 août, 8 oct. — La liste des dix candidats au grade de colonel doit-elle être renouvelée par *élections* nouvelles, si après les choix du Roi l'élu a refusé? Un jury de révision peut-il réformer une décision ministérielle rendue en ce sens, et annuler les élections nouvelles faites en vertu de cet arrêté? 19 mars — Des sous-officiers *élus* pour trois ans, dans une compagnie de leur arrondissement, peuvent-ils être rayés par le seul fait que durant leurs fonctions ils ont changé de *domicile* et qu'ils ne se trouvent plus dans la circonscription voulue? Les membres d'une compagnie *dissoute*, mais non encore réorganisée, peuvent-ils se faire admettre dans la compagnie de leur *domicile* actuel? Est-il nécessaire, pour exercer ce droit, d'attendre que le pouvoir ait réorganisé la compagnie dissoute, et éliminé ceux qui ne doivent plus en faire partie? Le *jury de révision* est-il *compétent* pour statuer sur ces questions? 6, 9 juin. — Le *jury de révision* saisi de l'examen de *l'élection* de deux capitaines peut-il annuler, d'office, d'autres élections entachées du même vice, mais non attaquées? Y a-t-il dans ce cas *excès de pouvoir* et recours au Conseil-d'Etat? 13 juil. — Condamnation d'un citoyen malgré un changement régulier de *domicil*, 11 août. — Infraction grave à la discipline pendant la *revue* du 1er mai à *Dieppe*, 18 mai. — Un poste ivre à *Versailles*, 27 nov. — Arrestation pour ivresse, devant le conseil de discipline, 1er juil. — Débats singuliers d'un pâtissier et d'un charbonnier avec un conseil de discipline, 20 oct. — Suspension d'un caporal, 1er juil. — Refus de service pour changement de poste, 7 nov. — Par peur des armes, 12 nov. — *Voies de fait* exercées par un poste à *Auteuil*, 11 nov. — Par un commandant envers un maire, 30 déc. — Par un artilleur au sujet d'un convoi, 2 janv. — Accidens à l'exercice à feu, 26, 30 sept. — Nécessité de reviser son Code, 6 mai. — V. *Pourvoi en cassation*.

Gardon, 5 sept. — *Gare de Cézy*, 10 août. — Garial, 4 sept. — Garin, 28 avril. — Garnerin (Demoiselle), 2 juil., 29 sept., 1, 17 oct. — Garnier, 26 juin, 19 août, 14 sept. — Garnier, avocat, 11 mars. — Garnier et Comp., 25 janv. — Garnier de Bourgneuf, 5 août. — Garnier-Pérille, 4 juil. — Garrus, 31 déc. — Garzend, 26 oct. — Gasc, 20 janv. — Gaschon, 14 nov. — Gaseneuve, 4 sept. — Gasparin (De), 8 sept. — Gastean, 21 juil. — Gasville, 11 mars, 1er mai. — Gatzens (Femme), 14 juil. — Gauchais, 7 juil., 20 août. — Gaudefroy, 18 juin. — Gaudet (Femme), 15 oct. — Gaugain, 10 fév., 18 juil. — Gauguet, 20 fév., 27 mai. — Gaullieur-Lhardy, 6, 18 janv. — Gautheret, 7 sept. — Gauthier, étudiant, 18 juin, 14 oct. — Gauthier frère et sœur, 16, 17 fév. — Gautier, 10 avril, 16 sept. — Gautruche, 3 oct. — Gay, 23, 24 août.

Gaz hydrogène. Un locataire peut-il en faire usage sans l'autorisation du propriétaire? 17 avril, 10 août.

Gazan, 16 oct. — Gazeau, 15 sept. — Gazin, 28 oct. — Gazzino, 11 juil. — Geffer, 8 oct. — Gehan, 22 oct. — Géland, abbé, 14, 30, 31 déc. — Gellée, 11 juin, 8 août. — Gelusseau, 28 oct. — Génard, 28 nov.

Gendarmerie. Ses officiers sont-ils assujettis au logement des troupes, 21 sept.

Gendre, 23 sept. — Genestal, 19 juin. — Genève, 24 déc. — Genieys (Fe), 25 fév., 25 août. — Gennois, 31 août. — Genre (Dlle), 17 oct. — Genson (Fe), 24 déc. — Gent, 28, 30 janv.; 13, 14 fév. — Genthon (Veuve), 18 déc. — Genty, 23 nov — Geoffroy, critique, 19 déc. — Geoffroy (Femme), 16 août. — *Georges III*, vaisseau, 16 déc. — Georges IV, 7 déc., 23 août. — Georges, 9 mai. — Georges (Dlle), 15 sept. — Georges (Madeleine), 18 juin. — Géraldy, 4 sept. — Gérard, 21 sept. — Gérard-Argençon (Femme), 21 mars. — Gérard du Rozat et de la Charbonnière, 6 déc. — Gerbe, 1er nov. — Gerbelot, 15 juin. — Gerdret, 18 janv, 16 fév. — Géruzet, 13, 15 mai; 27 août. — Géry, 22 août. — Gesler, 8 août. — Gévelot, 23 juin. — Gewer-Hautefeuille (Femme), 6 mai. — Ghéerbrant, 13 juill. — Gibert, avoué, 20 juin. — Gibert, instituteur, 11 juill. — Gié, 28 nov. — Gigault de Lasalle, 5 août. — Gilardin, 6 juin. — Gilbert-Desvoisins, 14, 16 avril. — Gilles, 30 juin — Gilles, conseiller, 6 juin. — Gilles (Veuve), 17 oct. — Gilquin, 15 juin. — Giltrow, 7 sept. — Ginet, 5 oct. — Giot, 31 dec. — Giovanelli, 2 avril, 9 mai, 28 sept. — Giquel, 16 oct. — Giral, 16 juin. — Giraldon-Boninet, 19 juin. — Girard, 10 mars. — Girard propriétaire, 1er oct. — Girard (Vins), 24 oct. Girard de Vasson, 4 sept. — Girardet (Dlle), 14 sept. — Girardin, 8 juill. — Girardin (Emile de), 22 juill., 18, 21 août. — Girardot et compagnie, 17 sept. — Giraud, 7 déc., 7 sept. — Giraud, professeur de droit, 18 mars. — Girault de St-Fargeau, 11 mars. — Girod, 9 sept. — Girodeau, 17 mars. — Giroulet, 13 mars. — Giroust de Villette, 28 avril. — Giroux, 22 juill. — Giroux (Paul), 25 mars. — Gislin de Bontin, 15, 27 juill. — Gisquet, 2 mai. — Gittard, 2 avril.

Glanage. V. *Pâturage*.

Glanard (lord), 1er nov., 5 déc. — Glandaz, 8 mai, 18 juin, 29 juill. — Glise, 25 juin. — Gobert (baron), 11 déc. — Gobert, traiteur, 28 juill. — Gobillon (Femme), 25 déc. — Gobin, 14 avril. — Gobinat, 16 mars. — Goby, 19, 30 sept. — Godard, avoué, 30 avril. — Godard, prêtre, 11 janv. — Godefroy, 21 oct. — Godet (Femme), 15 avril. — Godin, 27 nov., 12 mai. — Godon, 21, 25, 29 sept. — Godoy (Emmanuel), 25 fév. — Godwin, 16 mars. — Goestchy, 4 janv. — Goëty, 13 nov. — Goetschy fils et compagnie, 24 fév., 23 mars. — Goguel, 2 juin. — Golbert, 20 janv. — Gomez, 10 oct.

Gomme. Le roi Amédou et les traitans, 7 juill.

Gonchot, 21 sept. — Gonnel, 3 juil. — Gonnet, 4 mai. — Gonssalin, 26 déc. — Gontard et compagnie, 3 janv. — Gosselin (Ch), 12 mai. — Gosset, 5 juill. — Gossot, 8 oct. — Gotale, curé, 20 déc., 1er janv. — Gonbilliol, 1er oct. — Goudard, 20 janv. — Goudot (Femme), 3 avril.

Gouëzmon. V. *Pêche*.

Gouëznou (Saint), fontaine, 1er juill. — Gouhier de Charencey, 1, 4 mai. — Gouillaud, 13 mai. — Gouin, 13, 29 avril. — Gouin, substitut, 15, 27 août. — Goujet, 20 janv. — Goumy, 4 mars. — Gouniou, 10 juin. — Goupil de Préfeln, 29 août. — Goupillières (Veuve), 3 juin. — Gourbet, 2 oct. — Gourbaies, 6 oct. — Gourcy (De), 9 fév. — Gourd, 24 août. — Gourdin, 25 juill., 16 oct. — Gouré, 25 oct. — Goussard, 22 fév. — Gouthière, 28, 29 fév. — Goutière, 28 juill.

Goutières: Peut-on condamner celui qui rapporte un certificat, constatant un commencement de travaux pour les placer? 20 nov.

Goutin, 26 fév., 11 mars. — Gouvernant, 1er avril. — Goyner, 10 août. — Gozla (fr.). 16 sept. — Graber, 14 janv.

Grâces: Vigoureux (Jean), 30 déc. — Lyonne et Bichat, 10 fév. — Envers 146 militaires à *Alger*, 26 fév. — Envers trois autres militaires à *Alger*, 17 oct. — A 62 condamnés politiques, 9 oct. — Invitation de la solliciter insinuée aux prisonniers de *Ham*, 18 avril. — Grâces politiques à *Rome*, 30 oct. — V. *Commutation de peine*.

Gracien (f.), 13 juin. — Graham (f), 14 déc. — Graillhe, 3 fév. — Gramine, 11 nov. — Gramont (duc de), 4, 7 janv. — Grand, 27 oct. — Grandon, 17 avril. — Grange, 8 nov. — Grangé (Rose), 12 déc. — Granger (Dominique), 30 nov. — Granger, armurier, 6 mai. — Granot, 11 mai. — Grant-d'Alton, 15 août. — Granval frères, 25 août. — Granville, 18 mars. — Gras (Louis), 13 avril. — Grasnier, 13 janv. — Grassot (Eulalie), 5 oct. — Gratiot, 6 mai. Grattery, 13 fév, 13 mars. — Gravelle (Angélique), 11 sept. — Gravier-Delvalle, 25 janv.

Gravures: Les graveurs sont-ils, comme les *imprimeurs*, obligés d'indiquer leurs noms et adresses sur chaque exemplaire? 3 juil. — La reproduction des anciens ouvrages a-t-elle besoin d'être soumise à la *censure*, 26, 30 juin, 22 juillet, 12 août, 25 sep., 19 oct. — Un *commissaire priseur* peut-il, dans un *inventaire*, lacérer celles que le gouvernement a proscrites? 10 oct. — représentation de l'exécution de Fieschi: Deshayes, 6, 8 mars, 7, 9 avril. — Défense de publier celle d'Alibaud. 7, 20 juil.

Gray (James). 27 fév. — Gray (John). 23 nov. — Greaves, 10 janv. — Greder, 28 oct. — Greffulhe, 1er juin, 15 juillet, 8 oct. — Grégoire, imprimeur, 5 nov. — Grégoire, maquignon, 2 juillet. — Gréhan, 29 nov., 3 déc. — Grellet, 31 août. — Grellet-Dumazeau, 23 juin. — Grenet, 17 juill. — Grenet, procureur du Roi, 23 juin — Grenier, 14, 16 déc. — *Grenoble*, ville, 20 juill. — Greville, 18 janv. 23 août. — Griblon, 17 sept. — Grichard, 8 oct. — Griffon (Dlle), 29 août. — Grignon, 22 janv. — Grigny (de), 12 sept. — Grillerès, 10 juin. — Grillet et Delabouglise, 19 mars. — Grimard-Doulcet, 9 janv. — Grimaud, 19 oct. — Grisi (Dlle), 3, 5, 9, 19 fév., 18 mars, 29 avril, 1er mai. — Grisier, 6 fév., 28 juill. — Grolot (Julia) 1er nov. — Gronfier frères, 1er juil. — Grootaert, 8 juin. — Gros-Odier, roman et Co, 26, 27 nov. — Grosbineau, 22 mai. — Grosbois, 25 janv. — Grosbois (de), 20 déc. — Grosde-Beler, 12 mai — Grosjean, 31 août. — Grosoudry de St.-Pierre, 21 juill. — Grosrenaud, 4 juin — Grouvelle (Dlle), 27, 28, 29 fév. — Groves, 10 juill. — Groyer (Perrette), 9 fév. — Grudet, 18 janv. — Gruet-Masson, 15 sept. — Grulé, 21 juillet. — Guelph, 7 déc. — Guénard-Mauclerc, 4 juin. — Guépin, 6 mars. — Guérard, 16 avril, 14 sept. — Guercelle (Madeleine), 4 août. — Guercy, 10 juillet. — Guérin, 19 déc. — Guérin, boulanger, 3 oct. — Guérin (diligences), 23 août, 20, 27 oct. — Guérin (Françoise), 2 mars. — Guéritault, 1er juin. — Guernon de Ranville, 13 mai. — Guerrero, 8 mai. — Guibal, 6 janv., 3 sept. — Guilbert, 2 nov., 21 janv., 16 mars. — Guibert (comte de), 3 janv. — Guibout, 14 juillet, 15 août. — Guiboux, 13 avril. — Guichard, 30 juin. — Guicheteau, abbé, 13 mai. — Guichon, 22 avril. — Guidamour, 8, 16 nov. — Guidel, (fe), 12 sept. — Guignon (fe), 14 mars — Guilbeau, 6 déc — Guilbert, 3 juin. — Guilbert de Pixéricourt, 19, 24 avril. — Guillaume III, 15 avril, 14 juill. — Guillaume, roi de Hollande, 21 mars. — Guillaume, cocher et propriétaire, 1er nov. — Guillaume, juge, 28 oct. — Guillemette, 22 avril, 8 juillet, 6, 9, 27 oct. — Guillemin, 19 mai. — Guilleminot (fe), 13 mai. — Guillemot, 16 juillet. — Guillerme (Ve), 19 avril. — Guillet, 11 mai. — Guillonnet, 7 juill — Guillot, 20 mai, 17 juin, 22 juillet. — Guillotte, 13 janv. — Guilloteaux, 29 fév. — Guillou, 4 mai. — Guilloud, 12 oct. — Guise, 24 déc. — Guizot, 8 sept. — Guntz, 1er sept. — Gustine (Ve), 9 oct. — Guy, 14 sept. — Guyet Latouche (Dlle), 4, 6 janv, 10, 11 avril. — Guyon, 2, 28 oct. — Guyon, abbé, 27 nov., 6 déc., 26 août. — Guyon et Ce, 25 juillet. — Guyonnet-Mervil e, 2 mai.

H

Habel de Claville, 10 oct. — Habert, 22 mai. — Hadamar, 13 avril. — Hadji-Mohamed, 19 mai. — Hagermann, 19, 21, 25 fév., 27, 30 mars, 19, 21 sept. — Hall, (James), 29 oct. — Hallé, 27, 28 nov. — Haller, 15 juill. — Halley, 8 fév. — Halloche, 29 sept. 14 oct. — Ham (comte de), 19 juin. — Hameau, 19 juin. — Hamel, 15 oct. — Hammand, 24 déc. — Handeley, 2 mai. — Hanehmann, 19 mars. — Hanmer, 7 sept. — Happey, 28 avril, 15 sept. — Haranader, 12 juin. — Hardivilliers (d'), 6 déc. Hardouin, 24, 29 juin, 9 sept. — Harel, 18 avril, 23 août. — Harel, directeur de théâtre, 11 janv., 11, 14 fév., 16, 23, 30 mars, 23, 24 août, 15 sept. — Harel-la-vertu, 19 mai. — Harmand, 2 mai. — Harparack, 3, 16 sept. — Harrisson, 27 oct. — Hartmann, 19 oct., 15 juin. — Harvey-Forrester, 27 juillet. — Hassenflug, 2 fév. — Hauberger, 24 avril. — Haüen, 15, 27 juill. — Haumann, 3 janv., 8 août. — Hautefeuille, 2 déc. — Hauterive (d'), 27 mai. — Havard, 25 août. — Hébert, avocat-général, 18, 21 sept. — Hebert, conseiller référendaire, 17, 21 juill. — Hébert, notaire, 20 mai. — Hédin, 30 sept. — Héguin (dlle), 6 juin. — Heideloff, l, 6 mars. — Hélie, (Faustin), 29 août. — Heliot (Ve), 24 août. — Hello, 25 mai, 19 juin. — Helmstad de Hochhausen (comte de), 27 janv., 30 mars, 19, 21 avril. — Helsen, abbé, 6 juillet. — Hembellé, 5 juillet. — Hemmer, 16 mars. Hénault, 14 nov. — Henault, avoué, 8 mars. — Hennequin, père et fille, 17 juill. — Henri, cocher, 6 oct. — Henri, employé, 3 mars. — Henrion, 27 août. — Henriot, 2 mai. — Henry, IV, 7 sept. — Henry, traiteur, 23 avril. — Henry, tuillier, 3 juin. — Henry (époux), 23 mai — Herapath, 3, 16 sept. — Herbelot, 28 nov. — Herbels, 26 sept. — Herber, 4 mars. — Hercule-Beloillet, 2 mars.

Héritier apparent. V. *Vente*.

Herman, 25 juill. — Hernel (Fe), 5 juil. — Hermondy, 6 fév. — Hernandez, 8 juil. — Hernault, 2 juil. — Hersent, 24 avril. — Hervé, 3 déc., 30 juin. — Hertz Hervieux, 10 juil. — Hervilly (Fe d'), 18 août. — Herwitz, 27 nov. — Hertz (Henri), 1er juil. — Heuriot, 17 juin. — Heurteaux, 24 oct. — Hewitt, 6 mai. Hié, 18 avril. — Hifferan, 7 sept. — Hippolyte, 16 nov. — Hirtz, 14 oct. — Hochereau (Fe d'), 4 juin. — Hocmelle, 30 avril, 5 mai, 19, 24 juin. — Hogrelle, 23 janv. — Hognet, 2 mars. — Hohenlohe (faux prince de), 2 oct.. — Hollond, 29 janv. — Homber, 25 nov. — Hombreux, 6, 9 juin.

Homicides par imprudence Baedts, chirurgien, 8 fév. — Beausseron et un autre ouvrier, en enivrant un enfant, 2 mai. — Bellour, maître maçon, 25 nov. — Bertin, voiturier, 9 fév. — Boine, conducteur de diligence, 15 oct. — Bondon, 26 nov. — Boisrenoult (Fe), 17 juin. — Bouttel, sage-femme, 11 avril. — Briant et Gautier, en carnaval, 8 mai, 18 juin, 14 oct. — C.. (Fe), en s'asphixiant avec son enfant, 12 août — Colin (Ve), sevreuse, 25 mars. — Dorian Collins, sergent Anglais, 2 oct. — Cuisinier, postillon, 20 janv. — Dorian (Fe), sevreuse, 20 janv. — Fitzgerald (Anne), domestique (un enfant), 29 sept. — Gimpel, sergent, 12 mars — Hibon, à la *chasse*, 28 oct. — Laporte, chaudronnier (son fils), 27 juil. — Lépagnol, soldat, 28 nov. — Leroux, cocher, 26 oct. — Lhotellier, à *la chasse*, 17 oct. — Louvrier, maçon. et Journet, 9 juin, 17 juil. — Mahuet (son enfant en dormant), 15 juil. — Renard et Gabillé père, 27 mars. — Richard, nourricier, 27 avril. — Tenlot, 27 nov. — Un douanier de *Charleville*, 8 nov. — Le propriétaire d'une carrière non fermée, 16 déc. — Un garçon de restaurant, 8 juil. — Les Vélocifères de *Rouen*, 3 oct. — Une Favorite, 23 mai. — V. *Blessures*, *Chemins de fer*.

Hommes de lettres. Est-il contraignable par corps pour un emprunt fait au *trésor*, sur le prêt commercial de 1830? 16 fév.

Homont (Ve), 27 nov.

Honoraires. V. *Avoués.* — Honoraires de notaire. V. *Ordre.*

Honoré, 10 fév., 17 avril.—Honoré, acteur, 25 août. — Honorine, 21 sept. — Horliac, 23, 30 nov., 23 août.

Horloger, condamné à restituer une montre qu'il avait vendue à un commissionnaire, 19 déc.

Horne, 24 oct. — Hornier, 30 sept. — Horquin, 13 déc. — Horson, 4 mai, 22 sept., 12 oct.

Hospices. La loi de l'an XIII a-t-elle établi en leur faveur, sur les biens des *enfans mineurs* qui décèdent sans postérité, un droit héréditaire embrassant toute la *succession*, ou une simple dévolution de biens? 17 fév. — Ont-ils droit, à l'exclusion du *domaine*, aux *rentes* laissées par des malades décédés en état de déshérence? 23 avril. — *Quid* de leur mobilier, et notamment à l'hospice des *Quinze-Vingts?* 2 juil.— Celui de *Charenton*, placé sous la surveillance du ministre de l'intérieur, est-il dispensé *d'autorisation* préalable pour ses actions judiciaires? L'ordonnance royale, rendue sur le rapport du ministre, pour autoriser l'action en répétition de redevances de *rentes*, est-elle complète et suffisante? 10 avril. — Par quelle autorité doivent être nommés leurs *médecins?* 6 oct. — L'hospice de *Châteaubriant* et la mendiante, 2 janv. — Hospices de *Strasbourg*; poursuites contre une aliénée pour avoir paiement de sa guérison, 7 sept. — V. *Bals.*

Hossard, 7, 8 mai, 12, 23 juin.

Hôtel-garni. Est-ce en changer la destination que d'y faire descendre des diligences? 1er juil

Houdbert, 3 déc. — Houet (Ve), 25 nov., 1er avril. — *Houmeau*, commune, 12 mai. — Hourlier, 11 juin. — Houssaye, 13 mars, 22 juil. — Houziaux, 23 mars, 17 avril. — Hovelque, 23 juil. — Hozier (Fe d'), 27 juil. — Hua, 29 oct. — Huau, 15 août. — Huart, 22 juil. — Hubert, 2 avril. — Hubignon, 14 déc. — Hublin, 30 août. — Huchet (Ve), 24 déc. — Huchon, 28 août. — Huclin, 30 avril. — Hue, 6 mai. — Huet (Ve), 19 mars. — Huguenin, 28 fev. — Hugues (Fe), 21 juil. — Huguet, 4 sept.

Huis-clos. Pour femmes et enfans au conseil de guerre de *Paris*, 11 août. — V. *Arrêt.*

Huissiers. Doivent-ils toujours et nécessairement remettre leurs exploits à domicile? 17, 19 avril. — La *prescription* de l'art. 2272, Code civil, court-elle aussi contre leurs déboursés? 8 mai. — Réclamant civilement le coût d'actes pris à son petit clerc, 7 nov. — Condamnés pour *copies illisibles*, 7 déc., 10 fév., 30 mars, 27 avril, 6 mai. — Lettre au sujet de l'encaissement des *billets de commerce*, 3 fev. — Épousant une débitrice qu'il était chargé de poursuivre et s'engageant pour elle, 10 juin. — Renouvellement de leur chambre, 2 nov. — V. *Copies de pièces, Dommages intérêts, Garde nationale, Mandat, Office ministériel.*

Huîtres. Singulier marché d'un amateur, 14 oct.

Hulaux, 19 mars. — Hullin (Dlle), 3 sept. — Humbert, 26 août. — Humel, 5 août. — Hunter, 11 sept. — Hureau, 2 nov. — Huret, 20 janv., 26, 28, 29 fév., 23 mars. — Huyot, 23 oct. — Hy, 5 fév. — *Hydrothermes*, 15 sept. — Hygonnet, 29 juin.

Hypothèque. L'élection de *domicile* du créancier est-elle une formalité dont l'omission emporte nullité? 14 juil. — Un créancier par *compte courant* avec hypothèque, et porteur d'une *délégation* spéciale, peut-il y renoncer pour s'en tenir, au regard des autres créanciers inscrits, à son hypothèque? Le tiers-porteur des *effets* souscrits par suite de ce *compte-courant* ainsi garanti peut-il, de son chef, réclamer le bénéfice de cette hypothèque? Ne peut-il qu'exercer les droits du donneur de crédit, et ne requérir, du chef de ce dernier, que la collocation des sommes que celui-ci a réellement payées sur le crédit ouvert? 4 juil. — Lorsqu'un *banquier* ouvre un crédit et que celui en faveur de qui il est ouvert consent une hypothèque, existe-t-elle du jour de la stipulation ou de celui de l'emploi des fonds? 26 mars. — Le *tiers-détenteur* qui a payé, comme contraint et forcé, et au-delà de son prix, une créance inscrite, est-il légalement *subrogé* aux droits du créancier contre le détenteur d'un autre immeuble hypothéqué à la même créance? Cette *subrogation* ne peut-elle être exercée contre cet autre détenteur que pour sa part et portion, calculées d'après son prix d'acquisition? 2 janv. — Le *tiers-détenteur*, qui n'a pas purgé l'immeuble et qui est poursuivi par un créancier hypothécaire peut-il se soustraire à cette action *en délaissant*, si la créance est inférieure à son prix? 19 juin. — Un acquéreur, créancier de son vendeur, peut-il *compenser* sa créance avec le prix de l'immeuble, au préjudice des inscriptions? Peut-il se soustraire à l'obligation de les payer en *délaissant* l'immeuble? 4, 19 juin. — Lorsqu'en cas d'insuffisance des biens présens le débiteur consent hypothèque sur ceux à venir, le créancier, pour conserver son rang à l'égard des tiers, doit-il prendre inscription sur chaque nouvelle acquisition? 14 sept. — Peut-on exercer un droit d'hypothèque sur un *majorat* lorsque le serment du titulaire n'est pas prêté et que la transcription de ses lettres-patentes est postérieure à l'inscription? 29 juin, 6 juil. — L'acte de *main-levée*, ou le consentement donné à une radiation, quoique non suivi de la radiation, suffit-il pour anéantir l'inscription? 3 juin. — Biffure d'une inscription à *Bade*, 27 janv., 30 mars, 19, 21 avril.—V. *Assurance contre l'incendie, Billet à ordre, Cautionnement, Colons de St. Domingue, Contre-lettre, Douane, Notaire, Ordre, Rentes foncières et viagères, Séparation de biens, Stellionat, Tiers-détenteur, Tutelle.*

Hypothèque légale. Le mari *donataire* en usufruit de sa *femme*, sans caution, en est-il affranchi par la mort de celle-ci et la liquidation de ses droits? 22 janv. — Celle de la *femme* dont le mari était commerçant au moment du mariage peut-elle s'exercer sur les immeubles achetés depuis, s'il est insolvable et sans que sa *faillite* ait été déclarée? 11 avril.— Est-elle purgée par l'adjudication sur *saisie immobilière* des biens de son mari? Doit-elle requérir inscription avant l'adjudication? 8 juin. — Le droit qu'une femme se réserve par son *contrat de mariage*, quoique soumis au *régime dotal*, de *vendre* ses immeubles, emporte-t-il celui de les hypothéquer? N'est-ce là qu'une interprétation du contrat de mariage? 20, 25 juin. — V. *Faillite, Saisie immobilière.*

Hypothèque privilégiée. Le *tiers-détenteur* qui *délaisse* l'immeuble y a-t-il droit pour la plus-value résultant de travaux par lui faits avant délaissement en vertu d'autorisation de justice? 18 avril. — Est-elle de cette nature l'inscription qui conserve les droits *d'ouvriers*, quoique prise par le propriétaire et non par eux? 28 avril —Le *Trésor* peut-il exercer un privilége sur les immeubles d'un condamné pour recouvrement de *frais de justice criminelle*, au détriment des créanciers hypothécaires, sans avoir auparavant *discuté le mobilier*, 24 août.

I

Icart, 12 oct.

Identité. Renaud-Science, 10 sept.

Ile-de-Ré, vaisseau, 5 oct. *Ilot.* V. *Navigation.*

Imbert, 29 sept. — Imbert (Fe), 18 janv.

Immeubles. Sa destruction peut-elle donner lieu à une obligation de faire? N'emporte-t-elle seulement qu'un droit à des *dommages-intérêts*? 11 fév.

Imprimeurs. Devraient-ils être responsables des *délits de presse*? 13 nov.— Le fait de publication d'un *journal* sans déclaration et sans cautionnement le rend-il condamnable sans admission d'excuse de bonne foi? 28 déc. — Peut-on déclarer illicite l'engagement d'imprimer un ouvrage qui contient des faits de nature à motiver des poursuites criminelles? L'imprimeur qui s'y refuse après engagement doit-il des *dommages-intérêts*? 17 juil. — La loi punit-elle, contre l'auteur, l'absence des noms, profession et demeure de l'imprimeur ou de l'auteur lui-même, aussi bien que la fausse indication? Admet-elle des équivalent? 2 janv. — Défaut de déclaration d'un opuscule; Pottier, 2 avril.— D'un prospectus, 4 juin. — V. *Abus de confiance, Contrefaçon, Gravures, Journaux, Librairie, Presse (délit de).*

Incapable. V. *Pension alimentaire.*

Incendie. Le propriétaire incendié doit-il des *dommages-intérêts* au voisin dont l'établissement a souffert? 28 nov. — N'y a-t-il lieu à l'application de la peine capitale, en cette matière, que lorsque les jurés ont déclaré que l'édifice incendié servait à l'habitation? 23 sept. — Archet (Fe); menaces, 19 juin. — Arthur (John), pour refus de mariage, 23 mars. — B..., caporal, 27 juil., 22 août, 16 sept. — Berton, 6 fév. — Blondeau frères (la forêt de Dreux), 20 août. Breyer (Marguerite), par amour, 15 août. — Callet et Grimaud frères, 7, 28, 29, 30 nov. — Case (révélation), 14 sept. — Cassier et Chollet (un fumier), 20 août. — Dautel, 21 oct. — Dehors, 4, 16 déc., 14 mars, 18, 30 avril, 3, 16, 17, 18 juin, 13 à 25 juil., 16 oct. — Fourré, 25 mars. — Gandouin, 5 juil. — Gilbert, avocat, 15 mai, 26 août. — Guillot, vieillard sourd, 5 juil — Gysin (Elise), 12 nov. — Legall (sa maison), 9 oct. — Lehn (sa maison), 4 juil. — Lerat (fille) et Elise Rabaux, 24 juin. — Levo, 16 mars. — Lutel (sa maison), 23 déc. — Marié (Ve) et veuve Mesnil, 3, 5 juin. — Moreau, femme aliénée, 3 sept. — Oudot, 24 mars. — Plaisance (Celestine), 3, 5 juin. — Préaux (Marie-Jeanne), 29 août, 23 sept. — Prud'homme (sa maison), 23 déc. — Rivoire, propriétaire exproprié, 16 juin — Saint-Aubin (époux), 27 janv., 25, 26 juin. — Tournery (sa maison), 4 déc., 21 mars. — Zopfel, 8 juil. — A *Arthonnay, Chartres* (la cathédrale), 6, 10 juin.— A *Chavagne*, par un marin vagabond, 13 juin. — A *Denain*, 27 août. — A *Dompcevrin*, 14 oct. — En *Irlande*, à cause des dîmes, 4 juin. — A *Lormes*, de la cabane d'un avare, 27 nov. — A *Molège*, 24 déc. — A *Paris*, une librairie, rue du Pot-de-Fer, 13, 14, 20, 26 déc. — Du théâtre de la Gaîté; responsabilité à ce sujet, 19 avril. — A *Roumare* (la forêt), 24 avril. — A *St.-Maurice-de-Tavernelle*, 18 fév. — A *Troyes*; Boules incendiaires, 23 juil. — A *Urville*, 1er juil. — A *Vienne* (Isère); la fabrique-Merle, 17 juin. — Des ateliers au même lieu, 5 oct. — Dévouement d'une grand'mère, 19 oct. — V. *Assurances contre l'incendie, Combustion spontanée, Dommages-intérêts, Escroqueries, Meurtres, Nantissement.*

Indemnité. Une demande de cette nature, formée par un légataire universel, conserve-t-elle les droits des héritiers du sang qui d'abord n'ont fait aucune demande et se sont contentés d'attaquer le titre du légataire universel? 21 fév. — Demandée pour une vente d'immeubles, 15 juin.—V. *Alignement, Chemins, Colons, Dommages-intérêts, Dotation, Emigrés, Utilité publique.*

Infanticide. La peine de l'infanticide doit-elle être prononcée quand l'enfant a atteint trente jours? 9 janv. — Bouteiller (Ve), son petit-fils, 30 oct. — Cambon (Suzanne), 21 déc.—Carton (Marie), 24 août.—Cochepin (Josephine), 12 juin, 13 oct. — Coq (époux), 8 oct. — Condré (fille), 6 oct. — Courtel dite Josephine née François, 29 mai, 5 juin. — David (Ve) et Chapelain, 14 mars, 8 avril. — Demange (Marie), 21 nov., 9 janv. — Fontanier et veuve Marty, 11 sept. — Froquet (Marie), 16 août. — Gautier (Marie), 20 août. — Hébert (Aspasie), 28 juil. — Lafage (Ve), 16 juil. — Lafarge (Marie), 16 avril. — Lefèvre (Marie) et femme Papillon, 8 fév. — Magnié (Fe), 19 mars. — Marsan (Ve), 3 juin. — Mérienne (Marie), 18 janv. — Michel (Louise), 2 juil. —Richarde (Ve, Quemin, Fe), 9 juin. — Roulot (Fe), *monomane*, un enfant de 7 ans, 30 avril, 24 août. — Sauvage (Eugénie), 26 nov. — Vekler sœurs, 13 juin. — A *Arles*, 24 déc. — A *Issoire*, une mère et une grand' mère, 17 sept. — A *Paris*, rue des Petites-Ecuries, 21 oct. — A *Synghen*, 14 sept. — V. *Enfant et Etat (suppression d').*

Inhumations précipitées et illégales; Dollier, curé, 23 janv. — Ouverture d'un corps par un médecin sans autorisation, 7, 28 avril. — Un individu encore vivant à *Saintes*, 22 août, 2 sept. — Suspendue pour présomption d'empoisonnement, 2 mai. — Faite par un adjoint sur le refus du curé, 11 août. — Refusée à des prisonniers tués, 10 sept. — Troublée par un suicide, 8, 29 juil. — Par une rixe entre le fossoyeur et un porteur, 1er juin. — V. *Etat (suppression d'), Exhumation, Sépulture.*

Injures. La citation en simple police doit-elle contenir le jour et le lieu des injures? Le juge qui annulle cette citation peut-il *sans excès de pouvoir* renvoyer le prévenu de la plainte? 22 janv. — La poursuite en simple police ne peut-elle avoir lieu que sur la plainte de la partie qui se prétend lésée? 12 mars. — Les injures proférées au *spectacle* par un militaire envers des supérieurs non décorés de leurs insignes, sont-elles faites à des supérieurs? 4 mai. — Bouvier, attestant sa bonne santé, 27 juil.—Cochegru (Marguerite), 22 nov. — Dolandon envers des prisonniers, 18 juil. — Favier (époux) pour un dindon, 19 sept. — Figuet et Thivolle envers des prêtres, 30 janv. — Grosjeanne et Fleury, soldats, 16 mai.— Lebon, conseiller municipal, 29 oct. — Lejeune, 18 juin. — Martin, qui croit être condamné à 5 ans, 22 mai.— Rousselot (femme), 9 sept. — Vandengeen, officier belge, 4 mai. — Vray, hussard, 20 mai. — Un ménage complet, 15 juil. — Une portière envers une sage-femme, 21 juil. — Une femme qui refuse de s'expliquer en l'absence de son avocat, 19 oct. — V. *Outrages.*

Inondation de la Seine, Dévouemens, 9, 12, 22, 23 mai.

Insoumission. V. *Désertion.*

Instituteur interdit, 23 déc. — V. *Appel, Ecoles, Mineurs, Vente aux enchères.*

Instruction criminelle. Lorsqu'un *juge d'instruction* est saisi par le ministère public d'un procès criminel et qu'il a décerné des mandats d'arrêt ou de dépôt, peut-il de sa seule autorité et par motif d'incompétence se dessaisir de cette instruction? Les mandats décernés par ce juge doivent-ils être annullés et les inculpés placés sous la main de justice, mis provisoirement en liberté? 15 mai. — Sa nullité pour incompétence entraîne-t-elle celle du mandat de dépôt et de l'ordonnance de *prise de corps?* 23 juil. — Circulaire sur cette matière, 9 nov.

Insubordination. A l'école vétérinaire de *Lyon*, 5 déc. — Duminy, garde municipal, 15 avril. — A bord de la *Légère*, 31 août, 26 sept.—Observations, 30 avril. — V. *Insurrection, Rebellion.*

Insurrection. Au collége de *Lorient*, 2 avril. — V. *Insubordination.*

Interdiction. Le refus réitéré de se présenter en la chambre du conseil pour subir un interrogatoire peut-il autoriser à passer outre, sans recourir à l'interrogatoire à domicile? L'aliénation partielle de la raison (*une monomanie religieuse*) est-elle une cause suffisante? 11 janv. — Un fils peut-il en cette matière se faire *subroger* aux poursuites commencées par sa mère contre son père? 30 janv., 16 mai. — L'acte sous seing-privé, souscrit par un interdit, postérieurement à son interdiction, fait-il foi de cette date tant qu'on n'en prouve pas la fausseté? 12 mars. — Aumont (duc d'), 30 janv., 16 mai, 2 juin, 29 août. — Brunswick, 10, 17 janv. — Cosson, 24 janv. — Letenneur, soldat, par suite d'une embuscade de chouans, 8 fév. — Lureau, sourd-muet, 13 mars. — M.. (Frédéric), avocat-poète, 28 mars. — Néau (Dlle), 2 janv. — Ricois (Ve), pour *mariage*, 21, 28 fév. — Une inconnue à *Redon*, 27 fév. — V. *Mariage, Partage, Rente viagère.*

Interdits ecclésiastiques. Leur forme, 18, 25 juil.

Intérêts. La clause portant qu'il n'en sera pas dû jusqu'à l'époque fixée du remboursement emporte-t-elle stipulation d'intérêts à partir de ce jour? 11 fév. — Ceux du *prix* d'un *immeuble* sont-ils dûs du moment de la mise en possession, quoique la chose ne produise aucun fruit? 4 juin. — Peut-on requérir les *intérêts des intérêts* d'un capital, sous le prétexte que les intérêts de ce capital étaient demandés depuis plus d'un an dans une instance non encore jugée? 1er oct. — Un banquier doit-il ceux d'une somme *déposée* chez lui? 16 mars. — V. *Caisse des dépôts et consignations, Douane, Liste civile, Mandat, Mont-de-Piété, Notaires, Surenchère, Usure, Utilité publique.*

Interprétation. V. *Ordonnance royale.*

Interprète. V. *Serment.*

Interrogatoire. V. *Interdiction, Opposition.*

Intervention. V. *Contrebande, Enfant naturel, Ordre.*

Inventaire. Peut-on être déchu de son bénéfice par la distraction de lettres et de portraits de famille? — Veuve qui s'y fait accompagner par un docteur, 28 juil — V. *Gravures, Notaires, Shériffs.*

Irma de Bonnier, 27 oct. — Isaï (Jos.), 2 nov. — Isot, 22 nov., 2 déc. — Itasse, 30 avril.

Ivrognerie. Mode de répression en *Angleterre*, 23 août. — Un docteur à *Londres*, 3 sept. — Les faux princes à *Dublin*, 2 oct.

Isambert, conseiller, 19 nov., 2 mai, 29 août.

J

J... de St.-H..., 16 fév. — Jacob, 13 avril. — Jacobe Delafranchecourt, 3 juin. — *Jacobins* (Couvent des), 21 mai. — Jacquelet, 20 août. — Jacquemard, 9 sept. — Jacquemart (époux), 21 mars. — Jacquet, 17, 18, 21, 26 déc. — Jacquier de Terrebasse, 10 mars. — Jacquot (Elisa), 25 déc. — Jacquot-Donnat, 13 oct. — Jaglet, 2 nov. — Jaillant (Marie), 30 sept. — Jaillard, 23 mars, 17 avril. — Jakson, 13 janv. — Jalabert, 13, 14 juil. — Jalès (de), 9 janv. — Jamet, 9 nov., 2, 3 avril. — Janin, 2 mars. — Janin (Jules), 6 juin. — Janny, 29 fév. — Janod, 4, 28 mai. — Janson de Sailly, 1er juin.—Jansens, 3, 7 juil. — Janvier, président, 14 nov., 23 oct. — Janvrin, 26 sept. — Jantel, 15 sept.

Jardin disparu et remplacé par une maison, 17 oct.

Jarnouan, 27 oct. — Jarre, 29 juil. — Jason, 28 avril. — Jatou, 2 mars — Jaucourt, 6 mai. — Jaume St-Hilaire, 1er août. — Jaureguy, 26 août.—Jaussent, 28 oct. — Jauvat, 15 juin. — Javal, 10 fév. — Javal et Comp., 16 sept. —Javault, 31 mars. — Jay, maire, 24 déc. — Jeandon (fille), 6, 11, 19 déc.— Jean-Jean (femme), 6 juin. — Jeannin, 12, 22, 23 mai. — Jeannot, 2 nov. — Jean-pierre, 4 sept. — Jeauge, 7, 28 avril. — Jeuffroy, 3 juin. — Jeune homme, 1er juil. — Jeunesse, 24 juil., 16, 29, 30 sept. — Jeunin, 10 mars.

Jeux de hasard. L'écarté et le piquet en sont-ils? 6 août. — *Jeux (maisons de).* Un maire sort-il de ses droits en défendant de tenir des maisons ou salles de jeux? 25 avril. — Poursuite à *Toulouse*: Bousquet, 18 nov., 17 déc., 17 fév., 25 avril. — Autres poursuites, 1er août. — A *St-Etienne*, 20 déc. — A *Montpellier*, Pinel, 14 janv., 9, 11 fév. — A *Lyon*. 6 fév. — A *Bordeaux*, Cèbes et Dupont, 21 mars. — Autre maison, 1er oct. — A *Paris*, Roubeaud, Barbaroux et femme Saint-Marc, 8 mai. — A *Londres, preuve testimoniale* admise pour en constater l'existence, Lanier et Matters, 19 mai. — *Société* de joueurs, 4 mars. — *Jeux prohibés*: Le floueur à la jarretière, 29 fév. — *Jeux (dettes de)* réclamées, 14 janv. — V. *Bourse, Lettre-de-change, Remise de cause.*

Joannis (de), 15 mai. — *Jockey-Cleb*. 29 avril, 1er mai.—Joffrès, 3 avril, — Johnson, 5, 29 oct. — Joliet, 28 nov. — Jollivet, avocat, 21, 24 janv., 20, 21 fév., 18 mai, 24 juin, 10, 27 juil., 1er août. — Jollivet, journalier, 2 oct.— Joly, cocher, 10 avril. — Joly, commissaire de police, 2 mai —Joly père et fils, 14 sept. — Jomard, curé, 30 janv.

Jonction de cause. La disjonction d'une demande tendant à être reçu *tiers-opposant* et d'une demande subsidiaire en *dommages-intérêts* peut-elle être ordonnée? 14 oct.

Jordis, 2 juin. — Joseph, substitut, 7 nov., 3, 21 déc. — Josse, 27 oct. — Josselin, 7 nov. — Jouanne (veuve), 26 déc., 24 janv. — Jouannin, 18 déc. — Joube, 3 mars. — Joubert, horloger, 24 juin. — Joubert, juge, 2 avril. — Joubert (femme), 16 janv.—Jouffray, 5 oct. — Jourdain d'Héricourt, 4 sept. — Jourdan, 17 avril. — Jourdan, substitut, 5 août. — Jourdan (veuve), 24 juin. — Jourdheuil, 25 janv. — Jourdin, 11 sept.

Journaux. L'ouvrage *périodique* qui se divise par tomes est-il un journal ou un livre, et quels *droits* doit-il payer à la *poste*? (La Morale en action du Christianisme), 22 nov. — Le *droit* de poste proportionnel de la loi de 1827 a-t-il été maintenu par celle de 1830? La feuille qui excède 30 décimètres doit-elle la taxe de 8 centimes? 14 juil. — Quand un journal ne paraît pas à jours fixes, est-il *périodique* et soumis au timbre? — *Quid* d'une brochure s'y rapportant? Les *amendes* doivent-elles être appliquées à chaque exemplaire non *timbré*? 2, 3 mars. — N'y a-t-il que les *supplémens* accidentels qui sont dispensés du *timbre*? 26 juin. — Un *supplément* qui ne se rattache pas au journal, doit-il être déposé? 27 nov. — Quel est le mode de *déclaration* d'adjonction d'un gérant? 29 juil. — Un *mineur* de 21 ans qui a pris la qualité de gérant peut-il être poursuivi pour des *déclarations* préalables et de *cautionnement*? 22, 30 nov. — Les *imprimeurs* sont-ils toujours passibles de peines pour l'omission du nom des gérans? 5 nov. — *Quid* si cette erreur est réparée dans des exemplaires du même jour? 12 mars. — Le gérant et l'*imprimeur* sont-ils punissables pour une circulaire qui ne porte pas leurs noms, quand elle a rapport au journal auquel elle est jointe? — *Quid* d'un almanach, 9 avril. — Le journal qui publie, comme *supplément*, sans l'indiquer, un article condamné, est-il répréhensible? 25 déc. — Un préfet attaque pour acte de son administration a-t-il droit d'y faire gratuitement insérer sa réponse? 21 nov. — *Quid* du gérant d'un journal envers un autre journal? 4 déc. — *Quid* de journal à journal? 6 fév. — *Quid* s'il s'agit de *critique* littéraire ou politique? 21, 24 janv., 21 fév. — Le défaut de dépôt d'une feuille par erreur est-il punissable? 9 janv. — Un *journal littéraire* non sujet à cautionnement est-il astreint à faire la déclaration des mutations qui surviennent dans sa propriété? 7 janv. — Le ministère public ne le peut-il citer directement en Cour d'assises qu'après saisie préalable? 9, 16 juin. — Peut-il faire usage contre le journal incriminé d'écrits autres que ceux insérés dans la feuille poursuivie? 13 juin. — L'*appel* du procureur-général, dans le délai de l'art. 205 du Code d'instruction criminelle, donne-t-il au prévenu le droit d'interjeter *appel incident*? Cet appel remet-il tout en question? 3 oct. — Lorsqu'un gérant a été condamné par défaut, son successeur peut-il former *opposition* à ce jugement? 21 fév. — Lorsqu'un journal a été envoyé pendant deux ans à une société, son gérant peut-il en demander le prix d'abonnement? 14 avril. — *Gazette des Tribunaux* accusée d'infidélité dans un compte-rendu, 30 sept., 1, 2, 3, 6, 7 oct. — Journal signé par son gérant écroué, 8 sept. — Désavoué par son rédacteur, 18 mai.—Discussion pour imputation de diverses *amendes*, 11 mai.— Annonces trompeuses dans les *Petites Affiches*, 20 mai. — Refus d'un prévenu anglais de s'expliquer devant un *reporter*, 27 oct. — Mouvement opéré dans cette partie de la *presse* pendant le mois de février, 11 mars.—V. Amende, cautionnement, censure, diffamation, imprimeur, lettres (poste aux), loteries, presse (délits de), récidive, souscription, usurpation de titre, voitures publiques. — Procès et faits qui les concernent: *Bon Sens*, 20 fév., 10, 11 avril; 22, 27, 30 juil.; 8, 11 août.—*Censeur de Lyon*, 18 déc., 4, 7, 29, 31 août, 14 oct. — *Charivari*, 9 janv. — *Connaissances Utiles*, 14 juil. — *Constitutionnel* (vente d'une de ses actions), 11 déc. — *Courrier français*, 21, 24 janv., 21 fév. — *Courrier du Bas-Rhin*, 19 mai, 8 juin. — *Courrier de la Sarthe*, 12 déc. — *Cours général des actions des entreprises industrielles et commerciales*, 19 mars. — *Dauphinois*, 10 déc. — *Echo français*, 21 fév., 4 mars. — *Echo du Nord*, 9 nov., 26 déc., 28 janv. — *Echo du Peuple*, 2, 9 nov. — *Echo de Rouen*, 2, 11 sept. — *Emancipateur*, 7, 9 nov., 22 avril.—*Epoque*, 10 juil. — *Estafette*, 26 juin, 26 août. — *Femmes (les)*, 23 sept. — *Figaro*, 5, 6, 7, 11 déc., 23 janv. — *France*, 9, 14 fév., 12 mars, 28 juin, 15, 21, 24, 30 juil., 5, 6 août. — *Franc-Juge*, 5 nov. — *Fraser's Magazine*, 19 déc. — *Garde National du Loiret*, 4 déc., 6 fév. — *Gazette de France*, 21, 26 nov., 27 fév., 6 mars, 7 avril, 9, 16, 28, 30 juin, 3, 11 juil., 12, 19 août, 29 sept. — *Gazette du Languedoc*, 23 août.—*Gazette du Limousin*, 2 avril.—*Gazette du Lyonnais*, 15 nov. — *Gazette du Maine*, 18 déc — *Gazette du Midi*, 18 nov., 24 août.—*Gazette des Tribunaux*: augmentation du format, 26 nov. — Publication des sociétés, 14, 15 janv. — Réponses au sujet des déclarations de Pépin, 22, 24 fév. — Au duc de Brunswick, 29 fév. — A un journal sur l'exécution d'Alibaud, 14 juil. — A *la Quotidienne* au sujet du complot de juillet, 30 juil., 1er août. — Débats et compte-rendu du procès Artaud-Dupont, 30 sept., 1, 2, 3, 6, 7 oct. — Nouveau gérant, 12 sept. — *Gazette des Tribunaux de Bruxelles*, 18 janv. — *Glaneur*, 1er déc. — *Hermine*, 13 juin. — *Indépendant*, 28 mai, 1er juin, 7, 13 août. — *Indiscret*, 25 déc. — *Journal des Anecdotes*, 26 juin. — *Journal du Loiret*, 4 déc., 6 fév.—*Journal du Nord*, 14 avril. — *Journal de Rouen*, 1, 19 août. — *Justice (la)*, 18 mai. — *Libéral de Bruxelles*, 17 juil, 19 avril.—*Libéral du Nord*, 9 nov., 19 avril. — *Loi (La)*, 14 oct. — *Mémorial Agenais*, 29 août.—*Minerve*, 1er janv. — *Minerve (Nouvelle)*, 11, 20 déc. — *Mode (La)*, 2, 4 avril, 9, 16 juin, 15 juil., 8 sept. — *Musée des Familles*, 1er oct. — *National Belge*, 1er juin. — *National de 1834*, 15, 21, 24, 30 juil., 5 août. — *Observateur des Tribunaux*, 26 sept. — *Orléanais*, 12 déc., 29 juil. — *Paris-Hérald*, 29 sept. — *Patriote de la Meurthe et des Vosges*, 3, 8 août. — *Patriote de Saône-et-Loire*, 27 mars. — *Populaire*, 2, 3 mars. — *Pour et Contre*, 2 déc.—*Presse (La)*, 7 sept. — *Progrès*, 27 mai, 22 août. — *Propagateur du Pas-de-Calais*, 21 nov., 26 déc, 28 janv., 13 fév. — *Qui-Vive*, 22 août. — *Quotidienne*, 9, 27 nov., 25 déc., 2, 9 avril, 2, 11 mai. — *Réformateur*, 14, 23, 30 nov., 2, 15, 16 janv., 20 fév., 7 sept. — *Renommée*, 24 oct. — *Réparateur de Lyon*, 15, 16 nov. — *Revue de Paris*, 13 janv., 21 mai, 4 juin. — *Sauveur (Le)*, à *Athènes*, 14 oct. — *Suisse (Jeune)*, 30 juil. — *Times*, observations sur Lacenaire, 4 déc. — *Tribune*, 19 déc., 24 juil. — *Univers Religieux*, 9 avril. — *Vigilant*, 30 nov. — *Voleur*, 7 janv.

Journés, 22 juin — Journolleau (Marie), 16 janv. — Jouslin de Lasalle, 23 déc. — Jousset, 4 janv. — Jouteau, 18 déc. — Jouvencel (de), 14 juill. — Jouvenel (de), 26 juin, 28 sept. — Joyeux (Femme), 9 janv. — Joynon, 8 janv. — Jubelin (Femme), 27 avril.

Juge d'instruction. En cas d'empêchement ou de maladie, le tribunal peut-il lui désigner un remplaçant pour tous les cas possibles d'empêchements légaux? 17 sept. V. *Instruction criminelle.*

Juge de paix. Est-il compétent pour statuer sur une demande de 50 fr., résultant d'une obligation de 150 fr, lorsque le défendeur prétend que la dette originaire n'était que de 100 fr.? La question n'est-elle pas alors de savoir quelle était la quotité originaire de la dette? 29 août. V. *Douane, Justice de paix.*

Juge-suppléant. V. *Jugement.*

Jugement. Est-il nul quand un *juge-suppléant* y figure activement sans nécessité? 10 fév. — Erreur à ce sujet au greffe de *Paris*. 19 juin. — Est-il nul lorsque des conclusions ont été données par un membre du parquet qui n'a pas assisté à toutes les audiences, comme lorsqu'il est rendu par des juges qui n'auraient pas entendu toutes les plaidoiries? 4 juill. — Celui *par défaut* est-il valablement notifié, en *matière correctionnelle*, lorsqu'en l'absence du prévenu, mais sans procès-verbal préalable de perquisition, la copie en a été déposée au parquet, lorsque ce procès-verbal a déjà été fait par l'huissier lors de la citation? Ce jugement ainsi notifié constitue-t-il un acte de nature à interrompre la *prescription* de l'action? 28 août. — Jugement prononcé deux fois différemment: irrégularités graves, 9 fév. — Observations sur les expressions qu'on y emploie de *non recevable et mal fondé*, 17 avril. V. *Cassation, Péremption, Signification.* — Jugement sur requête. V. *Appel, Opposition.*

Juhau, 11 janv. — Juigné (hôtel de), 1er janv. — Juillet, 21 déc.—Juin d'Allas, abbé, 10 juill. — Julienne, 5 déc. — Julienne (Sainte), 1er nov —Juliette, actrice, 22 juill. — Junilhon, 30 janv.

Juridiction. Le tribunal, saisi de l'*appel* d'un jugement correctionnel, peut-il se déclarer *incompétent*, sous prétexte qu'il s'agit d'un crime et non d'un délit lorsque le jugement est attaqué seulement par le prévenu et au fond? n'y a-t-il pas dans ce cas bénéfice irrévocablement acquis de juridiction? 15 oct.

Jurus (Femme), 27 juin.

Jury civil. Convoqué pour la première fois à *Valenciennes*, 8 janv. — Assemblé pour le chemin de fer de *St-Germain*, 27 mai, 3 juin. — Convocation de la Cour Royale pour le choisir, 25 août. — V. *Utilité publique.*

Jury criminel. Les professeurs au collége de France en sont-ils *exempts*? (Difficulté d'aborder les employés de la préfecture), 17 fév., 13 mars. — *Quid*, du greffier de la cour des comptes, 5 août. — *Quid*, du membre du conseil général en exercice? 20 juin. — *Quid*, d'un juge suppléant de commerce? 17 juill. — *Quid*, d'un *défenseur*, lorsque la session doit être remplie par l'affaire où il doit plaider? 27 mai. — *Quid*, d'une personne devenue aveugle? 8 juin. — *Quid*, pour un état habituel de maladie? 6 juin. — *Quid*, d'étourdissement fréquens, 2 juin. — *Quid*, d'un juré dont la place était retenue à la diligence au moment de la citation? 2 juillet. — *Quid*, d'un *médecin* appelé au loin pour une opération? 2, 8 mai. — *Quid*, des commissaires du roi près la chambre des députés? 17 avril — Juré exempté en *Angleterre* pour morsures de punaises à l'œil? 26 août. — Comment un juré pour se faire excuser dans un département doit-il prouver que son insertion sur la liste est erronée, et qu'il est porté sur celle d'un autre département? 16 mai. — L'avertissement du président concernant le vote au scrutin secret est-il une formalité substantielle? 7 fév. — Depuis la dernière loi le jury possède-t-il encore la liberté de discussion? 1er avril. — Comment doivent être interprétés les bulletins blancs? 27 mars. — *Quid*, du bulletin illisible? 6 déc. — Peut-on obliger un juré d'écrire les bulletins des collègues qui ne peuvent le faire? 20 nov. — Embarras causés par cette nouvelle loi à *Rennes*, 8 fév. — Cette loi qui dispose que la décision contre l'ac-

cusé se formera à la simple majorité des voix, est-elle applicable aux faits antérieurs, lorsque l'arrêt de mise en accusation était rendu ? 14, 18 nov., 6 déc. — Peut-on lui distribuer l'acte d'accusation ? 28 mai. — A-t-il droit de questionner directement les accusés ? 24 août. — Le président peut-il refuser de poser les questions qu'il peut faire ? 30 sept. — Un accusé peut-il se plaindre de la notification de la liste du jury avant les 24 heures de la comparution ? 30 avril. — Lorsque le ministère public n'a pas récusé un juré, au moment où son nom est sorti de l'urne, le peut-il après le tirage ? 3 sept. — Peut-il y avoir nullité de débats, lorsque la liste du jury contenant deux citoyens du même nom, l'un à *Blois*, l'autre à *Vendôme*, celui de *Vendôme* est énoncé comme demeurant à *Blois* ? — *Quid*, lorsque dans la copie signifiée, un juré est désigné sous un autre prénom que le sien ? — *Quid*, lorsque deux jurés supplémentaires ayant été ajoutés, le procès-verbal ne constate pas qu'ils n'ont pas pris part à la délibération ? 3 oct. — L'électeur qui ne paie plus le cens, et dont le nom a été rayé de de la liste électorale pour l'année suivante, peut-il faire partie du jury jusqu'à l'expiration de l'année de son inscription ? — Si la *cour d'assises* le remplace par ce motif, y a-t-il lieu à cassation ? 10 oct. — Peut-on renvoyer un jury dans la salle de ses délibérations, avant de s'assurer si ses premières réponses sont légales ? 20 nov. — Juré refusant *serment* hors la présence du Christ, 7 mars. — Même refus, par suite de l'impression que produit cette qualité ? 8 mars. — Refus des quakers en *Angleterre*, 18 janv. — Majorité exprimée pour les réponses négatives, dans la Charente-Inférieure, 18 mars. — Débats annulés pour connaissance de faits en dehors de l'audience, 17 juin. — Affaire renvoyée pour maladie d'un juré à *Bourges*, 17 juill. — Amende subie pour n'avoir pas retardé un voyage, 5 sept. — Autre amende, 2 oct. — Acquittemens nombreux à *Strasbourg*, 4 juill. — Juré donnant une commission d'épicerie, 31 déc. — Le jury à *Jersey*, 26 sept. — Jury introduit en *Suisse*, 30 janv. — Réclamation d'indemnité de déplacement en *Angleterre*, 16 oct. — Excuses générales, 5, 18 nov.; 4, 17 janv.; 2, 17 fév.; 17 mars, 13, 17, 21 avril; 2, 8 mai. — 3, 6, 17 juin; 2 juill., 1, 16 août; 2, 17 sept. — 2, 17 oct. — *Collectes*, 28 nov., 1er janv., 1, 15, 16, 20, 30 mai; 16 juin, 2 juill., 4 août., 2, 16, 28 sept.; 16 oct. — En faveur des prévenus *acquittés*, 16, 28 sept.; 16 oct. — Pour un plaignant volé, 29 oct. — Aux assises des *Vosges*, 1er oct. — Tirage des listes, pour la *Marne*, *Seine-et-Marne* et *Seine-et-Oise*, 27 janv., 28 oct. — Pour *Paris*, 15, 29 nov. — Nouvelles listes, 21, 26 déc., 3, 17, 31 janv.; 14 fév., 6, 20 mars; 3, 11, 17 avril; 1er, 15, 29 mai, 19 juin; 3, 17, 30 juill.; 21 août, 4, 18 sept.; 2, 15, 23 oct. — Observations sur la publication de ces listes, 15 oct. V. *Assises* (*cour d'*), *Défense*, *Elections*.

Justice de paix. Costumes des huissiers des 2e et 5e arrondissemens, 1, 7, 27 nov. — Citations avant lettres, 21 mars. — Procès entre deux sœurs pour 65 centimes, 12 sept. — V. *Conflit*, *Dommages-intérêts*, *Juge de paix*, *Notaire*.

Justice populaire. Par le feu en *Amérique*, 20 juin. V. *Lois de Lynch*.

Justin, 5, 13 août. Justine (épisode du roman), 2 juin. — Justine-Julia, 18 mars. — Juteau, 21 juil.

K

Kaïl, 24 août. — Kats, 8 sept. — Kaunitz (prince de), 26 nov., 5, 21, 26, 28 déc., 10 mars. — Kelly (miss), 20 fév., 18 mai, 24 juin, 10, 27 juil., 1, 8 août. — Kendrick, 16 sept. — Kergorlay (de), 25 déc., 17 sept. — Kermellec (de), 11 déc., 6 fév., 28 avril. — Kern, 4 sept. — Kern (Charlotte), 13 juin. Keroulas, 19 nov. — Kersselaers, 22 oct. — Ketteuring, 8, 11 avril. — Kidd, 29 oct. — Kirch, 13 mars — Kirpech, 30, 31 août. — Klench, 20 mars. — Klüber, 22 mai. — Knaukord, 26 sept. — Knywott, 27 oct. — Koch, colonel, 1er nov., 5 déc. — Kock (Paul de), 19 nov., 5, 16 déc., 16, 24 juil., 13 août. Kœchlin-Dolfus, 29 juin. — Kœchlin (Jérémie), 15 sept. — Kœnig (femme), 24 fév. — Kolh, 26 déc. — Kopp, 6 déc. — Koune (femme), 1er fév. — Koziocowicz, 6 juin. — Krak, 23 nov. — Krapurk, 29 oct. — Kretz, 11 avril. Kropff, 30 août. — Kvasloué, 4, 6 déc.

L

L..., notaire, 17 mars. — Labarthe, 27 oct. — Labartherie (de), 9 oct. — Labey, 6 oct. — Labiche, 14, 28 nov. — Lablache, 22 août. — Labonardière (de), 9 juin. — Labonne, 9 nov. — Laborderie (de), 27 avril. — Laborie, 14 nov. — Laborie de Campagne, 2, 4 déc. — Labour, 2 juin. — Labourdinière, 4 mars.

Laboureur. Que doit-on entendre par cette expression ? Est-il dispensé du *bon* ou *approuvé* pour la validité de ses actes sous seing-privé, 19 mars.

Labourot (Delphine), 20 oct. — Labrousse, 25 avril. — Labrouste, 28 mars, — Lacarrière, 17 avril, 10 août. — Lacave-Laplagne, 2 mai.

Lacération de titres. Poulain, garde municipal, 19 nov.

Lachaise, 20 janv. — Lachaise (Femme), 27 mai. — Lachèvre, 20 fév. — Lachèvre, journaliste, 9 sept., 14 oct. — Lachèze, 14, 18 déc. — Lacoste (de), 14 juil. — Lacouin, 29 août. — Lacour, 20 août. — Lacroix, 15 sept. — Lacroix (demoiselle), 16 sept. — Ladan (femme), 14 déc. — Ladrix, 4, 22 sept. — Ladureau, 23, 24 août. — Lafaurie, 19 fév. — Laffitte, 19, 24 fév., 16 mars, 29 avril, 9 juin. — Laffitte (J.-B.), 29 avril. — Laffitte, Caillard et Comp., 23 août, 20 oct. — Laffond, 2 déc., 27 fév. — Laflèche, 10 janv. — Lafleur, 25 août. — Lafontaine, avocat, 18 avril. — Lafontaine, commissaire de police, 28 sept. — Laforcade, 3 déc. — Laforêt. — Lafosse (Louise), 5 déc. — Lagasquie, 13 avril. — Lagenisse, 30 mars. — Lagogué, 5 sept. — Lagorce, 4 sept. — Lagrange, 2 avril. — Laguaire, 21 janv. — Lahousse, 3 juil. — Lahure, général, 15 mai. — Lainé, 27 mai.

Lais et relais de la mer. Ne doit-on considérer comme tels que les atterrissemens qui se forment par l'effet du retrait des eaux, comme les rivages ne sont que les grèves baignées périodiquement ? — *Quid* des terrains que la mer couvre même périodiquement, mais par un goulet accidentel ? 12 mai.

Laisné, 21 juil. — Lalanne, 10 oct. — Lale, 15 sept. — Lalisque, 23 juil. — Lalleau (de), 27 janv., 11 mars. — Lallemand, 19 mars. — Lallemand, général, 3, 24 avril. — Lallier, président, 15, 23 juil. — Lallier, substitut, 2 avril, — Laloumé, 6, 9 juin. — Lamarthonie (de), 1, 2 juil. — Lamartine (de), 21 avril, 25 mai, 19 juin. — Lamballe (princesse de), 19 mars. — Lambert, 18 juil. — Lambert, président, 13 fév. — Lambert, tambour, 28 sept. — Lambert (veuve), 19 août. — Lambert (Isaac), 24 oct. — Lambert et Renou, 21 fev. — Lamigeon, 4 sept. — Lamotte, tambour, 5 oct. — Lamotte-Foucher, 9, 25 sept. — Lamouche (Malvina), 12 sept — Lamour, 20 nov. — Lamouroux, 28 janv. — Lamy (Eugène), 29 janv., 7 fév. — Landard, 8 sept. — Landini, 27 nov. — Landre, 11 mars. — Laneau, 9 sept. — Lanfranche, 23 mars. — Lanfumé, 23 juil. — Lange, 23 juil. — Lange (Vins), 6 oct. — Langhorne, 23 sept. — Langinier, 7 janv. — Langlois, 25 nov., 6, 18 fév. — Langlois, bottier, 6 oct. — Langlois, capitaine, 15 avril, 8 oct. — Langlois (Louis), 6, 7 mai. — Langlois (femme), 17 oct. — Langlumé des Angles, 3 mars. — Langridge, 27 août. — Lanhat, 4 mars. — Lapène, 15 sept. — Laperche, 29 avril, 28 juin, 1, 3 sept. — Lapeyrade (de), 9 oct. — Lapeyre, 9 mai.

Lapins. Leur combat avec un militaire à *Compiègne*, 27 oct. — V. *Bois et Forêts*.

Laponneraye, 24 fév. Laporte, 4 juin, 8 sept. — Laquèze, 23 avril. — Lardeux, 14 mars. — Lardin, 7 déc. — Lardinière (femme), 15 mai. — Larget (fille), 1er nov. — Larivière, 16 avril. — Larnac, 26 déc. — Larochefoucault (de), 8 sept. — Larochefoucault-Liancourt (marquis de), 8 nov., 21 juil. — Laromanichère (de), 22 janv. — Larrieu, 12 mai, 10 août. — Larschfeld, 9 sept. — Larsonnier, 23 avril. — Lasne, 19 fév. — Lassabathie, 19 août. — Lassalle (comtesse de), 20 déc., 1er janv. — Lassave (Nina), 25 fév. — Lassime, 15 juil., 1 oct. — Lasteyras, 19 sept. — Latapie, général, 1 janv. — Latour, 28 août. — Latour, maire, 11 juin. — Latourneile (de), 13 fév., 6 juin, 14, 17 juil., 21 sept. — Latreilhe, 10 août — Lattier, 26 nov. — Laubespin, 24, 29 fév. — Laubier de Grandfief, 29 sept. — Lauger, 31 août. — Laurain, 2 nov. — Laurand, 26 fév. — Laurens (Fortuné), 11 mars. — Laurens, tailleur, 6 mai, 5 juin. — Laurent, 7 juil., 11 août. — Laurent (Chaussons), 2 déc. — Laurent, colporteur, 15 mai. — Laurent (époux), 25 août. — Laurent (demoiselle), 30 avril. — Laurent-Brevet, 17 juil. — Laurent et Comp., 26 mai. — Lautour-Mézeray, 13, 14, 16 déc. — Lavaissière, 23 sept. — Lavallière (duchesse de), 11 avril. — Lavaud, 12 oct. — Lavaux, 8 nov., 27, 30 janv. — Laveissière, 23 sept. — Laveyssière, 28 mai. — Lavielleuse, 14 janv. — Lavocat, 8 juil. — Lavoisier, 20 juil. — Leaumont, 27 mai. — Lebel, 6 déc. — Lebichau, 6 mars. — Lebidois, 12, 13 juin, 12 août. — Leblant (demoiselle), 17 déc. — Leblond, 10 mars, 16 juin. — Lebœuf, 23 janv. — Lebourgeois-Ducherray, 14 janv., 8 avril. — Lebru, 22 janv. — Lebrun, 16 oct. — Lecerf, mercier, 22 janv. — Léclair, 2 avril, 2 juil., 6 oct. — Leclerc, garde national, 30 déc. — Leclerc, juge, 23 juin, 25 juil. — Leclerc (Jules), 24 juil. — Leclerc (Louise), 24 fév. — Leclerc (femme), 20 janv. — Lecomte, forain, 18 déc. — Lecomte (demoiselle), 8 juil. — Lecomte et Touchard, 9 sept. — Leconte (Vins), 30 sept. — Lecoq, 18 fév. — Lecourssonnyse, 4 sept. — Lecouturier, 16 fév. — Ledien, 19 déc., 19, 29 mai. — Ledieu, 29 avril, 28 juin, 8 juil., 1, 3 sept. — Ledos, 14 oct. — Ledoux, 20 mai. — Ledoux (Fe), 7 fév. — Ledoux (fille), 12 mars, 22 juil. — Ledru, 30 sept. Leduc, 10 juin. — Lefaucheux, 11 juil., 21 août — Lefaure, 13 avril — Lefebvre, 7 juill. — Lefebvre, entrepreneur, 14, 15 sept. — Lefebvre, ouvrier, 26, 27 mai. — Lefebvre (Elie), 23 oct. — Lefebvre (demoiselle), 23 janv. — Lefebvre (maréchale veuve), 13 août. — Lefèvre, 3 déc., 30 avril. — Lefèvre, conducteur, 28 juil. — Lefèvre, tambour, 3 juil. — Lefèvre (Euphrosine), 15 mai. — Lefèvre (demoiselle), 11, 20 juin. — Lefèvre (de *Brest*), 15 oct. — Lefèvre-Desnouettes, 18 déc. — Lefloch, 28 nov. — Lefour, 17 sept. — Lefranc, 2 janv. — Lefrançois, 20 juin. — Legagneur, 15 oct.

Légalisation. Observations des greffiers, 2 janv.

Legard, 8 mai. — Legat, 4 mai, 26 oct.

Légataire à titre universel. — V. *Succession*.

Legay, 1 nov. — Léger (Renoui), 27 avril. — Léger (femme), 23 juin. — *Légère* (la), goëlette, 31 août, 26 sept. — Légier, 23 mai.

Légion-d'Honneur. Port illégal de la décoration, Cantin, ex-gendarme, 11 janv.

Législation. Observations sur l'ancienne restée en vigueur, 28 janv., 27 fév., 12 mai, 15 juin, 5 juil., 5 oct. — Changemens au code criminel *suisse*, 30 janv.

Légitimation. Celle d'un *enfant naturel*, né depuis la loi de l'an II, de parens décédés avant le code, a-t-elle pu être suffisamment établie par le fait du mariage de ses père et mère ? 13 mai. — Intervention à ce sujet. — V. *Enfant naturel*.

Légitime. Pouvait-elle avant le code, et peut-elle depuis être exigée en corps héréditaire du *tiers-détenteur* du *donataire* ? La *revente*, faite par le tiers-détenteur, de tout ou partie des biens qui étaient soumis au retranchement de la légitime, a-t-elle besoin pour être valable de la ratification du légitimaire ? 8 mai.

Leglise, 30 mai. — Legoubin, 18 fév. — Legouès, 12 août. — Legrain, 31 déc. — Legrand, avoué, 5, 11 mai. — Legrand, boucher, 2 mai. — Legras (Louis), 25 août. — Legras (Ve), 15 mai. — Legros (Dlle), 2 mars. — Legry, 28 janv.

Legs. Lorsqu'un *enfant naturel*, à défaut d'héritiers à réserve, a été institué par son père légataire des trois quarts de la succession, et que le dernier quart est légué à titre universel à un étranger, les collatéraux successibles peuvent-ils en raison de cette dernière disposition faire réduire le legs de l'enfant naturel ? 29 fév. — V. *Commune*, *Donation entre époux*, *Nom*, *Partage*, *Pension alimentaire*, *Testament*.

Leheutre, 4 juin. — Lejardinier, 5, 10 mars. — Lejars, 8 août. — Lejas, 30 juin. — Lejears, 10 mars. — Lejeune, 18 juin. — Lelaun, 22 sept. — Leleu, 19 août, 27 oct. — Lelièvre, 8 sept. — Lelong, 22 janv. — Leloup, 4 sept. — Lélu, 14 sept. — Lelut, 13 janv., 22, 29 fév. — Lelyon, 29 sept. — Lemaire, 14 avril, 25 juil., 11 août — Lemaire (Fe), 3 juin. — Lemarié, 23, 30 nov. — Lemarquier, 11 déc. — Lemaitre (Frédéric), 16, 17, 18 déc., 1, 29 janv., 5, 19, 21 fév. — Lemazurier, 18 avril. — Lemenuet, 4 sept. — Leméthéyer, 24 déc. — Lemière, 28 déc., 16 janv. — Lemierre, 26, 30 juin, 22 juil., 12 août, 23 sept., 19 oct. — Lemoine, 20 mai. — Lemoine (Claudine), 17 déc. — Lemoine-Desmares, 14 déc. — Lemonnier, 6 juin. — Lemonnier-Gouville, 15 janv. — Lemont (de), 13 août. — Lempereur, 25 avril. — Lendemain, 11 avril. — Lenoble, 6 janv. — Lenoir, 27 mai. — Lenoir, commissaire, 5 nov. — Lenormand, 16 fév., 27 mars. — Lenormand fils, 24 juin. — Lenormand-Decouflet, 10 juin. — Lenormant, 20 déc. — Lentaigne, 2, 16 janv., 7 sept. — Léon (évêque de), 23, 29 avril. — Leonetti (Fe), 28 sept. — Léost, 2 janv. — Lepaige de Kvasloué, 4, 6 déc. — Lepaire, 6 déc. — Lepappe de Trevern, 18 juil. — Lepec-Beau, 6 juin. — Lepelletier, 12 mars. — Lepeytre, 27 juil. — Lépine, 13, 15 mai. — Lépine, libraire, 27 août. — Leport (Léonie), 14 juil. — Lépousée, 16, 17 juin. — Lepreux, 25 août. — Leproux, 13 oct. — Leray, 20 janv. — Leroi, 8 oct. — Leroux, 28 sept. — Leroux (Chevalier), 2 juil. — Leroux, notaire, 2 déc., 3, 23 juin. — Leroux, frère et sœur, 23 déc. — Leroux-Douville (Fe), 10 janv. — Leroy, 11 juil. — Leroy (Augustine), 30 août. — Leroy, conseiller à *Rouen*, 5, 13 août. — Leroy, conseiller à *Douai*, 5 août. — Leroy (Fe), 24 oct. — Leroy, gendarme, 16 oct. — Lesage, 26 fév. — Lesage-Dollus, 24 avril. — Lescalopier, 2 juil. — Lescat, 5 août. — Lescuyer, 4 sept. — Lescuyot, 20 août. Lesecq (Ve), 25 déc. — Leseur, 16 mai, 7 juil. — Leseur (Fe), 16 fév. — Lesieur (Fe), 2 juil. — Lesinge, 6 oct. — Lestrelle (Jordi), 2 oct. — Letellier, 22 janv., 8 juin. — Letellier (Aimé), 10 mars. — Letellier, juge, 4 sept. — Letendre (Fe), 30 nov. — Letenneur, 8 fév. — Letestu, 6 déc. — Letissier, 13 mai. — Letors, 8 avril. — Letourneur, 25 juil.

Lettres (poste aux). Est-ce contrevenir à ses droits que de colporter des *circulaires* ou lettres imprimées sous enveloppes ? — *Quid*, lorsque le procès-verbal ne constate pas que ces lettres sont imprimées ? A-t-elle un privilége pour la remise des lettres même manuscrites, et des *journaux* dans Paris ? *Quid*, si de Paris on les colporte à St Denis ? 14 nov., 26 déc., 17, 22 janv., 26 août. — *Quid*, si les enveloppes de ces lettres sont fermées de manière à empêcher de vérifier si elles contiennent des manuscrits ou des imprimés ? 30 janv. — *Quid*, d'un conducteur de voiture qui prend une lettre sur son passage, pour l'affranchir au premier bureau ; les juges peuvent-ils admettre des excuses ? 3 juil. — *Quid*, si ce n'est qu'un fragment de lettre ? 28 juill. — *Quid*, de celles renfermées dans un paquet pesant moins d'un kilogramme ? 28 juil. — *Quid*, de celles contenues dans des ballots de marchandises ? 9 sept. — Les citoyens peuvent-ils être fouillés pour s'assurer s'ils n'ont pas sur leurs personnes des lettres qu'ils transporteraient en fraude de l'administration ? *Quid*, lorsque la fouille opérée par les préposés de la douane pour objets de contrebande, fait découvrir quelques lettres ? 29 juill. — Le directeur peut-il refuser d'affranchir une *brochure*, annoncée par son auteur, comme destinée à paraître à des époques successives, si elle n'est pas *timbrée* ? 30 nov. — Cette administration peut-elle réclamer le monopole du dictionnaire géographique de France ? 19 mai. — Le simple retard apporté par elle à la distribution d'une lettre constitue-t-il le délit de suppression, si ce retard est volontaire ? 19 oct. — Négligence dans la remise des lettres à *Lyon*, 29 août. — Attaque dirigée contre elle à *Rouen* pour retard de la remise des *journaux* contenant le procès d'Alibaud, 25 juill. — Boîte aux lettres enlevée à *Lyon*, 24 oct. — Abus d'envoi d'*imprimés*, 20 déc. — Arrangement postal avec l'*Angleterre*, 26 juin, 7 août. — Lettres fulminantes à *Liverpool*, 10 oct. — Secret violé à *Genève*, 30 juill. — Au sujet de lettres trouvées, Roucher, dit Esteval, 29 janv. — Port de 6,000 fr. réclamé, 16 avril. — Le messager de *Tours*, 25 fév. V. *Journaux*, *Malle-poste*, *Pourvoi au Conseil-d'Etat*, *Prise à partie*, *Serment*.

Lettre de change. Son *protêt* faute d'acceptation, lorsqu'elle est à plusieurs jours de vue, appartient-il au tireur et aux endosseurs comme au porteur lui-même, et fixe-t-il d'une manière irrévocable la position de tous les intéressés au titre sans que le porteur puisse y renoncer ? 23 déc. — Est-il nécessaire dans le cas où le tiré, en apposant son acceptation pure et simple, déclare en même temps par correspondance au tireur qu'il n'accepte que pour son compte et non pour celui du donneur d'ordre dont il n'a pas provision ? 3 janv. — L'*acte de protestation* qui doit être fait en cas de *perte*, doit-il, à peine de déchéance du porteur contre le tireur et les endosseurs, contenir sommation de paiement au tiré et constater le refus de celui-ci ? 28 oct. — Peut-on considérer comme tels des effets souscrits en province et payables à *Paris* ? 10 oct. — Sous l'ordonnance de 1673, celle qui n'était pas réellement tirée d'un lieu sur un autre pouvait-elle être réputée simple promesse comme elle le serait aujourd'hui, 8 juil. — Lorsqu'elle est à l'ordre du tireur lui-même, n'existe-t-elle réellement qu'autant qu'elle a été *endossée* régulièrement ? Du moins l'irrégularité de l'endos peut-elle être invoquée par l'accepteur lorsque ce dernier n'aurait à opposer au tireur ni prescription, ni compensation ? 27 oct. — La remise d'une *acceptation en blanc* autorise-t-elle le créancier à compléter la lettre de change au dessus de la signature du débiteur ? 8 juil. — Lorsque l'acceptant se trouve dans les liens d'un *conseil judiciaire*, le porteur ne peut-il en exiger le paiement qu'en justifiant de la signature avant la nomination du conseil ? 8 août. — Celles créées pour *dettes de jeu* peuvent-elles être annulées ? 24 août. — *L'endossement* de celle créée en *pays étranger* au profit d'un Français, mais après échéance, donne-t-il à ce dernier le droit de poursuivre le débiteur en *France* ? 13 avril. — Les *endosseurs* peuvent-ils y indiquer des *besoins* aussi bien que les tireurs ? 13, 20 juin. — Des *marchandises* envoyées par le tireur d'une lettre qui porte affectation spéciale sur elles, constituent-elles une *provision* qui rende le porteur propriétaire du montant de la lettre de change, lorsque l'arrivée des marchandises a eu lieu après la *faillite* du tireur, mais avant l'échéance de la traite ? 24 déc. — Le privilége acquis au porteur sur la *provision* peut-il être contesté parce qu'il aurait concouru dans une *faillite* à ses diverses opérations et touché des dividendes ? 28 janv. — Lorsqu'une *succession* est acceptée bénéficiairement, et que des lettres de change ont été payées dans l'ignorance de l'état de son passif, peut-on revenir sur ces paiemens ? 18 fév. La *prescription* de cinq ans, en cette matière, court-elle contre les *mineurs* ? 4 mai. — La *péremption* des articles 397 et 401 du Code de procédure peut-elle les garantir de cette même *prescription* ? 26 août. — V. *Billet à ordre*, *Contrainte par corps*, *Escroquerie*, *Traites*.

Leuillon Thorigny, 30 nov. — Levavasseur, 27 fév. — Léveillé, 7, 28 avril. — Léveillé-Heury, 27 mai. — Lévêque, 8 janv. — Leverd, 25 nov. — Lévesque, 15, 24 juil. — Lévi (Fe), 27 mars. — Lévrier, 3 fév. — Lévy, 23 juil., 27 août. — Lewis (mistriss), 23 sept. — Leydel, 8 oct. — *Leyviller*, commune, 23 juil. — Lézaud, 3 fév. — Lezet, 22 janv. — Lhanard (veuve), 30 juin. — Lherbette, 20 août. — Lhermina, 23 oct. — Lhôpital, chancelier, 29 oct. — Lhostis, 22 nov. — Lhôte, 19 fév. — Lhotellier, 17 oct. — Lhuissier, 27 mars. — Lhuissier, juge, 29 nov.

Libérés. Présence de cinquante-deux ex-détenus à une audience en *Belgique*, 14 avril. — *Jeunes libérés*, séance trimestrielle de cette société, 28 janv.

Libes (époux), 2 mars, 4 avril.

Librairie. Existe-t-il une peine contre ceux qui vendent des livres sans *brevet* ? L'ordonnance de 1723 peut-elle encore à ce sujet avoir force de loi dans quelqu'une de ses parties ? 13, 14, 22 fév., 1, 4, 26 mars, 25 avril. — *Quid* pour tenir un *cabinet de lecture* ou louer des livres à domicile ? 25, 29 avril. — La convention entre un auteur et un éditeur, par laquelle les bénéfices sont partagés par moitié, constitue-t-elle une *société en participation* ? 7 mai. — Un auteur qui édite ses œuvres est-il commerçant ? — *Quid*, s'il y joint des œuvres de tiers, même quand le produit est destiné à la bienfaisance ? 23 sept. — Lorsqu'un délai a été assigné à un écrivain pour la livraison d'un ouvrage, et qu'aucune mise en demeure n'a été faite, peut-on plus tard refuser ce même ouvrage ? 30 sept. — Un auteur peut-il vendre ses œuvres complètes après les avoir vendues en détail, et les publier par livraisons ? 5 déc. — Les éditeurs sont-ils responsables de la discontinuation d'un ouvrage dont un volume a paru, même quand on n'a pas souscrit chez eux ? Et comment ? 1, 4 mai. — Les annonces et prospectus sont-ils des ouvrages qui doivent, à peine d'amende, contenir les noms et demeure de *l'imprimeur* ? 4 juin. — Quel droit les évêques ont-ils sur les *livres d'église* qui s'impriment dans leurs diocèses ? 19 déc., 19, 29 mai, 9 juin. — Les primes en forme de *loteries* en faveur des souscripteurs sont-elles licites ? 11 déc., 11 fév., 27, 28 août, 24 sept. — Saisies de ces *loteries*, 9, 11, 12, 13 mai. — Dans quelle proportion les libraires qui ont participé à l'emprunt de 1830, et qui ont payé des à-comptes, doivent-ils supporter les frais de magasin ? 28 janv. — Mise à *l'index* de plusieurs ouvrages français à *Rome*, 23 août. — V. *Imprimeurs*.

Licitation. Un tribunal peut-il déterminer pour un des co-partageants un lot d'attribution afin d'éviter la licitation ? *L'enfant naturel* venant au *partage* a-t-il le droit d'exiger la licitation, si le partage en nature ne peut se faire commodément ? 22 janv.

Liébaut, 11 mars. — Liénard (Fe), 4 juil. — Lienhard, abbé, 18, 25 juil. — Lientaud, 16 juil. — Liévin, 8 juil. — Lighton, 25 déc. — Ligneureux, 23, 24 avril. — Lille-Baudet, 1, 2 juil. — Lillers (de), 22 janv. — Limoges, 2 oct. — Limon, 20 fév. — Limouze, 6 août. — Limouzin, 19 mars. — Linde, 3 janv. Lindola, 8 janv.

Liquidation. Ouvrard, 27, 29 avril, 2 mai. — V. *Société commerciale*, *Succession*, *Séparation de corps*.

Liray, 12 sept. — Lireux, 19 juin, 8 sept. — Lisboa, 10 sept.

Liste civile (de Charles X). Les tribunaux sont-ils *compétens* pour connaître d'une demande en capitalisation *d'intérêts* formée avant une demande administrative en liquidation du principal d'une créance de la liste ? 7 fév., 25 mai. — *Quid* si dans la même hypothèse, des créanciers non encore administrativement reconnus, demandent le dépôt à la caisse des consignations ? 7 juil. — L'*obligation* ayant pour *cause* des approvisionnemens ou avances faits au profit de l'émigration pour subvenir à la guerre contre la *France*, malgré les défenses publiques et expresses de Louis XVI, est-elle *illicite* et nulle ? De ce qu'un jugement a déclaré une personne débitrice d'une autre, en sursoyant à statuer au fond sur la liquidation de la créance, est-il un obstacle à la nullité de l'obligation, si la cause est illicite ? 19 mai. — Conflits : Bourbel, Montpinçon et Delachapelle, 9 nov. — Théâtre Ventadour, 2, 11 déc., 21 mars. — Loges à ce théâtre, 18 nov. — Opéra-Comique, pension de Pixéricourt, 24 avril. — Deville, 28, 30 déc. — *Echange* de la femme de la *Muette*, 10 août. — V. *Bail*. *Pension*. — Liste civile de Louis-Philippe. Droit de passage dans les bois de Saint-Cloud, 16 mars, 5, 11 mai.

Litispendance. V. *Traites*.

Liverpool (comte de), 23 août. — Livet, 25 août. — Livois, 13 mai.

Livret. Insertion d'un certificat défavorable, 27 oct.

Lizot, 3 fév.

Locataire. Peut-il en sortant salir ses papiers de tenture ? 3 déc. V. *Assurance contre l'incendie*, *Congé*, *Enseigne*, *Dommages-intérêts*, *Gaz hydrogène Portier*, *Propriétaire*, *Saisie*.

Logerais, 12 sept.

Lois de Lynch aux États-Unis, 16 oct. V. *Justice populaire*.

Loiseau, 18 fév. — Loisier (Marie), 27 nov. — Loitière, 30 mai. — Lombard, 2 déc., 12 juin. — Lombard, avocat, 12 août — Lomme (de), 25 nov. — Long (Gilbert Hermann de), 27 mai. — Longayeron (Fe), 12 déc. — Louchamp (Fe de), 13 juill. — Lorée (Ve), 24 avril. — Lorieux, 13 oct. — Lorquin, 5 déc. — Lortias, 20 août. — Lot, 19 nov. — Lot frères, 26 fév.

Loterie royale. Les tribunaux sont-ils *compétens* pour connaître des contestations entre elle et ses actionnaires sur les demandes en paiement des mises de ces derniers ? (Billet perdu), 23 janv. — Projet de loi sur cette matière, 30 janv., 9 mai. — *Loteries étrangères* : quel est l'effet d'un arrêt du conseil à ce sujet : 5, 6, 7, 11 déc.; 23 janv., 20, 21, 23, 25 mars; 8, 10, 19 avril; 25 sept. — *Loteries autorisées* : à qui doivent en demeurer les lots échus et non réclamés, est-ce au domaine ou au chef de cette loterie ? 15 mars, 5 mai. — *Loteries non autorisées* : le fait isolé d'y mettre des objets de commerce constitue-t-il un délit ? 18 fév., 20 mars, 7, 9 mai. — Charlot, *libraire*, 11 fév. — Des jouets d'enfans, femme Desgrobert, 18 fév., 20 mars, 7 mai. — Pour coupe de cheveux, 27 août. V. *Librairie*. — *Loteries clandestines*, à *Grenoble*, 4 mars. — A *St-Etienne*, 31 mars. — A *Lyon*, femme Magnien, pour celle de *Gênes*, 1er mai. — A *Marseille* : Biron et Gazzoni, 12 mai. — A *Vitry-le-Français* : Moreau et Louise Didier, 20, 30 juill. — A *Paris* : Delfabro et femmes Blin et Raffé, 29 fév., 8, 9 avril. — Marly frère et sœur, 25 avril, 2 juin. — Géruzet et Lépine, 12, 15 mai.

Loubens de Verdale, 7 juill. — Loucherac, 22 avril. — Londe, 29 août. — Louinet, 11 août. — Louis XIV, 15, 16 août. — Louis XVII (faux) : Naundorf, 24, 29 fév.; 25 mars, 18 mai, 24, 25 juin; 16 juill., 5 août. — Louis XVIII, 28 déc., 30 sept. — Louis (Amand), 27 juin. — Louis-Philippe, 4 déc., 29 avril, 5 mai, 28 oct.

Loup. Procès-verbal belge d'abattage, 19 déc.

Loups-Garoux à Orléans, 10, 17 oct.

Lourdereau, 9 juin. — Loustal (de), 1er mai. — Loustaunau, 8 fév. — Louvet, 15 oct. — Louvrier, 28 août. — Lowenskjold, 25 sept.

Loyers. Leur demande en justice est-elle une action mixte qui peut être intenté devant le tribunal de la situation de la maison ? 29 juill.

Loyson, 26 oct. — Lubersac (de), 26 fév. — Lubet, 30 janv. — *Luby*, commune, 4 janv. — Lucas, juge de paix, 2 janv. — Lucas (Ch.), 8 nov., 21 mars, 25 mai, 28 juill. — Lucas-Lagaune, 23 juin. — Luce, 26 sept. — Luloy (Dlle), 29 sept. — Lupien, 28 janv. — Luxer (de), 20 nov.

Luzerne. V. *Bail*.

Luzier, 22 sept. — Lyndhurst (lord), 21 mai. — *Lyon*, ville, 4 juin.

M.

M... (Ve), 28 mars. — M..., A... (comte de), 1er juin. — M... (Marquis de), 19 oct. — Mac-Intosh, 8 avril, 13 août, 10 oct. — Macaire, 26 fév. — Macé, 26 août.

Machine infernale. Détruisant la statue de Guillaume III, 15 avril, 14 juill. — A *Nancy*, 18 juin.

Mackay, 31 août. — Maclean, 3 sept.

Maçonnerie. V. *Prescription*.

Macquart, 27 août, 1er sept. — Madanle, 3 déc. — Madden, 28 nov. — Madeleine, 19 sept. — Maès (époux), 5 nov., 15 janv., 20 mars, 28 avril, 18, 21, 22, 26 mai; 10, 11, 12, 13, 15, 18 juin. — Maès (Marie), 20 mars. — Maffioli, 10 avril. — Magdelaine, 22 oct. — Maguant, 17 juill.

Magnétisme. Est-ce une science ? 2 juill.

Magnier, 29 fév. — Magu, 9, 10 déc. — Maguge, 7 juill. — Mahin, 28 juin. — Maigne, 10 juill. — Mailher de Chassat, 21 mars. — Maillebois (de), 15 mai. — Maillefer (Martin), 21 août. — Maillefert, 4 juil. — Maillet (veuve), 23 janv. — Maillet-Duboullay et compagnie, 18 juin. — Maillot, 11 janv. — Mailly, 23 juin.

Main-levée d'hypothèque. V. *Notaire*.

Mainot frères, 26 mai.

Maire. Sa femme peut-elle signer pour lui ? 14 oct.

Maison, maréchal de France, 7 déc.

Maîtres. Sont-ils indéfiniment responsables des crédits faits à leurs domestiques par leurs fournisseurs ? 20 déc.

Maîtres d'armes. Ceux qui revendent des fleurets à leurs élèves font-ils un acte de commerce ? 6 fév.

Maîtres de pension. Peuvent-ils être mis en *faillite*, s'ils dirigent ou non d'autres établissemens ? 19 fév., 5 mai, 11 juill. V. *Mineur*.

Majorats. Les *donations* de l'empereur à ses généraux sur les fonds du *domaine* extraordinaire, avec condition d'emploi en achat d'hôtels qui seraient inaliénables et feraient partie des fiefs qu'il se proposait d'établir en faveur des donataires, sont-elles, de droit, reversibles au domaine en cas de décès sans enfans ? Le défaut d'emploi a-t-il pu anéantir les droits du *domaine*, et n'est-il que créancier chirographaire de la succession du donataire ? 6 mars. — Bastard de l'Etang, 16 août. — *Réductions*, 26 mars, 8, 11 mai, 22 sept. V. *Hypothèque*.

Malara, 13 janv. — Malès, 21, 22 fév. — Malet (de), 30 août. — Malette, 18 août. — Malhou père et fils, 12 déc. — Malibran (Fe), 29 sept., 13, 22, 24 oct.

Malles-postes. Les maires peuvent-ils faire des réglemens sur le mode de leur conduite ? 10 avril, 7 août. V. *Blessures*.

Malter, 30 sept. — Mamé (fille), 23 janv. — Mamet (veuve), 12 nov. — Manby, Wilson et Ce, 25, 30 janv.; 10, 17, 24 mars. — Mancel, 20 juill.

Mandat. La commission donnée à un négociant de faire confectionner des objets d'art ou d'ameublement est-elle un mandat commercial, gratuit selon les circonstances, emportant *intérêt* à 6 p. % des avances effectuées ? Ces *intérêts* sont-ils prescriptibles par cinq ans ? 25 fév. — Le mandataire qui, avant l'apurement de son compte, acquiert une créance liquide sur le mandant, *compense-t-il* du moment de son *transport*, cette créance avec ce qu'il peut devoir ; et ce,

par préférence à un *transport* postérieur de ce reliquat fait par le mandant ? Le *notaire* mandataire qui a chargé un huissier, au nom du mandant, de la signification d'un acte nul, et cet huissier, sont-ils tenus solidairement à *indemniser* le mandant des *dommages-intérêts* qu'il a subis pour cette signification ? Le tiers qui a obtenu ces dommages-intérêts contre le mandant est-il tenu à une action directe à ce sujet contre le notaire et l'huissier ? Le mandataire ne peut-il payer au créancier du mandant les supplémens d'*intérêts* ou droits de commission qu'en vertu d'un pouvoir spécial ? 24 avril. V. *Faux*, *Rente sur l'état*.

Mandat de comparution. V. *Fonctionnaire public*.

Mandat de dépôt. V. *Instruction criminelle*.

Manéglier, 19 fév. — Mangin (Victor), 28 déc., 18 avril. — Manin, 22 août. — Manoury, 20 janv., 15 août. — Mansion, 23 avril. — Mante fils, 26 mai. — Manuel (veuve), 7 avril. — Maquart, 27 août, 1er sept., 1, 2 oct. — Maquin, 2 déc.

Marais. Toute demande qui tend à restreindre le périmètre d'un *dessèchement* ordonné (prît-elle la forme d'une question de propriété), n'est-elle pas réservée à l'autorité administrative ? 19 fév. — Peut-on regarder comme définitif le plan cadastral de circonscription d'un *dessèchement* dressé par les ingénieurs des ponts et chaussées et déposé à la préfecture, dès qu'il est approuvé par le préfet sans réclamation des tiers qui y ont été invités par affiches ? Si des réclamations s'élevaient contre le tracé de ce périmètre, doivent-elles être portées devant la commission établie par la loi de 1807 ? Est-ce à elle aussi qu'appartient le partage des marais desséchés ? Cet arrêté de partage ne suppose-t-il pas des droits acquis de propriété à tous ceux qui y sont appelés, loin de soulever des questions de revendication de la *compétence* des tribunaux ? 2, 18 mars.

Marais, 26 août. — Marais de Beauchamps, 23 oct. — Maraizé (de), 18 avril.

Maraudage. De fraises, deux Anglais, 16 juin.

Marcadé, 7 nov. — Marcellin, 25 janv. — Marchal, 4 mars. — Marchand, 7 déc., 6 janv. — Marchand, bottier, 29 oct. — Marchand (Émeric), 26 mars. — Marchand (Femme), 29 sept.

Marchandise. Lorsqu'il y a un lieu désigné pour sa livraison et son paiement, l'acheteur qui a payé en trop peut-il former sa réclamation dans ce lieu, ou au domicile du vendeur ? 8 avril.

Marchant, 24 juillet. — Marchant-Scelle, 31 mars.

Marché. Le refus d'autoriser la réouverture d'un marché est-il un acte discrétionnaire de la haute administration ne pouvant donner lieu à un recours contentieux ? 15 juin. — V. *Arrêté administratif*.

Marchoux, 27 juin. — Marcillan, 26 août. — Marcilly (Dlle) 10 janvier. — Marengo, 21 sept. — Margat, 25 avril, 3 juin. — Margot (Fille), 23 oct. — Marguerit (veuve), 22 fév. — Margueritte, 20 déc., 2 janv. — Mariage, 20 mai, 8 oct.

Mariage. Une juive peut elle, à Alger, épouser un catholique sans l'autorisation des rabbins ? 5 nov. — Peut-on imposer à un précepteur l'obligation de ne pas le contracter ? *Quid* lorsque cette convention n'a pas été expresse à l'époque de l'engagement des parties ? 27 mars, 3, 4 avril. — Peut-on après la mort d'un individu provoquer la nullité du mariage qu'il a contracté en état de démence, lorsque son interdiction, quoique provoquée, n'a pas été prononcée ? 18 avril. — Est-il *nul* celui dont les publications sont frauduleuses ? *Quid* de celui célébré suivant le rit anglican à la chapelle de l'ambassadeur *anglais*, à *Paris* ? 2 juin. — *Quid* de celui célébré publiquement devant un consul français, par deux Français, mais sans publications en *France* ? 13 juin. — Celui d'*étrangers* contracté en pays étranger (à *Rome*), contesté et reconnu dans leur pays, peut-il être de nouveau contesté en *France* ? 20 fév., 18 mai, 24 juin, 10, 27 juil., 1, 8 août. — La promesse faite à une *mineure* avec *donation* réalisable, même dans le cas de non-célébration, est-elle nulle, comme contraire à la liberté du mariage ? 14 janv. — La promesse faite par un *mineur* de vingt-cinq ans peut-elle entraîner contre lui des *dommages-intérêts*, ou valider ceux auxquels il se serait engagé ? 4 juil. — Une *enquête* peut-elle être admise pour établir que la cause d'une *obligation* était un dédit de mariage ? 22 avril, 9 mai. — Le mariage est-il *prescriptible* par la non-cohabitation pendant trente ans ? 17 juil. — Est-ce le lieu du mariage ou celui du domicile réel des époux qu'il faut prendre pour base afin de déterminer la loi du mariage sous les anciennes coutumes ? 12 sept. — Le *contrat* d'un *charron* doit-il recevoir la publicité légale comme étant celui d'un *commerçant* ? Le *notaire* qui néglige cette formalité est-il répréhensible ? 4 janv. — Lorsque le *contrat* porte *séparation de biens* et qu'il a été stipulé que le mari fera remploi du prix des propres de la femme vendus pendant le mariage, cette clause autorise-t-elle les acquéreurs à l'exiger immédiatement ? 10 avril. — L'opposition au mariage d'une veuve de cinquante-deux ans, par ses père et mère, est-elle encore recevable ? 21 oct. — Est-il dû des *dommages-intérêts* pour refus ou non exécution ? Jeannot, 2 nov. — D... et A..., 16 sept. — Sont-ils dûs lorsque la femme s'est mariée à un autre ? 16 sept. — *Dommages-intérêts* accordés aux *États-unis* pour une rupture, 12 sept. — Mariage annulé pour *bigamie* (forçat présentant un autre forçat comme son père), 26 nov. — *Publié* hors du domicile des époux, 12 déc. — Passé entre deux femmes en *Angleterre*, 12 sept. — Projeté entre une femme âgée et son fils, 2 sept. — Prohibé en *Angleterre* entre beaux-frères et belles-sœurs, 27 avril. — Détournement d'une somme pour en dégoûter un fiancé, 2 juil. — *Opposition* à celui du prince de Capoue, 9, 13, 18 mai. — *Opposition* d'une mère, 20 fév. — Concession d'une heure de liberté pour le contracter à un *détenu pour dettes*, 7 mars. — Formalités de ceux de *Gretna-Green*, 18 mai. — Pétition contre le célibat, en *Angleterre*, 11 sept. — Fanatisme dans la *Charente* sur cette matière, 18 fév. — *Courtage* réclamé en justice, 10 fév., 21 août. — Mémoire d'un agent matrimonial, 20 juil. — Réclamation d'un restaurateur, 14 juil. — Obligations données de confiance pour un mariage, remises à un magister et réclamées judiciairement, 21 sept. — Manteau donné avant mariage, repris par le donateur et réclamé par la donataire, 15 oct. — Histoire du mariage d'un Prussien et d'une Espagnole, 3 oct. — Circulaire du Ministre de la guerre au sujet de ceux des *militaires*, 12 oct. — Abrogation du *senatus-consulte* velléien dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, 12 sep. — V. *Charivari*, *Donation*, *Escroquerie*, *Faux*, *Hypothèque*, *Interdiction*, *Substitution*. — Édit des *secondes noces*. V. *Partage*.

Marie, avocat, 8 nov. — Marie, propriétaire, 29 juill. — Marie, substitut, 4 sept. — Marie (époux), 15 mai. — Marie (femme), 28 oct. — Marié (veuve), 16 oct. — Mariette, 25 déc. — Marigny, 3 mars, 15 juill. — Marin, 2 janv. — Marini, 29 oct. — Mariocheau de Bonnemort, 12 mai. — Marion, 26 oct. — Marjolin, 18 nov. — Marjolin, cultivateur, 14 avril. — Marlier, 15 sept — Marmout, 20 oct, — Marnas (de), 2 avril — Marquais, 9, 10 juin. — Marquès-Duluc, 26 déc. — Marquet, 15 janv. — Marsal, 13 oct. — Marsan (comtesse de), 21 fév. — Marsden, 19 sept. — Marseille (Madeleine), 1, 2 mai. — *Marseille*, ville, 18 déc. — Marseuil (femme), 27 avril. — Martignac, 7 mai. — Martin, aubergiste, 16 janv. — Martin, Chevalier, 2 juill — Martin, cocher, 28 fév. — Martin, condamné, 4 mars. — Martin, conseiller, 22 fév. — Martin, domestique, 26 déc. — Martin, juré, 16 mai. — Martin, major, 7 mai. — Martin, propriétaire, 2 janv. — Martin (John), 12 oct. — Martin (époux), 14 sept. — Martin (du Nord), 7 août, 18, 21 sept. — Martin père, à *Bolbec*, 1er août. — Martin (famille), 25 avril, 6 oct. — Martin (femme), 26 fév. — Martinet, 26 sept. — Martinon, 22 avril. — Marton (Jeanne), 18 déc. — Marty, frère et fils, 25 janv. — Marut de Lhombre, 19 juin. — Mason, général, 4 sept. — Massé, 19 juin. — Massé, ex-notaire, 6 oct. — Masson, 13 oct. — Masson, avoué, 21, 30 janv.; 7 fév. — Masson (femme), 18 déc. — Masson de Puitneuf, 17, 18, 19 fév. — Massonnet, 11, 13 janv. — Massol (femme de), 7 déc. — Massot, avocat général, 4 sept. — Massot, avoué, 18 déc. — Masteaux, 6 fév. — Matard, 16 mai. — Mater, 13 fév.

Maternité. V. *Enfant naturel*.

Mathieu, juge, 25 janv. — Mathieu (Nadord et Isidore), 13 avril. — Maton, 16 nov. — Matricon, 25 fév. — Matord, 17 avril. — Matteau, 20, 21 janv. — Mattei, 27 avril. — Matthewson, 27 août. — Maubert, Turlin et Valleton, 30 déc. — Mauborgne, 8 juill. — Maudelonde, 20, 29 janv. — Mauduit, 2 juill. — Maugay, 19 mars. — Maugin, 30 avril. — Maugis, 25 avril. — Mauguin, 7 mai. — Mauny, 2 juill. — Maupeou (de), 26 août. — Maupin, 1er nov. — Maurial, 12 fév. — Maurice (fille), 28 fév. — Maurio, 21 juill. — Mauroy, 26 sept. — May, 29 août. — Mayer, domestique, 5 oct. — Mayer (Jean), 30 août. — Mayer-Godchaux et compagnie, 11 nov., 20 déc. — Mayeux (les deux), 7 juill. — Mayne, acteur, 24 août. — Mazarin, cardinal, 16 août. — *Mazas* (boulevart), 2 mars. — Mazuc, 14 déc. — Méchin (baron), 6 janv., 3 sept.

Médailles frappées sans autorisation : Rogat, 6 nov.

Médard-Desprez, 1er juill.

Médecin. En cas de négligence grave est-il responsable de ses actes ? 14 déc. — Peut-il répondre d'une guérison ? 21 janv. — N'a-t-il d'action contre ses clients que lorsqu'il a guéri le malade et perd-il ses droits quand il est mort de son mal ? 27 oct. — Des *dommages-intérêts* peuvent-ils lui être alloués pour des insinuations calomnieuses contre sa capacité ? 6 mars. — Refusant de visiter un blessé, 19 déc. — Contrat singulier passé avec un malade, 19 août. — Réduction prononcée d'un engagement pris par un client pour paiement de soins, 29 juin. V. *Diffamation*, *Hospices*, *Inhumation*, *Jury*, *Naissance Patente*.

Médecine (exercice illégal) Est-il dans ce cas celui qui n'agit qu'après l'ordonnance d'un médecin dont il se fait accompagner ? 27 mai. — Combes, empirique, 18 déc. — Bombard, *sorcier*, 24 déc. — Gouiraud, maréchal, 12 mars. — Frappé, curé, 11 mai. — Joubert, rebouteur, 27 mai. — Enguerrand, 16 juill. — Ancelin, chirurgien de terre et de mer, 25 juil. — Fe Boucher, 3 août. — Un pharmacien de *Beaune*, 5 fév. — Un arracheur de dents, 13 juill. V. *Magnétisme*. — Médecine (secret de). V. *Succession*.

Meers, 19 mai. — Meeus-Vandermaclen, 1er juill. — Meffre, 8 janv. — Melbourne (lord), 21 mai, 8, 12, 13, 22, 25, 26 juin. — Melchiou, 27 mai. — Mélique (Ve), 30 janv. — Meller, jurisconsulte, 4 janv. — Meller frères, 20 déc. — Melleville (de), 20 mai.

Mémoire. Demande en suppression dans une question de passage, 4 juin.

Menant, 24 avril, — Menant (femme), 27 juin. — Ménard, 25 juil.

Mendicité. Baldaquin (Fe), 16 juin. — Chataignier (Ve), 25 fév. — Callaghan et Fitz-Gerald (Fe), louage d'enfans, 2 janv. — Dequant, 3 janv. — Dewish, mahométan, à *Londres*, 22 oct. — Dionis, cousu d'or, 4 avril. — Guinard, infirmités simulées, 4 juin. — Ladrée, 3 janv. — Lasnier, rentier, 1er sept. — Lévy mère et fille, 22 nov. — Mac-Donald, 27 août. — Mérigon, vieux professeur, 10 sept. — Pertiaal, vieux soldat, 19 fév. — Petitpierre (Fe), 13 oct. — Rongleur, 10 janv. — Roquette (de la) mère et fils, 9 avril. — Sibule, 29 août. — Vallée, 9 avril. — Un vieillard, basse taille, 25 déc. — Un petit savoyard, 28 fév. — Un salueur universel, 24 avril. — Une jeune mère, 27 avril, 18 mai. — Une débarbouilleuse d'enfants, 17 juil. — Un manchot supposé, à *Orléans*, 28 oct. — Mendiant porteur d'une bosse factice, à *Londres*, 27 oct. — Mendiant torturé pour soupçon de vol, 19 oct. — V. *Vagabondage*.

Mène, 13 juil. — Menken, 12 sept. — Menu, 19 sept. — Menut, 7 nov., 20 déc. — Menut, notaire, 8 sept. — Menut (François), 21 oct. — Mercier, 8 janv., 6 mai, 7 juil. — Mercier, forçat, 23 juil. — Mercier, logeur, 8 août. — Mercier, substitut, 27 avril. — Mercier de Chauvigny, 13 janv.

Merciers. Peuvent-ils vendre des chapeaux de paille pour femmes ? 13 mai.

Merckel, 15 avril. — Merger, 18 avril. — Merle, 17 juin. — Merle frères. 23 déc. — Mermilliod, 12 mars. — Mérentié, 25 juil. — *Mérial*, commune, 29 oct. — Mersan (de), 2 mars. — Mertz (baronne de), 25 fév. — Méry (de) 24 fév. — Mesgrigny, 23 mai, 6 juil — Meslier, 9 avril, 15 mai. — Mesnard, 15 oct. — Messier, 6 oct. — *Messigny*, commune, 28 avril — Metcalfe, 16 déc. — Metdepenningen (de), 23 juil. — Methfessell (Fe), 4 mars. — Metzger, 8, 14 mars.

Meubles placés sous le nom d'un tiers, 27 mars. — V. *Appel*. — Meubles revendiqués. V. *Appel*, *Femme mariée*. — Discussion de mobilier. V. *hypothèque*.

Meunier, 13 janv. — Meunier, mercier, 9 sept., 28 oct. — Meunier (de), 13 oct. — Meure, 14 nov.

Meurtres. Albert, 22 mai, 20 juil. — Aubrée et Besnard, 2 mars. — Auchordoqui, basque, 3 déc. — Bastiani, 31 août. — Bengué (Fe), 29 août. — Bergeron, 16 nov. — Bertin (Ve), 14 août. — Bonaparte (Pierre et Lucien), princes de Canino, 17 juil., 1er août, 16 oct. — Boudie, envers sa femme, 17 déc. — Bounin, envers sa femme, 23 nov. — Boyle (*supposé*), 21 juil. — Bufferne, sergent, envers son escorte, 5, 10 mars, 1er août. — Campana et Geammatei, 26 fév., 21 mars, 10 sept. — Champeaux (Fe), par *incendie*, 22 avril. — Charles, 7 nov. — Charrier et Laperche (doute singulier). 29 avril, 28 juin, 1, 3 sept. — Chateau, 22 sept. — Chation père et fils et Husson (pour deux liards). 8 sept. — Chaumont (Bernard), 21 sept. — Colombel (Fe), 19 août. — Combérousse, 23 mai. — Coti, 30 déc. — Debureau, 21, 23, 25 avril, 4, 11, 22 mai. — Debaut, braconnier, 3 mars. — Delangle, 7 sept. — Demichelli, remouleur, 8 oct. — Dieu, envers sa femme par asphixie, 18 mars. — Dubillot, 17 fév. — Dubus (Fe), par jalousie, 14 déc. — Dugast, 21 sept. — Durand et Esterlin, 24 mars. — Eckenstein (de), officier prussien, 9 sept. — Eloi, dit Marescal, 10 mars. — Eymond, soldat, 21 avril. — Fabiani, 4 mars. — Fabry, artilleur anglais, 23 sept. — Fournier, 6 déc. — Fromond, 20 juil., 29 sept. — Génevois, sapeur, 2 mars. — Gibert, cuirassier, 8 mai. — Giraud (avec consentement), 25 fév. — Giuli et Rossi, 25 nov. — Golbert, 9 fév. — Grace (James), boxeur, 2 janv. — Guillonnet, envers sa femme, 19 mai, 7 août. — H..., (Edouard), aliéné, envers sa femme, 30 nov.. — Haillier (Julie), 30 mai. — Hourdel, meunier, 18 sept. — Jacquelin, médecin, 16 mars. — Limy, envers son fils, 23 mai. — Malleval et Morel (breuvage narcotique), 24 août. — Marcaillon, garde de nuit, 25 mai. — Marchal, ex capitaine, 23 nov. — Margier, 5 oct — Mathé, 27 avril. — Maudelonde, maire, 20, 29 janv., 28 juin. — Met, 22 fév. — Nadaud, huissier, 18 août. — Nagel, à *Mayence*, 1er oct. — Pageot, 1er oct. — Paquet, 26 sept. — Plumet, physicien, 16 janv. — Rand, envers un assassin, 4 sept. — Rivaux, confiseur, 25 mai. — Rivel (Fe), son fils, étant enceinte, 28 juil. — Rolland et Tuffières, 13 juin. — Salomon, sergent, 8, 12, 28 mai, 1er juin. — Sansonnetti, 30 avril. — Saparart, 21 août. — Soyez, 25 nov. — Taillandier, colonel, 30 janv., 13, 14 fév. — Tristram, aliéné, 2 mai. — Virgitti, envers son bienfaiteur, 3 mars. — Un père envers son fils, destruction de toute la famille, 1, 19 nov. — Envers l'amant d'une femme mariée, à *Tugny*, 22 fév. — Un journalier aliéné, à *St.Germain*, 6 mars. — Tenté à l'audience d'un juge de paix, 11 avril. — Cinq cuisiniers, 14 avril. — Un mari anglais, avec le *conservateur de la vie*, 15 avril. — Un enfant pour venger sa mère frappée par son mari, 22 avril, 3 juin. — Envers une femme prise pour un voleur, 21 avril. — Un roulier, à *Bernay*, 10 juin. — Envers une marchande de balais allemande, 13 juin. — Une tante, envers sa nièce en *Angleterre*, 26 juin. — A cause des *dîmes* en *Irlande*, 4 juin. — Menaces d'un père envers ses enfans, si on ne les admettait pas à l'hospice, 3 juil. — Entre deux faucheurs, 7 juil. — Un gendarme à *Lyon*, 23 juil. — Envers un cocher de cabriolet, 23 juil. — Un Espagnol envers un paysan, à *Cognac*, 25 août. — Une femme envers son mari, pour la patte d'un cochon, 11 sept. — Par haine religieuse, à *Dordrecht*, 12 sept. — Envers un soldat, à *Orléans*, 23 sept. — Un marin, envers une fille publique, à *Bordeaux*, 2 oct. — Envers un lancier, à *Cambrai*, 10 oct. — Un juge, à *la Nouvelle-Orléans*, 16 oct. — Un Italien, à *Bagneux*, 23 oct. — V. *Assassinat*, *Blessures*, *Duels*, *Homicides*.

Mévolhon, 30 mai. — Mévrel, 17 mars. — Meyer (Samuel), 29 juin. — Meyer-Beer, 19 fév. — Meynadier, 15 sept. — Mezzara, 31 déc. — Michaëlis, 23 oct. — Michallet, 3 déc. — Michau, 4 juil. — Michaud (Fe), 26 sept. — Michaux, 3 déc — Michel, agent de change, 28 avril. — Michel fossoyeur, 10 janv. — Michel, substitut, 7 mai, 4 sept. — Michel (vins), 9 avril. — Michel (Fe), 22 janv. — Michel-Ange, 25 janv. — Michelin, 3 déc. — Michenet, 17 juil. — Mignau, 31 mars. — Migne, abbé, 9 avril. — Mignau de la Touraille, 3 juil. — Miguet, 10 juin, 2 sept. — Millard, 7, 8 mai. — Mille, 15 juil. — Millelot, 16 avril. — Millet, 19 mars, 28 avril. — Milliard, 10 janv. — Millius, 24 juil. — Millochau, 13 avril, 4 sept. — Millon, 30 sept. — Milly et Mottard, 4 avril, 28 mai. — Milon, 16 avril. — Mincassier, 15 juin.

Mine. La concession d'une mine confère-t-elle au concessionnaire un pouvoir tellement absolu que, dans le cas où la ligne d'un *chemin de fer* vient à la traverser, il ait droit à une *indemnité* à titre d'expropriation pour *utilité publique* ? 19 mai. — Ceux qui l'exploitent sont-ils sujets à *patente* parce qu'ils se seraient mis en société ? 16 juin.

Minette (Fe), 11 avril.

Mineur. Est-il personnellement obligé au paiement de la pension due à l'*instituteur* chez lequel il a été placé par son père ? L'instituteur n'a-t-il d'action que contre ce dernier ? 4 mars. — Sa mère peut-elle aliéner, au profit de sa nourrice, une partie de capital dont il n'a que la nue-propriété ? 5 sept. — L'*acteur* mineur peut-il s'engager seul, valablement ? 13, 14 oct. — Vœu d'un conseil-général sur l'aliénation de leurs biens, 28 sept. — V. *Chasse*, *Détournement*, *Donation*, *Enfant naturel*, *Enlèvement*, *Hospices*, *Journaux*, *Lettres-de-change*, *Notaires*, *Obligation*, *Saisie-immobilière*, *Société*, *Tutelle*.

Minguet, 19 juin. — Minicani (Fe), 25 nov.

Ministère. Démissions, 26 août. — Recomposition, 8, 18, 21 sept. — Visites des autorités, 15, 16 sept. — Ministres poursuivis à *Cassel*, 2 fév. — En *Norwège*, 25 sept.

Minoret, 23 mai. — Minouflet, 27 juil. — Miquel, 28 oct. — Mira, 13, 14, 16 déc. — Mirais, 6 oct. — Mirande, 28 fév. — Mirault, 30 juil. — Miro, 20, 27 janv. — Mitivier, 3 déc. — Modini, 13 fév.

Mœurs corses, 2 janv., 26 fév., 3, 26 mars, 6 avril, 4, 27 mai, 30 juin. — Des Lucquois, 30 déc.

Mohammed (Ve), 19 sept. — Moïse, 4 fév. — Moisson, 30 mai. — Molaix, 23 mai. — Molé (comte), 8 sept — Molier, 3 fév. — Molina-Veyra, 27 mai. — Molinos, 16 fév. — Mollien (Dlle), 20 juin. — Monden-Génevraye, 14 nov. — Mondet, 18 avril. — Mondeville, 23 août, 1er sept. — Mongier (Fe), 10 oct. — Mongis, 15, 28 août. — Monier, 28 mai. — Monier (Fe) 16 sept. — Monistrol (de), 2 juil. — Monmerqué fils, 6 déc. — Monmory, 18 juin.

Monnaie (*fausse*). Une pièce portant l'effigie d'un roi français, d'un côté, et, de l'autre, celle d'un roi étranger, est-elle étrangère ? 19 mars. — Arbite et Lemercier, 18 juil. — Arnold (Famille), en *Angleterre*, 5 sept. — Astoin, Gondrau et Richard, soldats détenus, 22 juin, — Avenart, Delessert et filles Vinette et Lachaussée, 8 juin. — Debossu (Epoux) et Fontaine, 27 mai, 21 sept. — Delprat (Famille) et Marie Villeau, 28 déc. — Deschamps, 16 juin. — Ditnavet (Époux), 6 juin. — Dubois, Charles dit Mateau, et Joseph dit Patoulière, 7 nov. — Gallet 29 oct. — Klein, Henzel et Tilmont, hussards, 7 déc. — Krapp frères et Wilheam, 29 sept. — Laurent, pris aux Tuileries, 3 juil. — Lecomte, 19 mars. — Lemoing et sept jeunes paysans, 8 juil. — Lerendu père et fils, Germain et Ouin, 2 janv — Mercier, 13 fév. — Nothon, 24 fév. — Oderwalter, 28 déc. — Émission de jetons dorés, à *Lyon*, 16 mars. Découverte d'un atelier, à *Marseille*, 1er oct.

Monnet, 2 juin. — Monnier, (Fe), 29 oct.

Monomanie. Rivière, 16, 18, 21, 25 nov.

Monpelas, 27 août. — *Mons*, ville, 28 sept. — Montagne (de), 31 déc. — Montaigne, 4 sept. — Montbazon (duc de), 21 fév. — Montblin (Ve de), 24 avril.

Mont-de-piété. Le tiers qui a remboursé à un commissionnaire la différence entre la somme avancée par lui et celle prêtée par le mont-de-piété, peut-il exiger de l'emprunteur les *intérêts* de cette somme à raison de 9 p. % ? 7 déc. — *Quid*, pour cet *intérêt* d'excédent, entre le commissionnaire et l'emprunteur ? 30 déc. — Le commissionnaire qui a avancé une somme plus forte que celle prêtée par l'administration peut-il exiger le remboursement de la différence à l'emprunteur ? 10 janv. — Le commissionnaire qui par erreur rend un objet autre que celui engagé, a-t-il une action pour la différence de valeur entre ces deux objets, contre celui qui l'a reçu ? 19 mars. — Les reconnaissances des placemens d'argent qu'on y fait sont-elles génératrices d'*intérêts* ? *Quid*, lorsqu'ils n'ont pas été réglés annuellement en coupons au porteur ? 16 fév.

Montera, 28 oct. — Montespan (de), 17 avril, 8 mai. — Montgolfier, 23 sept. — Monthet (Ve) 8 juil. — Monthubert, 29 sept. — Montjoie, 17 juill. — Montmorency (Mathieu de), 11 mars. — Montmorency-Robecq (prince de), 8 sept. — Montoni, 29 oct.. — Montrealto (Salvator del), 10 oct. — *Montreuil-sous-Bois*, commune, 30, 31 déc. — Montz, 1er juin, 15 juil.

Monument dégradé à *Dijon*, 28 juin.

Monvoisin, 7 sept. — Mony (Stéfan), 4, 8 sept., 6 oct.

Morale chrétienne. Assemblée de la Société, 21 avril.

Morand, 17 mars, 23 avril. — Morange, 26 sept. — Morcretti, 13 oct. — Moreau, 26 juin. — Moreau, commissaire-priseur, 8, 11 janv. — Moreau (éclairage), 19, 21, 25 fév., 27, 30 mars. — Moreau, garde du commerce, 17 avril, 20, 21 mai — Moreau, président, 14 nov. — Moreau, procureur-général, 21 sept. — Moreau, procureur du roi, 14 nov. — Moreau, substitut, 13 fév. Moreau (tableaux), 19 juin. — Moreau frères, 3 sept. — Moreau (Jean), 12 sept. — Moreau (Joséphine), 24 avril, 21 mai. — Moreau-Dersent, 16 oct. — Morel, 21, 28 déc., 7 janv. — Morel Desvallons, 2 mars. — Morel de Vindé, 27 avril, 4 juillet, 28 août. — Morelot (Ve). 4 juillet. — Morena de Mora, 18 avril. — Morey, 10 fév. 16, 17 juin. — Moriette, 30 déc. — Morin, 3 juill. — Morin, avocat, 20, 21, 25 mai. — Morin (Etienne), 16 fév. — Morin, traiteur, 29 avril. — Morin (Ve), 14 nov., 12 mars. — Morlière, 4 sept. Morson, 29 sept.

Mort : observations sur cette peine ; 21 avril, 25 mai, 19 juin.

Mort-gage. Voyez *Vente*.

Mortagne, ville, 1er oct. — Mortinon, 24 août. — Mosbourg (de), 19 juin. — Moskowa (prince de la), 29 avril, 1er mai. — Mosnier, 18 nov. — Mossier, 25 janv. — Mother et Cie, 26 août. — Mottet, 3, 14 juillet. — Mouchet (Fe), 10 fév. — Mouchot, 30 juin. — Mouchy (Fe de), 19 juin. — Mouiren, 21 avril. — Moulin, 24 oct. — Moulin (Dlle), 13 déc. — Moulin (Ve), 19 avril.

Moulin-à-eau, son acquéreur peut-il civilement demander la *résolution de sa vente*, ou une indemnité à l'état, sur le refus fait par l'administration de l'autoriser à construire dans la rivière des travaux pour la conservation dudit moulin ? 25 déc. — V. *Eaux* (*cours d'*), *Passage*.

Moulle, 29 juin. — Moulnier, 30 mai. — Mounier (Henriette), 14 oct. — Mourgues, 6 juin. — Mournand (Dlle), 24 août. — Mouroult ; 20, 27 mai, 13 oct. — Moussette, 13 mai. — Moussi (Dlle de), 13 juin. — Mouton, 29 janv. Mouttet, 28 mai. — Moyne, 15 oct. — Moynier, 3 mars. — Moynier (Ve), 13 juin. — Mozac, 2 juillet. — Muller (Dlle), 3 juin. — Mulot, 8 fév.

Mur mitoyen : peut-on forcer un voisin à enlever des terres, formant bande de gazon, qui en diminuent la hauteur légale de son côté ? 20 mars ? — L'acquéreur de la mitoyenneté peut-il obliger son voisin à fermer les jours y existant, lors même qu'il n'y adosserait pas de constructions ? 19 juin.

Muralt (de), 2 juin. — Mury, 5 juin. — Musard, 17, 18 février, 23 sept. — Musnier (de), 23 sept. — Musset aîné, Sollier et Cie, 24 juin.

Mutation (droits de). L'héritier qui les paie fait-il acte d'héritier pur et simple ? 6 juillet. V. *Donation*, *Enregistrement*, *Société*.

Muthelot (Dlle), 23 nov.

N.

N... (succession), 1er juill. — Nabiélacq, 16 nov. — Nacquart, 27 août. — Naigeon, 12 nov.

Naissance. Sa déclaration n'est-elle imposée au *médecin* qu'en l'absence du père ? 17 janv. — Tardivité de déclaration : Viray et Fe Barthélemy, 10 janvier.

Nantissement. En matière commerciale a-t-il besoin d'être écrit, même lorsque sa valeur excède 150 fr., s'il ne donne pas lieu à une question de *privilège*, et son existence peut-elle être établie par *présomption* et par *témoins* ? La contestation sur l'enlèvement de ce gage par un commerçant des magasins d'un commerçant, lorsque ce dernier prétend que le premier n'avait pas ce droit, est-elle de la *compétence* commerciale ? 3 juin. — Le propriétaire peut-il dans le *bail* se faire attribuer à ce titre l'exploitation industrielle du locataire, en même temps que le mobilier de l'exploitation ? 28 oct. — Lorsque le nantissement devait être *assuré contre l'incendie* par le prêteur et qu'il ne l'est pas, est-il obligé de le remplacer s'il vient à être consumé ? 24 juin. — Croix de diamans coupée, 3 fév. V. *Faillite*.

Napoléon, empereur, 6 mars. — Napoléon (Joseph), 15 juin. — Napoléon (Lucien et Pierre), 17 juill, 1er août, 16 oct. — Narcillac (de), 21 mai, 12 juin. — Nasica, 5 août. — Nassau-Saarbruck (princesse de), 3 juin.

Nationalité. Peut-on la perdre en entrant dans un chapitre religieux en *pays étranger*, et en y demeurant jusqu'à la mort ? Ce fait est-il exclusif de tout esprit de retour ? 20 janv. — *Quid*, si un habitant des provinces restituées aux étrangers, mais né en France ne s'est pas conformé dans le délai de la loi de 1814 pour disposer de ses propriétés ? 19 mars. V. *Garde nationale*, *Recrutement*.

Naturalisation. Celle du père profite-t-elle au fils, et peut-il être *électeur* ? 27 nov. — Un père redevenu *étranger* par suite de la séparation de son pays d'avec la France, peut-il empêcher son fils, né Français, de faire sa déclaration de naturalisation à sa majorité ? L'effet de cette déclaration étant de conserver et non de conférer la qualité de Français, rétroagit-il sur le passé, et rend-il l'impétrant apte à se faire admettre au *bénéfice de cession* pour les dettes contractées avant les lettres de naturalité ? 27 mai.

Naufrage. Le Georges III, 16 déc. — El Carmel, 26 août. V. *Caisse des Invalides*.

Naundorf, 24, 29 fév., 25 mars, 18 mai, 24, 25 juin, 16 juill., 5 août. — Navez, 17 déc.

Navigabilité. Celle d'un fleuve (*la Seine*) peut-elle être mise en doute, et ses *îlots* être attribués à des riverains ? 28 fév.

Néagle, 10, 13 août. — Neau, 2 janv. — N'diac Moctar, 7 juill.

Nécrologie. Aupetit-Durand, 16 avril. — Bachelot, 31 déc. — Batardy, 4 avril. — Bellidentis-Rouchon (de), 15 janv. — Bellot, 16, 18 avril. — Béraud, 14 avril. — Bergognié, 30 juill. — Bonnet, 10 mars. — Boucher, notaire, 22 fév. — Brière, 11 déc. — Bruneau de Beaumez, 23 sept. — Carrel (Armand), 25 juill., 3 août. — Chancel (de), 25 déc. — Clavé, 15 sept. — Chodron, 2 mai. — Corps de Mauroy, 17 avril. — Creuzant, 23, 29 juill. — Cuny (Louis), 13 avril. — Darmaing, 1, 3 août. — Darthez, 15 janv. — Dartigaux, 26 mars. — Deloncle, 9 juin. — Descortes, 12 oct. — Deshayes, 6 août. — Desvergers, 11 août. — Fayolle, 3 fév. — Fougeroux de Campigneulles, 2 juin. — Fargole (de), 26 oct. — Garreau, 23 avril. — Giroust, 7 mai. — Grandin, 26 nov. — Griveau, 24 août. — Hua, 30 mai. — Janod, 28 mai. — Laënnec, 28 fév. — Lambert, 22 nov. — Leclerc, 18 avril. — Legoube, 24 oct. — Maurice père, 2 janv. — Mathieu de Vienne, 21 janv. — Maynant de Pancemont (comte), 11 mars. — Plaisant, 13 mai. — Richomme, 21 janv. — Rigny (de), 11 nov. — Taxil, 16 sept. — Thurin, 25 déc.

Negroni, 30 juin. — Negron, 23 sept. — Neilson, 8 avril, 13 août. — Nepveu, 19 mai. — *Nérac*, ville, 25 janv. — Nettancourt (de), 8 sept. — Neuilly (Ve de), 6 juin, 29 août. — Neuwissen (famille). 28 sept. — Neveux, 10 fév. — Nicolaï (de), 6 avril. — Nicolardot, 12 mars. — Nicot, 22 avril. — Nieuport (de), 2 déc. — Ninot-Nayoux, 12 sept. — Niort, 9 nov. — Nirault, 25 nov. — Nivet, 16, 19 avril, 6, 25 mai. — Niza (marquis de), 26 juin. — No, 15 août. — Noailhes et compagnie, 1er mai. — Noché (Fe), 13 janv. — Nodiot, 11 avril. — Noé, 17 sept. — Noel (Antoine), 16 fév. — Noel, marinier, 25 juill. — Noel (Fe), 13 juin. — Noguès, 5 oct. — Noirault, 3 oct. — Noiret, 25 nov. — Noirville (Fe de), 29 août.

Nom. La condition imposée par le *testateur* au légataire de prendre ses nom et prénoms, est-elle un condition licite dont l'inexécution puisse emporter privation du *legs* ? Lorsqu'après un certain temps cette autorisation n'est pas obtenue par le légataire, le juge peut-il, en l'absence de fixation de délai, appeler l'héritier naturel à recueillir la chose léguée, sous toutes réserves de la part du légataire ? 13 juil. — Disposition sur celui d'une partie dans un arrêt, 4 sept.

Norton, 21 mai, 8, 12, 13, 22, 25, 26 juin.

Notaire. Lorsqu'il a reçu des droits d'*enregistrement*, et qu'il n'a pas fait enregistrer, peut-il ne pas être coupable d'abus de *dépôt*, s'il n'y a pas eu intention frauduleuse ? 9 nov. — Lorsqu'une somme lui est confiée pour être remise à un emprunteur, et qu'il opère cette remise avant l'exécution des clauses du contrat, notamment de la garantie *hypothécaire*, en est-il responsable ? 4, 20 déc., 10, 13 juill. — Jusqu'où s'étend cette responsabilité ? 16 mars. — Celui qui est comptable envers un de ses cliens, par suite de ses fonctions, est-il *contraignable par corps* ? 18 janvier. — Celui qui est créancier d'un de ses clients pour divers prêts successifs, et qui s'en rembourse de même par les prix de vente des biens de son débiteur et avec son consentement, peut-il, plus tard, établir sa position par la voie d'un *compte-courant* ? 16 fév. — Celui qui touche, comme mandataire, des sommes pour un de ses client, en doit-il l'*intérêt* du jour de l'encaissement, ou du jour de la demande ? 19 mars. Quelle peut être sa responsabilité, lorsqu'il engage les fonds d'un clients sur des *actes faux* qu'on lui présente ? 21 juil. — Lorsque dans la quittance d'un à-compte,

imputable d'abord sur les intérêts, on donne *main-levée* d'une *inscription* jusqu'à due concurrence du surplus, le notaire qui, en délivrant un extrait de cette quittance, ne fait pas mention des imputations stipulées, encourt-il une responsabilité, si le conservateur des hypothèques opère la radiation de toute l'importance de cette quittance? 3 oct. — Est-il responsable de la rédaction d'un bordereau d'*inscription* annulé en justice? — *Quid*, si la faute peut aussi être imputée au client, et que le tribunal réduit la responsabilité à la moitié du préjudice? Y a-t-il là ouverture à cassation? 10 août. — S'il procède à un *inventaire* en présence d'une ordonnance de *séquestre*, doit-il supporter les *frais* de cet acte inutile, et est-il passible de *dommages-intérêts*? 3 juin. — Peut-il porter sa demande en paiement de *frais* devant le *juge de paix*, si elle n'excède pas cent francs? 9 avril. — Une Cour royale peut-elle, nonobstant la loi de l'an XI, procéder directement à la *taxe* de ses *honoraires*? 16 fév. — Quelques lignes informes d'écritures sur un *timbre* peuvent-elles être considérées comme un acte inachevé, et le notaire qui, après les avoir bâtonnées, porte sur la même feuille un acte de son ministère, encourt-il une *amende*? 26 fév. — Celui chargé d'une *vente* de biens de *mineurs* contrevient-il à la loi du *timbre*, s'il rédige sur une même feuille l'acte de dépôt de l'expertise, celui du cahier des charges et le procès-verbal d'adjudication? 29 janv. — Doit-il, à peine d'*amende*, énoncer les nom, prénoms, qualité et demeure d'un mandataire comme ceux des parties elles-mêmes qu'il représente? 23 août. — Les vérificateurs de l'*enregistrement* ont-ils droit de constater par des procès-verbaux les contraventions à la loi de l'an XI sur le notariat? 17 mars. — Le concours du notaire en second est-il obligatoire pour une *donation*, et son absence peut-elle annuler l'acte qui énonce faussement sa présence? 18 août. — Quelle partie peut le choisir pour dépositaire des minutes dans une *succession*? 27 août. — Leurs études sont-elles des lieux publics? 27 juil. — Celui qui a sa résidence dans une commune peut-il se rendre à jour fixe au chef-lieu du canton pour y recevoir des actes, encore qu'il y ait un notaire dans cet endroit? Le tribunal civil est-il *compétent* pour statuer en pareil cas? 31 août. — Lorsqu'il a *vendu* son office, et s'est engagé à donner sa démission et présenter son successeur à la nomination du roi, les tribunaux peuvent-ils, en cas de refus, ordonner que le jugement tiendra lieu de démission, ou seulement accorder de simples *dommages-intérêts*? 30 janv. — Celui qui succède à un confrère destitué avec l'obligation de payer aux créanciers de son prédécesseur une somme déterminée par l'ordonnance royale, peut-il être contraint de verser une somme plus forte à ses créanciers, si un acte particulier avec son prédécesseur a porté plus haut le prix de la *vente* de l'étude? 3 juin. — Condition singulière d'une *vente* d'étude à *Rambouillet*, 13 avril. — Injonction d'exercer dans leurs résidences respectives, 11 nov. — Notaire laissant signer un acte par un homme ivre, 11 janv. — Réclamant le prix d'une grosse; *honoraires* exagérés, 6 fév. — Suspendu à *Toulouse*, pour affaires étrangères à son notariat, 22 juin. — Soustraction de minutes par un notaire, 20 mai. — V. *Diffamation*, *Enregistrement*, *Honoraires*, *Mandat*, *Mariage* (*contrat de*), *Office ministériel*, *Ordre*, *Poursuites disciplinaires*, *Remplacement*, *Rentes sur l'état*, *Vente aux enchères*.

Nottin, 29 juin. — Nouchelt, 13 fév. — Nouet, 23 avril. — Nourd, 9 sept.

Nourrice reprenant un enfant maltraité chez ses parens, 17 mars.

Nouvel (Fe), 11 déc. — Noyer (Fe), 4 juil. — Nuellas, 11 déc., 23, 25, 30 janv.

Numéro. V. *Enseignes*.

Nusse, 16 fév.

O

Obélisque. Curieux poursuivi par l'invalide, 9 sept. — Accidens arrivés lors de son élévation, 24 oct.

Obligation. Lorsqu'il n'y a ni dol, ni fraude, peut-on admettre la *preuve testimoniale* pour détruire une cause énoncée dans un *billet*? 22 avril, 9 mai. — Lorsqu'elle est souscrite par des majeurs et des *mineurs*, les premiers sont-ils soumis au paiement de la part des derniers, sauf leur recours? 30 juin. — Annullées pour violences, 25 nov. — Pour folie, 3 déc. — V. *Billet à ordre*, *Femme mariée*, *Mariage*.

Obriot (Ve), 18 sept. — Ochs (Elise), 28 déc. — O'Connor (Daniel), 11 déc. — Octavie, 4 déc.

Octroi. Peut-il faire dresser *procès-verbal* contre un débitant qui a perdu sa quittance? 18 fév. — Procès-verbal dressé parlant à une porte, 25 fév. — Concert frauduleux entre les préposés et les débitants, à *Grenoble*, 20 juil.

OEuvrard, soldat, 20 avril, 17, 24 juin.

Offenses. Envers le Roi, buste jeté dans une fontaine, Thomassin, 21 nov. — V. *Cris séditieux*. — Offenses envers une Cour d'assises par un avocat. — V. *Poursuites disciplinaires*.

Office ministériel. Le droit de la loi de 1832 sur les cautionnements des officiers ministériels doit-il être cumulé avec celui de 2 pour cent sur le prix de *vente*? 18 fév. — Le *vendeur* a-t-il un *privilége* sur le prix de la revente? Ce privilége s'étend-il au prix de la clientelle lors même que le prix de la revente a été fractionné et appliqué pour une partie au titre et pour l'autre à la clientelle? 10 juin. — V. *Notaire*.

Officialité. Existence et compétence de ses tribunaux, 18, 25 juil.

Offres réelles. V. *Contrainte par corps*.

Oleary (Arthur), 3 sept. — Oline, 19 déc. — Olinger, abbé, 1er juil. — Olive, 24 fév. — Oliver, 8 oct. — Olivier, 14 mars. — Olivier, potier, 17 juin. — *Olivier* (l'), vaisseau, 27 oct. — Olivieri, 16 avril. — Ollivier, juge, 4 sept. — Ollivier (Jules), 28 avril. — Ollivier (d'*Angers*), 3 juin.

Omnibus. Quel *enregistrement* est dû pour la vente de leur droit d'exploitation? 10 juil.

Oppermann, 17 déc., 16 mars, 13 mai.

Opposition à jugement. Lorsqu'un jugement par défaut a prononcé la *contrainte par corps*; que sur l'opposition le tribunal prononce sur la somme et continue la cause sur la contrainte; si le créancier assigne ultérieurement à ce sujet, le débiteur peut-il encore faire défaut et revenir ensuite par opposition? 8 janv. — L'opposition à un *jugement sur requête*, ou autre, qui ordonne un interrogatoire sur faits et articles, peut-elle être admise? 13, 22 janv. — Celle à un jugement commercial, rendu en présence de l'agréé défendeur, doit-elle être formée dans la huitaine de la signification? 27 fév. — Le *délai* de trois jours pour l'opposition aux jugemens des juges de paix est-il absolu? 13 fév. — Celle à un *arrêt* par défaut formée le neuvième jour après la signification à avoué est-elle tardive? 2 déc. — Celle à un *arrêt* par défaut est-elle recevable si le débiteur a assisté à la *saisie mobilière* pratiquée chez lui, a indiqué un gardien et fait des protestations? En considérant ces protestations comme opposition, ne fallait-il pas les réitérer dans le délai de la loi? 10 mars. — Est-elle recevable celle formée par la partie ayant originairement constitué *avoué* au jugement rendu contre elle et son avoué, et contradictoirement avec les parties originairement défaillantes? 17 mars. — Le syndic provisoire d'une *faillite* révoquée par un jugement rendu hors de sa présence peut-il y faire opposition ou *tierce-opposition*? 6, 9, 27 oct. — L'opposition à l'*exequatur* d'une sentence arbitrale peut-elle en amener l'infirmation, même quand les arbitres prononcent en dernier ressort? 10 mars. — Devant quelle juridiction doit être portée celle à un *exécutoire* délivré par un *juge d'instruction*? Le délai alors est-il régi par le droit commun? 6 janv. — V. *Arbitrage*, *Contrainte par corps*, *Journaux*.

Opposition (tierce-). Celle à un *arrêt* n'est-elle recevable qu'autant qu'on la fonde sur un droit actuel? S'il s'agit de droit éventuel, la déclaration de non-recevoir peut-elle nuire plus tard au requérant? 10 mars. — V. *Conseil judiciaire*, *Jonction de causes*, *Opposition à jugement*, *Séparation de biens*, *Vente*.

Opposition (saisie). Celle qui est antérieure à un *transport* n'arrête-t-elle que les sommes pour lesquelles elle a été formée, et le transport est-il valable pour le surplus? Toutefois les oppositions postérieures à la signification du transport, frappant les sommes arrêtées par les oppositions antérieures, le cessionnaire ne doit-il pas compléter aux opposans antérieurs le paiement de leurs créances? 2 nov., 8, 22 avril, 9 juin. — Celle pratiquée au *Trésor* arrête-t-elle des paiemens à faire dans les départemens? 14, 21, 30 déc. — L'autorisation de la former à charge d'en *référer* au juge qui l'accorde, en cas de contestation, peut-elle être retirée par lui lorsqu'il lui est démontré que la créance est litigieuse? 22 oct. — Le président jugeant en *référé* peut-il prononcer sur la validité de celles formées en vertu de permission du juge, quand il a requis référé en cas de difficulté? 17 fév. — Sous le Code de procédure actuel la saisie-arrêt entre ses mains, comme personne tierce, est-elle encore permise? 9 avril. — Sa demande en validité sur des valeurs provenant d'une *succession bénéficiaire* doit-elle être portée devant le tribunal de la succession ou de l'héritier? 9 avril. — Le jugement de validité rendu avec la partie saisie seulement, opère-t-il à l'égard du tiers saisine des sommes arrêtées au profit de l'opposant? 1er juil. — La signification au tiers saisi du jugement qui la déclare valable, n'opère-t-elle la saisine des deniers au profit du saisissant, qu'autant que ce jugement a acquis, avant toute nouvelle opposition, la force de chose jugée? 18 avril. — L'*étranger* qui en demande la main-levée est-il tenu de donner la *caution judicatum solvi*? 4 sept. — V. *Faillite*, *Pension alimentaire*, *Remplacement militaire*, *Rente sur l'État*, *Succession*.

Opposition à saisie immobilière. V. *Tiers détenteur*.

Or (matière d'). Celle trouvée chez un changeur sans poinçon français le rend-elle répréhensible si du reste elle était destinée à la fonte? 16 janv. — Si, en cette matière l'excuse de bonne foi ne peut être admise dans les contraventions, le juge peut-il reconnaître des *circonstances atténuantes*? 27 fév. — Faux poinçons, à *Soissons*, 25 mars. — V. *Orfèvre*, *Poids et Mesures*.

Ordonnance de non lieu. V. *Chose jugée*, *Citation directe*.

Ordonnance de renvoi. Lorsque celle d'une chambre du conseil, passée en force de *chose jugée*, a renvoyé le prévenu devant le tribunal correctionnel, si ce tribunal se déclare *incompétent*, doit-il se borner à décerner contre le prévenu un mandat de dépôt? 9 oct.

Ordonnance royale. Lorsque les autorités administrative et judiciaire surseoient à statuer sur l'application de celle rendue administrativement sur le rapport d'un ministre, jusqu'à interprétation, est-ce par la voie contentieuse qu'on peut demander cette interprétation au Roi en son Conseil d'Etat? 29 juil.

Ordre. Le jugement rendu en cette matière sur simple renvoi à l'audience et sans avenir préalable est-il nul? Cette nullité est-elle substantielle? Un créancier colloqué dans un réglement provisoire non contesté peut-il, à la faveur de la production tardive d'un autre créancier, faire lui-même une production nouvelle, réclamer un *privilége* pour sa première créance, et contester la collocation d'un autre créancier du réglement provisoire? 8 janv. — Le réglement provisoire doit-il nécessairement contenir les collocations de tous les produisans, bien que leurs réclamations dépassent le prix à distribuer? 15 janv. — L'art. 775, Code proc., est-il applicable à l'ordre ouvert sur une *indemnité d'émigré*, lorsqu'il existe plus de trois créanciers opposans, bien qu'il n'y ait parmi eux que trois créanciers *hypothécaires*? 19 fév. — Le créancier *hypothécaire* déchu par défaut de production peut-il se faire payer par préférence aux chirographaires sur les sommes à distribuer? 20 mars. — Les collocations devenues sans objet par suite de paiement dans un autre ordre doivent-elles profiter exclusivement aux créanciers sur lesquels les fonds avaient manqué, nonobstant la radiation de leurs *inscriptions*, ordonnée et effectuée en vertu de l'art. 759, Code proc.? 28 avril. — Lorsqu'en vertu d'une clause insérée dans l'enchère d'une vente renvoyée devant *notaire*, des *honoraires* non alloués par tarif ont été perçus, le créancier colloqué sur lequel les fonds manquent dans l'ordre a-t-il action contre ce notaire pour restitution du trop perçu? 23 mai. — *L'adjudicataire* peut-il encore, après le délai pour contester le réglement provisoire, réclamer contre la fixation du prix à distribuer par ce réglement? Les *hypothèques* inscrites sur le terrain s'étendent-elles aux constructions que l'acquéreur a fait élever en vertu de son contrat? Doit-il y avoir *ventilation* entre ces deux objets? L'antériorité d'*hypothèque* consentie au profit d'un créancier par deux autres s'oppose-t-elle à ce qu'un des deux se fasse consentir une antériorité par celui qui conjointement avec lui avait consenti la première? Quel est l'effet de ces antériorités pour les collocations? Lorsqu'un premier ordre réglé sur le précédent propriétaire a été fait sans *ventilation* du prix entre les divers lots, un créancier qui a figuré dans cet ordre sans y contredire peut-il demander cette ventilation dans un second ordre ouvert sur l'acquéreur et auquel les créanciers du premier vendeur ont été renvoyés? Les *frais* faits dans ce cas par le poursuivant ordre, sur ces contestations, peuvent-ils être employés en frais de poursuites? 14 sept. — Le poursuivant qui ne peut, en cette qualité, être appelé dans les contestations élevées entre créanciers, peut-il *intervenir* sur une demande à fin de sursis? 20 oct. — Le créancier ayant la *femme* pour obligée solidaire peut-il, exerçant le droit de celle-ci, requérir sur son mari la collocation de l'indemnité qui lui est due à raison de l'obligation par elle contractée, même avant toutes poursuites dirigées contre elle, et ce, nonobstant l'insolvabilité de la femme, prouvée par la renonciation faite à sa succession? L'exercice du droit de ce créancier peut-il être paralysé par l'offre faite par un créancier postérieur à la femme, de ne toucher sa collocation qu'à la charge de donner caution ou de faire emploi, pour le cas où la femme serait par la suite contrainte de payer? 23 sept. — Les vacances judiciaires peuvent-elles, en cette matière, interrompre le *délai* du mois de la sommation, pendant lequel les créanciers opposans sont tenus de produire leurs titres? 27 juin. — V. *Action résolutoire*, *Assurance contre l'incendie*, *Tutelle*.

Orfèvre, poursuivi pour argenterie fourrée, 21 avril.

Orfila, 28 mai. — Orfila (famille), 16 oct.

Organisations judiciaires, *Observations*, 7, 11 nov., 13, 16, 19 déc., 2 janv., 6 mars, 3 juin.

Orgon (d'), 27 janv., 30 mars, 19, 21 avril. — Orléans (Antoine d'), 15 juil. — Orléans (Philippe et Gaston), 3 déc. — Orléans (Adélaïde d'), 4 déc., 17 mars, 8 mai. — Orsal, 4 mars. — Orsini-d'Orbassano, 6 juil. — Ortolan, 25 fév., 10 mars, 22 avril. — Osmond (d'), 10 déc. — Osquiguil, 26 août. — Ostermann (Elisa), 24 mars. — Osterrieth, 15 juil. — Otrante (duchesse d'), 6, 23 janv., 17, 23 mars, 20 avril, 21 mai. — Oudart, 4 mars. — Oudin (Ve), 30 mai. — Ouff frères, 25 juil. — Oulman, 19, 30 sept. — Onry, 19 oct.

Outrages envers l'autorité. Peut on poursuivre le délinquant si le fonctionnaire outragé meurt avant de porter plainte? 11 avril. — Cervet et Georgemay, gamins, 6 juin. — Perrin, 13 juin. — Lepeintre, chiffonnier et fille Dubois, 22 juin. — Un rôtisseur envers un inspecteur de marché, 29 juin. — Envers un sergent de ville par son voisin, 30 juin. — Tomboise, 14, 18 juil. — Thomas et Dufay, faubouriens, 27 juil. — M..., docteur, conseiller municipal, 8 août. — Constant et Jean-Baptiste Cognier, 11 sept — Courtier, 5 oct — Bellet, cocher, 20 nov. — Chibon, 22 nov. — Raspail, 26 nov., 14, 17, 28 déc., 3 janv. — Marche. — Denquigen, 3 déc. — Cotte, 9 nov. — Une marchande de couronnes 4 déc. — Auffray et Guitter, étudiant, 30 déc. — Dubois, — Dorneau, 7 janv. — Mignon. — Vincent. — Une laitière, 8 janv. — Les enfans de Dieu, 14 janv. — Deux compagnons, 15 janv. — Delamarre, cocher. — Bourgeois, boulanger. — Une marchande d'oranges, 10 fév. — Une nouvelle arrivée dans une commune, 27 avril. — Lamoureux, 21 oct. — Embarras des agens de police pour exposer leurs griefs après un certain temps, 21 oct. — Outrages envers la statue de Guillaume III, 14 juil. — Par des *gardes nationaux*, envers des conseils de discipline. Bénard, 21 août. — Masson, 24 sept. — Imbert, 29 sept. — V. *Cris séditieux*, *Injures*, *Tapage injurieux*, *Voies de fait*. — Envers un *culte* dissident à *Londres*, 9, 11 nov. — V. *Culte*.

Outrages aux mœurs: un vieillard, par un écrit, 8 nov. — Langlois (prospectus pour la maladie de neuf mois), 7 nov. — Duvieux, prêtre, 26 nov. — Les piétistes, en *Prusse*, 15 janv. — Gourand, confesseur, 16 janv., 3 fév. — Samson, curé, 17 janv. — Lelièvre et Grimperel (au *bal* des vertus), 24 mars. — Le curé de *Vuitry*, 11 mai. — Rogonot, 15 mai. — Un ex-séminariste, 22 mai — Course aux sacs de jeunes filles à *Melun*, 28 août. — Hallé et fe Appert, au *bois de Boulogne*, 1er septembre. — Deux étudiants en médecine envers une femme mariée, 11 sept. — Barthelat (sans culottes), 28 sept. — V. *Danse*.

Outrages publics à la pudeur: Gouloumés, abbé, 11 déc. — Graton, 1er fév. — Le curé de *Puch*, 13 mai. — Un jeune marié, 18 juin. — A Paris près d'une barrière, 19 juin. — Mercier, nageur, 1er juil. — Un ex-banquier, au spectacle, 28 août. — Bouget, Porché et Crotté, 3 sept. — V. *Débauche*.

Ouvrard, 27, 29 avril, 2 mai.

Ouvrier: Quand il a travaillé pour un établissement, peut-il réclamer son salaire du propriétaire, sans avoir égard à la personne qui l'a mis en œuvre? 25 juillet. — V. *Hypothèque*, *Usurpation de titre*.

Ouzlow, 16 mai. — Overend, Guerney et ce, 27 juillet. — Owen, 16 déc. — Owen (Fe), 14 juill. — Oxerand, 26 août.

P

Pacage, V. *Bois et forêts*.

Paccard, Dufour et ce, 23 déc. — Paccini, 7 nov. — Pachin (Fe), 18 mars. — Paër, 23 janv. — Page, 25 mai, 3 oct. — Pageot, 1er juin. — Pagnerre, 19 déc. — Pailhès, 11 sept. — Paillard, 5 juin, 6 oct. — Paillard de Villeneuve, 18 mars. — Paille, 21 oct. — Paillet (Fe), 28 juin. — Paillot, 7, 9 mai.

Pair de France. V. *Domicile*.

Paix (prince de la), 25 fév. — Pajot (baron), 18, 19 mars. — Pajot, logeur, 10 août, 7 sept. — Pajot de Juvisy, 30 déc. — Pal, 2, 5 juillet.

Palais de justice: de *Paris*, faux bruit d'écroulement, 13 juill. — Travaux et agrandissemens proposés, 10, 11, 23 août, 1er sep., 20, 23 oct. — Visité par le roi de *Naples*, 8 août. — De *Tours*: Plans et devis, 20 août.

Palhoriès, 30 mai. — Panthou, 4 juill. 29 août. — Pape, 4, 13 mai. — Papillon, chirurgien, 2 janv. — Papy, 5 fév. — Parant, 16 avril, 16 mai. — Paravey, 17 avril.

Parc. V. *Bois et Forêts*.

Parchapp, 24 juill. — Parfait, 16 mars.

Pari: celui fait à l'occasion de courses de chevaux est-il légal? 12 oct.

Paris, ville, 7, 17 déc., 22 janv., 2, 3 mars, 3, 6, 7, 8 avril. — Son éclairage, 19, 21, 25 fév., 27, 30 mars. — La *Bièvre*, 2 juillet. — La tour St.-Jacques, 4 sept. — Son histoire, 11 mars. — Paris Lamaury, 23 mars. — Parisot, 23 juillet, — Parisot (Fe), 8 mai. — Parmentier, 19 juin. — Parmentier (Fe), 2 juill. — Parnet, 14 sept. — Parquin, avocat, 2, 3 déc., 15, 22 fév., 17 mars, 17, 22 avril, 12 juin, 8, 16 juill. — Parquin fils, 15 fév.

Parricides. Azaïs, notaire, 16 sept. — Bedoret, 6 mai. — Carlat (époux), 20 juill. — Cavaillé, 30 nov. — Chatel-Granot (Fe), 11 mai. — Donneux, 20 juillet. — Dousseux, aliéné, 19 sept. — Garat, 2 avril — Granet (époux), prétendu *choléra*, 14 nov. — Jaegher et Thérèse Van-Mlo, 6, 9 juin. — Juneau (famille) et Abel-Abat, 11 fév., 17, 20, 22 à 28 juin, 8, 11, 29 juillet, 13 août. — L'évêque, 22 août. — Lynn, aliéné, 10 sept. — Martret-Ribo, 21 nov., 20 fév., 18 mars. — Rivière, aliéné, 16, 18, 21, 25 nov., 17 janv., 19, 21 fév. — Rivière (Marcel), 5 déc. — Rizou (famille), 27 nov., 4, 6 déc — à *Troyes*, 13 fév. — A *Bordeaux*, commis depuis huit ans, 19 sept. — V. *Commutation de peine*, *Défense*.

Parrot, 4 sept. — Parry, 24 juillet.

Partage. Les *légataires* universels soumis à délaisser à l'héritier légitime *absent*, en cas de retour dans un certain délai, peuvent-ils avant ce délai, faire ordonner le partage de leurs droits éventuels de propriété? 2 juill. — La partie, qui après avoir refusé de signer un acte de partage, s'est mise en possession et a disposé des biens qui lui étaient attribués, peut-elle provoquer un nouveau partage? la disposition de *l'édit des secondes noces*, qui obligeait l'époux remarié à réserver aux enfants du premier lit les libéralités de cette union était-elle applicable à l'avantage résultant d'un partage inégal de *communauté* prescrit par une coutume locale? 28 oct. — La *femme*, tutrice de son mari *interdit*, ne peut-elle procéder qu'en justice à la liquidation et au partage de la succession de son père, bien que le mobilier à lui échoir lui ait été réservé propre par son contrat de mariage? 17 oct. — V. *Donation*, *Enregistrement*, *Licitation*, *Succession*.

Partage d'ascendants. L'action en *rescision* pour cause de lésion contre un partage d'ascendants fait par acte entre vifs, se *prescrit-il* par dix ans du jour de l'acte, ou du jour de la mort de l'ascendant? 16 août, 5 sept. — La *vente* pendant la vie de l'ascendant, par un co-partageant, des objets de son lot, le rend-il non recevable dans sa demande en *rescision*? *Quid* d'une *transaction* entre co-héritiers après le décès de l'auteur commun? L'intimation pour la constatation de la lésion doit-elle avoir lieu conformément à la valeur et à la consistance des biens à l'époque du partage de présuccession? 5 sept. — V. *Enregistrement*.

Partage (*arrêt de*). V. *Arrêt*.

Partarrieu-Lafosse, 29 janv. — Parthenay, 23 mars.

Partie-civile. La consignation d'une somme d'argent, sans déclaration qu'on entend prendre cette qualite, suffit-elle pour l'attribuer? 7 déc., 9 juin. — Le défaut de consignation qui n'a pas été opposé à une partie comme fin de non recevoir, devant les premiers juges, peut-il lui être utilement opposé en *appel*? 10 juin. — Le procureur du roi peut-il s'opposer à ce que le président demande au témoin principal s'il entend se porter partie civile? 14 janv. — V. *Contrainte par corps*, *Témoins*.

Partouneaux, général, 16 mars. — Pascal, 24 mars, 23 juin, 4 juil. — Pascal, juge, 27 avril. — Pascault, 18 juin. — Pasley, 24 oct. — Pasquier, 14, 21 nov.

Passage. Une ville n'a-t-elle qu'un droit de passage sur une chaussée construite le long d'un canal sur lequel il existe des *moulins*, pour en retirer les eaux? Cette chaussée est-elle censée appartenir aux propriétaires des moulins, et ce, sans contravention au principe qui déclare les rues des villes *imprescriptibles* et inaliénables? 22 avril — L'acquéreur d'un terrain avec passage résultant de la *destination du père de famille*, peut-il, en payant une juste indemnité, donner à ce passage toute l'extension que commande l'exploitation nouvelle du fonds acquis? 17 juin. — Possession de clefs contestée, 4 juin. — V. *Eaux* (*cours d'*).

Passe-avant. L'erreur de date qui y est commise par un employé peut-elle constituer le porteur en contravention? 6 déc

Passeport. Peut-on en exiger un de l'autorité ailleurs qu'à son *domicile* habituel? Le refus qui en est fait peut-il être attaqué devant le conseil-d'état? 3 oct. — Falsification, Cahuzac, 5, 31 déc. — Nom supposé, Forester, 8 août.

Passereau, 3 déc. — Pastoret (de), 10 avril. — Pasty, 6 juin.

Patente. Le droit de 4 fr. par chaque métier en sus des cinq premiers, qui sont imposés au droit de 5 fr. 60 cent., taux de la 5e classe, est-il un droit fixe? en conséquence le marchand imposé au droit fixe de 100 fr. (taux de la 2e classe), et qui comme fabricant à métiers devrait 85 fr. de ce chef, peut-il en être déchargé, ou ne doit-il l'être que du droit de 5 fr. 60 cent.? 10 juin. — Le propriétaire d'une *forêt* qui vend, à magasins ouverts, des bois façonnés provenant de ses propriétés, mais qui en sont éloignés, doit-il être soumis à ce droit? 23 sept. — Peut-on, d'après la législation actuelle, y soumettre les fabricans de *sucre de betteraves*? 2 oct. — *Quid* des *médecins* attachés aux hospices? 6 oct. — V. *Boulanger*, *Mine*, *Propriétaire*, *Théâtre*, *Voitures publiques*.

Patin, médecin, 27 août.

Patineurs, engloutis à *Londres*, 31 déc.

Patiron (femme), 7 août.

Patissiers anglais: infraction à la vente, 13 fév.

Pâturage. L'arrêté d'un maire qui défend tant à ses administrés qu'aux torains de *faire paître* leurs troupeaux dans une avenue, et de les attacher aux arbres des places et promenades, comprend-il les *chevaux* de selle ou de voiture? 17 oct. — Le propriétaire d'un champ ouvert, situé dans un lieu où l'usage est de *glaner* après la récolte, peut-il dans les deux jours qui suivent son enlèvement, y mener paître ses bestiaux? 24 oct. — Pâturage dans un bois domanial, 20 août. — Projet de loi sur le parcours et la vaine pâture, 26 oct.

Patxot, 23 oct. — Pauffin, 15 sept. — Paul, boucher, 16 janv. — Paul (Pierre), 1er mai. — Paul-Alfred, 20 janv. — Paul-Niquet, 3 déc., 18 mai. — Paulet, 6 fév. — Paulin, contrôleur, 24, 29 juin. — Paulin, ébéniste, 13 juin. Paulin, libraire, 24 juin. — Paulin, ouvrier, 30, 31 août. — Pauline, 20 janv., 17 juin, 19 août. — Pautier, 4 sept.

Pavage. Les propriétaires riverains des rues et places non pavées sont-ils tenus de faire les frais du premier pavage? Tant qu'une rue ou place nouvelle n'est pas pavée, l'entretien du sol doit-il être à la charge de la ville? 4, 5 juil. — Suffit-il à *Paris* de prévenir l'autorité pour le rétablir, quand on l'a levé pour des travaux? 20 déc., 2 janv.

Payan de Champié, 23 oct. — Payen (Ve), 2 janv., 14 fév. — Payen et Buran, 27 juin. — Péan, avoué, 24, 28 août. — Péan de St-Gilles, 6 juill. — Pêche, 4 mai.

Pêche (délits de), Camisse, 16 avril. — Lablette père, 18 mai. — Poursuites pour celle du *Gouëzmon*, 23 juill. V. *Prud'hommes*.

Pêcheur étranglé par un poisson, 30 août.

Pêcheur (Michel), 30 mai. — Péchon (Fe), 7, 14 déc., 25 avril. — Peck, 16 déc.

Peinture singulière reprochée à une demoiselle, 20 juin.

Pelgry, 5 juill — Pelisset, Crané et compagnie, 16 sept. — Pélissière, 28 fév. Pellereau, 2 mai. — Pellet, 13 fév. — Pelletereau de Villeneuve, 28 oct. — Pelletier, 26 juin. — Pelvey, 9 fév. — Penfold, 27 oct. — Penin, 3 juin.

Pension alimentaire. Les juges peuvent-ils en rejeter la demande en motivant ce rejet sur la conduite honteuse d'une mère envers sa fille? Les causes d'indignité à succession peuvent-elles être admises en cette matière? 21 déc. — L'inconduite du fils le rend-elle non recevable à en réclamer une de son père? Ce dernier a-t-il suffisamment satisfait à la loi, en mettant son fils à même d'acquérir l'éducation nécessaire pour se procurer l'existence? 16 fév. — Le *failli* peut-il par ce motif en exiger une de ses parens? 8 juill. — Les tribunaux français sont-ils *compétens* pour statuer sur cette demande formée entre *étrangers*? 28 sept. — L'*avoué* peut-il la *saisir* pour le paiement de ses *frais*? 14 avril. — Celle qui est l'objet d'un *legs* peut-elle être *saisie*, avec l'autorisation du juge, en totalité ou en partie? 4 juill. — Peut-on *saisir* celle qui est constituée par un *condamné* à une peine *infamante*, et qui est le résultat du placement d'un capital entre les mains de sa fille? Ce condamné a-t-il pu valablement traiter avec sa fille? 17 juill. — Défense ordinaire des enfans aux réclamations de leurs parens, 9 oct. — Alimens demandés à sa femme par un mari *séparé de corps*, 29 nov. — Par un mari à sa femme abandonnée, 5 déc. — Réclamée en *Suisse* contre le prince de Castelcicala pour un enfant adultérin, 28 déc. — De Custine, 7, 11, 14 déc. V. *Pension militaire*.

Pension militaire. Peut-elle être *saisie* pour paiement de *pension alimentaire*? 14 déc.

Pension de retraite. Est-ce la loi de l'époque de la liquidation, ou celle de l'époque de la mort du pensionné qu'il faut consulter pour la reversibilité à sa veuve? 30 janv. — Les allocations pour moins de trente ans de service faites à des employés réformés par mesure d'économie sont-elles des pensions reversibles par moitié sur les *veuves*? 2 mars. — Celles constituées par l'*ancienne liste civile*, et à titre onéreux, sont-elles susceptibles de l'application des lois concernant la prohibition du *cumul*? 10, 24 avril. — L'ordonnance de 1816 sur les *bannis*, qui déclare que celles dues sur les fonds de retenues d'une administration rentrent dans la classe des concessions supprimées par la loi de janvier précédent, peut-elle être opposée à une demande en liquidation d'une pension de cette nature? Y a-t-il eu acquiescement à cette ordonnance par la réception des retenues restituées? 27 mars. — L'arrêté de l'an XI qui frappe de *déchéance* pour les arrérages échus les pensionnaires qui pendant trois ans n'ont pas réclamé le paiement de leurs pensions est-il applicable lorsque la pension est contestée et même supprimée par fausse application d'une loi? 27 avril. — Les *déchéances* admises en faveur de l'état peuvent-elles être d'office appliquées par le Conseil-d'Etat, quand le ministre y a renoncé? Lorsque le ministre de la guerre notifie à un militaire l'ordonnance qui liquide sa pension et les bases de la liquidation, en lui indiquant une marche pour se *pourvoir*, soit devant lui, soit devant le *Conseil d'État*; les *délais* de ce dernier pourvoi courent-ils à partir du premier paiement des arrérages, sans que le recours formé devant le ministre, conformément à sa lettre, suspende sa *déchéance*? 15 mai. — Celle accordée par l'administration de l'*Opéra* à un ancien *artiste*, a-t-elle pu être réformée par le ministre? 5 juin. — Le supplément de pension donné, d'après conventions, à un *artiste*, en raison de sa mise anticipée à la retraite, constitue-t-il une pension à titre onéreux qui doive être inscrite sur le grand livre, aux termes de la loi de 1834? 25 avril. — L'ordonnance qui nomme un successeur à un *magistrat*, sans le révoquer expressément, l'empêche-t-elle de réclamer la pension qui lui est dûe? 1er juin — Observations sur les retraites au sujet de la *magistrature*, 3 janv. V. *Déchéances*, *Pourvoi au Conseil-d'État*.

Pensionnat. Leur chef est-il responsable vis-à-vis du père de la fuite, d'une élève enlevée par sa mère ? 1er oct. V. *Externat, Vente aux enchères.*

Pénuche, 17 fév. — Pépin (Fe), 27 nov., 11 déc., 29 fév., 10 juill.

Percepteurs des contributions. Sont-ils justiciables de la cour des comptes ? 10 mars.

Percheron, 24 avril.

Peremption. Les jugemens consulaires rendus par défaut *faute de plaider* contre une partie représentée par un agréé sont-ils susceptibles de la péremption de l'art. 156 du code pr. ? 29 oct. V. *Conseil judiciaire*, *Lettres de change*, *Séparation de corps*.

Pérès, 25 juill. — Pérez, 2, 8 mai. 21 juil. — Périer (Adolphe), 8 août, 5 sept. — Périer (J.), 14 oct. — Périer (Scipion), 7 sept. — Périer (famille), 10 août. — Pernel, 30 juin. — Perrachon, 14 mars. — Perrault (Fe), 10 juin. — Perreau, 11 juill., 15 sept. — Perreau, Lecomte et compagnie, 1er oct. — Perregaux, Laffite et compagnie, 16 mars. — Perrette, 1er fév. — Perrier, 10 juill. — Perrier (Michel-Ange), 28 nov., 3 déc. — Perrier (Vins), 29 sept. — Perrier (Dlle), 13 juin. — Pérille-Lacroix, 7, 9 déc. — Perrin, 4, 18 mai. — Perrin, abbé, 22 nov. — Perrin, acteur, 16 avril. — Perrin, garde du commerce, 25 déc. — Perrin, juge, 27 avril. — Perris, 20 février.

Perroquet, réclamé, enquête à son sujet, 7 sept.

Perros, 25 nov. — Perrot, 21 juill. — Perrot de Chezelles, 6 juin, 14, 17 juillet.

Perruquier réclamant un salaire depuis 1778, 20 mai. — Autre demande semblable, 25 mai.

Perry, 30 janv. — Persil, ministre, 8 sept., 17 oct. — Persil (Eugène), 14, 18, 26 déc, 28 mai. — Pesron, 9 janv.

Pétards. L'ignorance des réglements au sujet de leur jet sur la voie publique peut-elle annuler la contravention ? 2 oct. — Lancé dans un magasin à *Lyon*, 9, 11 fév.

Petit, 17 fév., 4 mars, 16 sept. — Petit, charron, 21 juill. — Petit, pharmacien, 30 janv., 7 oct. — Petit (Jacob), 16 mai, 1er juin. — Petit (Nicolas), 12 sept. — Petit, mennier, 6 janv. — Petit (Fe), 10 août. — Petit (Ve), 28 août. — Petit-Fontaine (Ve), 15 juin. — Petit-Lacombe, 16 déc. — Petitjean, Berlingot, 26 août. — Petitjean, propriétaire, 20 mars. — Petitjean-Guéritée, 16 fév. — Pétou, 16 mai. — Pètre, 30 mai. — Peyraud, 25 juill. — Peyronnet (de), 19, 26, 30 oct. — Pfaffenhoffen (comte de), 13 mars.

Pharmacie. Non autorisée, Pétrot et Eudeline, 12 mai. — Dargent, 28 juill. — D..., à *Lyon*, 27 juill. — Exercice illégal. Arnaf, curé, 4 sept. V. *Remèdes secrets, Vente aux enchères.*

Pharmaciens. Condamné pour erreur de médicaments, 21 avril. — Pour poison mal renfermé, 6 mai — Escroqueries envers eux, 18 mai, 11 juin. — Clause singulière d'apprentissage sur la casse, 12 oct. — V. *Pharmacie.*

Philastre, 30 sept. — Philibert, médecin, 23 juin. — Philibert (Dlle), 9 avril. — Philipot, 17 oct. — Philippon, 12 août. — Physionotype (le), 25 fév. — Pianelli, 13 oct. — Pic, 7 mai. — Pick, 11 déc. — Picard, boulanger, 24 août — Picard, conseiller, 17, 21 juill. — Picard (généreuse), 23 mai. — Picard (Fe), 31 mars. — Pichard, 28 janv. — Pichon, 13 avril, 25 août. — Pichot, 29 janv. — Picnot, 25 nov. — Picon (Fébure), 17 juin. — Picquery, 15 sept.

Pièces à conviction. Faut-il, à peine de nullité, qu'elles soient représentées aux témoins et à l'accusé ? 22 août.

Pied (Fe), 9 oct. — Piédelen, 19 mars. — Piédoye (Dlle), 20 juin. — Piéplu, 8 juill., 6, 9, 27 oct. — Pierdon, 12 oct. — Pierre, 28 oct. — Pierre, domestique, 19 avril. — *Pierre-Corneille*, vaisseau, 16, 20 oct. — Pierret, 22, 30 nov., 16, 17 fév.

Piétistes. Leurs mœurs en Prusse, 15 janv.

Piéton aquatique allemand, à *Londres*, 12 sept.

Piétri fils, 10 sept. — Pigal (Ve) 9 sept., 26 oct. — Pigenel, 8 juill.

Pigeon, mystérieux, 6 août. V. *Chasse.*

Pihan-Delaforest, 18 juill.

Pillage. Une *commune* est-elle responsable de celui d'un *ballon*, exercé par ses habitans ? 17 oct. — Envers des propriétés à *Quimper*, 16 fév. — Envers une maison par ses entrepreneurs non payés, 26 oct. — D'un bal public à *St.-Jean-d'Angely*, par des cavaliers, 14 mars. — Dans les bureaux du journal le *Libéral* en *Belgique*, 19 avril, 17 juill. V. *Communes.*

Pillet (Léon), 10 juill. — Pillet (baronne), 8 août. — Pillon, 4 déc. — Pillot, prêtre de l'église française, 10, 12, 13, 14, 31 août, 2, 4, 9 sept. — Pin frères, 4 août. — Pinaud, 3 juin. — Pinçon, 7 juill. — Pineau, 18 déc. — Pinel, 5 août. — Pinel de Truilhac, 30 nov. — Pinès, 24 mars. — Pinot, 2 janv. — Pinsotti, 2 juill. — Piochelle, 27 avril, 4 juill., 28 août. — Pionnier, 25 mars. — Piot, 13 août. — Piot-Jourdan frères, 18 fév. — Piou, 14 nov. — Pipat, 13, 15, 20 nov. — Pique, 27 mai, 8 oct. — Piquerel, 2 sept.

Piraterie. Quand est-ce qu'un vaisseau peut être déclaré pirate ? 15 juill. — La Louise, 15 juillet.

Piron, 7, 14 déc., 25 avril. — Pisanelli, 31 août. — Pitolet, 31 mars.

Plagiat. V. *Contrefaçon littéraire.*

Plagniol, 2 déc.

Plaidoiries. Les *avoués* peuvent-ils plaider quand le collége des *avocats* est suffisant ? 13, 20 fév. — *Quid* dans les chefs-lieux de départements et les siéges de *Cours-d'assises* ? appartient-il à ces tribunaux de déclarer l'insuffisance des avocats, sous la condition de n'accorder aux avoués que des autorisations spéciales ? les *avocats stagiaires* doivent-ils être pris en considération pour constater si leur collége est suffisant ? *Quid* des avocats stagiaires non résidants ? 21 fév. — *Quid* s'il s'agit d'affaires civiles, sommaires ? 8, 15 mai.

Plaighe, 19 sept. — Plaisance (fille), 16 oct. — Planchenault, 22 août. — Plancoët, 2 mars. — Pleyel, 8 mai. — Pline-Faurie, 18 mars. — Ploix, 20, 21 fév. — Plomann, 19 fév. — *Plaudalmézeau* commune, 9 mai. — Plougoulm, 14, 18, 26 déc. — Plouzet, 19 mai. — Pochard, 24 déc. — Pocquel, 21 fév. — Poggi, 30 déc.

Poids et mesures. L'obligation de se servir des mesures légales n'est-elle imposée qu'aux marchands de profession ? 30 août. — Abus exercés par l'usage des anciens poids chez les *bijoutiers*, 10, 20, 27 mars, 11 mai. — V. *Or.* — Poursuites pour mesures prohibées et non jaugées, 9 nov. — Faux poids, V. *Bouchers, Boulangers.*

Poilleu, 25 juill. — Poilroux, 14 déc. — Poinsot (époux), 20 juin. — Poiré, 6, 9 juin. — Poisson (Ve), 11 janv. — *Poitiers*, ville, 23 mars. — Poizat, 13 mars. — Polhe, 24 mars. — Policknouwski, 4 sept. — Polignac (de), 30 oct. — Polisse (Julienne), 12 mai. — Pollet, 20 juill. —

Polygone, blessures à *Rennes* par un boulet, 8, 10 sept.

Pomairol, 14 janv. — Pommeraye (Ie de la), 3 juillet. — Poncet, 8 fév. — Poncy (de), 2, 9 nov. — Poniatowska, 10 avril, 24, 28 juill. — Poniatowski, 4 sept. — Ponsel, 30 avril. — Pontalba (de), 2 mars. — Pontchevron, 11 déc. — Ponta (de), 3 fév. — Pontisot, 26, 31 mars.

Ponts de bateaux. Celui qui existe sur le Rhône à *Arles* appartient il à cette commune, quoique construit par l'état ? comment peut-il appartenir à cette commune ainsi que son péage ? 23 juill.

Ponts (maître des). Le service des chefs de ponts à Paris est-il obligatoire et gratuit pour le pont des Arts ? 6 déc. — *Quid* pour celui d'Austerlitz, à l'égard des bateaux qui entrent dans le canal St.-Martin ou qui en sortent ? 3 juin, 3 septembre.

Ponts et chaussées. V. *Utilité publique.*

Ponty, 23 déc. — *Popincourt*, marché, 3 mars. — Populus, 25 avril. — Porée, 13 fév., 3 oct. — Porquet, 27 avril, 19 juin. —

Port de mer. Les règlemens de police d'un port marchand sont-ils applicables aux bâtimens de l'état ? 5 oct.

Portal, 11 mars. — Portalis (Aug.) 13 janv. — Porteaux (Reine), 5 fév. — Portien-Levacher, 19 mars. — Portier, propriétaire, 24 déc.

Portiers. Sont-ils tenus sous peine de *dommages-intérêts* de recevoir les lettres adressées aux locataires ? le propriétaire est-il solidaire de ce fait ? 11 mars. — Peut-il en ce cas être forcé de le renvoyer ? 10 juillet. — V. *Bail.*

Portrait. Ressemblance contestée par trois dames, 31 déc. — Même difficulté pour celui d'un individu décédé, 26 fév.

Port-d'armes altéré, 7 sept.

Possession annale. V. *Réintégrande.*

Postansque, 23 nov. — Postel d'Orvaux, 10 mars.

Poste aux lettres V. *Lettres* (postes aux).

Poste (maîtres de). Le voiturier qui conduit avec ses chevaux la voiture d'un voyageur doit-il leur payer le prix ordinaire de poste, ou seulement 25 c., sous peine de 500 fr. d'amende ? 2 déc. — *Quid* des *voitures publiques* ayant des siéges suspendus par des courroies dans l'intérieur ? 29 avril. — *Quid* si les banquettes ne sont pas suspendues, mais que les coussins sont à ressort ? 29 août. — *Quid* des voitures particulières conduites par un loueur de chevaux ? N'y a-t-il alors ouverture qu'à une action civile ? 28 juin. — Dans ces divers cas les tribunaux peuvent-ils admettre la bonne foi pour excuse ? 21 août. — Un maître de poste peut-il être poursuivi commercialement, même pour une obligation notariée, s'il est associé dans une entreprise de *diligences* ? 10 juillet.

Pot de vin. Pour l'éclairage de Paris, 19, 21, 25 fév, 27 mars.

Potèle, 8 oct. — Pottier, avoué, 20, 27 janv. — Pottier, juge, 16 juil. — Pou, 10 mars. — Pourbin, 18 déc.

Poudre de Guerre. Sa vente par des militaires est-elle un délit ? 7 déc., 30 sept. — La possession de quelques livres de poudre avariée, dans de mauvaises boîtes mises à l'écart, constitue-t-elle le délit de détention de munitions de guerre ? 17 déc. — *Fabrication clandestine et illicite*, rue de l'Oursine à *Paris*, 13, 14, 16, 17, 18, 20 mars, 1, 17, 29, 30 avril, 2, 4 mai, 3, 4, 5, 8, 26 juin, 30 juil., 3 à 12 août ; Appel, 8 sept. — De la rue Dauphine, 30 sept — Jonction de cette affaire à la première, 13, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23 oct. ; arrêt, 24 oct. — Vendue par des sous-officiers, 30 sept.

Pouillaude de Carnière, 6 mars. — Pouilly, 24 fév. — Poujet (Paul) et Comp., 24 déc. — Poulain, 23 avril. — Poulin, 10 mars. — Poulle, juge, 16 juil. — Poulle, soldat, 11 août. — Poulo (Angelo et Nicolo), 1er juil. — Poultier, 14 juil. — Pouly, 6 fév. — Poumet, 18 fév. — Poupet (Dlle), 18 déc. — Poupon, 31 mars, 13 avril. — Pourrat, 2 juil. — Pourrat frères, 24 sept.

Poursuites disciplinaires. Le *pourvoi* contre un arrêt rendu en cette matière est-il suspensif ? 11, 13 janv. — L'art. 103 du décret de 1808 qui attribue aux cours et tribunaux, en chambre du conseil, la connaissance des faits qui se seraient passés hors de l'audience, s'applique-t-il aux *avocats* ? A-t-il été abrogé par le décret de 1810 et l'ordonnance de 1822 ? Depuis cette ordonnance et celle de 1830 l'ordre des avocats peut-il se réunir pour d'autres objets que l'élection du conseil de discipline ? Le ministère public a-t-il droit d'exiger du conseil de discipline expédition de toutes ses délibérations ? 4 fév., 29 avril. — Le tribunal de première instance est-il *compétent* pour connaître des fautes disciplinaires imputées aux *avocats* ? 25 mars. — Une cour royale peut-elle forcer un conseil de discipline à détruire une de ses délibérations ? (*barreau de Grenoble*), 30 mars. — Lorsqu'un *avocat* a été suspendu par un jugement rendu publiquement, comment doit-il diriger son *appel* à la cour ; est-ce devant la chambre correctionnelle ou devant les chambres assemblées en conseil ? 12, 22 juin. — Cénégal, *avocat*, 23, 30 déc., 11 mai. — Dupont, *avocat* ; offense envers une cour d'assises, 30 sept., 1, 2, 3, 6, 7, 9 oct. — Requête d'un *avoué* injurieuse pour la famille royale, 5, 11 mai. — Dutilleul, *avoué*, et Garnier, *huissier*, 24 juin. — Les tribunaux statuant sur cette matière, en chambre de conseil, à l'égard d'*officiers ministériels*, excèdent-ils leur *compétence* en prononçant des *dommages-intérêts* envers le plaignant, et leur décision sur ce chef peut-elle être frappée *d'appel* ? 27 avril, 19 juin. — Un *notaire* accusé de *faux* et acquitté peut-il encore à ce sujet être poursuivi par cette voie ? 22 janv. — Les tribunaux sont-ils *compétens* pour prononcer contre les *notaires* des peines de discipline, sur la poursuite du ministère public ? 17, 30 juin. — *Notaires* poursuivis pour absence de *Marseille* pendant le *choléra*, 6, 9, 26 nov., 13 déc.

Pourvoi en cassation. Lorsqu'il y a désistement parce que le défendeur renonce à l'avantage de l'arrêt attaqué, la restitution de *l'amende* doit-elle être refusée, et le défendeur condamné aux frais doit-il la restituer au demandeur ? 16 fév. — La signification de l'arrêt d'admission est-elle valablement faite au *domicile* indiqué dans l'exploit de notification de l'arrêt attaqué, quoiqu'il y ait eu *changement* de *domicile* annoncé dans des actes de procédure d'une autre cause, alors surtout que le défendeur en cassation a reçu la copie signifiée ? 13 avril. — Celui qui prend *exécutoire* pour poursuivre le paiement de frais préjudiciaux qui lui sont accordés par arrêt peut-il se pourvoir contre cet arrêt ? 28 oct. — L'*état de faillite* peut-il être assimilé à l'état d'indigence, en ce sens que le failli soit dispensé de consigner *l'amende* pour valider son pourvoi ? 26 juin. — Négligence de l'autorité d'exécuter un arrêt d'admission en matière de *garde nationale*, 12 août. — V. *Poursuites disciplinaires.* — Pourvoi en *matière criminelle.* Lorsque le condamné meurt avant qu'il ait été prononcé à son sujet, la condamnation aux frais subsiste-t-elle encore ? 4 mars.

Pourvoi au conseil d'état. En matière de *domaines* la notification d'un arrêté du conseil de préfecture, faite à la régie des domaines, fait-elle courir les délais du pourvoi ? 6 janv. — Les décisions remises à la *poste* sont-elles réputées connues des parties, et la *déchéance* du pourvoi peut-elle être encourue trois mois après ? 30 janv. — V. *Pension de retraite.*

Poussaint, 4 déc. — Pousse, 7 nov. — Poussielgue, 11 mars.

Pouvoir discrétionnaire. V. *Excès de pouvoir*, *Expertise*, *Garde nationale.*

Pouyet, 21 sept. — Powel, 17 sept. — Poyet, 9 janv. — Pozzo-di-Borgo, 11 mars, 21 sept., 22, 23, 24, 26 oct. — Prailly, 23 avril. — Pralius (de), 27 oct. — *Prangin*, domaine, 15 juin. — Prat, 10 mars, 4 mai. — Préau, 18 fév. — Préaux, 20 nov.

Préciput. V *Succession.*

Prédication. Une femme en Angleterre, pour la religion d'O'connel, 23 sept.

Préfet. Est-il le seul représentant de l'état devant les tribunaux administratifs comme devant les autres ? 6 janv.

Presbytère. V. *Fabriques.*

Prescriptions. La règle du code civil qui fait produire à la citation devant un juge incompétent l'effet d'interrompre la prescription est-elle applicable au criminel et notamment au délit de *chasse* ? 4 janv. — Quelle est celle qu'on peut opposer à un entrepreneur de *maçonnerie* ? 6 fév. — *Quid* à l'égard d'un *ciseleur-doreur* pour travaux antérieurs à 1789 et postérieurs ? La prescription trentenaire opposable à la réclamation formée après le décès du débiteur est-elle interrompue par la production et la demande en liquidation présentée administrativement ? 28, 29 fév. — Celle de dix et vingt ans, en consolidant la propriété de l'immeuble vendu, libère-t-elle son acquéreur de toutes les charges dont il était grevé ? 22 avril. — Le délai de cinq ans exigé pour celle de la peine d'un *délit* court-il à compter des dix jours accordés au procureur du roi et au prévenu pour interjeter appel, ou seulement des deux mois accordés pour l'appel du procureur-général ? 28 août. — V. *Arrêt*, *Avoués*, *Bois et Forêts*, *Colons* (*indemnité des*), *Contumace*, *Émigrés*, *Enregistrement*, *Femme mariée*, *Jugement par défaut*, *Lettre de change*, *Mandat*, *Mariage*, *Partage d'ascendans*, *Passage*, *Rivières*, *Servitudes*, *Société commerciale*, *Usage.*

Présomption. V. *Nantissement.*

Presse. Abolition du système de la presse aux *Indes-Orientales*, 16 déc.

Presse (*délit de*). La *réimpression* d'un ouvrage est-elle un fait nouveau, constitutif d'un nouveau délit, lorsqu'une *prescription* est acquise en faveur du premier tirage ? 19 déc. — Quel est le sens de l'art. 24 de la loi de 1835 qui donne au ministère public la faculté de citer directement devant les assises même lorsqu'il y a eu saisie préalable des écrits ? Le peut il encore si un juge d'instruction a déjà interrogé les prévenus ? 29 sept. — Satires, Bastide, 8 nov. — Imberbis, 20 nov. — Souvenirs des Heghlanders, 6 déc. — Apologie de l'attentat-Fieschi, 7 déc. — Almanach populaire du Pas-de-Calais, 26 déc., 28 janv. — Le Wally, par Gutzkow, en *Allemagne*, 31 déc, 2 fév. — Nouvelle Justine, ou les malheurs de la vertu, *Bordeaux*, 16 mars. — Petit almanach de tout le monde, 18 avril. — Behr, député bavarois, 6 juil. — Excès de rigueurs à ce sujet, 18 avril. V. *Amende*, *Chanson séditieuse*, *Contrainte par corps*, *Imprimeur*, *Journaux*, *Récidive.*

Prestat, 3, 21 déc. — Preston, 8 avril. — Prestrot, 21 janv.

Prêt sur gage. Viviard, 20 août. — V. *Femme mariée.*

Prêtre (*faux*), à *Reims*, 25 avril, 8 mai.

Preusse, 18 fév. — Préval, 16 oct. — Prévost, procureur du roi, 31 déc. 6 mars. — Prévost (de *Melun*), 9 oct. — Prévôt, 23 déc. — Pricot, 23 avril. — Princeps, 15 oct. — Prioux, 18 janv., 2 fév.

Prise à partie. Celui qui demande cette autorisation contre un juge peut-il être admis à développer oralement et en personne ses moyens ? un juge d'instruction désigné pour des interrogatoires, perquisitions et autres actes d'instruction, se rend-il coupable de dol lorsqu'en procédant à l'interrogatoire du prévenu, arrêté sur mandat d'un autre juge, il refuse de recevoir sa plainte en *arrestation arbitraire*, surtout si ce dernier refuse de répondre à l'interrogatoire ? y a-t-il forfaiture de la part de ce juge qui ouvre les *lettres* adressées à ce prévenu, en sa présence ? le prévenu arrêté hors de son domicile, par ordre du ministre, en exécution d'un mandat signifié à son domicile, peut-il se plaindre *d'arrestation arbitraire* ? en tous cas, le défaut de représentation et notification du mandat au prévenu est-il une cause de prise à partie à l'égard d'un autre juge d'instruction qui n'a fait que procéder à l'interrogatoire ? 31 janv.

Prise de corps. V. *Instruction criminelle.*

Prisons. Etat de celles de *Nancy*, 5 fév. — D'*Alger*, 6 avril. — de *St.-Quentin*, 2, 15 sept. — Disposition du château de *St.-Germain*, 12 mai. — Admission de celle de la *Roquette*, 10 août. — Transfert des jeunes détenus dans ce pénitentiaire, 12 sept. — Visite de la conciergerie, par le préfet de police 30 sept. — Dégré d'instruction des détenus, 21 juil. — Scorbut à *Clairvaux*, 27 août. — Complot au fort Saint-François à *Aire*, 9, 10 sept. — Evénemens causés par la foudre à celle de *Bellecroix*, 23 août. — Legs fait à celles de *Prusse* par une célèbre empoisonneuse, 18 sept. — Prison projetée sur le boulevart de la Salpétrière, 23 août. — Observations sur leur réforme, 21 mars, 28 juin. — Rapport au roi à leur sujet, 9 sept. — V. *Entrepreneur de travaux.*

Prisons (comité des) : Assemblées, 13, 19, 21 avril. — Choix de vingt défenseurs, 8 avril.

Privat, 19 fév., 29 avril, 1er mai.

Privilége immobilier. V. *Hypothèque.*

Privilége mobilier. Un chasseur (chercheur de voyageurs) d'une diligence mise en *faillite* peut-il réclamer celui accordé aux gens de service ? 27 mai. — Le *commis* d'un architecte *failli* peut-il le réclamer sur la généralité des meubles ? 16 fév. — V. *Agent de change*, *Faillite*, *Fonds de commerce*, *Nantissement*, *Office ministériel.*

Procédure. La partie condamnée peut-elle, en acquittant sa condamnation, en exiger toutes les pièces, ou seulement la grosse du jugement ? 15 avril. — V. *Garantie.*

Procédure criminelle en *Angleterre*, 18 avril.

Procès-verbal. De l'abattage d'un loup, 19 déc. — Style singulier de quelques-uns, 14 oct. — V. *Bois et Forêts*, *Octroi*, *Voirie.*

Procession. V. *Garde nationale.*

Pronteaux (Fe), 11 janv.

Propriétaire. Peut-il retenir comme gage une *patente* ? 4 déc. — A-t-il encore une action pour réclamer ses loyers s'il consent à l'enlèvement des meubles ? 5 déc. — Peut-il retenir le coucher de ses locataires qui ont brûlé leurs autres meubles pour se chauffer ? 17 janv. — Lorsqu'il accède à une pose de papiers peints, est-il responsable de l'excédant de dépense qu'a fait son locataire à ce sujet ? 28 fév. — V. *Assurances contre l'incendie*, *Bail*, *Congé*, *Contributions*, *Dommages-intérêts*, *Enseigne*, *Gaz hydrogène*, *Locataire*, *Loyer*, *Portiers*, *Réparations locatives*, *Saisie.*

Propriété littéraire. Commission nommée pour statuer à son égard ? 23 oct. — Pour les livres d'églises. — V. *Contrefaçon*, *Librairie.*

Proscrits. V. *Déchéance.*

Protêt. Celui de *billets* d'une *succession* vacante peut-il être fait à la requête d'un directeur particulier de la régie du domaine ? 17 juin. — V. *Billet à ordre*, *Lettre-de-change*, *Traites.*

Protet (Benoît), 13 mai. — Proud'hon, juge, 17 avril. — Proud'hon, professeur, 19 mai. — Provent, 29 mai. — Provost, 8 oct.

Prud'hommes. Leur décision rendue sur des contraventions ou délits, pour la pêche, par exemple, arrête-t-elle l'action publique ? 16 avril.

Prunet, 4 sept. — Prunneau, 14 sept. — Przezdziechi, 16 nov. — Pugault, 27 mai.

Puisards. Leur danger dans *Paris*, 8 sept. — Éboulement à *Lyon*, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19 sept. — A *Bruxelles*, 14, 15 sept.

Puissant, 3 oct. — Pujol, 3 déc. — Pujol (Louis), 7 juil. — Punche, 17 fév. — Puthod (Fe de), 17 sept. — Puységur (de), 26 août.

Q

Qualités. V. *Demande judiciaire.*

Quantin, 25 janv. — Quatremain, 26 nov. — Quempff (Fe), 7 sept. — Quenisset, 22 avril. — Querini, 30 janv. — Querrieu (de), 8 mai. — Quesnel, 4 mars, 17 avril. — Quesnot, 30 avril. — Quillet, 30 janv. — Quillier, 27 mars. — Quingery (de), 10 août. — Quinquet de Montjour, 3 janv. — Quintard, 23 avril. — *Quinze-Vingts*, hospice, 2 juil. — Quiquet, 21 sept.

Quittance. V. *Caisse des dépôts*, *Notaire.*

Quotité disponible. Lorsque le *donataire* en avancement d'hoirie d'une somme n'excédant pas sa réserve, renonce à la succession, le légataire de la portion disponible doit-il la recevoir intacte, de telle sorte que la donation ci-dessus soit payée par égales portions par les autres héritiers, après déduction de la portion disponible ? 6 juin. — V. *Donation*, *Rente viagère.*

R

R..., 27 janv. — R..., agent anglais, 27 juil. — R... (Cléopâtre-Aspasie), 25 juil. — R... (Octavie), 1er juin. — Rabaux (Ve), 25 juin. — Rabier (Fe), 25 janv. — Rabiller, 17 juil. — Rabinels, 15 juil. — Racine, notaire, 13 avril. — Radet, 27 mai. — Radot, 14 juil. — Raffé, 4 mars. — Raffin, 22 nov. — Ragani, 3, 5, 9, 19 fév., 18 mars, 29 avril, 1er mai. — Ragu, 17 juil. — Rahout, 14 avril. — Raimond, 26 août. — Raimond (Ve), 26 oct. — Raimond-Benoît, 17 juil. — Rambaut (Fe), 24 fév. — Ramsby, 2 déc. — Rancé (de), 4 mai. — Rancher (de), 10 janv. — Randolph, 4 sept.

Rapport successif. V. *Donation.*

Rapt d'un enfant par Henriette dite la Parisienne, mendiante, 6 mars. — V *Enlèvement.*

Rascée (Julie), 29 mai. — Raspail, 12, 28 déc., 2, 16, 31 janv., 7 sept.

Rassemblemens. Meeting Flamand, à *Bruxelles*, 8 sept. — A *Gand*, 9 sept. — A *Londres*, par un ancien constable aliéné, 17 sept. — A *Mons*, par un officier de cavalerie, 28 sept.

Rat. Thé au rat, à *Londres*, 12 oct. — Sentence rendue contre leur race dans la commune de *Bouranton*, 17 oct.

Raucourt, commune, 15 août. — Raugy, 3 juil. — Raulin, 24 fév., 7 mai. — Ravault (Rosalie), 4 déc. — Raviot, 27 juil. — Ray, 17 déc. — Raymond, 27 avril. — Raynal, 28 juin. — Rayon (fille), 13 janv. — Réalier-Dumas, 1, 5 nov., 14 juil., 3 sept., 12 oct. — Rebecqui, 26 déc. — Rebin (famille), 25 nov., 25 août.

Rébellion. La résistance passive la constitue-t-elle ? 8 janv. — Bérenger, vieux soldat, 23 oct. — Dussart (Fe), 28 oct. — Fauconnier, pour éviter une prise de corps, 17 oct. — Feugeas, 29 oct. — Fromond frère, 20 juil., 29 sept. — Galibert frères, 24 oct. — Gaigau (Titi), 23 janv. — Guillemy et Perrotte frères, 29 oct. — Hubert et Lafolie, 23 oct. — Labarbe (Fe), chiffonnière, 6 nov. — Morel, soldat, 30 oct. — Tual, 8 juil. — Un siffleur au théâtre de *Rouen*, 15 janv. — Au bal de *Pacy-sur-Eure*, 5 nov. — Les accusés du complot de *Neuilly*, pour la messe à la Conciergerie, 30 mars. — Envers une ronde de police, faubourg du Temple, 29 sept. — V. *Insubordination*, *Outrages*, *Sédition.*

Rebon, 10 août. — Récalde (Jeanne), 13 nov. — Rechler, 31 mars.

Récidive. En matière de *délit de presse* la peine de la récidive n'est-elle encourue qu'autant qu'il y a eu antérieurement condamnation à plus d'un an de prison ? 24 juillet. — V. *Circonstances atténuantes.*

Récompenses nationales. V. *Bannis.*

Recrutement. Deux *enfants naturels* reconnus par leur mère sont-ils frères, et peuvent-ils être admis à l'exemption légale ? 12 déc. — Pour conserver leur exemption les *séminaristes* doivent-ils terminer leurs études dans un grand séminaire ? La question de savoir s'ils ont cessé leurs études, et s'ils n'en ont pas fait la déclaration à leurs maires, est-elle du ressort des tribunaux ? 17 avril. — Peut-il y être soumis le fils d'un *étranger* dont le père a vu accidentellement le jour en France ? 2 oct. — Discussion sur la priorité de la naissance de deux jumeaux, 22 nov. — Vente d'un beau-frère, 11 mai. — Vice dans la législation au sujet du *domicile*, 17 sept. — *Exemptions frauduleuses.* Se rend-on impropre au service en se coupant l'index, et la lettre d'un préfet peut-elle, sur ce point, équivaloir à une délibération du conseil de révision ? 24 déc. — La tentative de se rendre impropre au service militaire est-elle punissable ? *Quid* de la simulation d'une maladie qui, si elle était réelle, y rendrait impropre ? (les conscrits et les abeilles), 27 janv. — Debenet, 27 janv. — E..., docteur, 18 juin. — Huart, 24 déc. — Pilleur, 28 nov. — Teinture de safran, 23 nov. — Sciage de dents, 25 nov. — Essayée dans le *Calvados*, 2 nov. — A *Brinon* (Nièvre), 11 nov. — V. *Désertion*, *Remplacement.*

Recurt, 22 fév. 19 mars.

Récusation. Une partie peut-elle la former contre un juge, beau-père du *créancier* de sa partie adverse ? Cette qualité de *créancier* est-elle suffisamment prouvée par la déclaration, sur un acte extra-judiciaire, du créancier lui-même, sans recourir à une enquête, 2 mars.

Redon, 21 août.

Référé. Peut-on en cet état, nonobstant l'opposition du ministre des finances, ordonner le transfert d'inscription de *rentes sur l'Etat*, réclamées par des tiers contre le Trésor public ? 23 mars. — En cet état le juge peut-il, en vertu d'un *bail*, prononcer une expulsion de lieux autorisée par ce bail, sans formalités de justice, en cas de non paiement de loyers ? 27 avril. — Le juge peut-il en cet état statuer sur la demande en *revendication* formée par un tiers d'un objet compris sous des *scellés* et dont il se prétend propriétaire ? 27 mai. — Ce juge est-il aussi compétent pour ordonner des vérifications et simples mesures provisoires sur une action de la compétence du *conseil de préfecture* ? 29 août. — Observations et nouvelles dispositions sur les référés des juges de paix, 5 août. — V. *Appel*, *Contrainte par corps*, *Enquête*, *Opposition*, (*Saisie*).

Réfugiés politiques expulsés de France, 1er août. — V. *Acte de notoriété.*

Régerat, 14 mars. — Regert, 13 fév.

Régicide. V. *Attentat contre la vie du Roi.*

Régis, 21 sept. — Régis et compagnie, 22 oct. — Régley, 13 mars. — Regnault, 21 juil — Regnault (Théodore), 23 nov. — Regnault-Bretel, 19 déc. — Régnis, 10 sept.

Réhabilitation. Mary, 8 mai. — Deffienx, 3, 25 juil. — Gellée, 8 août. — Villeret, 14 sept. — Observations à ce sujet, 22 avril.

Reilles (comtesse), 18 janv., 16 fév. — Rein (Ve), 26 août, 14 sept.

Réintégrande. Cette action ne peut-elle, comme les possessoires ordinaires, être exercée que par celui qui a la possession *annale* ? 25 nov.

Remaud (Jeanne), 1er juill.

Remèdes secrets. *Pharmaciens* poursuivis, 9 janv., 6 mai. — Labourey, pharmacien, et veuve Vincent, 3 juill. — Cinq médecins, un herboriste et un bonnetier, 21 juill. — Giraudeau-de-St.-Gervais et Ch. Albert (Chaumonnot), 22, 29 sept., 2 oct.

Réméré. Une vente de meubles avec faculté de rachat est-elle valable entre le vendeur et l'acheteur ? 22 juill.

Remises de causes contestées par la cour ou le tribunal, 26, 31 déc., 7 fév. Pour dettes de jeu, 20 mars. — Pour plaider devant une autre chambre, 11 juin. V. *Appel.*

Remplacement militaire. L'agent de remplacement peut-il disposer de l'obligation souscrite à son profit par le remplacé, avant d'avoir satisfait à tous ses engagemens envers le remplaçant ? 4 déc. — *Quid*, de cette *vente* de la part du remplaçant, avant l'expiration de l'année de garantie ? 14 oct. — L'agent qui a promis un remplaçant avant tirage est-il tenu de le fournir, si le fils de famille se trouve rejeté dans la réserve, et ne reçoit pas l'ordre de rejoindre ? 8 fev. — Ce contrat est-il annulé par la *désertion* du remplaçant, lors même

que le remplacé n'a pas été appelé et que le remplaçant qui a été repris est décédé dans le service militaire ? 18 avril. — L'engagement d'une société de fournir à une autre un certain nombre de remplaçants est-il rempli, quoiqu'il se trouve parmi les individus livrés des hommes mariés ? 14 oct. — Les créanciers d'une société de remplacemens peuvent-ils former *opposition* sur les sommes déposées par les remplacés chez les *notaires* de la société ? *Quid*, entre les mains des remplacés ? 16 fév. — Les tribunaux ordinaires sont-ils *compétens* pour connaître de l'action intentée contre un préfet, qui veut rendre un remplacé responsable de son remplaçant hors des cas voulus par la loi ? Le remplacé doit-il marcher sous les drapeaux, si son remplaçant, agréé par le conseil de révision, ne se rend pas au corps et se trouve dans la catégorie des *insoumis* ? 11 sept. — Singulière stipulation d'un agent au détriment des remplaçans, 24 juin. — Par un nommé Fieschi, 16 nov. — Manœuvres des recruteurs pour tromper les autorités, 10 sept.

Remploi. V. *Mariage* (*contrat de.*)

Remy, 14 nov. — Remy (époux), 19 oct. — Renard, juge, 23 juin. — Renard, pharmacien, 28 juil. — Renard, Roulier, 11 sept. — Renard, savetier, 10 oct. — Renaud, 1er juin. — Renaud de Coucy, 8 mai. — Renaudin, 29 fév. — Renault, 10 fév. — Renduel, 1, 4 mai, 15 juill. — Renesse (de), 13 juill. — Renou, 18 mars. — Renouard, 15 mai, 14 juill. — Renouard (Jules), 12 déc., 15 janv. — Renouf, 19 fév.

Rente foncière. Un acquéreur peut-il valablement purger une *hypothèque* résultant d'une rente foncière constituée en 1793 ? S'affranchit-il par l'offre du prix de son acquisition de toute action de la part du titulaire ? 18 déc. V. *Domaines engagés, Enregistrement, Hospices.* — *Obituaire.* V. *Fabrique d'église.* — *Viagère* : celle constituée au profit d'un domestique pour services rendus est-elle un acte rémunératoire qui doit être fait dans la forme des *donations* ? Peut-elle être constituée par un *pourvu de conseil judiciaire*, lorsque l'acte reçu par ce conseil, comme notaire, ne contient ni affectation d'*hypothèque*, ni d'un capital pour son service et sa garantie ? 24 déc. — Celle constituée par un père à son fils est-elle sujette à rapport dans sa *succession* pour établir la *quotité disponible*, quelque soit l'intérêt et le nombre d'années de son service ? 29 janv. — La disposition qui déclare sans effet celle constituée sur la tête d'une personne qui décède, dans les vingt jours de l'acte, de la maladie dont elle était alors atteinte, s'applique-t-elle à la rente constituée à titre gratuit ? *Quid* d'une rente viagère que le *donateur* s'est réservée en faisant l'abandon de ses biens au *donataire* ? 7 sept. V. *Vente.*

Rentes sur l'état. Sont-elles pour leur *transfert* comprises dans la disposition de la loi qui porte qu'en fait de meubles possession vaut titre ? 28 mai. — Leur *transfert* par acte *notarié* est-il insuffisant pour saisir le cessionnaire ? 6 juin. — Les tribunaux peuvent-ils statuer sur la demande formée contre le *trésor* en remise d'inscription et d'arrérages, remise et paiemens faits à un *mandataire* dont on conteste les pouvoirs ? 7 juill. — Leur propriété est-elle contestable de la part d'un prétendant droit à leur co-propriété, et les inscriptions ne peuvent-elles être *séquestrées* entre les mains d'un tiers, nonobstant leur *insaisissabilité* ? 5 oct. V. *Communauté, Référé, Bourse* (*opération de*). — Rente léguée. V. *Testament.*

Renvoi. La loi autorise-t-elle un prévenu à demander son renvoi en simple police, lorsque les faits perdent aux débats leur caractère de délit ? 26 fév.

Réparations locatives. Engendrent-elles une action mixte qui peut être intentée devant le tribunal de la situation de la maison ? 29 juil.

Requête civile. Le *faux* n'y donne-t-il ouverture qu'autant qu'il a été reconnu par la partie ou par la justice, depuis le jugement ou l'arrêt attaqué, et non lorsqu'il n'est qu'allégué par le demandeur ? *Quid* du *dol* ? 13 mars. — Intentée pour erreur d'un arrêt de la Cour de cassation, 19 juin. — Galos, 25 juillet. — V. *Usure.*

Requête d'avoué, injurieuse pour la famille royale, 5, 11 mai.

Rescolle, 6 août.

Rescision. V. *Usure, Partage d'ascendans.*

Rességuier (de), 8 janv. — Resteau, 1er juillet.

Retrait successoral. L'héritier peut-il réclamer sa part dans le bénéfice de ce retrait, exercé par son co-héritier, en offrant de contribuer dans la proportion de ses droits au remboursement du prix non encore payé, lorsqu'un jugement passé en force de chose jugée a admis l'action du retrayant ? 3 juillet.

Revaud, 18 février.

Revenans. Supposés par une servante, 5 juin. — Aperçu par un police-mann, 10 sept. — Supposés dans le faubourg St.-Antoine, 28 oct. V. *Loups-garous.*

Revendication. Peut-on l'invoquer pour des meubles *escroqués* ? 6 déc. — *Quid*, pour des bijoux soustraits par *abus de confiance* envers le *bijoutier* qui les a achetés, quoiqu'il ne les ait pas régulièrement inscrits sur son livre de police ? 30 avril. — Des marchandises écrues éprouvent-elles par le blanchissage un changement ou altération qui en empêche la revendication ? *Quid*, si ces marchandises, réglées sur facture, ont été d'ordre et pour compte de l'acquéreur (depuis en *faillite*), remises à l'apprêteur, chargé de les transmettre directement à l'acquéreur ? Des créanciers du *failli* peuvent-ils intervenir sur l'instance en revendication, où figurent les syndics et le failli lui-même ? 27 juill. — Singulier moyen pour conserver ce droit, 15 juin. — Revendication frauduleuse de meubles, 3, 23 juin. — V. *Référé, Vente.*

Réverbères. L'administration *communale* a-t-elle le droit de les attacher aux maisons qui bordent les rues ? 3 juill.

Révérard, 25 août. — Réverchon, 4 mars. — Révillon d'Apreval, 20 nov.

Révision. Pour contradiction d'arrêts d'assises, 25 nov., 25 août. — Affaire Laperche, 1er sept.

Rey, 4 janv., 28 oct. — Reydellet, 24 déc. — Reynaud, 5 août. — Reynolds, 15 janv. — Riban, 7 juill. — Ribault, 11 juin. — Ribes (de), 29 août. — Ribo, 20 fév. — Rican, 13 avril. — Ricard, avocat-général, 14 déc. — Ricard, procureur du Roi, 16 juillet, 28 oct. — Ricard (Fe), 8 juill. — Ricardot, 14 sept. — Richand, 4 mai. — Richard, 3 mars. — Riché, 13 déc. — Richebraque, 23 avril. — Richelieu, 2 juill. — Richemond (duc de), 18 mars. — Richer, 30 avril. — Richond, 31 août. — Ricois (Ve), 21, 28 fév. — Ridard, 8 janv. — Ridet, 4 août. — Rieff, 25 juill. — Rieffel, 26 mai. — Rieussec, 15 juin, 27 août. — Rieux, 18 mars, 5 août. — Riffault, 21 juillet. — Rigaud, 25 avril, 20, 25 mai, 30 août. — Rignon, 17, 18, 21, 26 déc. — Rigny (de), 11 nov. — Rigolet de St.-Pons, 4 sept. — Rihoney, 4 déc. — Rihouet, 15 mai. — Rimbault, 28 fév. — Rimbert, 16, 17 mars, 3 avril. — Rispaille, 20 oct. — Rissler, 16 juillet. — Rittier, 4 avril. — Riucelli, 2 janv. — *Rivarennes*, commune, 5 juill. — Rivery et Ce, 18 janv. — Rivet, 16, 22 nov., 1er juin. — Rivière, agent d'affaires, 4, 6 janv., 10, 11 avril. — Rivière de l'Arque, 4 janv. — Rivière, Didlet et Ce, 16 fév. — Rivière (de), 23 déc.

Rivières. Le lit de celles non navigables ni flottables appartient-il aux riverains 10 janv. — *Quid* de leurs rives ? (la *Bièvre*), 2, 11 juill., 7 sept. — Le propriétaire dont l'héritage borde une rivière non navigable ni flottable peut-il acquérir par *prescription*, à l'égard des riverains inférieurs, un mode de jouissance de cette eau, si ce mode est contraire à un *règlement d'eau* général fait par l'autorité compétente ? 6 juin, 29 août. — L'interprétation des ordonnances qui les déclarent navigables et flottables est-elle interdite aux tribunaux ? *Quid* des questions de propriétés et *d'indemnités* fondées sur des titres et sur les règles du droit commun ? 27 oct. — Les adjudicataires des *bacs* et *passages d'eau* qui reçoivent de l'état le matériel nécessaire à leur *bail* sont-ils tenus à l'expiration de payer la moins value de ces objets ? 27 avril. — Les contestations relatives au paiement des *fermages* d'un *bac*, les demandes en réduction de prix et en *dommages-intérêts*, formées par l'adjudicataire, sont-elles de la *compétence* des tribunaux ordinaires ? *Quid* de la demande de dispense d'entretien et d'usage de certain *bac* ? 24 août.

Rivon, 1er nov. — Rixain, 22, 23 sept., 24, 28 oct.

Rixes. Entre ouvriers et militaires, à *Vienne*, 2 nov. — Entre bourgeois et militaires pour un *chat*, 26 août. — Pour une femme entre mêmes individus, à *Vaugirard*, 28 sept. — A *Marseille*, 10 oct. — A *Buc*, 13 oct. — Militaires et villageois, en *Belgique*, 1er oct. — Villageois et militaires Anglais, 7 sept. — Douaniers et contrebandiers *Basques*, 7 fév. — Des fondeurs à *Amfreville*, 5 déc. — Entre bouviers à *Carcassonne*, 18 juin, 3 sept. — Pour enlèvement d'un mai entre les communes de *Restinelières* et de *Beaulieu*, 1er juill. — Entre pompiers à *Orchamp*, 12 sept. — Entre charpentiers au faubourg St.-Germain, 17 sept. — Entre ouvriers sur le cours de *Vincennes*, 26 sept. — Entre les jeunes gens de *Sauve* et de *Durfort*, 1er oct. — Entre ouvriers et jeunes gens à *Peyrehorade*, 8 oct. — Entre ouvriers et cordonniers, à *Angers*, 28 oct. — A *Scata* en Corse, 3 mars. — V. *Elections, Voies de fait.*

Robau, 8, 11 janv. — Robert, 8 oct. — Robert, armurier, 27, 31 mars. — Robert, aubergiste, 13 janv. — Robert, du théâtre italien, 3, 5, 9, 19 fév., 18 mars, 29 avril, 1er mai. — Robert (Fe), 25 nov.

Robes: Coupées à la foire de *St. Quentin*, 19, 23 oct. — Gâtées par jalousie, 24 oct.

Robichon, 24 fév. — Robillard, 15 oct. — Robillon frères, 1er nov. — Robin, 23, 28 avril. — Robin, garde, 1er sept. — Robin, marchand de veaux, 28 juil., 19 août. — Robin, ouvrier, 28 avril, 18 juin. — Robinot, 23 juil. — Roca, 26 sept. — Roche, 23 mai. — Rochefort (de), 8 janv., 2 mars. — Rochefoucault (Sosthène de la), 11 mars. — Rodot, 30 sept. — Roëland-Tricot, 2 mai. — Roger de Chalabre, 18 janv. — Roget de Belloquet, 14 déc., 15 janv. — Rogron, 23 mars. — Rohan (princesse de), 4 fév. — Rohan-Guémenée (princesse de), 21 fév. — Rohan-Rochefort, 7 fév., 8, 25 mai. — Rolland, armurier, 17 avril. — Rolland, bijoutier, 10 mars. — Rollet, 4 mars. — Rollin, 6 mars. — Romagnet, 25 août. — Romagnet, 28 oct. — Romain, Jean et Comp., 7 août. —

Romanais, leur caractère, 8 oct. — Roméo et Juliette, 22 oct. — Romiotte, 10 avril. — Rompond, 16 avril. — Roncière (de la), 18 août, 9, 16 oct.

Rondes de nuit. Observations et résultats, 10, 18, 21, 22 janv.

Rondy, 6 fév. — Ronot, 4 sept. — Rosamel (de), vice-amiral, 8 sept. — Rose (Elisabeth), 10 juil. — Rose, 22 nov. — Rosier, avoué, 10 juin. — Rosier (Fe), 9 mai. — Roslin-d'Ivry, 26 mars. — Rossel, 29 janv. — Rossi, 24 mars. — Rossini, 25 mars. — Rot, 3 oct. — Rothschild, 24 fév., 14 mars. — Rouanet, 26 sept. — Roubignac, 19 déc. — Rougemont de Lowemberg, 28 avril, 13 mai. — Rougeot, 24 mars, 18 juil. — Rouget, avocat, 1er juin. — Rouget, tailleur, 14 avril. — Rouget de Lisle, 6 nov., 17 juil. — Rougevin, 14 sept. — Rouland et Comp., 1er juil. — Roulhac et Morizot, 23 mars. — Roumette, 5 août. — Rousseau, 13 fév. — Roussel, charbonnier, 20 oct. — Roussel, substitut, 28 oct. — Roussel (Rosalie), 18 juin. — Rousselet, 6 mai, 5 juin. — Rousselle et Troyes, 14 déc. — Rouvaix, 8 janv. — Roux, 19 mars, 3 sept. — Roux (papiers peints), 12 fév. — Roux, propriétaire, 18 déc. — Rouzé, 4 août. — Rouzé de Madre, 2 mai. — Rouzeau, 18 août. — Rovigo (duc de), 16, 29, 30 sept. — Roxard de Lassalle, 4 sept. — Roy, 6 mars. — Roy (comte), 4 fév., 10 mars, 15 août. — Royer, 4 juil. — Roze, 20 nov. — Rozier, 10 mars. — Rudder (de), 19 déc. — Rudelle, 29 fév. — Ruet, 7 juil. — Ruillier-Beaufond, 13 juil. — Ruiz, 8 juil. — Rullet, 12 oct. — Rumay (Fe), 3 juin.

S

Sabin, 13 fév. — Sacarrère, 11 juin. — Sacaze, 14 déc. — Sacco, 16 oct.

Sacrilége. Faux prêtre à *Reims*, 25 avril. — Oublié dans le nouveau code anglais, 13 fév.

Sade (marquis de), 7 janv., 16 mars. — *Saffres*, commune, 26 août. — Saget, 8, 10, 18, janv., 16 fév. — Sainlary, 8 janv. — Saineville, 21 juil., 12 sept. — Saint-Aignan (de), 27 nov. — Saint-Albin, 30 août. — Saint-Amand, 2 sept. — Saint-Aubin, 20 déc. — Saint-Aulaire, 28 nov. — Saintaxe (Fe), 22 sept. — *Saint-Benoist-de-la-Mort*, commune, 5 juil. — Saint-Blanquart, 3 déc. — Saint Cricq (de), 21 nov. — *Saint-Cyr-au-Mont-d'or*, commune, 27 août. — *Saint-Denis*, commune, 15 juin. — Saint-Didier, 28 avril. — *Saint-Eloi-des-Vertus*, commune, 20 mai. — Saint Espès-Lescot, 24 mars. — Saint-Estèphe, 2 mai. — Saint-Faure (de), 14 avril. — Saint-Georges, cardinal, 25 janv. — Saint-James (de), 29 avril. — Saint-Lanne, 22 juil. — Saint-Léon, 5 juin. — Saint-Martin (Fe), 10 déc. — Saint-Maurice, 30 sept. — Saint-Michel, 19 sept. — Sainton, 28 avril. — Saint-Ouen, 4 sept. — Saint-Paul, 19 sept., 28 oct. — Saint-Phar-Bonnemps, 4 sept. — Saint-Remy, 4 déc. — Saint-Roman (de), 22 sept. — Saint-Simon (de), 15 juil. — Saint Vincent (de), 30 mai. — Saint-Yves, 28 sep. — Sainte (Cécile), 26 juin. — Sainte-Aldegonde (de), 31 déc. — Sainte-Anne, 4 mai. — Sainte-Croix (de), 30 sept. — Sainte-Marie, 23 avril.

Saisie-Arrêt. V. *Opposition* (*Saisie*).

Saisie immobilière. Son insertion dans un journal du département suffit-elle ? 19 déc. — Des parties majeures et maîtresses de leurs droits peuvent-elles devant un tribunal autre que celui de la situation, demander sa *conversion* en vente sur publications judiciaires à l'audience des criées de ce tribunal ? 31 déc., 1er, janv. — Lorsque cette instance est suivie de concert par le saisi et le saisissant, le tribunal peut-il se déclarer *incompétent* ? 17 sept. — L'adjudication qui la suit a-t-elle pour effet de purger les *hypothèques légales* non inscrites ? 30 janv. — La jouissance légale des père et mère sur les biens de leurs enfans *mineurs* est-elle un droit immobilier, un véritable *usufruit* que leurs créanciers puissent saisir immobilièrement ? 1er. janv. — Lorsqu'un immeuble (*un théâtre*), appartenant à une *société en commandite*, a été saisi, le gérant de cette société a-t-il qualité pour demander sa *conversion* en vente sur publications judiciaires ? Les commanditaires peuvent-ils attaquer cet acte ? 5 oct. — Chicanes d'un débiteur saisi, 6 janv. V. *Cimetière, Hypothèque légale, Tiers-Détenteurs, Vente.*

Saisie mobilière. Peut-elle frapper sur le *coucher* du locataire de la part du propriétaire, lorsque ce meuble est resté abandonné ? 2 oct. — Détournemens de meubles saisis : Fe. Buxbaum, 21, 23 nov. — Une autre malheureuse, 16 avril. V. *Cimetière.*

Saissy, 27 août. — Sajou, 20 janv. — Sala, 24 avril. — Saland, 3 mars. — Salers, 24 août. — Sallicau, 12 sept. — Saligny (de), 5 sept. — Salins (Ve de), 31 mars. — Salis, 1er. oct. — Salisch, (comte de), 30 juin. — Salives, 22 janv. — Sallec, 11 fév. — Sallemard, 7 mars. — Salles, 4 sept. — Salley, 4 juil. — Salmon et consorts, 17 mars, 17, 22 avril, 12 juin, 8 juil. — Salomon, 9 nov. — Salomon, sergent, 8, 12, 28 mai, 1, 4, 18, 23, 30 juin, 16 juillet. — Salvador et Ce, 2 janv. — Salvané, 11 juillet. — Sambucy, 28 fév. — Sampère (Fe) 26 juin. — Samson, 6 août. — Sand (Georges), 30 juil., 1, 19 août. — Sanders, 8 nov., 5 déc., 28 avril. — Sansot, 28 oct. — Santini, 2 juil. Santona, 6 nov. — Saqui (Fe), 5 mars. — Sarciron, 24 août. — Sarget, 10 août, 12 oct. — Sarr... de P...., 18 mai. — Sarramiac, 22 août. — Sarut (Germain), 21 août. — Sassenay (de), 19 juin. — Sassot (Ve.) 23 mars. — Satgé (de), 2 mars. — Satizelle, 17 janv. — Saunhac, 26 nov., 15 juillet, 3 août. — Saurin, 15, 16 janv. — Sauvage, 16 janv., 20 juil. — Sauve-Cazalis, 15 juin. — Sauvelet, 23 nov. — Saux, 26 sept. — Sauze, 13 mai. — Sauzet, 22, 29 fév., 7 mai. — Savalette, 2 mai.

Savate. Est-ce une peine à prendre en considération par un conseil de guerre ? 19 juin. — Appliquée après acquittement, 20 juil.

Savine (Madeleine), 13 mai. — Savoye (Dlle), 16 déc. — Saxe, 25 mars. — Say et Ce, 17 oct. — Sbert, 2 janv. — Scarlett, 9, 16 oct.

Scellés. Appartient-il au juge du lieu de leur apposition de statuer sur les difficultés élevées, soit sur cette apposition, soit sur leur levée ? Pour requérir cette levée, l'acte de *reconnaissance d'un enfant*, inscrit sous de faux noms, est-il pour cet enfant, et pour le père qui l'a reconnu, un titre suffisant ? 21 juil. — Difficultés élevées par un mari, à la suite d'une séparation de corps, 23 mars, 20 avril. — Apposés par un mari qui se croit veuf, 25 juil., 3 août. — Sur la boîte de bijoux d'un débiteur, 1er. juin. — *Chat* oublié sous les scellés, 9 oct. — Soins et recherches minutieuses recommandés aux juges de paix, 6 oct. — Singulière mystification envers des créanciers, 5 août. V. *Référé.*

Schenkel (Caroline), 1er oct. — Schinder (fille), 15 avril. — Schlesinger, 13 avril. — Schlim, 4 août. — Schmitt, curé, 23 juil. — Schneider, 30 avril. — Schneidesch (Ve), 6 août. — Schnetz, 31 déc. — Schœnemann, 30 déc. — Schriber, 14 oct. — Schroder, Schiller et compagnie, 3 janv. — Schumakers, 14 juil. — Schumann, 3 mars. — Scribe, 11 janv., 25 fév. — Sébert, 14 juil. — Sebire, 27 fév., 20 mars, 5 oct.

Secours. Lorsqu'un citoyen requis à cet effet par l'autorité n'obéit pas, faut-il que le Tribunal déclare que son excuse a été, ou non justifiée ? 12 août.

Sédan, ville, 15 août. — Sédillot, 10 mars.

Sédition. Les fourriers du 15e de ligne pour Alibaud, 24 juil., 12, 24 août. — Les marmitons des Invalides, 11 août. — V. *Insubordination, Rébellion.*

Ségalas, 2, 8 mai. — Ségard, 3 août. — Segond, 23 janv. — Séguier, 8, 25 nov., 6, 23, 31 déc., 7, 19 fév., 6, 20 mars, 17 avril, 6 juil., 10, 28 août. — Seguin (Abel), 8, 26, 29 mai, 22, 24 juin, 27 juil., 1, 7, 8, 10 à 25, 28, 31 août. — Séguin, scieur, 16 janv. — Seguin (Ve), 9 oct. — Seïd-Ali, 27 juil. — Seillier, 20 nov. — *Seine*, fleuve, 28 fév. — Séjournet, 9 fev. — Sellier, 18 juin. — Sellis, 25 déc., Sémerie, 14 juil., 23 août, 16 oct.

Séminaire. De *Meaux*, 23 mars. — V. *Contribution des portes et fenêtres, Recrutement.*

Senart, 2, 11 sept. — Senéca, 13 fév.

Sénégal. Sa température en juin, 28 juillet.

Senneville (de), 7 juil.

Séparation de biens. Quand un jugement qui la prononce *liquide* en même temps les reprises de la femme, les créanciers du mari peuvent-ils, après un an, se pourvoir par *tierce-opposition* contre le chef qui statue sur la *liquidation* ? L'arrêt qui juge en fait que le mari, en ne prenant pas *inscription* pour la conservation d'une créance de sa femme, ne lui a causé aucun préjudice, attendu qu'il était son créancier, peut-il être cassé ? 20 nov. — La femme ainsi séparée est-elle obligée de faire emploi des capitaux dont elle hérite ? 14 janv. — La femme ainsi séparée et incapable d'engagemens excédants ses revenus est-elle restituable, surtout s'il résultait pour elle une aliénation indirecte d'immeubles ? 28 fev. — Pépin, 11 déc. — Desfourneaux, 23 août. — V. *Femme mariée, Mariage* (*contrat de*).

Séparation de corps. Le refus du mari de recevoir sa femme dans le domicile conjugal est-il une injure grave qui puisse la faire prononcer ? 29 nov. — *Quid* pour une condamnation qui eut été infamante, sans la déclaration de *circonstances atténuantes* ? 16 janv. — *Quid* de *l'adultère* simple du mari, hors du domicile conjugal, s'il en résulte une injure grave pour l'épouse ? Cette appréciation est-elle du domaine des tribunaux ? 27 juin. — Pendant l'instance le mari peut-il forcer sa femme à habiter le local qu'il lui désigne ? 9 sept. — Les instances d'*appel* en cette matière peuvent-elles tomber en *péremption* ? 10 déc. — Est-ce en audience solennelle qu'elles doivent être jugées ? 2, 14 déc. — Lorsque le mari a été admis à faire preuve de *réconciliation* doit-il ouvrir sur ce point un procès-verbal d'enquête séparé, ou doit-il l'établir dans sa contre-enquête ? Le *délai* de huitaine pour l'ouverture du procès-verbal d'*enquête* court-il à l'égard des deux partis ? 27 janv. — La femme française qui a épousé en France un *étranger réfugié* peut-elle procéder à cette fin devant les tribunaux français ? Ne peut-elle y faire statuer que sur les mesures provisoires que nécessite cette procédure ? 30 juin. — Séparation par contrats amiables, 6, 22 avril. — *Prescription* invoquée, 17 juill. — Remises pour arrangement, 16 août. — Singulières visites des cliens à leurs avocats, 21 juil. — Brugière de Farzac, 27 juin. — D..., 27 juil. — Debeine, 20 janv. — Dudevant (Georges Sand), 30 juil., 1er, 19 août. — Karr (Alphonse), 17, 22 sept. — M..., lieutenant invalide, 15 nov. — Otrante (duc d') 23 janv., 17, 23 mars, 20 avril, 21 mai. — Pellier, 9 sept. — Poutalba (de), 2 mars. — Rosly, suisse d'église, 29 juil.. — Sibelle, 11, 19 avril. — Taillandier, 26 fév. — Tranchard, 21 déc. — Un conseiller municipal, 28 sept. V. *Enfans, Vente.*

Sépulture violée. Dollier, curé, 23 janv. — à *Abjat*, 2 déc. V. *Inhumation.*

Séquestration. D'une jeune fille pendant neuf années par ses parens, en *Prusse.*, 8, 11 avril. V. *Enfans.*

Séquestre. V. *Bannis, Notaire, Rentes sur l'État.*

Seracthley, 26 sept. — Serf, 23 mars. — Sergent, 29 oct. — Sergent (Dlle.), 14 sept.

Sergent de ville. Conduite indigne pour faire un insoumis, 21 oct.

Sergogne, 25 juil. — Sergy, 7 déc. — Seriziat, 7 mai.

Serment. La partie qui, après avoir proposé plusieurs nullités en la forme, conclut subsidiairement à déférer le serment à son adversaire sur un fait de libération, est-elle dans les conditions du serment *décisoire*, ou supplétoire ; et n'est-il que facultatif de la part du juge ? 26 nov. — Pour que celui qui est déféré soit admissible comme *décisoire*, ne faut-il pas que la proposition qui en fait l'objet aboutisse à une affirmation ou à une négation concluante par elle-même ? *Quid* si la proposition pouvait se décomposer en plusieurs autres alternatives devant amener des réponses plus ou moins vagues ? 19 mai. — Le serment *more judaïco* peut-il être exigé des Juifs en *Belgique* ; et comment doivent-ils le prêter ? 8 août, 3 janv. — Cérémonies de la prestation de ce serment à *Strasbourg* et observations, 29 juin, 6 juil. — La formule de celui des *interprètes* est-elle sacramentelle ? 15, 29 janv. — Doivent-ils y être soumis les *experts* appelés en vertu du pouvoir discrétionnaire ? 17 janv. — Les employés de la *poste aux lettres* en doivent-ils prêter un spécial ? 10 juil. — Les fonctionnaires publics, comme les *gendarmes*, sont-ils tenus de prêter un serment supplétif en vertu d'une ordonnance, 6, 18 janv. — Appel de la gendarmerie à ce serment et désaccord des tribunaux à ce sujet : Aux *Andelys*, 21 janv. — A *Blois*, 17 fév. — A *Bordeaux*, 25 déc. — A *Bourbon-Vendée*, 1er fév. — A *Bourges*, 24 janv. — A *Cambrai*, 22, 24 janv. — A *Château-Gontier*, 14 mars. — A *Chatellerault*, 13 fév. — A *Jonzac*, 18 fév. — A *Mayenne*, (singulier juste-milieu), 14 mars. — A *Mont-Morillon*, 6, 14 fév. — A *Poitiers*, 30 janv. — A *Rennes*, 6, 18 janv. — A *Saint-Pol* et *Soissons*, 31 janv., 2 fév. — A *Tours*, 29 janv. — A *Valenciennes*, 18, 22, 24 janv. — De la gendarmerie maritime, 16 mars. — Des gardes municipaux à *Paris*, et observations, 4, 8 mars. — Remarque sur celui de quelques magistrats, 11 nov. — Remise d'argent après serment qu'on ne devait rien, 24 avril. — Refusé dans le doute honorable de compromettre sa conscience, 7 mai. — Déféré à l'archevêque de *Malines*, 17 juil., 8 août. — V. *Association illégale, Jury, Témoins.*

Servan de Sugny, 27 avril.

Servitudes. Y a-t-il lieu à *destination de père de famille*, à l'égard de celle constituée sur un immeuble de l'État, au profit d'un autre ayant aussi appartenu à l'État par confiscation, et restitué plus tard ? 1er janv. — Sous l'empire d'une coutume muette à l'égard de la *destination du père de famille* et prohibitive de la *prescription*, cette destination du père de famille peut-elle néanmoins être invoquée par application de la coutume de *Paris* ? 2 janv. — La *destination du père de famille* se présume-t-elle de la part d'une administration propriétaire de deux maisons ? 1er août. — *Destination de père de famille* imputée à des religieux, 21 mai, 12 juin. — Les ouvertures d'une clôture à claire voie peuvent-elles être considérées comme des *vues droites* lorsqu'elles profitent aux deux fonds ? 8 sept. — Celui qui a acquis par *prescription* un *droit de vue* a-t-il droit d'empêcher le voisin de construire en contravention à ce droit ? 4 juin. — Le fonds assujéti à recevoir les *eaux* des gouttières et celles qui viendraient d'une cour voisine est-il dispensé de recevoir les *eaux ménagères* et *urinaires* provenues de ladite cour ? Cette dernière servitude peut-elle être établie par une *enquête* ? Le tribunal qui l'a ordonnée peut-il, lorsqu'elle est faite, déclarer qu'il n'y avait pas lieu à cette preuve et ne statuer que sur les titres ? 16 mars. — Les fouilles exécutées dans un fonds voisin de celui grevé d'une servitude d'*aqueduc*, peuvent-elles être considérées comme un trouble si elles ont diminué le volume d'*eau* et donner lieu à l'action possessoire ? 4 août. — Une demande en *indemnité* contre l'État pour l'établissement d'une servitude (*un cours d'eau*) dont l'existence devra durer jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné peut-elle, par suite de *conflit*, être portée au conseil de préfecture ? 14 oct. — *Servitudes militaires.* Leur exercice sur les terrains de la première zône d'une place de guerre est-il subordonné à l'établissement et à la publication d'un plan de circonscription ? *Quid* lorsque le terrain se trouve au-delà de cette première zône ? 2 janv. — Les contraventions aux lois qui les régissent se *prescrivent-elles* par un an contre l'action publique ? *Quid* de l'action civile pour la démolition des ouvrages nuisibles ? 11 mars. — V. *Bois et Forêts, Eaux* (*Cours d'*), *Passage, Usage.*

Seugner, 27 août. — Seveste, 13 juil. — Seymard, 4 sept. — Seymour (lord), 1er nov, 31 déc., 21, 28 janv., 27 août. — Sforza-Cesarini (duc), 29 oct. — Shanahan, 4 juin. — Sharp (Elisa), 3 sept. — Shelton-Mackenzie, 19 sept. — Sepherd, 23 nov., 29 oct.

Sheriffs de *Londres*, cérémonies et inventaire lors de leur installation, 5 oct.

Sherwood, 27 avril. — Shouwaloff (comte), 12 mars., 25 juil., 23 sept., 13 oct. — Sicurani, 3 mars. — Sièyes, 12, 26 mars, 19 avril. — Sigaudy, 16 juil.

Signification. Celle d'un *jugement* par défaut peut-elle dans les instances civiles, en matière de *douanes*, être faite au parquet, si le prévenu n'a pas de domicile réel dans l'arrondissement ? 7 janv. — Le défaut de mention de la signature du greffier dans la *copie signifiée d'un jugement* la rend-elle nulle ? 18 août.

Silence. Bénéfice du silence en *Suisse*, 28 déc.

Simeon, 18 août. — Simon, architecte, 4 sept. — Simon, aubergiste, 5 oct. — Simon (Fe), 26 fév. — Simon de St-Remy, 6 déc. — Simonne de Laulne (Fe), 25 déc. — Simonot, acteur, 8, 22 sept. — Simonot, cordonnier, 2 oct. — Simons, 15 juil. — Sinscow, 28 sept. — Sinse, 17 déc. — Sirey père, 25 août, — Sivart de Beaulieu, 3 déc. — Smith, 24 oct. — Smith, chapelier, 3, 16 sept. — Smith (John), 29 janv., 25 fév. — Smith (Pénélope), 9, 13, 18 mai. — Spinks (Mistriss), 5 sept. — Spinola (comte), 24 août. — Socard-Magnier, 20 juin.

Sociétés commerciales. Le directeur-adjoint d'une *société anonyme*, illégalement nommé, et révoqué, a-t-il droit à des *dommages-intérêts* ou à une *indemnité* pour les dépenses qu'il a pu faire dans l'intérêt général, alors même qu'il n'aurait pas ignoré la nullité de sa nomination ? 13 janv. — Le gérant d'une *société anonyme* non légalement constituée est-il personnellement responsable des fournitures qui lui sont faites ? 6 fév. — Quoique le code de commerce dispose que toutes actions contre les associés non liquidateurs et leurs veuves ou représentans se *prescrivent* par cinq ans depuis la dissolution, cette *prescription* est-elle opposable, si dans l'intervalle le liquidateur a été poursuivi ? *Quid* à l'égard des associés qui ont déjà retiré leurs mises, et qu'il s'agisse d'une *société anonyme* ? 24 fév. — L'associé en *nom collectif* peut-il valablement livrer la signature sociale pour l'extinction d'une dette personnelle ? 2 juin. — L'associé gérant peut-il, aussi bien qu'un tiers, faire déclarer un *commanditaire* passible des dettes de la société, au-delà de sa mise, pour immixtion dans sa gestion ? Un tiers-créancier peut-il *intervenir* dans ce même but en *appel* ? 11 janv. — Celui qui a pris des *actions au porteur* d'une société industrielle cesse-t-il d'en être propriétaire s'il ne les représente pas ? La simple allégation de leur perte suffit-elle pour faire payer les dividendes, même en donnant caution ? 5 sept. — Celle en *participation* a-t-elle besoin d'être enregistrée pour être valable entre associés ? 4 mars. — L'art. 69 du Cod. proc. qui porte qu'en matière de société le défendeur sera *cité* devant le juge du lieu où elle est établie, s'applique-t-il aux sociétés en *participation* ? Ont elles un *domicile* déterminé ? 3 sept. — Quoique n'ayant pas de raison sociale leur siége peut-il être déterminé par le juge d'après les conventions des parties, ou la nature des opérations ? 6 janv. — Le tribunal de commerce saisi d'une demande en *arbitrage* contre un tiers qui décline la qualité d'associé est-il *compétent* pour statuer sur cette qualité ? 1er janv. — La clause portant que les contestations seront jugées en *dernier ressort* par des *arbitres* est-elle obligatoire à l'égard des héritiers *mineurs* d'un associé ? 10 déc. — Dans celle qui a lieu pour revente de *terrains*, l'expropriation en faisant disparaître l'objet, l'associé acquéreur ne doit-il le *droit de mutation* que, comme en cas de partage, sur la partie du prix qui excède son émolument de communiste ? 28 sept. — La loi autorise-t-elle un des associés à écarter de la *liquidation* le cessionnaire des droits d'un co-associé en lui remboursant le *prix de la cession* ? De ce qu'au moment de cette cession il y avait entre les co-associés contestations sur les comptes, hors la présence du cédant, s'ensuit-il que le *droit* cédé soit *litigieux* ? 15 juil. — La *cession* faite après concordat par un associé à son co-associé de ses droits actifs et passifs dans la *liquidation* à faire est-elle un acte de commerce dont, à défaut *d'enregistrement* la date puisse à l'égard des tiers être constatée de la manière déterminée au code de commerce ou au code civil ? 30 sept. — Société en participation entre certaines demoiselles ; sa *liquidation*, 21 mars. oct — La société de l'industrie nationale *belge*, et le roi de *Hollande*, 21 mars. — La société polytechnique polonaise était-elle commerciale ? 23 mars. — Société sanitaire, 25 avril. — Vices de la législation en matière de sociétés commerciales, 3 mars. — V. *Agens-de-Change, Association, Faillite, Jeux* (*maison de*), *Librairie, Saisie immobilière.* — Par actions. — V. *Enregistrement.* — Formations et dissolutions. V. *Fin de la table.*

Société Israélite des amis du travail, 5 oct.

Société secrète. V. *Association illégale.*

Société universelle de biens : Peut-elle exister entre un *colon* et une *négresse libre*, vivant ensemble sans être unis par mariage ? 23 juin.

Sœnhée (Fe), 16 mai. — Soissons (Ve), 16 mars. — *Soissons* (ville), 2 janv.

— Soitout (Fe), 24 oct. — Solar (Fe), 22 juil. — Soler (Fe), 15 juin. — Solois (Fe), 18 août. — Sommariva (de), 21, 28 mai.

Sommation minatoire. Maugin, adjoint, 30 avril.

Sommelet, 21 oct. — Somville, 23 avril. — Sondollier, 11 fév.

Songe: Cause de la mort d'une femme en puisant de l'eau, 1er juil.

Songy, 14 sept. — Sonnier, 28 oct. — Sorbier, 2 avril.

Sorcellerie. Femme Feydeau, 13 janv. — Cronenberger, Fe Sanner et autres (trésors enfouis), 26 août, 14 sept. — Bourgeois, 12 sept. — Fe Gauchillon, 22 sept. — Fe Lasnier (nouveau philtre champenois), 30 sept. — Famille Sureau (*blessures graves* envers une prétendue sorcière), 10 oct. — Chanceix, Charmant, Jallais et autres, à *St-Junien*, 21 oct. — Prêtre de l'église française considéré comme sorcier, 13 mai. — Maison ensorcelée à *Dunmore*, 17 sept. — Epreuves horribles infligées à une femme par un empirique, en *Prusse*, 12 oct. — *Auto-da-fé* d'un bon cultivateur *Espagnol* exécuté par ses voisins, 2 oct. — Sorcelleries exercées envers un jeune marié en *Angleterre*, 24 fév., 6 avril. — V. *Escroqueries*, *Médecine* (*exercice illégal*).

Souberbielle, 29 juin. — Soubeyran, 27 oct. — Souchiez (Ve), 19 fév. — Soudieux, 23 janv. — Soufflet de Meroy, 30 avril. — Soulavie, abbé, 23 mars. — Soult, maréchal de France, 5 juin. — Soumis, 7 sept.

Sourd-muet, disparu, 3 déc. — Simulé et pris en pitié par un procureur du roi, 7 fév.

Souriau, 28 juin.

Souscription. Enlèvement d'une liste en faveur du *National* par un commissaire de police. 23 nov. — V, *Amendes*.

Southen, 19 sept. — Soucher (Elisa), 10, 30 août. — Sowinski, 25 juil. — Spire, 21 nov. — Spitaëls, 11 juil. — Spitz, 16 mars. — Stackmans (Dlle), 27 nov. — Stanislas de Lorraine, 9 fév. — Staub, 27 mars. — Steiner, 21 sept.

Stellionat. L'exception de bonne foi est-elle recevable en cette matière? 7, 9 déc. — V. *Contrainte par corps*.

Stiegelmann, 20, 24 déc. — Stiegler, 24 mars. — Stobre, 17 fév. — Stoken, 25 juil. — Stoward, 25 mars. — Stowel, 23 août, 3, 16 sept. — Straszewiez (comte), 13 juil. — Stroobans, 6 juil. — Sturtz, 17 déc.

Subrogation. V. *Assurance contre l'incendie*, *Interdiction*.

Subsistances militaires (hôtel des), 21 sept.

Substitution prohibée. Existe-t-elle dans une *donation* faite par *contrat de mariage* en faveur d'un des époux, avec réserve d'usufruit et à la condition de retour aux héritiers du donateur, en cas de prédécès du donataire sans enfans? 18 juin. — Est-elle valable celle faite par un Français naturalisé *étranger*? 18 janv., 2 fév. — V. *Succession*.

Succession. Lorsqu'un héritier y renonce, et qu'un autre y a vendu ses droits, l'accroissement profite-t-il à l'acquéreur ou au vendeur? 27 janv. — L'héritier légitime a-t-il droit à son administration provisoire s'il existe une *donation* universelle entre-vifs et un *legs universel*, lors même qu'il aurait attaqué ces actes en justice? 23 mars. — *L'enfant naturel* a-t-il droit de provoquer le *partage* des biens de sa mère? Malgré l'art. 337 du Code civil recueille-t-il la quotité indiquée par l'art. 757, si sa mère ayant contracté un mariage légitime, il reste un enfant de cette union, et si le mari n'a appris que pendant ce mariage l'existence d'un enfant naturel né avant, et auquel la mère a continué ses soins? En est-il de même si l'enfant est forcé de faire juger sa qualité par la justice? Cette qualité lui revient-elle en cas de reconnaissance forcée comme en cas de reconnaissance libre? 8 sept. — Le *légataire à titre universel* ne peut-il provoquer les opérations de comptes, *liquidation* et *partage* contre l'héritier à réserve sous bénéfice d'inventaire, qu'après l'avoir mis en demeure? Peut-il être sursis jusqu'après cette *liquidation* au droit d'option de la *femme* de prendre son *préciput* en argent ou en mobilier d'après la prisée; et peut-on reporter la *vente de ce mobilier* à cette époque? 15 oct. — L'héritier légitimaire grevé de *substitution* sur les immeubles de la succession a-t-il droit, pour faire fixer sa réserve, de requérir la *liquidation* sur les bases, pour le mobilier, de la prisée de l'inventaire; et pour les immeubles, de l'estimation faite par experts? L'*expertise* par un seul expert est-elle suffisante si elle a été requise ainsi par les parties elles-mêmes? Tous les *frais* sont-ils à la charge de la *substitution*, comme nécessités par elle? 15 juin. — Un *secret de médecine* inventé et exploité par deux médecins, conjointement et sans brevet, est-il une propriété dont les héritiers de l'un puissent demander le *partage*? 7 fév. — Comment peut se *partager* un procédé appartenant au défunt? 2 mars, 4 avril. — Lorsque sur cinq *enfans* nés de l'union libre d'un *colon* et d'une *négresse* le premier a été reconnu, et que celui-ci a ensuite reconnu les autres comme ses frères ont-ils droit au *partage* comme *enfans naturels*? 23 juin. — Où doit s'ouvrir et se discuter celle d'un *étranger* résidant en France, et n'ayant que des parens et légataires étrangers? 19 juin. — Les tribunaux français sont-ils *competens* pour statuer entre *étrangers* plaidant sur la succession mobilière d'un étranger, au sujet d'une demande en nullité d'*opposition* signifiée en France? 31 août. — Succession d'un *naufragé étranger* réclamée après dix ans au ministère de la marine, 26 août. — Spoliation en *Belgique* au profit d'un séminaire, 20 décembre, 1er. janvier. — Revendiquée par deux épouses, 29 janvier. — Succession d'une pauvre femme, 22 fév. — De la mendiante Lefèvre, 11, 20 juin. — Succession *apanagère* d'une maison de *Hesse-Rothembourg*, 15 janv. — V. *Donation*, *Dot*, *Faillite*, *Hospice*, *Inventaire*, *Légitime*, *Lettre de change*, *Mutation* (*droits de*), *Notaire*, *Opposition* (*saisie*), *Partage*, *Rente viagère*, *Retrait successoral*, *Vente*. — Succession vacante. V. *Protêt*.

Sucre de betteraves. V. *Patentes*.

Sucreau, 10 oct. — Sugnin, 7 nov.

Suicides. A... C..., à *Versailles*, 8 juil. — Ad..., à *Lyon*, 27 nov. — Adam (fille), en prison, 15 juil. — Alibert, dit Bastian, détenu, 20 nov. — Antheaume, 27 fév. — B... (Joséphine), 27 avril. — B... (Pauline), 25 déc. — B... (Fe), polonaise, 1er mai. — B... (Fe), pour perte de sa beauté, 3 août. — B... (Fe), à l'Ile Saint-Louis, 31 août. — Baudry, 6, 7 mai. — Bégat, 6 janv. — Belin, 23 avril. — Bernard, ex-geôlier, 25 avril. — Berte, soldat, 13 mai. — Bertin (Ve), 14 août. — Bonnet, 7 déc. — Bottin (Fe), 4 août. — Bouchenet, 26 août. — Boucher, pour éviter *un duel*, 27 juil. — Bougarel de la Beaume, 12 déc. — Bougrelle (Alexandrine), 20 mai. — Bourgoin, domestique, 12 mars, 25 juil., 23 sept., 13 oct. — Bourrachon, 7 janv. — Bouy, condamné, 16 nov. — Brémont, *au tir*, 12 sept. — Burns, en se livrant à la gymnastique, 24 août. — C... (Fe), avec son enfant, 12 août. — Castollan, 22 mai. — Cerrière, 7 juil. — Chalameray, 1er. juin. — Charité, 12 nov. — Chevalier, victime de bouffonneries, 29 mai. — Chrestien, 29 juil. — Clausing, étudiant allemand, 14 sept. — Couillard, 4 mai. — Creuzant, 23, 29 juil. — Croizé, 4 janv. — D... (Adolphe), serg-maj., 23 déc. — D... (Benoist), à *Wallers*, 10 fév. — D.., serrurier, 6 juil. — D.. (Joseph de), 17 juin. — Dargent, 4 août. — David, voleur, 30 janv. — Déal, 29 avril. — Deffaut, 5 déc. — Del-Fabro (Fe), 29 fév. — Demski, vétéran, 30 sept. — Denappe, hussard, 13, 16 juillet. — Duchange, garde municipal, 27 mai. — Dumoulin (Rose), 16 août. — Esmangard, détenu (*agenouillé*), 1er janv. — F..., épicier, 30 nov. — F..., (Nicolas), homme de lettres, 8 avril. — Fabre, assassin, 11 sept. — Falque-Dacier, pendu horizontalement, 10 oct. — Fescant, 25 juill. — Fisenet, soldat, 19 juin. — Fleury, 16 juill. — Foucher (Simon), 18 sept. — Fougère, 11 mars. — Fougeroux de Campigneules, 2 juin. — Fournier, 8 janv., 30 août. — G..., (Virginie), 8 avril. — G..., (Fe), 12, 22, 23 mai. — G..., (comte de), *au tir*, 28 juillet. — Gallet, dit Samedi, 19 mai. — Galus, hussard, 2 avril. — Gauffier, officier, 11 avril. — Genson, 24 déc. — Guimbert, garde municipal, 16 juin. — H..., officier, à *St.-Etienne*, 13 janv. — Hippolyte, garçon de café, 25 mai. — Holleville, 9 mai. — Hordesseaux (Louise), 4 mai. — Hutt, 23 nov. — J..., (Rose), 1er fév. — Jarnier, 27 oct. — Joséphine, domestique d'un député, 28 fév. — Jouanny, 26 oct. — Jourdan, 7 fév. — Jourdin, 11 sept. — Jouvencel, 22 mai. — Kraff, caporal, 2 juin. — Kszczakieviez, 6 juin. — L..., par ordre de Dieu, 28 avril. — L..., (Hippolyte), frappé anciennement par la foudre, 23 sept. — L..., peintre, 6 mai. — L..., (Marceline), 30 janv. — Labé, invalide, 15 août. — Laborderie, 12 fév. — Lafitte (jean), 18 avril. — Lambinet, 11 avril. — Lampinet (de), 9 fév. — Laroussie, 5 mars. — Lastic, 12 déc. — Laurent, 25 janv. — Lefebvre, domestique, 27 avril. — Leger (Fe), marinière avec ses deux enfans, 11 janv. — Lemblé, sur la colonne, 11 déc. — Lemelle, 2 janv. — Levassor, 29 fév. — Lévêque, 19 mai. — Lignez, garde municipal, 4 mars. — M..., (Ed.), fils, 21 nov. — M..., (Edouard), 1er juillet. — M..., à *Passy*, 21 mai. — M..., marbrier, 6 mai. — Madinier, 15 mai. — Marchand, douanier, 10 mars. — Marie-Louise, fille d'un rentier, 28 juill. — Marthe, employé de Ste-Pélagie, 22 oct. — Masson, dit Mayence, 18 mars. — Maurier, 3 déc. — Mel..., (Eugénie), 9 mai. — Mer... (de), ex-officier, 24 avril. — Mercier, 25 avril. — Mercinowski, 4 janv. — Mettavant, 29 mai. — Meunier (Thérèse), 6 déc. — Mitebrun, 17 19 juin. — Montreuil (Fe), 25 avril. — Moreau (Marie), 16 fév. — Mortier, 23 mai. — N..., à Troyes, 15 avril. — Navey (Marie), 21 mai. — P.., au *Mans*, 30 nov. — P..., caissier du payeur de la Sarthe, 10 mars. — P... (Auguste), clerc de notaire, 23 janv. — P..., employé à la préfecture de Police, 21 août. — P..., (Julie), à *Lille*, 26 déc. — P.... (Octavie), domestique, 30 nov. — P... (Fe), tailleur, 25 mai. — Pâris, vétéran, 24 août. — Payer, dragon anglais, 14 juillet. — Pecquet (Adèle), 20 août. — Pérémont, 29 fév. — Pinaquy, gendarme, 18 déc. — Pique, 15, 16 mai. — Plombeur, *au tir*, 23 mai. — Poriquet, 12 déc. — Pourbaix (Fe), 2 nov. — Preusse, 18 fév. — R..., ancien négociant à *Lyon*, 25 fév. — Ricard, (14 ans), 18 juill. — Richard, 3 juillet. — Rigault (Périne), 8 janv. — Rousseau, 13 fév. — Rulliard (petite machine Fieschi), 24 juin. — S..., italien réfugié, 30 juin. — Saint Simon (de), officier, 23 août. — Samson, 26 fév., 19 mars. — Sch..., médecin anglais, 3 sept. — Séjourné, 7 juill. — Senant, voleur, 16 nov. — Serdin, sur la colonne, 11 déc. — Shepherd (Sarah), 29 oct. — Stocmayer, 8 août. — T..., boucher, 26, 28 oct. — T..., (Marie), 4 juill. — Tellier, 4 fév. — Tillard (Fe), 22 fév. — Thomas, dit Murier, 16 juin. — Thompson, 20 mars. — Trompette (Fe), au *bois de Boulogne*, 24, 27 fév., 13 mars. — Trottin (Caroline), 11 mars. — V..., peintre badigeonneur, 14 nov. — V.., (Fe de), à *St.-Cloud*, 11 déc. — Vatel, pour exempter son fils, 19 nov. — Vautrot, 25 fév. — Véral, (Fe) 16 juin. — Vinot, 19 mai. — Un cordonnier à *Cambrai*, 7 nov. — Une jeune femme attaquée des nerfs, 18 nov. — Un jeune homme aliéné à *Béthune*, 5 déc. — Le *curé* de *Mercatil*, 24 janv. — Un jeune homme à *Itsatson*, 7 fév. — A *Charires*, 13 fév. — La femme d'un négociant, 27 fév. — Un flamand obstiné, 29 fév. — Un cordonnier *Suisse*, du sacré-cœur, 14 mars. — Cinq personnes dans le canal St.-Martin, 17 mars. — Un enfant de 9 ans à *Labucquières*, 30 mars. — Un cloutier à *Orléans*, 15 avril. — Un peintre au *bois de Boulogne*, 26 mai. — Un ouvrier sellier à *Orcel*, 2 juillet. — Un traiteur, rue des Gravilliers, 3 juillet. — Une orpheline recueillie par une portière, 4 juillet. — Un Polonais au convoi de sa maîtresse, 8, 29 juill. — Une jeune dame, faubourg Montmartre, 8 juillet. — Un berger, pour la perte de son troupeau. — Une jeune fanatique, en se brûlant vive, 14 juill. — Une jeune fille de 13 ans à *Clichy*, 18 juillet. — Un domestique et une femme délaissée, à *Bruxelles*, 25 juill. — Une jeune fille renvoyée par sa mère, 10 août. — Un détenu pour dettes, 13 août. — Sous les roues d'une voiture, 15 août. — Une dame en se coupant les intestins, 16 août. — Une jeune Parisienne, à *Meudon*, 4 sept. — Une jeune mariée à *Toul*, 9 sept. — Le fils d'un marchand de vins, 18 sept. — Une artiste de l'*Opéra-Comique*, 26 sept. — Une domestique accusée d'infanticide à *Lunéville*, 28 sept. — Une dame sauvée dans la Seine par un inconnu, 10 oct. — Une jeune fille, délaissée par un notaire, à *Pithiviers*, 14 oct. — Un jeune homme, à *Lure*, 23 oct. — Un plombier, à *Belleville*, 24 oct. — Un quincaillier, au cimetière de *Neuilly*, 26 oct. — Un docteur en bijoux, 14 janv. — Une jeune fille, avec les pistolets de son père, 6 fév. — *Au tir* de *Nantes*, 15 fév. — Un jeune homme en s'y rendant avec un ami, à *Verdun*, 14 août. — Un *militaire*, rue de la Vannerie, 1er janv. — Deux soldats à *Choiset*, 25 janv. — Un soldat du 43e, de ligne, 10 fév. — Un sous-officier du 5e cuirassiers, 25 avril. — Un adjudant, à *Cambrai*, 28 mai. — Un hussard, à *Paris*, 2 juin. — Un sous-officier, à *Pau*, 19 sept. — Un pompier au *Vaudeville*, 27 oct. — *Doubles suicides*, B., et femme M., 20 avril. — C... et H..., ouvriers bijoutiers, 24, 26 déc. — Gaillard (Fe) et un jeune homme, 16, 18, 19 mai. — L..., et femme G..., par *incendie*, 30 juin. — M... (Michel) et Louise B..., 17 oct. — Un cultivateur et sa belle sœur à *Epenses*, 9 nov. — Deux amans à *St.-Maur*, 25 juill. — Un savetier et sa concubine à *Carcassonne*, 3 sept. — Deux jeunes gens à *Clermont-Ferrand*, 29 oct. — Poursuites à *Londres* contre un individu qui n'en avait pas empêché un, 29 oct. Sa contagion, 21 août. — Observations sur une peine à infliger à ce fait, 1er juillet. — Explications du progrès de l'asphixie, 29 avril. — Erreurs populaires sur cette matière, 7 déc.

Suisse. Formalités pour s'y établir, 27 juin.

Suppé (*Elisa*), 25 fév. — Suppo de Valette, 14 nov.

Surenchère. Celle sur *vente* de biens de *faillite* autorisée par le code de commerce n'est-elle pas régie par le code civil, alors même qu'on l'assimilerait à la vente de biens de mineurs? ne doit-elle pas du reste porter, à peine de nullité, sur le prix principal et sur les charges imposées en sus et sans diminution de ce prix? 30 avril. — Le premier adjudicataire à qui la loi accorde une action pour ses frais et loyaux coûts a-t-il droit aux *intérêts* de ses avances du jour où il les a faites, en cas de surenchère? 29 oct.

Suisses. V. *Colons*.

Surveillance. L'administration peut-elle retenir en prison, après sa peine, le libéré qui ne fait pas choix d'une résidence ou qui n'accepte pas celle qu'on lui indique? Peut-elle pour ce fait le traduire en justice? 22, 23 sept, 24, 28 oct. — V. *Circonstances atténuantes*, *Vagabondage*.

Susini, 4, 27 mai. — Susini (Dlle de), 23 mars.

Suspicion légitime. La Cour de cassation peut-elle ordonner, avant de faire droit, la communication de cette demande non seulement au procureur du roi du tribunal qu'on veut dessaisir mais encore au procureur-général du ressort? 17 sept. — Formée dans une demande en *désaveu* intentée contre deux avoués, 19 mars.

Sussy (*de*), 6 janv. — Sutil, 4 sept. — Swift, 20 fév., 18 mai, 24 juin, 10, 27 juillet, 1, 8 août. — Sylvestre fils, 10, 11 avril.

T.

T... (*marquis de la*), 5 déc. — T.., (Charles-Auguste), 29 fév.

Tabac. Peut-on, sans contravention, en avoir d'étranger en quantité quelconque chez soi? 15 nov. — Celui qui en débite est-il commerçant ou simplement préposé de la régie? 19 fév. — La citation pour fraude de débit doit-elle être rigoureusement donnée dans les trois mois du procès-verbal quand il y a eu dans l'intervalle une instruction criminelle? 26 nov. — La régie peut-elle confisquer et détruire les objets saisis dans une fabrique d'*anti-tabac*? 12 déc.

Tabaraud, 24 août.

Table de la Gazette des Tribunaux, 14 janv.

Tableaux offerts en paiement de loyers, 20 déc.

Tabouet (Fe) 17 avril. — Tabouteau, 26 juin. — Tadolini, 2 juil. — Tailhaud, 15 sept. — Taillandier, avocat, 12 déc. — Taillandier, colonel 28, 30 janv., 13, 14, 26 fév. — Taillandier, conseiller, 16 avril. — Taillandier fils, 16 août.

Tailleur. Un coupeur est-il un commerçant? 19 fév.

Taisent, 30 août. — Tallayrand (de), 15 mai. — Talleyrand-Périgord, 7 sept. — Tallien, 19, 21, 28 nov. — Tantot, 27 oct.

Tapage injurieux ou nocturne. S'en rend-on coupable en carillonnant chez soi? 15 fév. — *Quid* en sonnant aux portes? 16 fév. — Albert, Pioson, fille Henri et autres, chez un liquoriste, 27 fév. — Bégin et Delaval, 18 mai. — Cannevas, bedeau, en chantant pour les fêtes de Pâques, à *Caen*, 9 avril. — Girard, 6 janv. — Maingat, 30 déc. — Pichon, 13 avril. — Riquet et Martin, 20 déc. — Georges Smith, 23 nov. — Le marquis de Waterford et un ami, 26 mai. — Un ouvrier dont la jambe est cassée en le conduisant au poste, 29 juin. — A *Romans*, 8 oct. — Une espèce de mascarade à *Noyelle*, 29 sept. V. *Charivari*.

Taranne, 27 avril. — Tarbé, 15, 31 août. — Tarbé de Vauxclairs, 4 mai, 14 juill. — Tard, 29 juin. — Tardy, 26 déc. — Tascher (de), 23 déc. — Tassel, 11 nov. — Tastara, 12, 17 sept. — Taste, 18 sept. — Tatareau, 15 sept. — Tattegrain, 25 juill., 4 sept. — Taylor, 13 août.

Teigne. Singulier remède d'un sorcier, 24 déc.

Teissier (baron), 22 sept. — Teissonnière, 2 avril.

Télégraphes non autorisés, 15 août.

Témoignage (*faux*). Lorsque le jury déclare non coupables ceux qui en sont accusés et déclare le subornerr coupable, ce dernier doit-il être absous pour contradiction des réponses? 30 août, 12, 18 sept. — Y a-t-il subornation lorsqu'il n'a été demandé qu'à titre de service, sans promesse ni récompense? 12, 18 sept. — Pour qu'il y ait subornation de témoins faut-il qu'il soit reconnu par le jury, 1° que le témoin subornné a fait un faux témoignage; 2° qu'il a déposé pour ou contre l'accusé? 18 sept. — Damourette (Pauline), 12 mai. — Delorme, 1er juin. — Fernex frères et quatre autres pour délit de chasse. 30 août, 12, 18 sept. — Fourniol et Renc. dit Bourgeas, 1er nov. — Le Comtois, 20 mars. — Ouradou, 10 juin. — Trois faux témoins pour 143 francs, 8 fév.

Témoin. Une femme vêtue en homme peut-elle être admise comme tel? 12 nov. — La *partie civile* peut-elle être assignée et condamnée comme tel? 28 mai. — Le pouvoir discrétionnaire du président d'*assises* s'étend-il jusqu'à entendre en cette qualité, et à titre de renseignement un condamné à mort? 31 janv. — Lorsqu'il est absent, et que lecture est donnée de sa déposition, doit-on la faire traduire, si l'accusé n'entend pas la langue française? 4 mars. — Lorsqu'il est cité régulièrement et qu'il ne comparaît pas, la *cour d'assises* peut-elle radier son nom de la liste? S'il se présente pendant les débats, peut-elle rapporter l'arrêt rendu et l'entendre à titre de renseignemens? 21 mars. — Le président d'*assises* peut-il sans *excès de pouvoir* entendre, avant l'ouverture des débats, des témoins déjà entendus dans l'instruction? 30 avril. — Peut-il être dispensé du *serment* s'il se présente à une seconde audience après avoir été rayé de la liste par suite d'absence à la première? 26 fév. — En matière de police judiciaire, le tribunal peut-il se transporter au domicile des témoins, s'il est dans l'impossibilité de comparaître, et donner ensuite lecture de sa déposition à l'audience? 15 nov. — Refus de déposer, Alibaut, 13 avril. — Témoignage de vingt ex-forçats dans une affaire, 22 juill. — Témoin saisi de rire, 28 sept. — Incertains de leur reconnaissance, 8 oct. — Nouvelle loi en *Angleterre* à leur égard, 23 sept. V. *Amendes*, *Assises*, *Enquête*, *Jeux* (*maison de*), *Nantissement*.

Tempier, 5, 21, 26, 28 déc., 10 mars. — Temps (Fe), 19 oct. — Tesserault, 13 juin.

Testament. Lorsqu'une *rente* a été *léguée*, si après le décès la seule trouvée dans la succession est plus importante, le legs est-il nul, comme le serait celui d'un corps certain? Une disposition mise après la signature des dispositions principales est-elle valable quoique non *datée* spécialement, si le testament est précédé d'une date, et si elle se réfère aux dispositions principales? 24 août. — Celui par lequel le testateur dispose d'une somme à prendre sur le plus clair de tous ses biens exprime-t-il la volonté d'une préférence en faveur de ce *legs*? *Quid*, du *legataire* d'un corps certain, sur l'objet à lui légué? 26 fév. — L'*acte sous seing-privé* par lequel on promet une rente viagère après sa mort est-il une *donation* ou un testament? 19 mars. — L'action pour la vérification de ses *écriture* et *signature* est-elle suspendue par la plainte en *faux principal* portée par le ministère public? 31 mars. — Le tribunal saisi par *arrêt de renvoi* de la vérification des *écriture* et *signature* d'un testament peut-il s'attribuer, par voie de conséquence, la vérification d'un double de ce même testament découvert depuis, sans *excès de pouvoirs*? 30 avril. — Institution d'une maison de veuves, rue du Sentier, 25 déc. — Testament en faveur de locataires et sous-locataires, 2 janv. — En faveur d'une communauté religieuse, annulé pour interposition de personne, 11 janv. — En faveur des études du droit: Bellot, 18 avril. — En faveur de son maître par un régisseur, 15 juill. — Attaqué pour *faux* dans l'énonciation de sa lecture en présence des témoins et de la dictée faite par la testatrice, 19 mars. — Dubois de Chamans, décédé en *Angleterre*, 18 janv. — Marsden, 19 sept. — Roche-des-Escures, nullité demandée, 23 mai. — Soulavie, abbé, 23 mars. — De Villereau, 27 juill. V. *Commune*, *Donation*, *Legs*, *Nom*.

Testard, 3 mars. — Teste, 28 mars, 2 avril, 2, 7, 13 mai. — Teston, 29 août. — Teurlay, 5, 11 juil. — Teyssier, 5 oct. — Th..., propriétaire, 17 oct. — Thackeragh, 2 oct. — Thayer, 30 avril, 16 mai, 15 juin.

Théâtre. Le directeur peut-il renvoyer purement et simplement l'*acteur* qui n'a pas reçu un accueil favorable? 26 fév., 11 mars. — Peut-il rompre au milieu d'une année un engagement devenu verbal? 6, 16 avril, 26, 28 sept. — Doit-il des *dommages-intérêts* à l'acteur auquel on retire un rôle? 1er nov. — L'auteur du programme d'un *ballet* a-t-il droit aux mêmes entrées et rétributions que l'usage accorde aux auteurs dramatiques? 3 oct. — Les directeurs qui au lieu de *patente* paient le montant d'une représentation, doivent-ils quand ils dirigent plusieurs théâtres, ne payer que la recette la plus forte du théâtre le plus important? 13 juil. — *Académie Royale de Musique*: ses bals, 13, 14, 16 déc. — Ses contre-marques des bals, 9 fev. — Affaire Dlle Lefebvre, 23 janv. — Avec le *Cirque-Olympique*, 2 fev. — Avec Dabadie, 6, 16, avril, 26, 28 sept. — Sa *loterie*, 15 avril, 5, 7 mai. — Pension Courtin, 25 avril. — Droit des auteurs de ballets, 3, 19 oct. — *Ambigu*; son expropriation, 5 oct. — *Cirque-Olympique*; affaires de l'Opéra, 2 fev. — Honneurs d'*affiches* réclamés par ses armuriers, 2, 30 avril, 6 mai. — Sa faillite, 30 sept., 20, 28 oct. — *Français*; Anjony, 23 déc. — Jacques II, 7 mai. — *Gaîté*; sa démolition par mesure de police, 19 nov. — *Dommages-intérêts* réclamés pour son incendie, 28 nov. — Responsabilité à ce même sujet, 19 avril. — *Jeunes élèves* (Comte); diffamation du *Courrier des Théâtres*, 24 janv., 13, 15 juin. — *Opéra-Comique*: Le directeur actuel doit-il les entrées à vie aux cessionnaires des auteurs? 13 janv. — Demande en restitution d'argent pour défaut de places dans la salle, 24 déc. — *Panthéon*; affaire des époux Goutin, 26 fév., 11 mars. — Trouble par des bêlements, 29 sept. — *Porte-St-Antoine*: chute d'une femme dans ses caves, 9 mai. — Affaire Perrin, 16 avril. — *Porte-St-Martin*: ouvert après minuit, 13 mai, 1er juin. — Procès pour la queue de Mme de Lavaubalière, 1, 3 août. — Droit d'entrée refusé à des héritiers d'un propriétaire de la salle, 23, 24 août. — Don Juan de Marana, 11 janv. — *Saqui*: conservation du nom, 5 mars. — *Sevesie*: Quand peut-on y représenter les pièces jouées à *Paris*? 22 sept. — *Variétés*; diffamation du *Courrier des Théâtres*, 25 déc., 17, 18, 24 janv., 13, 15 juin. — Son café, 30 avril. — Bressan, *acteur mineur*, 13, 14 oct. — *Ventadour*: conflit pour son bail, 2, 11 déc., 21 mars. — Ses bals, 23 déc. — Loges de Charles X, 18 nov. — Une baignoire supprimée, 25 déc. — Fausses demandes de coupons de loges à *Paris*, 12 déc. — Vente de fausses contre-marques, 13 fév. — Théâtre de la rue de Lancry, 28 nov. — Aventure du Duc régnant et d'une actrice au théâtre de *Brunswick*, 4 mars. — Embarras d'une troupe à *Beaumont*, 2 mai. — Troubles à *New-Yorck* pour le refus de jouer d'un acteur, 28 juin. — Troubles pour la *Marseillaise*, à *Alençon*, 17 juil. — Emeute à *Cognac*, pour la représentation du Voyage à Cognac, 25 août. — Tumulte à celui de Surrey, à *Londres*, 27 août. — Tapage pour un acteur sifflé à *Alger*, 10 oct. — Apparition d'un pompier sur la scène à *Grenoble*, 12 oct. — Mystification des théâtres forains à *Londres*, 10 oct. — *Opposition* au *Hâvre* à l'embarquement d'une actrice, 27 oct. — *Théâtres non autorisés*: Tardif et Christman, 26 déc., 29 janv., 13 fév. — Targes, 23 janv. — Arrestation de toute une troupe à *Londres*, 12 oct. — V. *Anecdotes*, *Injures*, *Pension*.

Theil (commune du), 21 sept. — Theinlot (Catherine), 16 déc., 2 janv., 17 fév. — Théoule, 1er nov. — Théroigne de Méricourt, 19 août. — Thévenin, 27 mars, 11 avril. — Thibault, 19 sept. — Thibault, précepteur, 27 mars, 3, 4 avril. — Thébaut, 23 juil. — Thietrée, 24 fév., 28 oct. — Thierriot, 11 janv. — Thierry, 20 nov., 6 déc. — Thiers (Louis), 8 fév. — Thiers et Comp., 26 fév. — Thion, 22 nov. — Thion (époux), 4 août. — Thion (Dlle), 22 juil. — Thirat, 21 janv. — Thiriot (Dlle), 5 sept. — Thomas, conseiller d'état, 14 juil. — Thomas, fermier, 29 août. — Thomas, homme de lettres, 24 fév. — Thomas, huissier, 28 oct. — Thomas (Hydrothermes) 15 sept. — Thomas, maître des requêtes, 15 fév. — Thomas, notaire, 30 avril. — Thomas (papiers peints), 22 juil. — Thomas, propriétaire, 29 sept. — Thomas, rédacteur, 18 mai. — Thomas, réfractaire, 14 août. — Thomas (du Soleil), 23 mars. — Thomas (époux), 14 sept. — Thomassin, 3 juin. — Thorel, 3, 28 juil. — Thuillier (Fe), 6 mars. — Thureau, 9 sept.

Tiers-détenteur. Lorsque celui à qui on a fait sommation de payer ou délaisser forme *opposition* à la *saisie* et en demande la nullité, fondée sur ce que le créancier qui l'exerce n'a aucune *hypothèque*, le jugement qui intervient est-il un incident sur saisie immobilière dont l'*appel* doit être interjeté dans la quinzaine de la signification? 4 mai. — V. *Légitime*, *Hypothèque*, *Vente*.

Tilleul, 31 août.

Timbre. V. *Avocat*, *Affiche*, *Journaux*, *Lettres* (*poste aux*), *Notaire*.

Timon, 7 mai. — Tollier et compagnie, 25 juil. — Tiphaine, 14 janv., 17 avril. — Tipping (Fe) 29 janv. — Tirant (Fe), 22 janv., 18 fév. — Tisserant, 7 nov. — Tissier, 21 janv. — Tissot (époux), 21 avril.

Titres. V. *Usurpation*.

Tobbin (Riddz), 23 sept. — Tocquaine, 20 nov. — Tollard, 2 mai. — Tolstoy (comte de), 6 mars. — Tomazewska, 30 juin. — Tomson, 29 sept. — Tonnelle, 30 mai. — Toras, 16 mars. — Torlet, 2 juill. — Tortel, 14 sept. — Torterne, 4 sept. — Toubhans, 4 déc. — Toullic, 4 sept. — Toullier, 24 juill. — Toulouze et Vergeot, 7 avril. — *Tonques*, 50 ès, 21 sept. — Tour-d'Auvergne (prince de la), 16 mai. — Touraille (de la), 3 juill. — Tourneminе, 22 août, 5 oct. — Tourneur, 16 mars. — Tourneux, 8 mai. — Tournier, 2 juin. — Tourton, 1er juin. — Tourton (comte de), 27 mars, 3, 4 avril. — Tourzel (de), 4 juin, 11 juil. — Toustain (de), 2 avril. — Toutain, 3 juill. — Trabucco, 20 nov. — Trabuchi, 6 juin.

Traite. Les tribunaux français peuvent-ils connaître de la condamnation de celles tirées en France par un *étranger* au profit d'un autre étranger, mais négociant et établi en France? *Quid*, lorsque la contestation est à-la-fois pendante devant un tribunal français et un *tribunal étranger*, peut-il y avoir litispendance? La tardiveté du protêt peut-elle être opposée par le tireur qui n'a pas fait provision? 26 nov. — L'expéditeur de marchandises peut-il après livraison faire traite sur l'acheteur pour leur prix, payable au lieu où demeure l'expéditeur, ou n'a-t-il qu'une action en paiement de la facture, ou en solde de compte? 3 janv. V. *Lettres de change*.

Tranchard, 13 janv.

Transaction. Sa violation peut-elle donner ouverture à cassation, ou n'est-ce qu'une question d'interprétation? 7 juill. V. *Faillite*, *Femme mariée*, *Partage d'ascendans*, *Tutelle*, *Usure*.

Transport. Son inexécution par la fraude du cédant est-elle résoluble en *dommages-intérêts* d'une valeur égale à la somme transportée? 27 janv. — Celui qui en opère un à forfait, sans garantie, doit-il néanmoins garantir l'existence et même la solidité de la créance, au temps du transport? 19 fév. V. *Acte sous seing-privé*, *Assurance maritime*, *Mandat*, *Opposition*, *Rentes sur l'état*, *Trésor public*.

Travaux préparatoires. Les soumissionnaires d'une entreprise qui chargent un *architecte* des soins qu'elle exige sont-ils tenus solidairement et par corps au paiement de ses honoraires? 4 sept.

Travaux publics. V. *Comptes*, *Utilité publique*, *Voirie*.

Travers, 1er novembre.

Travestissement. Une jeune anglaise en commissionnaire. — Un quincaillier en lancier. — Une anglaise en homme; son mariage à une autre femme, 12 sept.

Trélat, 18 janv. — Tremblay, 18 sept. — Trémouille (prince de la), 23 déc.

Trésor. Un *billet de banque* trouvé chez un traiteur peut-il être considéré comme trésor, et ce traiteur peut-il en prétendre la moitié? 23 juil., 30 août. V. *Sorcellerie*, *Vols*.

Trésor public. Lorsqu'une *rente sur l'état*, qui y est déposée, est soustraite par un agent de change et *transférée* à l'aide d'un *faux*, en est il responsable? L'arrêt qui l'y condamne, ainsi que l'*agent de change*, peut-il les condamner solidairement? Le trésor peut-il exercer un recours contre l'agent de change, et quel serait le délai de ce recours? 3 mars. — *Quid*, du remboursement d'un *cautionnement* sur un *faux acquit*? 28 fév. — Bons perduset payés par le trésor après jugement, 28 mai. V. *Cautionnement*, *Homme de lettres*, *Hypothèque*, *Liste civile*, *Opposition*, *Rente sur l'état*.

Tribert, 18 juin. — Tribouley (Ve), 11 fév., 17, 20, 22, 23, 24, 25, 27, 28 juin, 29 juill., 13 août. — Tribout, 14 avril.

Tribunal. *Aix*, rentrée, 14 nov. — *Alger*, modification de son organisation, 22 oct. — *Avesnes*, rentrée, 9 nov. — *Brest*, rentrée, 20 nov. — *Laon*, rentrée, 8 nov. — *Meaux*, 21 nov. — *Nantes*, absence de causes civiles, 21 déc. — *Orléans*, 7 nov. — *Paris*, rentrée, 4, 5 nov, 19 oct. — Modification au roulement, 9 janv. — Roulement, 31 août. — Visité par le garde des sceaux, 29 fév. — Installation d'une huitième chambre, 15, 17 juill. — Bruits sur le replacement des christs 13 oct. — Absence de causes à la première audience des vacations, 2 sept.

— Tableau de sa septième chambre, 12, 13 oct. — Mutation de chambre pour l'affaire des poudres, 3 août. — *St.-Etienne*, prorogation de sa chambre temporaire, 23 oct. — *St.-Ló*, réparations de sa salle d'audiences, 16 fév. — *Suisse*, tribunaux singuliers, 28 déc.—*Valenciennes*, rentrée, 9 nov.

Tribunal de commerce. De *Meaux*, serment de ses nouveaux membres, 16 avril. — De *Nantes*, installation, 8 nov. — De *Paris*, discours au Roi, 7 janv. — Visité par le garde-des-sceaux, 3 mars. — Réélections et installation, 19 juin, 18, 20, 21, 22 juil., 28 août. — De *Versailles*, serment de ses membres, 27 août.

Tribunal de police. Absence du ministère public, 30 mai.

Tribunaux. V. *Compte-rendu*, *Fêtes de juillet*, *Juge-d'instruction*, *Jugement*, *Pension de retraite*, *Récusation*.

Tricot, 8 fév.—*Trident*, vaisseau, 6 oct. — Trinquet, 30 janv. — Triozon-Sadourny, 28 juil., 21 août. — Tripier fils, 24 juil. — Troinard, 26 juin. — Trollay, 25 nov. — Trombert, 13 oct. — Troplong, 14, 20, 22 nov. — Trotmann, 4 juin. — Troude, 16 oct. — Troupenas, 14 mars. — Troy, 14 nov. — Trubert, 11 juin. — Truchard et Lambert-Pajot, 24 déc.—Truffault, 22 janv. — Truy, 2, 4, mai. — Tuffières, 29 sept. — Tulpin, 16 mars. — Turin, 15 juin. — Turlan, 28 août, 15 sept. — Turmel, 6, 9 juin.—Turneat, 8 mai. — Turpin, 29 juil. — Turquet, 25 juil. — Turrières, 20 mars, 7 sept. — Tustel, 19 oct.

Tutelle. Lorsqu'une personne en a accepté deux, et qu'elle acquiert ensuite un immeuble, est-ce par la voie d'*ordre* ou de *contribution* que les deux *mineurs* doivent être colloqués sur le prix de cet immeuble? 17 janv.—La *transaction* consentie par le tuteur, sans même l'avis préalable de trois jurisconsultes, sur l'action formée contre lui en destitution, est-elle contraire à l'ordre public et inopposable au tuteur? 24 fév. — V. *Conseil de famille*. — Femme tutrice. V. *Partage*.

U

Uchand, commune, 15 janv. — Udelet, 28 août. — Uhalte, 21 août. — Ulrich, 29 juin. — Urbain, traiteur, 14 avril. — Urbain (Nestor), 10 juil. — Urruty et Comp., 27 juil. — Ursinus, 18 sept.

Usage (*droit d'*). La *prescription* court-elle contre des usagers qui n'ont pas joui de leurs droits pendant plus de 40 ans? La dépossession du débiteur des droits d'usage par une loi révolutionnaire en suspend-elle la *prescription?* 15 août. — V. *Bois et Forêts*.

Usine. V. *Autorisation*.

Usufruit. V. *Saisie-immobilière*.

Usure. Dans la suppuation des capitaux doit-on, pour l'*amende*, comprendre les renouvellemens et les prorogations de délai? Une opération d'escompte est-elle punissable quand elle cache un prêt usuraire? — *Quid* des avances faites à des pensionnaires de l'Etat, sur dépôt des titres, et moyennant un intérêt excédant le taux légal? — *Quid* des *complices* de l'usurier? 21 déc. — Le ministère public doit-il être entendu dans les demandes en restitution d'intérêts usuraires? Le défaut de cette formalité ne peut-il donner ouverture qu'à requête civile? Lorsqu'il y a eu *transaction*, le débiteur peut-il après dix ans se pourvoir en rescision ou en restitution des sommes payées? 19 fév. — Celui qui est condamné pour ce fait par un premier jugement peut-il l'être la seconde fois à une *amende* appréciée sur des prêts, non compris dans celle de la première condamnation, quoique ces prêts l'eussent précédée? 30 août. — Beauvais, Barillon, Jeannin, Gueix, Joyeux et femme Ribaut, envers des enfans de famille, 22, 23, 24, 25 juil., 4, 5 août, 16, 29, 30 sept. — Brossard (Ve de), 31 déc. — Caille-Desmares et Francisca Aguirre, 17 déc.—Rémond, 11 mars. Taisant, 30 août. — A *Bayeux*, 17 janv.

Usurpation. V. *Chemins vicinaux*

Usurpation de titres. L'*ouvrier* qui n'a été ni l'apprenti, ni l'élève d'un fabricant, peut-il en s'établissant prendre le titre d'ancien ouvrier de ce fabricant? 20 janv. — Les corsets mécaniques, 7 nov. — Le *Journal des Villes et Campagnes*, et la *Gazette quotidienne des Villes et Campagnes*, 20 déc. — V. *Elections*, *Enseignes*, *Culte*.

Utilité publique. Le plan des *expropriations* déterminant la ligne extérieure des travaux peut-il être modifié sans nouvelle enquête? L'ingénieur exigé par la loi doit-il appartenir au corps des ponts-et-chaussées, et une compagnie concessionnaire peut-elle lui substituer l'agent de ses travaux? Si ces travaux s'étendent sur plusieurs *communes*, doit-on appeler tous les maires à faire partie de la commission? Le défaut de signature des procès-verbaux de cette commission par un de ses membres est-il une cause de nullité? Ces procès-verbaux doivent-ils rester déposés au secrétariat général pendant huit jours francs? Le sous-préfet appelé pour présider cette commission peut-il y déléguer une autre personne? Celui contre qui on poursuit l'*expropriation* doit-il être partie dans le jugement qui la prononce? Comment doit-on entendre la loi de 1833 au sujet des pourvois? Le jugement prouve-t-il suffisamment la publicité de l'audience s'il porte qu'il a été rendu publiquement en chambre du conseil? Lorsque la loi a attaché pour condition de la concession de travaux la preuve de l'existence d'un capital suffisant, le concessionnaire peut-il se dispenser de cette justification, et comment? 6, 18 janv. — Le jugement qui prononce cette *expropriation* doit-il contenir le nom des expropriés? 3 fév. — Une *commune* peut-elle, après l'exécution donnée à une ordonnance royale qui la charge de certaines dépenses d'utilité publique, réclamer contre l'illégalité de cette ordonnance? Les *intérêts de l'indemnité* due pour *expropriation* d'utilité publique partent-ils du jour de la prise de possession réelle par la *commune*? 2 mars. — Le conseil de préfecture est-il seul *compétent* pour connaître d'une réclamation d'*indemnité* formée par un propriétaire contre un entrepreneur des ponts-et-chaussées, à raison de fouilles opérées sur un terrain pour confection de travaux publics? 15 juin. — *Quid* d'une demande en *indemnité* formée contre un particulier, à raison de travaux de remblai et de nivellement qu'il a été autorisé à faire pour la viabilité d'une rue? 22 oct. — Le droit qu'une compagnie de *chemins de fer* possède, comme substituant l'Etat, de faire des fouilles sur les terrains qui se trouvent dans le tracé de ses travaux, peut-il atteindre les terrains déjà compris par elle dans l'*expropriation* définitive? 30 avril. — *Expropriation* pour le *chemin de fer* de *Saint-Germain*, 27 mai.—A *La Villette*, 18 fév. — V. *Jury civil*, *Mines*.

V

V.... (Adèle), 4 mars. — V... (époux), 9 janv. — Vaast (Alice), 22 oct.

Vache. A quelle somme peut être évaluée par jour sa nourriture? 2 juil. — Vache-marine écossaise exhibée à Londres, 29 oct.

Vadier (Ve), 2 nov.

Vagabondage. Le condamné pour ce fait doit-il être nécessairement soumis à la surveillance? 28 août. — Bailly, 2 déc. — Belley (Anastasie), 22 oct. — Bussy (fille), 27 oct. — Chambrillon et fille Gonjon (*le bois des Tauxelles*), 13 juin. — Clopin-Trouillefou, 16 déc. — Colin ou Collin, ex-officier, 23 sept. — Colomba (Marie) à *Brest*, 16 oct. — Dubray, 18 fév. — Farcy, dit Doré, 13 fév. — Hurst, 27 oct. — Ivert, marchand d'almanachs, 26 août. — Mastot (fille), 27 oct. — Mayer, *sous-mousse*, 10, 17 sept. — Michel, 26 nov. — Nauté, 8 nov. — Octave, inconnu mystérieux à *Montpellier*, 30 juin, 27 juil. — Paradis, 3 janv. — Rachard, vieux soldat, 6 nov., 27 oct. — Ratissot, 28 août. — Voisin, 15 janv. — Un sourd-muet simulé, 7 fév. — Une vieille Allemande, 27 fév. — Une jeune Allemande de *Francfort* à *Londres*, 5 sept. — Une troupe de *Bohémiens* à *Saint-Palais*, 21 mars, 18 avril. — Une jeune fille réclamée par sa mère, 22 mai. — Un mangeur de glaise et d'herbes, 11 juil. — Arrestations dans des carrières, 31 déc. — Pendant la nuit, 14 août. — Vagabond asphyxié dans un four à plâtre, 18 mars. V. *Circonstances atténuantes*.

Vaillant, 17, 18 février.

Vaisseau. Capitaine condamné pour jet de son lest, 26 oct. — V. *Abordage*, *Baraterie*, *Port de mer*.

Vaisselle, 16 janv. — Vaissière-St.-Martin, 5 août. — Valade, 4 mars. — Valadon, 19 fév. — Valence, 4 juin. — Valentin, 12 oct. — *Valentinois*, leur caractère, 8 oct. — Valentinois (duc de), 10 oct. — Valentinois (duchesse de), 16 août. — Valet—Valette, 20 mai. — Vallée (Noël), 8 janv. — Vallée et Ce, 15 juin. — Vallereau, 3 juillet. — Vallery, 29 juin. — Vallet, conseiller, 14 déc. — Vallet, maçon, 6 fév. — Vallette, 26 sept. — Vallié — Valliennes, 30 janv. — Vallot, 15 oct. — Vancauvenberghe, 24, 30 oct. — Vandègre (de), 16, 20, 21, 23 mai. — Van de Putte, 25 juillet. — Vanderboren, 14, 15 sept. — Vanderbroeck, 2 déc. — Vanderburck, 7 mai. — Vangen et Ce, 17 déc. — Vanin de Courville, 14, 21 nov. — Vanréat, 2 déc. — Varambon (de), 4 juin. — Varéliaud, 4 janv. — Varenne, 27 avril. — Varennes (Fe de), 11 mars. — Varillat, 20 janv. — Varin, 5 déc. — Varnont, 14 janv. — Vassal, 22, 25 fév. — Vast, 17 juin. — Vastel, 19 fév. — Vauchel, 20 juin. — Vaudoré, 27 oct. — Vaudran, 30 août. — Vaudier, 28 sept. — Vaunois, 6, 18 fév., 5 juin. — Vauvelly, 26 août. — Vauvilliers, 4 juin. — Vavasseur, 6 avril. — Vatinelle, 13 mai. — Vayssier-Four, 3 juin. — *Véloces françaises*, 23 avril. — Venaken, 2 juill. — Vène, 6 juin. — Venelle, 20 juin. — Venot, 21 juill.

Vente. Une demande en *résiliation* est-elle une action réelle ou mixte, et comme telle peut-elle être portée devant le tribunal de la situation des biens? 1er nov. — Le cessionnaire d'un vendeur peut-il exercer l'*action résolutoire*, non seulement pour la portion dont son cédant était propriétaire dans les biens vendus, mais pour ce qui pouvait lui appartenir dans les portions indivises desdits biens? 27 nov. — Peut-elle être *résiliée* pour dol, celle que l'on fait signer par un homme ivre? 11 janv. — Celle d'un immeuble moyennant une *rente viagère* peut-elle être *rescindée* si le taux de cette rente n'égale pas le revenu de l'objet vendu? 24 fév.— *Quid* s'il y a lésion, 29 fév. — *Quid* si le vendeur était en état de *démence*, 9, 17 janv. — L'action en revendication et en *résolution* étant fondée sur la même cause, le jugement qui a écarté la première peut-il être opposé à la seconde, s'il a acquis l'autorité de la *chose jugée?* 1er mai. — La vente d'immeubles d'une *succession* faite de bonne foi, quoique sans nécessité par l'*héritier apparent* doit-elle être *annulée*? l'héritier véritable, qui a reçu de lui une grande partie du prix, peut-il ensuite exercer la *revendication* contre l'acquéreur? peut-il demander aux *tiers détenteurs* l'immeuble entier qu'ils possèdent, sans offrir la restitution de la partie du prix perçue? peut-il forcer l'acquéreur à morceler l'immeuble? Est-il satisfait suffisamment au droit qu'a l'acquéreur de forcer l'héritier véritable à lui laisser ou à reprendre la totalité de l'immeuble, par la faculté que lui réserve le juge de le garder en payant les portions du prix restées dues? 30 mai. — Le créancier qui attaque la vente des biens de son débiteur comme faite en fraude de ses droits peut-il se borner à établir le préjudice que cette vente lui cause? Faut-il qu'il prouve que ce préjudice résulte d'un concert frauduleux? *Quid* s'il établit que l'atteinte portée à ses droits résulte d'un *acte sous seing privé* dont la date n'est devenue certaine que postérieurement au titre constitutif de la créance? *Quid* de l'arrêt qui repousse l'*action en nullité* de ce créancier? 9 juin. — La vente faite sans fraude par le mari, même pendant le cours d'une instance en *séparation de corps*, d'un *fonds de commerce* que la femme s'est constitué en *dot*, sous le régime de la communauté, est-elle valable? 4 août. — Le vendeur non payé peut-il valablement demander la *résolution* de sa vente contre son acquéreur seul, sans mettre en cause les créanciers auxquels ce dernier a consenti des *hypothèques*? *Quid* si déjà à la requête de l'un d'eux la *saisie immobilière* de l'immeuble est commencée? Ce créancier est-il alors représenté légalement par son débiteur, en ce sens qu'il ne puisse attaquer par la *tierce opposition* le jugement intervenu? 29 sept. — *Résolution* de vente. V. *Moulin à eau*. — Le contrat de *mort-gage* est-il une vente à réméré, et l'action en réméré stipulée dans un contrat antérieur au code civil, mais dont l'exercice ne s'est ouvert que depuis, ne dure-t-il que cinq ans? 30 janv. — L'acquéreur par acte notarié d'un immeuble vendu administrativement à son prédécesseur peut-il après dix ans repousser toute *instance administrative* en interprétation de ce dernier titre? 22 juill. — La stipulation que l'acquéreur pourra retenir pour son prix une somme pour *loyers* d'avance imputable sur le prix de la location qu'il fait au vendeur de la maison par lui acquise, est-elle une condition licite et valable, même à l'égard des créanciers *hypothécaires*? 14 sept. — Commission pour une nouvelle loi sur les ventes judiciaires, 1er sept. — Honoraires demandés pour la vente d'un domaine, 18 janv., 16 fév. — V. *Adjudication*, *Billet-à-ordre*, *Donation*, *Enchères*, *Surenchères*, *Enregistrement*, *Faillite*, *Garantie*, *Intérêts*, *Légitime*, *Notaire*, *Ordre*, *Société*.

Vente de meubles. Les *commissaires priseurs* peuvent-ils refuser leur ministère à un colporteur pour la *vente aux enchères* de marchandises neuves qui font l'objet de son commerce? les marchands sédentaires peuvent-ils intervenir dans cette instance? 2 nov., 18 déc., 6, 13 mars, 30 sept., 10 oct. — Le commissaire priseur doit-il en ce cas observer les formalités prescrites aux courtiers de commerce? 23 juillet. — Celle à l'*enchère* d'un *pensionnat* et de son mobilier, ainsi que celle de l'achalandage et du mobilier de *voitures publiques* appartient-elle aux *notaires* ou aux *commissaires priseurs*? 24 mars. — *Quid* d'un *fonds de commerce* et de *meubles* qui lui sont accessoires? Cette question au sujet des meubles depend-elle de l'arbitrage des parties qui requièrent la vente, et de l'appréciation des tribunaux? 26 mars. — La vente *aux enchères* d'une *pharmacie* ne peut-elle être faite qu'à des pharmaciens? Celle d'un procédé industriel et de son matériel est-elle un *acte de commerce*? 28 janv. — Lorsque les achats et ventes se font par *commis-voyageurs* qui ne sont que simples porteurs de commissions, les *promesses de vente* sont-elles réputées faites au lieu où réside la maison qui expédie? l'acheteur peut-il alors être assigné devant le tribunal de ce domicile? 21 sept. — Vente par justice empêchée par le paiement effectué par un curé, 8 juillet. — Vente d'effets militaires; défense curieuse présentée par un frère, 21 avril. — *Femme mariée* mise en vente à *Paris*, 29 oct. — V. *Brevet d'invention*, *Femme mariée*, *Fonds de commerce*, *Marchandises*, *Office ministériel*, *Réméré*, *Remplacement*, *Succession*, *Vins*.

Ventilation. V. *Ordre*.

Verat, 16 juin. — Verdonnet (Fe), 19 sept. — Verdun, 10 juill. — Vérest, 27 avril. — Vergauwen, 9 sept. — Vergnaud, 2 juill. — Vermeersch, 1er juil. — Vermeulin, 18, 19 mai. — Vernant, 10 mars. — Vernepuit, 8 sept.—Véron, 13, 14, 16 déc. — Véron (Fe), 26 nov. — Verrier, 7 juill. — Verseau, 26 août. — Versey, 12 déc., 4 mars. — Versin (Dlle), 18, 22 sept. — Vert, Sauphar et Levin, 18 janv. — Vervin, 28 avril. — Vestris, 25 avril.

Vêtemens injectés de vitriol à *Rouen*, 3 août.

Veuves, maison rue du Gros-Chenet, 25 déc.

Vevaud, 21 oct. — Veyret, 19 août. — Vézé, 6 fév. — Vezin, 14 déc. — Vial, 23 mars, 2 mai, 13 juin. — Vialard, 3 juill. — Viaudet (Dlle), 9 janv.— Vichy (Fe de), 16 déc.; 2 janv., 17 fév. — Viclin, 21, 25 avril, 4, 11, 29 mai. — Victor, 1er oct. — Victor-Amédée, 15 janv. — Victorine, 17 juill.—Vidal, 18 déc. — Vidal de Lingendes, 26 oct.

Vidangeurs en contravention, 27 juin.

Videau (Marie), 11 juill. — Vidocq, 23 nov., 25 déc., 14, 18 janv., 24 août. — Viel, 22 juill. — Viel-Castel, 29 oct. — Viellard, 11 juin. — Vienne, 28 juin. — Viennet, 16 déc. — Viennot, 23 janv. — Vigier (Dlle), 29 août. — Vignal, 21 déc. — Vignard, 26 oct. — Vignon, 19 déc. — Vigoureux, 12 août. — Viguier, 20 avril. — Vilain, 15 fév. — Vilcoq, 19 mars. — Villalba (Thérésine), 8 juin. — Villars, 10 janv., 13 fév. — Villeneuve, Bénard et compagnie, 19 déc. — Villequier (duc de), 30 janv., 16 mai, 2 juin, 29 août. — Villereau (de), 27 juill. — Villetard, 6, 18 fév. — Villiams, 6 juin. — Vimeux, 11 nov., 4 déc. — Vinan (Fe), 23 nov. — Vincent, 8 janv. — Vincent, avocat, 14 janv. — Vincent, cafetier, 28 nov. — Vincent, forestier, 8 juill. — Vincent, gérant de l'Ambigu, 5 oct. — Vincent, propriétaire, 8 janv. — Vindard, 1er août. — Vinet, 30 août.

Vins. Leur *vente* verbale est-elle parfaite du jour où elle a été consentie, quoiqu'ils n'aient pas été goûtés, du moment que la fabrication en est bonne, et qu'on n'a rien négligé pour leur conservation? 9 avril. — La *piquette* peut-elle être considérée comme vin? 3 mars. — En quoi consiste le droit de goûter celui du vigneron? 19 fév. — *Vins falsifiés*. Leroux-Delens et Bouchard, 22, 25 fév., 3 mars, 9 avril, 1, 29 juin. V. *Entrepôt*, *Escroqueries*.

Viol. Arnaud, instituteur, 13 mai. — Battet, dit Rajou, 14 mars. — Berthoni, envers un enfant de 19 mois, 21 août. — Bonheux, envers sa fille, 12 mars. — Bourgain, 20 nov. — Carlier, 20 oct. — Chemin, envers sa fille, 2 déc. — Cheminant, Pottier et Raymond, 12 mai. —Courtelle, 12 mars. — Destremont, 5 sept. — Dupont, dit Louiseau, 16 mai, 20 juin. — Dothois, 1er avril. — Fossade, 16 juill. — Foulcon fils, 25 avril. — G..., conseiller municipal, 26 nov. — Gascouin, 14 déc. — Gautier, instituteur, 20 mars. — Goulonnès, instituteur, 10 mars. — Grandvoinet, 24 mars. — Guérin de Lacombe, 23 mai. — Guinchard, 13 mars. — Gustin, dit Lardenois, envers sa maîtresse, 30 août, 5 sept. — Henrion, soldat, 20, 21 juill. — Julien, dit Bernard, envers ses filles, 28 fév. — L... (Philippe-Aug.), envers sa belle-fille, 25 mars. — Lepeyre, envers sa mère, 2 fév. — Létard, 3 fév. — Liébert, soldat, 20 juill. — Mahalin, 1er oct. — Masserot, 23 avril. — Mercier (*dommages-intérêts* demandés par lui), 9 fév. — Mignot, 12 mars. — Milan, 1er août. — Mio-Murano, 29 janv. — Petitlevé, 30 avril. — Poissier, envers ses filles, 24 avril. — Rouillé, frère de la doctrine chrétienne, 10 mars. — Sauvin, cuirassier, 11 août. — Tourvareck, 2 déc. — Un commissaire de police, 12 nov. — Une jeune fille de 13 ans envers un enfant de 3 ans, 28 janv. — L'ermite de *Lentignac*, 2 avril. — Un jeune homme envers une vieille femme, 1ee juin. — Un frère ignorantin, 24 juil. — Cinq jeunes gens à *La Haie*, 8 aout. — Un vieillard poursuivi par le peuple à *Lyon*, 23 oct. — L'ami d'un jeune marié, pendant le repas du lendemain des noces, 4 sept. V. *Adultère*, *Outrage aux mœurs et à la pudeur*.

Violet, 15 janv., 20 sept. — Virgès, 7 août. — Virginie, 1er août. — Virginité, 3 mars. — Vitrey, 15 sept. — Vitou de Saint-Alais, 21 oct. — Viviard, 20 août. — Vivien, 14, 22 janv., 2 mai. — Vivien, substitut, 15, 21 août.

Voies de fait. Est-on encore répréhensible quand on les paie, du consentement du battu? 22 janv. — Amanda (Dlle), 2 mars. — Arnould, 28 sept. — Auber (Victoire), 2 nov. — Auguste, chez des blanchisseuses, 12 oct. —B..., pour affaires de bourse, 26 fév. — Backer, pour du thé au rack, 12 oct. —Bal, 15 juil. — Bardy, par gageure, 23 sept. — Bâton, 15 sept. — Baudouin, pour ne pas payer son dîner, 8 oct. — Beauce, 20 oct. — Bésetan et Ménétrier, 6 oct. — Blancheton, pour défendre son *chien*, 14 avril. — Borniat et Cottin, 5 oct. — Boulogne frères, 22 janv. — Bourguignon, marchand de complaintes, 2 mai. — Bréban, 7 nov. — Bricaire et Collet, 29 août. — Burn, 23 août. —C..., garde chiourme, ex-condamné à mort gracié, 22 juil. — Camus (Fe), 20 oct. — Capot (Fe), 3 déc. — Cardel et femme Frédéric, pour un âne, 10 janv. — Charles, 8 janv. — Chopart et Courgibet, 27 mars. — Clément (Fe), 16 sept. Courtin (Fe), 26 juin. — Deloges, abbé, 28 déc. — Demay (Fe), par jalousie, 8 nov. — Deschamps, aliéné, 18, 25 mars. — Desloges et Valette, curés, et Desloges frères, 16 janv. — Desradrais, général, Barbier, Itasse et Dégrasse, *détenus pour dettes*, 11 déc., 23, 25 janv. — Doudard, Legrand et Renaud, soldats, 12 oct. — Dufour de Longuerue, 1er mai, 13 juin. — Dugast, 6 oct. — Durand, anti-sergent de ville, 31 déc. — Essaille (les sabots), 7 mars. — Etel, Finet, Raoul, Franchecourt et Lecègne, à *la force*, 21 sept. — Eudine et Jeanne dit Dubosq, *domestiques*, 23 mai. — Foulbœuf, 11 sept. — Fournel, envers un vétéran, 26 juin. — Fraise, 15 juin. — Francal, appelant de son acquittement, 22 sept. — Froger-Deschênes, 26 mars. — Gambier (époux), 28 oct. — Garache, 13 août. — Gillet, envers un huissier, 19 fév. — Gradoux, épicier, et Rondot, tripier, 31 déc. —Granier, curé, 10 oct.—Grosset, 13 mai, 8 juil. — Guérin, 29 août. — Guerrier, 23 déc. — Hassan, *domestique* ottoman, 29 sept. — Hété, 2 déc. — Hippolyte, gâte-sauce, 13 janv. — Jacob, 27 janv. — Jallon (*nez arraché*), 10 juin. — Joly et Loiseau, soldats, 30 sept. — Jouneite (Fe), 7 août. — Joséphine, 24 juin, 14 sept. —L..., prêtre de l'église française à *Nantes*, 25 juil. — Labbé, *domestique*, envers son maître, 15 mai. Lacary, 29 oct. — Lafosse et Martin, 17 mars. — Lahure, capitaine belge, 11 juil. — Leleux et Moulu, 19 août. — Lemonnier, 28 oct. — Lilly (Dlle), pour des fraises, 8 oct. — Marut, 5 oct. — Maubreuil (de), 17, 21 juil. — Maupuy, 13 juil. — Mignot, soldat, 9 oct. — Montalet, nègre, 3 janv. — Monthet, au nom de la *morale*, 8 juil. —Moreau et Meyer, envers des *berlingots*, 26 août. Mosselmans, fossoyeur, 6 juil. —Mulvi, ambassadeur oriental à *Londres*, envers une esclave, 21 mars. — Munn et Wirb, envers un nègre, 17 juin. — Musset, 3 oct. — Noiseux, 2 juil. — Patureau, 15 sept. — Pelletier frères, rouliers, 14 avril. — Pépiot, 14 janv. — Pierre, soldat, envers un agent de police, 13 mai. — Porta, sous-officier, 6 déc. — Pot, envers sa maîtresse, 22 oct.— Privat, 19 fév. — Ratenville, 14 sept. — Rigonlot (Ve), portière, 9 sept. — Rousseau, concierge, 16 déc. — Salvané, juge de paix, 11 juil. — Sandrin, 8 sept.— Tapette, 29 sept. — Tard, régisseur d'un *théâtre*, 29 juin. — Tricard, ex-forçat, 17 sept. — Véjoux et Vilain, soldats, 19 oct. — Vilmeur, 17 avril. — Wagon, 14 sept. — Un locataire envers son portier, 1er nov. — Un domestique et sa femme envers une portière et sa fille, 6 mai. — Deux Auvergnats envers un portier, 23 juin. — Un locataire pour son fils Polyte, 14 sept. — Un locataire envers son principal, 21 oct. — Un cocher de fiacre, 7 nov. — Un cocher de cabriolet, envers un conducteur de *Favorites*, 15 janv. —Un charretier en défaut, 3 fév. — Deux rouliers envers un scieur de bois, 24 avril.—Un cocher envers des croque-morts, 8 juin. — Un cocher envers un traiteur, 27 juin. — Un charretier envers des militaires, pour jeu de cartes, 29 juil. — Un Anglais envers un jockey, 17 janv. — Le curé de *Lahaye*, envers un instituteur, 5 déc. — Un curé envers une femme, 4 août. — Un porteur d'eau envers une fruitière, 6 janv. — Envers une fruitière, 12 mai. — Entre deux porteurs d'eau, 13 mai. — Une gargotière: vitriol sur des vêtemens, 27 janv. — Un colonel anglais, envers sa cuisinière, 20 mai. —Entre deux voisines (lait répandu), 21 juil. — Un jeune amant, 9 janv. — Un amant repoussé, 18 mai. — Des maris envers les amants de leurs femmes, 14, 29 juil. — Pour motifs d'amour, 16 avril. — Un jeune homme envers une vieille, 15 oct. — Deux danseurs, 10 janv. — Envers le propriétaire du bal des Dames Françaises, rue Moufflard, 27 avril. — Un perruquier envers un coiffeur, 16 sept. — Deux jeunes nageurs, 9 nov. — Des demoiselles de la Halle et un *boule-dogue*, 23 mars. — Envers un garde municipal, par des *chiens*, 12 mai. — Envers un factionnaire, 19 mars. — Un pompier envers une femme, 3 juil. — Entre généraux américains, 4 sept. — Entre paysans (marmottes de toutes couleurs), 4 sept. — Entre maréchaux, dévorans et gamins, 26 août. — Envers un menuisier jovial, 21 déc. — Avec des verres, 15 janv. — Envers un marchand de vieux habits, 6 mai. — Une société de pénitens à *Marseille*, 8 juil. — Envers une couturière, 21 juil. — Pour éviter de jouer au piquet, 15 juin. — *Voies de fait entre parens et époux*. Barnett, acteur anglais, 20 déc. — Carette fils, 12 oct. — Caudry, 15 sept. — Cornu, 7 janv. — Delente fils, 23 juil. — Durand fils, 20 nov. — Favier, 15 sept. — Habert, 13 avril. — Hannecart, 11 fév. — Hutrot, 28 janv. — Jean-Baptiste fils, 1er oct. — Lecouturier (Fe), 5 août. — Mayot, 30 déc. — Molière, maçon, 3 déc. — Réchaud, 24 oct. — Semple (Thomas), 27 oct. — Un gendre envers sa belle-mère, 24 fév. — Un mari rentier de sa femme, 10 avril. — Un Allemand, en instance de séparation de corps, 13 juin. — Un vidangeur Anglais envers sa femme et un afficheur, 26 juin. — Un maire de village, 2 juil. — Mari demandant une remise pour sa défense, 4 mai. — Un mari pardonné à l'audience, 16 oct. V. *Blessures*, *Culte*, *Garde nationale*, *Inhumation*, *Outrages*, *Rixes*.

Voies de faits militaires. B..., caporal, 27 juil., 22 août, 16 sept. — Coquet, artilleur, 28 fév., 4 mars, 2 juin. — Deschamps, chasseur, 18, 27 mars, 2 juin. — Douchez, brigadier, 30 avril. — Gagneau, 9 sept. — Gouffier, 12 oct. — Henri, sergent, ex-tambour-major, 11 sept. — Hovart, 10 juin. — Kauffmann, 13 mars. — Laurent et Massonat, 31 août. — Neumann, 4 déc. — Parenthon, 11 août. — Parrot, 12 oct. — Perrier, 4 janv. — Pinset, 20 juil. — Saleur, aliéné, 9 mai. — Un matelot du *Malabar*, à *Cadix*, 24 juil. — Un disciplinaire, à *Grenoble*, 26 août. V. *Assassinats*, *Meurtres*.

Voillot, 3 mars. — Voilquier, 4 juillet.

Voirie. En matière de grande voirie les *procès-verbaux* doivent-ils être rédigés par deux gendarmes? 28 janv. — La loi de 1824 sur les *chemins vicinaux* est-elle applicable aux *rues* d'une ville, qui ne sont pas le prolongement ni d'une route royale, ni d'un chemin vicinal? 22 mai. — Les tribunaux civils sont-ils *compétens* pour apprécier le mérite de travaux exécutés par un particulier sur la voie publique, en conséquence d'injonction de l'autorité municipale? 19 sept. — Place Saint-Sulpice embarrassée de décombres, 27 mars. — V. *Alignement*, *Chemins*, *Passage*, *Utilité publique*.

Voisin, 17 janv.

Voiture-moulin, 8, 10, 18 janv., 16 fév.

Voitures publiques. Le *pour-boire* alloué par poste aux conducteurs fait-il partie du prix de la place, et peut-il être soumis à la *perception* du dixième au profit du trésor? Peut-on l'exiger absolument des voyageurs? 30 nov., 19 déc., 27 mars, 19 mai, 30 août. — Comment sont-elles *responsables* des valeurs contenues dans les paquets qu'on leur confie? 17 déc., 27 mars. — *Quid* de la *contrebande* faite par les voyageurs? 9 mai. — *Quid* pour les *surcharges?* 28 fév., 18 mai. — Peuvent-elles se charger du transport des *journaux* sous toile et en ballot, pesant plus d'un kilogramme? 25 juil. — Un maire peut-il prendre des arrêtés concernant les voitures en commun qui traversent sa commune (*omnibus courbevoisiennes*)? 7 janv. — Dans quelle classe de *patentes* doivent être placés les propriétaires d'*omnibus*? 28 déc. — Retenue du cautionnement d'un cocher de *Citadines*, 1er. nov. — Peut-on considérer comme *coalition* le fait de deux entreprises de messageries de baisser le prix de leur transport pour empêcher ou prévenir une *concurrence*? 23 août, 20, 27 oct. — Singulière *concurrence* sur la route d'*Auxerre*, 16 mai. — Singulier avis de *responsabilité* du directeur d'*Aurillac* à *Rodez*, 15 sept. — Diligence arrêtée par un garde municipal aliéné, 6 août. V. *Algériennes*, *Assurances*, *Blessures*, *Dommages-intérêts*, *Garantie*, *Homicides*, *Hôtel garni*, *Malle-poste*, *Omnibus*, *Postes* (*maîtres de*), *Privilége*, *Vente aux enchères*.

Voiturier endormi, Clauzet, 5 nov.

Volant (Fe), 20 juin.

Voleurs. Voleur anglais se faisant ermite, 20 août. — Intercession du petit manteau bleu en faveur d'un jeune commis-marchand, 22 avril. — Arrestations à la barrière du Maine, 25 déc. — A la barrière Poissonnière, 28 juil.— Une jeune bande à l'île Louviers, 7 mai. — Dans le Bouge-Cottin, 17 juin. — Au Palais-Royal, 5 oct. — Des Adjoutes, par un Zouave à *Alger*, 3 oct.

Vols. Celui commis dans les rues d'une ville peut-il être considéré comme commis sur un chemin public? 25 déc. — Le refus de rendre un objet trouvé le constitue-t-il? 28 juin, 18 juil. — *Quid* d'un *trésor* dont on garde la moitié qui revient au propriétaire du terrain? 3, 21 oct. — A quel tribunal appartient la connaissance de celui commis dans un port, par des étrangers à la marine et à la guerre? 4 mai. — Qu'est-ce que le vol à l'*écorne*? 14 avril.— A la *ramastique*? 6 mai. — Au *vin chaud*? (Narcotique), 8 juil. — A l'*algérienne*? 28 mai. — Vol restitué par suite de confession, 21 mars. — Vol de lettres oublié dans le nouveau code anglais, 13 fév. V. *Agents de change*, *Abus de confiance*, *Aubergistes*, *Escroqueries*, *Maraudage*, *Savate*, *Témoins*.

Vols, poursuites à ce sujet: Abraham (Rosalie), 15 oct. — Adam, 20 juil.— Adams, mère et fille (*un enfant*), 10, 30 août. — Albert (*des redingotes*), 23 déc. — Allard, femme Coiaux et époux Ségard, 3 août, 25 juill. — Allemant, prêtre, 6 juin. — Anaïs (Dlle), 22 sept. — Anicet-Barbet, Robert-Macaire de village, 22 janv. — Anquant et Bayon, 5 sept. — Arnaud, 18 sept. — Arnold, 16 avril. — Arnold (mistriss), 8 oct. — Arnoux (Fe), 26 fév. — Artus, 28 sept. — Aubagna, ex-gendarme, 23 août. — Barbet, Passeleu et les femmes Foucault et Pestel (Recel), 27 fév. — Barre et Laporte, aux bains, 15 août.—Barry, aux cimetières, 13 avril. — Barth, 8 sept. — Barthes, 21 avril.— Bates (Sarah), 5 sept. — Bazin, 12 août. — Belthoise, Caillat, Rouget et Ladant, 21 mai.—Berger et Richard (*aux ivres*), 1er juin, 16 oct. — Bernard, Moysse et Mathis (*aux courses*), 19 sept. — Berthet, 3 juin. — Bessau, Bétard, Guerlin et autres bambins (*des melons*), 15 sept. — Béseit, Bocquet et autres, à *Rouen*, 27 juil. — Bichard et Larcher, 27 avril. — Biebuyck (*une voiture*), 8 mai. — Bigot, sous-officier, 28 juin. — Birquet (Eugénie), et Deranssart, 16, 19 avril, 6, 25 mai.— Blancvillain et Ducormier, 4 avril. — Blein, Roche et Vivrieux, 14 mars.—Bocquet, 24 sept. — Bolton, Lilley et Marsh, 25 août. — Bono, dit *mon grand papa*, 20 juill. — Bordes, Chabrerie, Gerbaud, Lagardère et Navail, dit Bourbon, 27 mars. — Bouillet, 16 mars. — Boulanger (Félicité), 20 mai. — Bourgeois, 27 avril. — Bourgoin, 12 mars, 25 juil., 23 sept., 13 oct.— Bouvier, chef de cinq enfans, 6 déc. — Brabant (Geneviève), 15 sept. — Bracquemart, sergent-major (*de la poudre*), 28 mai. — Brette, propriétaire, 19 mars. — Brouvelle et Lebreton, 16 oct. — Brun, Cordier et Rion, 4 juil. — Brunet, Leprince et époux Herbster, 21 mars. — Brunswick, May, Raymond, Spire, Leman Jtturia, fille nègre, 21 nov., 28 juin, 7, 8, 10, 15, 16 juill. — Bruscaille et dix autres bambins, 9 avril. — Bruyas, soldat, 11 avril. — Burgess, charretier, 29 sept. — Burlet et Viguier, bergers (*des moutons*), 21 sept. — Burter (Annette), 20 nov. — Cabaton, 15 sept. — Cagnac, dit Bocage et Gauthier, 6 déc. — Cambronne

Lachaise, 22 oct. — Camus, Parisot, Fleureau et époux Linger, 4 avril, 14 août. — Caron, 26 mai. — Catel, 17 mars. — Cellier (Malvina), 22 nov. — Chabanas et Reix, dit Bonnet rouge, 17 décembre. — Chalon, 28 juin. — Chapuy, Viray, Renaud et autres, 19 mars, 15, 19 oct. — Chaquelin, Darras, Perron et autres, 6 nov. — Charpiaux (Dlle.), pour retenir son fiancé, 2 juil. — Chateau (Marie), 23 mai. — Chéradame et Brachini (*une feuillette d'eau*), 3 janv. — Chéron (*vins*), 6 oct. — Chevalier (Féréol), *avec violences*, 30 août. — Chevrel, 8 avril. — Chonet et Chevalier, *caroubleurs*, 26 mai. — Chopin, infirmier, 27 juil.—Clifton (*un oiseau et sa cage*), 1er oct.—Clocquin, 23 oct. — Cordier (*un morceau de Mme Polam*), 5 oct.—Cordouan (famille), *une corbeille de toilette*, 22 janv. — Costain (de), 27 avril.—Cotillon (fille), *des boucles d'oreilles d'enfants*, 5 sept. — Courageux, 20 juil. — Court et Desprels (*un enfant de chœur*), 10 sept. — Dancette frères, 25 fév. — Damoiseau, 25 août. — Daniel et sa jeune bande, 22 oct. — David et Golliat, 20 mars. — Debray (époux), 12 sept. — Debrias, sergent, 3 juil. — Dechantine, dit le Belge, 6 janv., 6 mars, 10 avril. — Dehem et Meyrand.—Deherme, 12 juin. — Dejean, capitaine, 27 mai. — Delaire, 20 juin. — Delmas, Souvagnac, Lezy et autres (*à la vrille chez des horlogers*), 4, 10, 11, 12, 18, 25, 27 mars, 2, 3, 4 avril, 20 mai, 24 juin. — Moyens de déjouer ces voleurs, 12 mars. — Demetz et Finet, 20, 21 janv. — Denneveu (fille) et femme Thiébaut, 11 nov. — Depaix et Leprince, 19 oct. — Derodde, 4 mai.—Desjardins, 30 sept. — Desprez, clerc d'huissier, 14 oct.—D'Hautelande et Grappe, 6 déc., 25 fév. — Dinger et Laval, vidangeurs, 26, 28 mai. — Dors-d'un-OEil, 29 juil. — Dubois (fille), 25 déc. — Duché (*au bal*), 24 avril, 21 mai. — Dufour dit Gobe-la-Lune (*chute dans un puits*), 12, 18 mars, 5 août. — Dufour, 20 janv. — Duhamel et une jeune bande, 29 avril. — Duplex, soldat (*une voiture à la porte d'un théâtre*), 28 sept., 2 oct. — Dupont, Thiénot et une bande d'enfants, 18 avril. — Dupré et dix autres enfants, 18 mars. — Dupuis et Roisin (filles), 22 avril. — Esmangard et Mercier, 28 déc. — Etel, Lucas, Jacob, Franchecourt et Raoul, 2 avril, 8, 21 sept. — Eugène, marchand de contremarques, 8 nov., 23 janv. — Féron, 12 juin. — Ferracci (famille), 25 déc. — Fion (Ve), 12 sept. — Firiot (Fe), 19 oct.—Flamancourt, *prédestiné*, 18 sept. — Flamié (fille), 5 oct. — Flavin, 13 janv. — Fontaine (Marie-Anne), 17 fév. — Fossier (*des pastilles*), 14 juil. — Fournier, chef de bande, à *Rodez*, 17 oct. — François, petit clerc, 12 juin.—Fraisson, soldat, 19 juin. — Fromage, 25 août. — Furberfield et Tarling, 13 avril. — Furesthein, Richer et femme Stourne, 15 avril. — Galéard et Villeneuve-Prétigny, 13 août. — Gallier et Hérot, 6 janv. — Geneau, clerc et dentiste, 23 sept. — Girardot, 18 juil. — Gladden (Elisabeth), le *fantôme*, 5 sept. — Gobet, ex-entrepreneur de voitures, 26 août. — Godard, Mérigot et autres, *à la douane*, 11 mars, 4 avril, 14 août. — Godefin (Fe), 22 avril. — Gohet, 22 oct. — Golbert (Isaac et Jacob), Derondeau et Gaffray, 20 janv. — Golliard et Noulibos, dit Soulé, 8 juil. — Golo, dit Nolo, nègre conseillé par Dieu, 28 juil. — Goudet (Fe) et veuve Pique, 26 sept. — Grandet, 12 oct. — Gransart (Pélagie), 10 fév. — Grenier, 15 janv. — Grudet (*portefeuille retrouvé chez le volé*), 18, 22 janv. — Grumiaux, 26 sept. — Guenoux, 12 juin. — Guérin (Marie), *un cheval*, 10 août. — Guézard et Pajot, 4, 10 août, 7 sept. — Hardy, écrivain, 11 sept. — Herbillon, 7 avril. — Hertaux frères, 20 juil. — Hoëbens, 29 janv., 4 août. — Hue, dit Pic, *sourd-muet*, 21 fév., 24 mars. — Hugon, 6 juil. — Husson, *sourd-muet*, 21 juil. — Iseita, 16 oct. — Jacques (Fe), *chez des gendarmes*. — Jainin, 16 sept. — Jennesson, soldat, et un inconnu, chez un traiteur, 21 mars. — Joannès, 17 sept. — Jourdain et Thiry, 17 oct. — Journet, 24 mars, 1er avril, 25 mai, 10, 26 oct. — Julien (*une vache*), 8 fév. — Jumeau (Françoise), 20 juin. — L... (Alexandre), 8 janv. — L..., avec violences envers son ami, 27 oct. — L... (époux Charles), envers un capitaine en retraite, 30 nov. — Lainé (fille) et veuve Lefèvre (*des cerises*), 1er sept. — Lamarre (Fe), 22 oct. — Langrène, 2 déc. — Landrier (Marie), 17 oct. — Lariol, *facteur*, 5 sept. — Laroche, *dans une lettre*, 20 mai.—Laumonier (56 *moutons*), 11 sept. — Lavalade, 30 sept. — Lazary, 13 oct. — Leblanc (*sans noms*), 5 déc. — Lecat (époux), 8 janv. — Leduc et Francœur, *dans un café*, 11 janv. — Legendre, 22 juil. — Legrand (Louis), 7 janv. — Leloup et Hemen, 14 avril. — Lemoigne et Viard, soldats, 4 déc.—Lemoine (Fe), 12 déc. — Lesueur, 16 mai. —Lévêque, 17 oct.—Lévi, Bossu et Masse, 26 mars.—Lévi Salomon et Mathis, 22 oct.—Loiraud (Léonard et Jean), 8 oct.—Loisnier (Agathe), 8 mai.—Lourdeley et Wable, 9 sept. — Lucomb, agent de police Anglais, 5 sept. — Lutrel (Ve), 17 janv. — Malaval et Morel (*Narcotique*), 22 avril. — Mallet (Fe) et Tardy, 1, 29 sept. — Malzy, frères, 22 juil. — Manuel, 8 mai. — Marce, 23 sept. — Marie (*le dîner d'un curé*), 9 oct. — Marmon, marin, et une ravaudeuse, 18 sept. — Martin, 7 nov. — Martinelli, dit Martinet, 18 sept. — Masse, 6 mars. — Massicot, 6 oct. — Massiot, 8 oct. — Mathiot, 17 avril. — Maupas, 2 nov. —Mayraud, Pierrot et fille Dudoit, 7 août. — Meissen, 27 mai. — Menaut frères (*une poule*), 15 avril. — Mercier, 18 juillet. — Merlin, 25 août. — Message (Fe), 7 sept. — Meudan, 16 mai. — Meunier, boulanger, 6 janv. — Meunier (*des lapins*), 16 sept. — Meussot, Vienné et Vigneron, 22 avril. — Meyer, ou Roguez, 26 nov. — Michaud, 18 juin. — Michel (fille), sous divers noms, 25 fév. — Mignot et Roucy, 5 juillet. — Milliot frères, 26 fév. — Millot, 6 mars. — Monsavoir (Désirée), 22 janv. — Montanton, 13 avril. — Montron (époux), 18 déc. — Morand, *envers ses domestiques*, 13 mai. — Morangiès, étudiant en médecine, 30 nov. — Moreau (Ve) et fe Bodson, 1er oct. — Mouton, chez le percepteur de *Coudray*, 29 janv. — Nathan (Moïse), 4 mars. — Nicolas, garde municipal, 12 mars. — Olympe, *par coquetterie*, 21 oct. — Pacot, 5 août. — Paradeau, 15 oct. — Parent (Ve), *un enfant*, 7 juill. — Paris, soldat, 18 janv. — Parmiganni, (Sophie), 31 août, 10 sept. — Paul-Thomas, nègre, 3 juin. — Payen, brigadier artilleur, 27 mars. — Perreau, 19, 21 sept. — Perrier (*des biscuits*), 11 sept. — Pezard, au cimetière de *Sceaux*, 29 oct. — Pic, 21 fév., 24 mars.—Piednoir, 14, 16 avril, 21 août. — Poisot, *le bossu*, 4 juillet.— Poncet, 8 sept. — Portes, cultivateur, 3 juin. — Prévost, 9 avril. — Pulcher (genéreuse), 24 oct. — Quin (John), 10 sept. — Ravaliot (Rosalie), envers un tambour, 13 oct. — Renon, commis de roulage, 18 sept. — Revollon, 15 sept. — Ricoud, envers sa maitresse, 7 sept. — Rivière et Verner, 28 oct. — Robert, commis-greffier, 24, 25 déc. — Robichon frères, 2, 9 nov. — Rogé, 10 fév. — Roger (Fe), au *cimetière du Nord*, 28 avril. — Romelot et sa bande à *Lunéville*, 2 janv. — Roméo, dit Juliette, 11 mars. — Roullé, 26 sept. — Rousselle, soldat en faction, 15 oct.—Roy, 16 oct. — Ruffin, 14 janv. — S..., à *Caen*, 3 juillet. — Savage (Charlotte), 22 janv. — Savin, 29 oct. — Sawelki et sa famille, 18 juin.—Schwarz (de), 23 mai. — Seiké, 20 juin. — Simonet (Fe), *des haricots*, 22 août. — Steinger, soldat, 20 juillet. — Tadman (*de cabriolets*), 16 fév. — Tamissier, 6 mai. — Théry, 22 sept. — Thiéry, dit fleur d'orange, 23 déc.—Thouvenin, 16 avril, 25 mai. —Toulbaud, 25 août. — Toupet (Fe), 10 juil. — Trébuchet, 5 oct. — Trion, 29 juin. — Trochet frères, 20 juill.—Troupeau (*un bridon*), 23 oct. — Uzureau, commis-greffier, 20 nov. — V..., clerc de notaire, 29 sept. — V..., maréchal des logis, 15 sept. — Vautrin (Louise), 29 oct. — Victor, 5 nov. — Villemot, 17 sept. —Vogrand, et fille Magny, 18 mai. — Warton, interprète orientaliste, 12 déc. — Wezler, 6 oct. — White, (Harriet), actrice anglaise, pour rejoindre un déporté, 24 août. — Wilfrid, 6 janv. — D'un pain par une impotente, 12 nov. — Un vendeur de contremarques, 16 déc.—Un priseur et moucheur peu commun, 17 déc. — Du poisson par une vieille revendeuse, 24 déc. — Un individu se plaignant de coliques, 6 fév. — Une mère et son fils, du bois de chauffage, 8 fév. —Deux batteurs en grange. — Deux enfans à *Melun*, 16 mars. — Des légumes par deux paysannes, 24 mars. — Par deux autres femmes, 19 mai. — Les *quarante voleurs*, 4, 26 mars, 9, 19 avril, 2, 4 à 13, 15 à 20 mai. — Envers un cocher ivre, 13 avril. —Envers un homme ivre, endormi chez un marchand de vins, 1er juillet. — Un saucisson par un mauvais plaisant, 27 avril. — Un réfugié envers un Anglais.—Imputé à un propriétaire par un locataire, 1er juin. — Un Polonais envers une modiste, 10 juin. — Un billet de banque, par une marchande de citrons, 6 avril, 23 juin. — Un *mai*, par neuf jeunes-gens à *Beaulieu*, 1er juil. —Quatorze enfants à *Chartres*, 15 juil. —Une jeune fille (*erreur réparée* par le jury), 4 août. — Une paire de bottes, par un vieillard, 10 octobre.— Chez un changeur, 21 nov. — Le manteau d'un greffier, 25 nov.—A la Chaussée-d'Antin, 29 nov., 3 déc.— L'écusson d'une marchande de modes, 12 déc. — Des bijoux, place de la Bourse, 14 déc.—De 50,000 francs de bijoux, 5 sept. — D'un cochon, étranglement d'un voleur, 21 déc. — Dans les bureaux de la *Quotidienne*. — Une fausse écaillère, 3 janv. — La montre d'un Anglais, 10 janv. — Chez un limonadier, 22 janv.—Chez un traiteur par un dandy, 14 avril. — Chez deux traiteurs, 16 juin. — De l'habit d'un militaire, 26 fév., — Des inconnus en compagnie de militaires, 21, 26, 31 mars. — A la caisse des dépôts et consignations, 25, 26, 30 mars. — Au préjudice de deux ouvriers économes, 22 mai. — Un cheval chez Franconi, 12 juin. — Un Arabe, à *Alger*, 3 juill. — Envers des nageurs anglais, immersion du voleur, 13 juil. — Des termes reçus chez un portier, 22 juil. — Un tapis de billard et des outils, 24 août. — Envers un malade sur la route de *Rodez*, 10 sept. — Envers un piéton aquatique Allemand, 12 sept. — Deux individus, rue St-Martin, 19 sept. — Des foulards, 5 oct. — Une pièce fausse à la caisse d'épargnes, 19 oct. — Tenté à la banque de *Naples*, 20 oct. — A la monnaie de *Strasbourg*, 3 oct. — Une dinde chez un marchand de friture, 1er juill. — Une jeune servante à *Saintes*, 18 mai. — Un commis-écrivain et un ex-employé de la salubrité, 28 juil. — Un domestique suisse, 15 sept. — Un commis en porcelaine, 17 sept. — Un domestique Polonais, 13 juil. — Un commis-marchand, 3 sept. — Un domestique de *Versailles*, locataire d'une boutique à *Paris*, 30 sept. — Tenté avec violences à *Grenoble*, envers une domestique par six hommes, 1er oct. — La visiteuse d'une domestique, 9 oct. — Avec du *narcotique* à *Prats de Carlux*, 5 nov. — Par le même moyen, à *Neuvy-sur-Loire*, 3 juin.— *Narcotique* dans du vin chaud, 8 juil. — Sur la diligence d'*Amiens*, 7 nov.— Sur celle de *Honfleur*, 18 août. — Sur une jumelle de *Rouen*, 9 oct. — Chez un horloger à *Amiens*, 2 déc. — Chez un horloger à *Lyon*, par lui-même, 16, 26 oct. — Sur le chemin de fer de *Lyon*, 8 fév. — Au moyen de pétards, à *Lyon*, 9, 11 fév. — Chez un conseiller de *Lyon*, 25 avril. — Chez le curé de *Mensignac*, 25 nov. — Chez un autre, par deux individus déguisés en femmes, 21 mars. — Chez un autre pendant qu'il prêchait, 17 avril. — A *Brest*, vols singuliers, 15 oct.— A *Montpellier*, les loups-garoux, 17 déc.—A *St-Etienne*, 20 déc. — A *Vienne* (Isère), bande organisée, 23 déc.— A *Neuilly*, du plomb, 13 janv. — A *Anvers*, des cloches, 16 mars. — A *Toulouse*, avec violences envers une marchande, 21 mars. — En *Alsace*, 8 avril. — Dans les haras de *Gélos*, 10 avril. — Sur la frontière *Espagnole*, 14 avril. — Avec violences à *Sermoise*, 3 juin. —Aux *Loges* (restitution), 25 déc. — Un clerc d'avoué Anglais qui *restitue* en s'appliquant la récompense promise, 2 mai. — Une vieille femme chez un épicier, 18 mai.—A *Paris*, attaques nocturnes, 18, 21, 22 janv., 10 fév. — Au passage des Panoramas, 11 fév. — A l'entrepôt des vins, 4 mars. — A la caisse du théâtre de la Porte-St-Martin, 16 mars. — A la foire au pain d'épices, 4, 6 avril. — *Vols à la graisse, au chariage, à la ramastique*, etc. : Batbedat et Bertrand, 14 oct. — Buscot et Lansquenet, 30 déc., 1er août. — Desplantes (époux) et Rouland, 26 déc., 29 janv., 18 mars. — Dupley et Chapelle, 7 nov. — Gallois et Deville, 8 avril. — Klein, 6 mai. — Lanier et Pibret, 28 fév. — Mayer (Isaac), 25 déc., 20 mars, 22 avril. — Rougot, 11 mars. — Thierry, Besse et Marteau, 12 nov. — Turin, 20 fév.—Envers des *domestiques*, 11, 15 mai, 24 juin, 5 oct. — Envers un garçon de recettes, 16 nov. — Envers un apprenti, porteur de clous dorés, 24 mars. — Envers un petit clerc, 18 mai. —Envers un propriétaire de *Chatou*, 22 juin. — Envers un habitant de *Melun* passant à *Paris*, 9 oct. — A *Londres*, 27 fév. — A *Montpellier*, 14 avril. — A l'*algérienne*, à *Dijon*, 28 mai. — A *Paris*, 8 juin.—*Vols dans les églises* : Dudouet et Hébert frères, 25 nov. — Gortain, à *St.-Eustache*, 9 mai, 5 oct.— Moriot, à *Romanèche*, 6 mars. — Noel, à Notre-Dame de *Nantes*, 25 juil. — Roche, à *Marchand*, 14 mars. — Vaucher, à *Ambronay* et *Pont-d'Ain*, 2 juin.—Vistaux, à *Thiancourt*, 21 nov.— *A Allouville-Bellefosse*, 16 mars.— A *Auquemesnil*, 10 fév. — A *Belmesnil*. — A *Biville-St-Onufre*, 24 fév. — A *Bruges*, chez les sœurs Pauline, 14 sept. —A *Caen*, pendant une prédication, 6 déc. — A *Fontenay-sous-Bois*, 7 déc. — A *Kiffis*, 20 mars. — A *Montfort*, 12 déc. — A *Montigny* (Meuse), restitution, 25 avril. — A *St.-Agricol*, 21 décembre.—A *St-Polycarpe* de *Lyon*, 28 février. — A *St-Remy-Boroscourt*, 7 fév. — A *Ste-Geneviève de Paris*, par deux femmes, 7 janv. — A *Tôtes*, 24 fév. — A *Valliquerville*, 16 mars.

Vondeville, 9 juin. — Vouthier fils, 8 avril. — Voysin de Gartempe, 14, 26 déc. — Vrillaud (Marie), 3 déc.

W

Wagram (prince de), 18 juil. — Wailly (Alfred de), 31 août. — Walker, avocat, 28 janv., 27 fév., 12 mai, 15 juin, 5 juil., 5 oct. — Walker (Jeanne), 12 sept. — Warmé (Ve et fille), 25 juil. — Warnet, 2 nov. —Watel, 20 juil., Watelier, 2, 5 juil. — Waterford (de), 26 mai, 4 juin. — Watts, 19 déc., 4 sept — Weber, 16 juil. — Weddington frères, 6 juin. — Weingard, 30 juil. — Weizs (Fe de), 18 sept. — Welche, 4 sept. — Wellington, 20 janv. — Westerlay (de), 18 mai. — Weynen, 25 juin. — Whitmore, 12 oct. — Widenhorn, 19 mars. — Williams, 2 déc., 4 avril. — Williams (miss), 26 sept. — Wilmann, 4 juil. — Wilna, 9 sept. — Wilson (Georges ou Georgette), 12 sept. — Wisseck, 19 mars. — Wittembach, 15 sept. — Wittersheim, 27, 30 août. — Wolbrey, 6 avril.— Wolfel, 4, 13 mai. — Wollaston, 12 oct. — Wolpol, 28 fév. — Wood, 28 juin. — Wordsworth, 19 sept. — Wonters, 7 juil., 8 août. — Wurtemberg (prince Paul de), 10 juil. — Wuy, 23 mars. — Wyat (miss), 12 sept.

X

X.... (marquise de), 24 juin.

Y

Yères (chev. de), 25 mai. — *Ylliers-l'Evêque*, commune, 22 juil. — Yon, 5 nov. — Yussuf, 10 sept. — Yvelin, 8 janv., 24 fév. — Yver, 1er. avril.

Z

Zamaichi (comte), 2 janv. — Zaner, 25 avril, 8 mai. — Zang, 8 oct. — Zangiacomi, 26 nov., 12, 14, 17, 28 déc., 3, 31 janv., 27 fév. — Zuchelli, 22 janvier.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

Loi du 31 Mars 1833.

Formations.

Adam et Comp., 14 juil. — Alyon et Comp., 13 oct. — Amiot, Lale, Perreau et Comp., 10, 26 fév. — Amiot, Thomas, Perreau et Comp., 26 fév. — Amonnier et Comp., 26 juin. — André (Aimé), 29 nov. — Angremy (F.) et Comp., 18 janv. — Ansart (Léon) et Comp., 4 sept. — Arago et Villevieille, 3 juil. — Arago, Villevieille et Laurey, 15 sept., 15 oct. — Arlincourt (d') et Ladame, 2, 4, 5 fév. — Arlot aîné, 20 mars. — Arrowsmith et Foster, 3 janv. — Assurances maritimes de la *sécurité*, 22 avril. — Aubert fils et Comp., 20 juil. — Audiffret (d'), 25 sept. — Auger et Houel, 14 nov. — Authier et Baulos, 27 janvier.

Babeuf (Louis) et Comp., 26 oct. — Baillot de Guerville (Edouard) et Comp., 19 avril, 12 août. — Bailly et Comp., 15 sept. — Bailly de Merlieux, 19 mai. — Bailly de Surcy et Comp., 21 janv. — Balin et Desvignes, 29 oct. — *Banque d'escomptes*, 18 juil. — Barde (F. A.) et Comp., 30 sept, 3 oct. — Baron et Comp., 14 avril. — Barrachin et Comp., 21 nov., 1er fév. — Barre (Etienne) et Comp., 7 nov., 28 déc. — Barthe et Comp., 8 janv. — Baudot jeune et Rameau, 21 nov.—Baudot (Thimothée) et Comp., 16 juin.— Baudouin et Comp., 30 déc., 2 avril, 28 juil. — Baudouin (H) et Comp., 28 juil. — Baudouin fils et Lefebure, 30 nov. — Baynaud (C.) et Comp. (*modification*), 10 janv. — Bedeaux et Comp., 21 avril. — Bellard et Victor Louys, 10 juil. — Bellemère père et fils, 13 août. — Bellet et Comp., 9 avril, 2 juin. — Bellisart, Dufour et Comp., 10 avril. — Belluot et Plomann, 20 mai. — Benoist et Lasserre, 29 mai, 16 oct. — Benoist (de Matougoes), Leloup et Comp., 25 janv. — Bergerand, Rey et Bonnin, 2 déc. — Bergeron fils et Couput, 11 mai. — Bernard, Bigey et comp., 25 nov. — Bernheim, 29 nov. — Bernheim frères, 22 mai. — Bernoud et Chevalier, 19 fév. — Berrot aîné et Saussine, 13 janv. — Berthet (J.) et Comp. (*modifications*), 7 oct. — Bertin (P.) et A. Héring, 27 août. — Béthune et Comp., 2 avril, 15 juil., 5 sept. — Bettoni et Comp., 10 juin, 27 juil. — Beudon et Maniére, 21 avril. — Bex frères et Lahaye, 23 janv. — Bierry et Comp., 13 août. — Bilbille-Fayard et Comp., 21 nov., 31 déc., 14 sept. — Billy (Gosse de) et Comp., 13 août. — Blanc (Antoine) et Comp., 12 nov., 31 mars. — Blanchard et Pagano, 27 juin. — Blanchard et Tourillon fils, 29 juin. — Blesson et Gihaut, 24 fév.—Blin et Comp., 24 janv. — Bobée (Auguste) et Comp., 2e, 29 nov. — Bohtlingk (William) et Comp., 14 août. — Boichard (Ve) et Marga, 24 déc. — Boilletot, Lange et Comp., 10 juil. — Boisset et Gaillard, 22 mai. — Boistel frères, 8 sept. — Bonneau de Launoy et Comp., 14 août. — Bontemps, Lormier et Comp., 23 nov. — Bosredon aîné et Comp., 7, 26 mai.— Boudant et Meloy, 17 mars. — Boudon, père et fils, et Comp., 30 janv. — Boudon, père et fils, et Blin, 23 juil. — Bouez, Collier et Comp., 14 janv. — Bouillé (de), Petit-Enfer et Séguin, 8 mai, 30 juin. — Bouyer et Comp., 27 août. — Boyer (Charles) et Comp., 17 sept. — Brécourt et Comp., 16 nov. — Breton et H. Baudouin, 12 sept. — Bridault aîné et Comp., 10 sept. —Brossard frères, 4 fév. — Brouquens (J. de) et Comp., 19 août. — Brous (A.), 22, 25 mai, 4 sept. — Brousse et Leblanc, 12 sept.— Brun, Paul Daubrée et Comp., 23 mai.— *Bulletin clinique*, 3 janv. — Burnand et Ceccherini, 16 déc. — Buros et Comp., 10 sept. — Buttler et Comp., 12 août.

Caboche et Comp., 23 mai. — Caffin et d'Aure, 25 nov. — Callou, Benoist et Labouret, 16 janv. — Camille fils aîné et Comp., 4 mai. — Camille (Louis) et Comp., 8 mai. — Campiche et Saget, 31 déc.— Candat, Larive et Delchet, 8 avril, 10 sept. — Candat, Delchet et Comp., 17 sept. — Carrissan et Comp., 22 juil. — Carles et Robert, 11 sept. — Cassano (Jean-Baptiste) et Comp., 22 nov. — Cathelineau, Vallée et Comp., 29 fév.— Cauchois-Lemaire et Dupont, 5 fév., 31 mars. — Celle frères, 4 août. — Chabert, Beuzard et Comp., 19 mai, 24 oct. — Chambard, Colin et Comp., 23 juil. — Chameroy et Comp., 3 déc. — Chameroy et Marix, 6 nov. — Chamery (Ambroise) et Comp., 26 sept. — Chancerel (A), 10, 13 mars. — Changey et Comp., 5 oct. — Chaper et Comp., 6 mars. — Chapuis et Morin, 24 fév., 12 oct. — Chaudonet, Accard et Comp., 21 sept. — *Chemin de fer de Saint-Germain*, 3 juil. — Cheneau frères, 29 avril. — Chéri, Beauregard et Comp., 18 nov. — Chéron et E. Brière, 4 mai. — Chesneau fils et Marion aîné, 22 janv. — Chevalier (Brame), et Comp., 6 juil. — Chèze et Comp., 25 déc. - Claye fils et Lorette, 7 déc. — Clozel (F. Du) et Comp., 26 mai. — Cluzel et Mazet, 27 avril. — Cohin frères, 15 août. — Colin (Pierre) et Comp., 13 janv. — Cominal (Etienne et Aimé Etienne), fils, frères et Comp., 4 fév. - Condren frères, 30 juin. — Conseil (J. A.) et Comp., 29 oct. — Coquart et Duval, 3 oct.— Coquereau et Lhote, 11 sept. — Corbie (Emmanuel de) et Comp., 24 avril.—Corréard et Comp., 8 oct. — Correch (J. J. Ad.) et Comp., 5 fév. — Cosse, Appert et Ganthier-Laguionie, 11 mai. — Coulombier, Bernard et Comp., 4 juin. — Coulon et Comp., 6 mars. — Courtial et Comp., 28 oct. — Cousin jeune et Comp., 12 mars. — Coutant et Comp., 24 août. — Couturier et Cordier, 14 déc., 19 sept. — Coyen et Leblanc, 16 oct. — Crachard et Comp., 19 déc. — Crémieux (F.) et Chéri, 21 mars. — Cronier et Comp., 5 mars. — Curmer (L.) et Comp., 22 juil., 11 sept. — Cuvillier et Comp., 11 juin.

Dames Françaises, 21 janv. — Daniélo et Comp., 4 mars. — Daoust et Poupier, 29 sept. — Daret et Lhominy, 25 nov. — Darius et Comp., 16 déc. — Darras, Couture et Comp., 15 mai. — Darras, Leblanc et Comp., 8 juin. — Daubert et Comp., 20 mars. — Daubrée (Alfred) et Comp., 27 nov., 10 juil. — Dauptain et Brière, 31 août. — David (Alexandre) et Comp., 19 oct. — Debante et Comp., 15 juin. — Decaen frères et Comp., 19 août, 2 sept. — Decoster et Egeling, 5 mars. — Defontenay et Comp., 29 avril. — Degas (Auguste), 4 mars. — Delahaye et Monrocq jeune, 29 oct. — Delalain (Jules) et Comp., 4 avril. — Delanoë et Fremont, 18 mars, 26 mai. — Delaperrière et Lemaître, 18 août. — Delarue (Théophile), 27 janv. — Delassalle (Prosper) et Comp., 30 sept. — Delattre et Comp., 12 août. — Delcambre (Adolphe) et Comp., 10 sept. — Delelo et Pimparey, 5 déc. — Delerue et Comp., 10 fév.— Delicourt et Comp., 6 mars. — Delisle et Comp., 18 janv. — Delloye et A. Sala et Comp., 22 mai. — Delpire et Pinchon, 8 juin. — Demazug et Comp., 29 oct. — Demontrol (François) et Comp., 25 juin. — Demonville (A. L. G.) et Comp., 8 juin. — Denin, Chaveton et Comp., 6 août. — Derepas et Comp., 21 avril. — Derosne (Charles) et Cail, 16 mars — Derue neveu et jeune, 2, 4 mai. — Descroizilles (A.), Clavé et Comp., 29 oct. — Desforges, Viols et Comp., 19 mai. — Desmé et Comp., 3 août. — Desmoulins, Bottée et Comp., 23 avril, 30 juin. — Desmoulins, Delzons et Comp., 30 juin. — Devailly frères, 16 fév. — Deville (Ve Ad.) et Guérin de Foncin fils, 22 janv., 13 fév. — Devolué et Meuron, 13, 15 janv. — Didot (Firmin), frères et Comp., 2 mai. — Dieulouard (Emile). Ducatel et Comp., 14 mars, 8 juin. — Dhertmann et Guilliard, 10 fév. — Dhomme et Romagny jeune, 31 déc. — Doé frères et Comp., 20 janv. — Domange et Comp., 10 janv. — Dordogne et Comp., 10 janv. — Double frères et Lagravère, 14 oct. — Doublet, Laty et Comp., 2 avril. — Draper, Tood et Comp., 4 août. — Drouillard, Benoist et Comp., 28 mai. — Dubochet (J. J.) et Comp., 24 avril. — Dubochet Pauwels, Pilté et Comp., 3, 4 janv. — Dubois et Comp., 30 mars. — Duboys et Laplace, 22 oct. — Duchaussoy frères et Mas aîné, 6 oct. — Duchemin, Ducasse et Bouffard, 4 janv. — Duchemin de Texada et Comp., 2 déc. — Duchêne frères et Massot, 14 déc. — Duchêne et Hiss, 12 oct. — Duclos et Comp., 27 janv. — Duclosel frères et de Rostaing, 21 mars. — Duclosel (F.) et de Rostaing, 16 juin. — Duclosel (F.) de Rostaing et Comp., 3 oct. — Dulauzet et Renaudin, 25 août. — Dumont et Duponchelle, 26 nov. — Dumont et Graindorge, 5 mai. — Dumoulin (Alexandre) et Comp., 21 juil. — Dumoulin et Muller, 5 nov. — Dupont (Paul, François) et Comp., 10 juil. — Duport (V.) et Comp., 18 juil., 29 sept. — Dupuy et P. Bary, 30 août. — Durand. Boyer et Comp., 28 janv. — Durand (Michel, Edouard) et Comp., 5 oct. — D'Urtubie et Comp., 22 oct. — D'Urtubie, Worms et Comp., 25 sept. — Dusantoy (A.) et Rodier, 19 juin.— Dutacq (Armand) et Comp., 5 juil. — Dutel jeune et Fourdinois, 26 juin.

Eaux (société de distribution d') à *Belleville*, 25 sept. — Ebert et Buffard, 4 juin. — Ebrard père et Comp., 31 mars. — *Echo de la Jeune France*, 28 sept. — Eclancher et Comp., 20 juil. — Eichtal (Louis d') et fils, 14 janv. — Eisenmenger et Comp., 11 janv. — Emmery (F.), Chagot et Comp., 22 oct.— Escaille frères, 4 mars. — Estibal et Comp., 17 mars. — Etourneau fils et Montigny, 13 déc. — Everat (Adolphe) et Comp., 24 avril. — Exauvillez (d') et Comp., 18 mai.

Falsan frères, 21 déc. — Fautet (Louis) et Comp., 22 nov. — Farcy père et Comp., 27 janv. — Farret et Comp., 11 janv. — Faure et Comp., 27 nov. — Favart et Deloffre, 13 déc. — Favier et Potel, 22 oct. — Favrel (Auguste) et Comp., 21 janv. — Férin et Comp., 16 fév. — Fessart (Antoine) et Comp., 30 nov. — Fessart, Pauwels et Comp., 13 juil., 10 sept.—Figuera (N) et Comp., 23 avril. — Finino aîné et Dalican, 31 déc. — Fischer et Masson, 12 mars. — Fleulard et Comp., 10 fév. — Fleurot et Comp., 19 mars. — Fleury et Mocquet, 4 sept. — *Fonderies de Romilly*, 16 déc. — Fontenay, Lefer et Comp., 7 juil., 14 août — Forfelier (Jules) et Comp., 24 mars, 8 mai. — Forestier (J.) et Comp., 22 juin. — Fosse (Désiré) et Comp., 5 fév. — Fosse (Fe) et Comp., 21 fév. — Fossone, 3 janv. — Foucaud (Léopold) et Comp., 5 nov.—Foucher et Pierrelée, 20 fév. — Fouquemberg et Jules Dimpré, 14 oct. — Fournier (H.) et Comp., 22 mai. — Frainnet (Henri) et Comp., 7 nov. — Franque et Comp., 11 juil. — Franquebalme et Comp., 10, 18 sept.—Fresse Montval (Alph.) et Comp., 12 juin.—Fréville, Buhour et Comp., 27 juin.—Friloux (Ve) et Comp., 24 juil. — Froust (Adolphe), 10 mars. — Fruend frères, 10 juil. — Fuicy et Comp., 21 mai., 18 juil. — Furia et J. Sébille, 10 sept. — Furne (Charles) et Comp., 6, 12 mai.

Gaffre et Comp., 25, 29 janv. — Gagelin et Opigez, 10 sept. — Gaidon aîné et Moutet, 2 déc. — Gaillard (J.) et Comp., 26 sept. — Gallay fils et Wagrez, 5 fév. — Gallet (A.) et Comp., 9 juin.—Galois et Comp., 25 août. — Galy et Comp., 28 nov., 19 mai. — Gardet (Julien) et Comp., 16 oct. — Gatigny (de) et Comp., 19 août. — Gaudry (L.) et Comp., 26 août, 7 sept. — Gautier (L.-J.) et Comp., 8 janv. — Gauvain (G.) et Comp., 8 avril. — Gay et Nony, 29 sept. — Gayet et Lebrun, 5 fev. — Genin et Guillet, 24 juil. — Gentil, Fol et Comp., 30 mars. — George (Dlle.) et Comp., 26 mai. — Gettliffe et Rogeret, 3 sept. — Giaccomotti et femme Manfrina, 10 août. — Gide, 15 fév. — Gillet frère et sœur, 8 fév. — Gilliard et Comp., 9 nov. — Girard et Comp., 31 déc. — Girard (Fe) et Comp., 18 janv. — Girardin (Emile de), 3 avril. — Girardin (Emile de) et Comp., 27 juin, 6 oct. — Giraudet frères, 18 mai. — Giraudet et Comp., 18 sept. — Godeau (Edouard) et Comp., 18 août.— Gosse (Louis), Haseldien et Comp., 23 août. — Gosselin et Comp., 9 avril, 12 août.—Gosselin (Charles), Lecointe et Comp., 21 fév.—Gosselin (Charles) et Wilfrid-Coquebert, 8 avril. — Gosselin (F.) et Comp., 20 août, 1, 16 sept.— Gouaire (Adolphe) et Comp., 23 nov. — Gougis et Comp., 4 août. — Gouin, Armonville et Comp., 24 sept. — Graffard et Comp., 13 avril. — Grandvallet et Comp., 3 oct. — Greffin et Comp., 6 août. — Grégoire (Achille) et Comp., 10 avril, 1er mai.— Gros, Bailleul et Comp., 10 mars.—Guépière (de la) et Comp., 1er juil. — Guérin et Duché, 1er janv., 28 juil. — Guérin et Lefèvre, 3 déc. — Guérin, femme Guérin et Comp., 2 oct. — Guibert (L.) et Comp., 11 mai. — Guibert père et Comp., 26 mai. — Guichard et Mocquand, 5 juil. — Guillaumin et Comp., 14 fév., 15 avril. — Guillemot et Comp., 10 oct. — Guillou et Persin aîné, 29 fév. — Guyardet jeune et Ronilly, 20 juil.

Hachette et Saigey, 16 déc. — Hamard et Guérin, 28 juillet. — Hambert, Levistal et comp., 11 mai. — Hameau et Communeau, 1er janv. — Hamelin et comp., 5 fév. — Hansler et Fournier, 1er juillet.—Hardouin aîné et Delaunay, 20 avril. — Harel et comp., 28 déc. — Harel (*Odéon*), 22 juillet. — Harel (*Porte-St.-Martin*), 15 juillet. — Harlé et Comp., 4, 6, 9 janv. — Hautin (H.) et Louis Boulenger, 25, 28 déc. — Hébecourt (A. d') et Comp., 30 avril. — Henry (A.), J. Cabanis, H. Poinet, 21 oct. — Herbin et Comp., 2, 5 mars. — Herhan et Bimont jeune, 18 septembre. — Hérisson et B. Tucker, 22 mai. — Hérout (A.), Peynaud et Comp., 16 sept. — Heullant et